



## **LES JEUNES DE 18 À 24 ANS**

### **Tome I - Cadrage démographique et social**

**14 avril 2016**

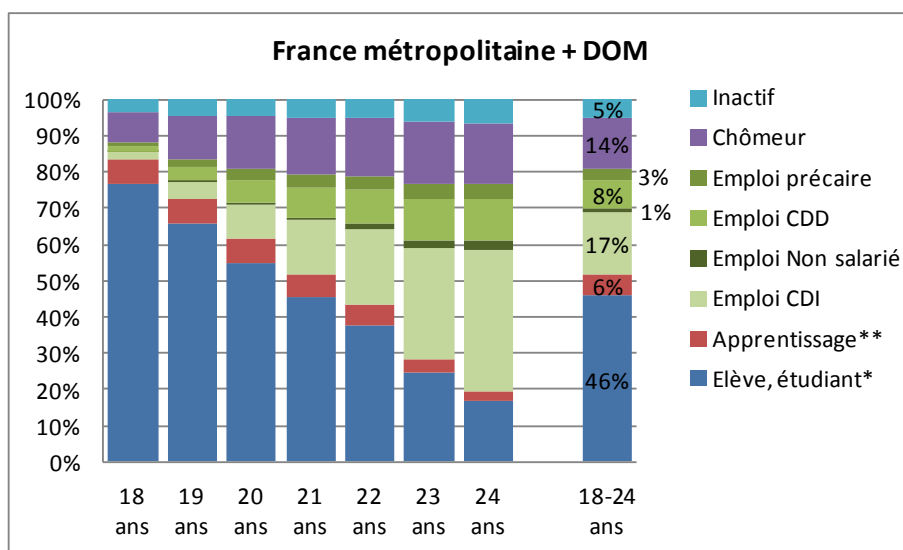


## SYNTHESE DU TOME I

D'après le recensement de la population, on compte, en 2012, 5 555 000 jeunes âgés entre 18 et 24 ans, qui forment l'objet central des analyses de ce rapport, et en particulier des analyses descriptives présentées dans ce Tome I.

On constate une forte hétérogénéité dans les situations des jeunes, avec une nette évolution entre les photographies à 18 et 24 ans : les évolutions, nettes et rapides, sont même observables d'une année sur l'autre (graphique).

Graphique : Situation principale des jeunes en 2012



Source : Recensement de la population, Insee.

\* Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

\*\* Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement et en situation principale d'apprentissage sous contrat

Lecture : 76 % des jeunes de 18 ans sont élèves ou étudiants.

La situation des jeunes vis-à-vis des études et de l'emploi évolue fortement d'une année à l'autre, à mesure de la sortie des études et de l'insertion, plus ou longue, sur le marché du travail : plus de 80% des jeunes de 18 ans sont encore en études (y compris apprentissage) alors que moins de 20% des jeunes de 24 ans sont dans ce cas. 5% des jeunes ont un emploi (hors apprentissage) à 18 ans ; ils sont 57% à 24 ans.

En parallèle s'observe un mouvement global d'autonomie résidentielle et de décohabitation d'avec les parents. Là aussi, tout n'est pas uniforme : la proportion de jeunes cohabitant avec leurs parents varie fortement avec la situation du jeune sur le marché du travail. Elle est notamment élevée pour les jeunes hommes au chômage, avec un maintien voire un retour au domicile parental. On peut interpréter ces situations comme traduisant un déficit d'autonomie des jeunes en question mais aussi relever le rôle majeur joué par les solidarités familiales dans les moments difficiles.

Ces dernières ne sont cependant pas toujours mobilisables -soit parce que la famille est très modeste, soit parce que les liens ont été rompus-, ce qui peut être source d'inégalités de ressources entre les jeunes.

On expose dans ce tome – et l'on a beaucoup hésité – des résultats sur les niveaux de vie des jeunes et leur pauvreté, puisqu'on vise à dresser un état des lieux de l'existant. Ils sont cependant à considérer avec la plus grande précaution, notamment parce qu'on mesure très mal les aides familiales ; leur apport aux ressources des jeunes – et donc le niveau de vie de ces derniers – est mal estimé et probablement fortement sous estimé pour certains.

La publication prochaine de l'enquête nationale INSEE-DREES sur les ressources des jeunes (ENRJ) constituera en la matière un progrès considérable.

On trouvera dans ce tome (et dans le tome III) des développements sur le repérage de jeunes en difficulté d'insertion par le biais de deux types d'indicateurs, qui sont très suivis au niveau communautaire.

- Le nombre de jeunes qui sortent chaque année sans diplôme du système éducatif ou de formation (sortants sans diplôme) est en baisse et s'établit autour de 100 000 jeunes par an. Si on raisonne en coupe, on compte environ 560 000 jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme, soit 11,5% (en 2012).
- Les jeunes de 18 à 24 ans ni en études ni en emploi ni en formation (« NEET »)<sup>1</sup> à une date donnée sont plus d'un million. Cet indicateur statique recouvre des situations et des perspectives d'insertion hétérogènes. En particulier, seuls 400 000 d'entre eux ne sont pas diplômés et paraissent donc potentiellement les plus en difficulté - et l'on retrouve d'ailleurs alors les sortants sans diplôme qui n'ont pas d'emploi.

Le niveau de diplôme joue en effet un rôle majeur dans les trajectoires d'insertion des jeunes, comme le montrent notamment les travaux du Céreq à partir des enquêtes « Générations », celui-ci apparaissant en outre comme la meilleure « protection » lorsque le marché du travail se dégrade. La nature du diplôme, le type de secteur d'activité et de profession sont aussi des facteurs discriminants. L'influence des origines sociales et du soutien familial reste cependant majeure pour expliquer les fortes disparités dans les parcours d'insertion des jeunes, même si la plupart connaissent des conditions d'entrée dans la vie adulte assez favorables.

---

<sup>1</sup> « ni en emploi, ni en études, ni en formation », de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ».

## SOMMAIRE du Tome I

|                                                                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Synthèse du Tome I .....</b>                                                                                                              | <b>3</b>  |
| <b>Introduction au Tome I.....</b>                                                                                                           | <b>7</b>  |
| <b>I - Age, études, cohabitation avec les parents : quelles disparités ? Comment les mesurer ? .....</b>                                     | <b>8</b>  |
| A) Situation des jeunes vis-à-vis des études et de l'emploi .....                                                                            | 9         |
| 1) 52% des jeunes de 18 à 24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement ou sont apprentis .....                                  | 10        |
| 2) 29 % des jeunes se déclarent en emploi, dont la grande majorité en emploi sans limite de durée. ....                                      | 10        |
| 3) 14 % des jeunes se déclarent au chômage .....                                                                                             | 11        |
| B) Mode de cohabitation.....                                                                                                                 | 13        |
| 1) Les jeunes quittent progressivement le domicile de leurs parents .....                                                                    | 13        |
| 2) Une fois quitté le domicile des parents, rares sont les jeunes qui vivent seuls.....                                                      | 14        |
| C) Modes de cohabitation et situation principale : regards croisés.....                                                                      | 15        |
| 1) Corésidence avec les parents selon le type d'activité (études, chômage, emploi) .....                                                     | 15        |
| 2) Parentalité selon le type d'activité (études, chômage, emploi) .....                                                                      | 18        |
| 3) Vie en solo selon le type d'activité (études, chômage, emploi).....                                                                       | 20        |
| 4) Emploi et chômage selon le mode de résidence (corésidence, décohabitation) .....                                                          | 21        |
| 5 ) Les jeunes en difficulté d'insertion : sortie précoce, décrochage, etc.....                                                              | 22        |
| <b>II – Evolutions récentes.....</b>                                                                                                         | <b>29</b> |
| A) Corésidence, décohabitation .....                                                                                                         | 29        |
| B) Chômage, études .....                                                                                                                     | 30        |
| C) Parentalité.....                                                                                                                          | 31        |
| <b>III – Les revenus et le niveau de vie des jeunes.....</b>                                                                                 | <b>33</b> |
| A) Le niveau de vie et le taux de pauvreté des jeunes sont mal appréhendés dans les statistiques les plus diffusées .....                    | 33        |
| B) Vers une meilleur connaissance des niveaux de vie des jeunes avec la nouvelle enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)..... | 34        |
| C) L'analyse des niveaux de vie et de la pauvreté des jeunes à partir de l'enquête SRCV .....                                                | 34        |
| 1) Questions de méthode : quels revenus prendre en compte et pour quels ménages ?.....                                                       | 34        |
| 2 ) Estimation du niveau de vie des jeunes .....                                                                                             | 35        |
| 3) Une approche des taux de pauvreté.....                                                                                                    | 41        |
| 4) Evolution du taux de pauvreté des jeunes et des moins jeunes.....                                                                         | 43        |

|                                                                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>IV - Trajectoires et parcours.....</b>                                                                                                   | <b>44</b> |
| A) Les trajectoires d'insertion dans la vie active .....                                                                                    | 44        |
| 1) Après l'école ou en sortant de la fac ? Niveau de formation et âge d'entrée dans la vie active .....                                     | 44        |
| 2) Des parcours très inégaux dans les premières années après la fin des études .....                                                        | 47        |
| a) Dès la sortie de leurs études, les jeunes se différencient selon leur niveau de formation .....                                          | 47        |
| b) Trajectoires professionnelles types :.....                                                                                               | 51        |
| c) Le diplôme n'est pas le seul facteur qui différencie les parcours .....                                                                  | 54        |
| 3- Les parcours des jeunes sont fortement sensibles à la conjoncture économique, et les jeunes les moins diplômés plus que les autres ..... | 57        |
| B – Le parcours vers l'autonomie .....                                                                                                      | 62        |
| 1) Evaluation des ressources des jeunes .....                                                                                               | 62        |
| 2) La diversité des ressources que mobilisent les jeunes en huit profils .....                                                              | 63        |
| a) Les jeunes pour lesquels l'aide (financière et en nature) des parents est centrale.....                                                  | 63        |
| b) Les jeunes dont la principale ressource financière provient des aides publiques.....                                                     | 64        |
| c) Les jeunes dont les revenus d'activité représentent la principale ressource monétaire..                                                  | 64        |
| <b>ANNEXES du Tome I .....</b>                                                                                                              | <b>67</b> |

## INTRODUCTION AU TOME I

Par lettre du 26 juin 2014, le Premier ministre a souhaité que le Haut Conseil de la famille « dresse un panorama des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes. Il s'agit de donner une vision d'ensemble des aides aux jeunes majeurs et à leurs familles provenant du système des prestations familiales, des allocations, des bourses et des dispositifs fiscaux mais aussi de l'aide intrafamiliale, monétaire ou en nature, apportée notamment par les parents ou les grands-parents. Cette analyse devra tenir compte du statut des jeunes majeurs (étudiants, salariés, chômeurs...) ».

Cette note rassemble des données et analyses de base à partir desquelles la situation des jeunes peut être examinée. Elle comporte quatre parties :

Partie 1 – A partir des données du recensement de la population est présenté un cadrage démographique et social des jeunes de 18 à 24 ans avec trois dimensions principales :

- l'âge
- la situation vis-à-vis de l'emploi et des études
- le mode de cohabitation

Partie 2 – En s'appuyant sur la même source, les évolutions sociodémographiques notables de ces jeunes sont décrites sur les vingt dernières années.

Partie 3 – Une première approche des ressources et du niveau de vie des jeunes est réalisée à partir de l'enquête « Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie » (SRCV).

Partie 4 – Parcours et trajectoires des jeunes sont explorés en s'appuyant principalement sur deux types d'enquêtes du CEREQ d'une part, de la DREES et du CREDOC d'autre part.

La statistique publique et les enquêtes habituelles sont mal adaptées pour saisir et décrire les ressources des jeunes. Les jeunes sont généralement dans des situations transitoires et reçoivent notamment des soutiens familiaux plus ou moins importants que les enquêtes statistiques ont des difficultés à saisir.

C'est pourquoi une enquête inédite, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) a été lancée et pilotée par la Drees et l'Insee à la fin de l'année 2014. 5 000 jeunes et leurs parents ont été interrogés. Cette enquête permettra de décrire finement les différentes ressources des jeunes adultes : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. Mais les premiers résultats de cette enquête ne seront disponibles qu'au printemps 2016.

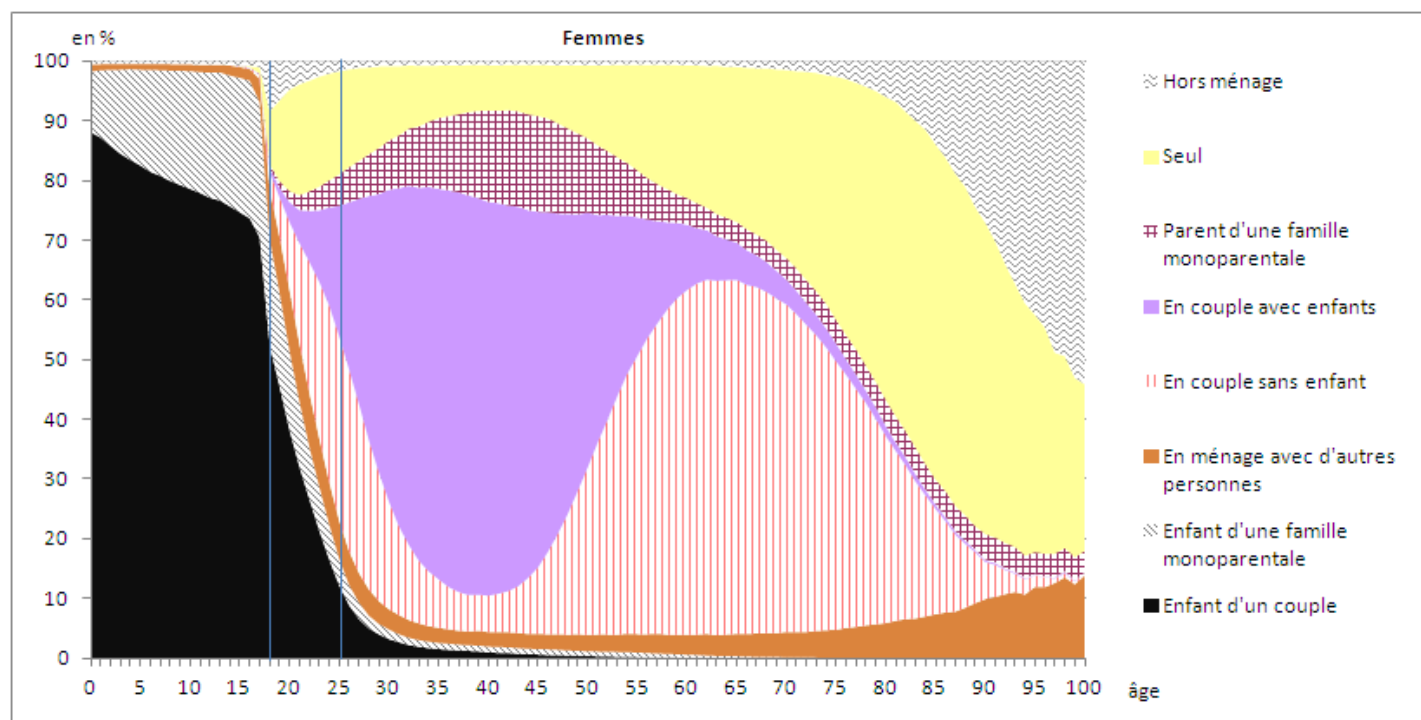
## I - AGE, ETUDES, COHABITATION AVEC LES PARENTS : QUELLES DISPARITES ? COMMENT LES MESURER ?

Les rapports, travaux et études sur les conditions économiques et sociales des jeunes insistent tous sur la nécessité de prendre en compte l'extrême diversité des situations dans lesquelles ils vivent : modes de cohabitation, relations à l'emploi, aux études, à la vie de couple, à la parentalité... Cette période de la vie est, de fait, une de celles où ces situations sont le plus chahutées.

Ainsi par exemple, avant 18 ans, la quasi-totalité des enfants sont scolarisés et vivent chez leurs parents ; après 24 ans, les schémas de vie se stabilisent quelque peu autour de la vie de couple jusqu'à 65 ans.

Entre 18 et 24 ans, les transformations sont, en revanche, majeures, et cela à chaque âge. Le passage d'une situation scolaire ou universitaire à l'emploi induit des variations rapides, dont la durée des études est le premier motif (graphique 1 pour les femmes ; voir l'annexe 1 sur les résultats détaillés pour le graphique équivalent sur les hommes).

Graphique 1 : Cent ans de la vie d'une femme



Lecture : à 30 ans, 5 % des femmes vivent chez leurs parents (elles sont alors enfant d'un couple ou enfant d'une famille monoparentale), 3% sont en ménage avec d'autres personnes (colocation, ...), 18 % vivent en couple, 60 % sont parents d'un ou de plusieurs enfants, soit en couple (52 %) soit toute seule (8 %), 12 % vivent seules et 1 % hors ménage, c'est-à-dire en foyer, à l'hôpital pour une longue durée, en communauté ou sont sans-abri.

Source : Recensement de la population, Insee.



A la diversité des situations vis-à-vis de l'environnement familial et vis-à-vis de l'emploi ou des études peuvent s'ajouter d'autres disparités, moins étudiées : celles relatives aux territoires (les outre-mer par rapport à la métropole, l'Ile-de-France par rapport aux autres régions, la distance au centre des villes, ...), ou relatives à la naissance (pays de naissance, nationalité des parents, ...), dimensions auxquelles on peut ajouter le sexe.

Malgré l'importance de ces disparités, nous n'aborderons pas systématiquement toutes ces dimensions dans le corps du texte, et nous centrerons l'analyse sur trois d'entre elles, sans doute plus discriminantes que les autres et qui sont l'âge, la situation vis-à-vis de l'emploi ou des études, et la résidence. Ces dimensions sont, de plus, celles qui sont abordées par une grande majorité de sources statistiques sur les ressources financières des jeunes. Il s'agit alors d'en bien préciser les contours. L'annexe 1 développe à part le sujet des jeunes immigrés et enfants d'immigrés et celui des jeunes dans les DOM ou issus des DOM.

La description sociodémographique des jeunes se trouve souvent entravée par la faible puissance des sources statistiques utilisées, qui permettent difficilement de croiser plusieurs dimensions de la vie des jeunes. Le recensement de la population, malgré ses imperfections, permet de prendre en compte toutes ces dimensions, en tenant compte de façon assez fine des évolutions par âge (voir l'annexe 2 sur la différence entre âge révolu et âge en différence de millésimes) : entre 18 et 24 ans, les choses changent en effet chaque année.

### **A) Situation des jeunes vis-à-vis des études et de l'emploi**

Le tableau 1 et le graphique 2 donnent la situation principale des jeunes de 18 à 24 ans (telle qu'ils la déclarent au recensement) en 2012 en valeur absolue (effectifs) et en proportion de la population de chaque âge (voir aussi l'annexe 1 pour les résultats qui distinguent les DOM et la métropole).

Tableau 1 : Situation principale des jeunes en 2012

|                                |                         | 18 ans  | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|--------------------------------|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b>Etudes</b>                  | <b>Elève, étudiant*</b> | 620 000 | 524 000 | 433 000 | 361 000 | 298 000 | 195 000 | 134 000 | 2 565 000 |
|                                | <b>Apprentissage**</b>  | 58 000  | 57 000  | 55 000  | 49 000  | 41 000  | 29 000  | 19 000  | 309 000   |
| <b>Hors études</b>             | <b>Emploi</b>           | 37 000  | 87 000  | 150 000 | 218 000 | 282 000 | 382 000 | 452 000 | 1 608 000 |
|                                | <b>Chômeur</b>          | 67 000  | 96 000  | 115 000 | 123 000 | 125 000 | 133 000 | 132 000 | 792 000   |
|                                | <b>Inactif</b>          | 28 000  | 34 000  | 37 000  | 39 000  | 40 000  | 49 000  | 51 000  | 281 000   |
| <b>TOTAL FRANCE (y c. DOM)</b> |                         | 810 000 | 799 000 | 791 000 | 791 000 | 787 000 | 788 000 | 788 000 | 5 555 000 |

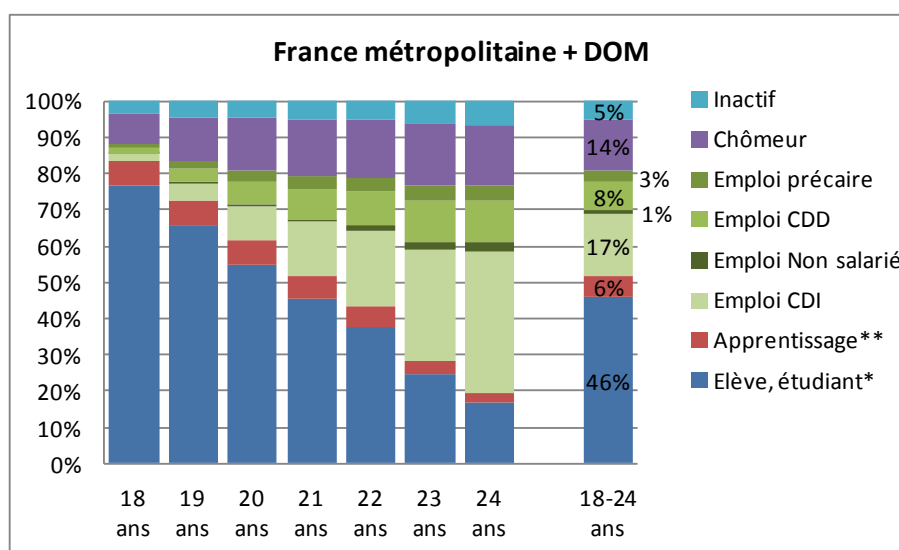
| (en %)                         |                         | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|--------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| <b>Etudes</b>                  | <b>Elève, étudiant*</b> | 76%    | 66%    | 55%    | 46%    | 38%    | 25%    | 17%    | 46%       |
|                                | <b>Apprentissage**</b>  | 7%     | 7%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 2%     | 6%        |
| <b>Hors études</b>             | <b>Emploi</b>           | 5%     | 11%    | 19%    | 28%    | 36%    | 48%    | 57%    | 29%       |
|                                | <b>Chômeur</b>          | 8%     | 12%    | 15%    | 16%    | 16%    | 17%    | 17%    | 14%       |
|                                | <b>Inactif</b>          | 4%     | 4%     | 5%     | 5%     | 5%     | 6%     | 7%     | 5%        |
| <b>TOTAL FRANCE (y c. DOM)</b> |                         | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |

Source : Recensement de la population, Insee.

\* Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

\*\* Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement, en situation principale d'apprentissage sous contrat ou en stage rémunéré

Graphique 2 : Situation principale des jeunes en 2012



Source : Recensement de la population, Insee.

\*Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

\*\* Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement et en situation principale d'apprentissage sous contrat

Lecture : 76 % des jeunes de 18 ans sont élèves ou étudiants.

### 1) 52% des jeunes de 18 à 24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement ou sont apprentis

L'annexe 3 précise la notion « d'étudiant » et d'apprenti mesurée à partir du recensement.

### 2) 29 % des jeunes se déclarent en emploi, dont la grande majorité en emploi sans limite de durée.

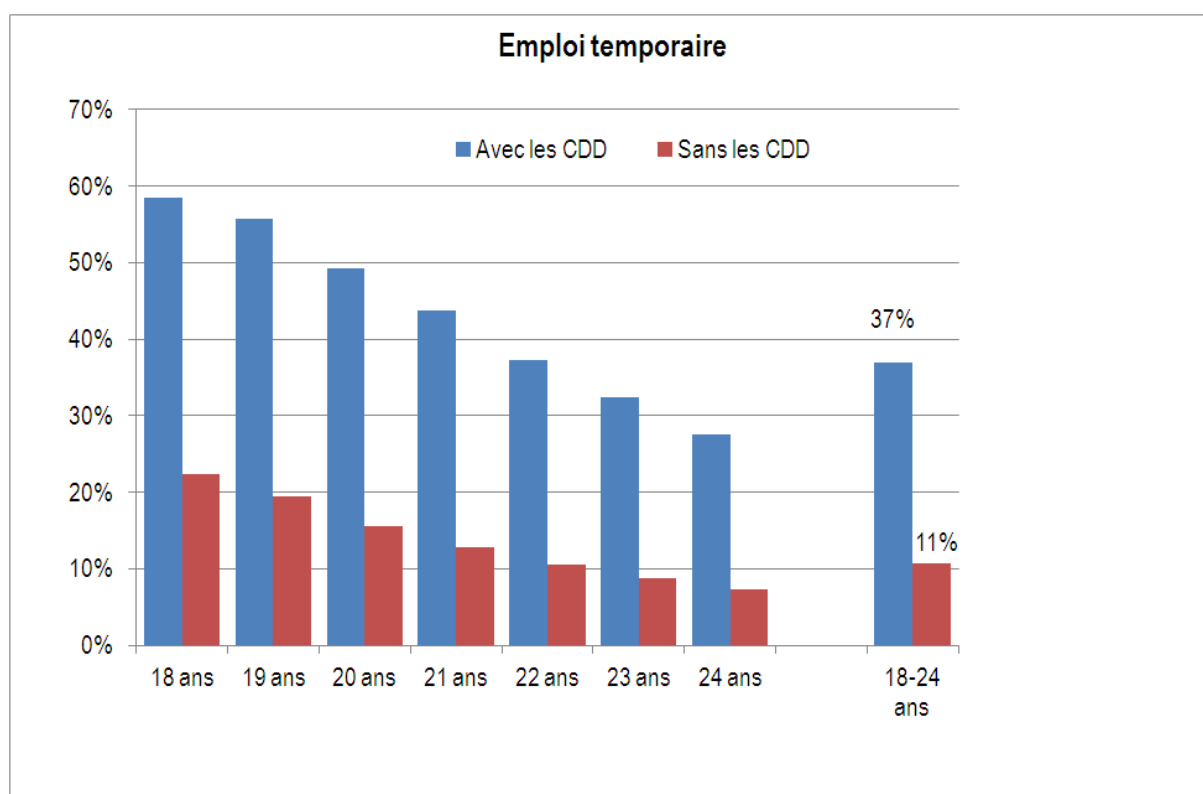
Une part de ces emplois sont de courte durée, voire peuvent être considérée comme « précaires » pour certains (graphique 3).

La part des emplois temporaires (dont la durée est limitée) est de 11% chez les jeunes, si on y regroupe intérim, emplois aidés et CDD. Si on enlève les CDD (qui peuvent être courts ou longs - voir l'annexe 3 pour le détail des modalités proposées dans le questionnaire du recensement), ce taux est alors de 3%.

En rapportant ces contrats, non plus à l'ensemble des jeunes mais à la seule population en emploi, la précarité toucherait alors 37 % des jeunes en emploi (11% si on exclut les CDD).

Quelle que soit la façon dont on la mesure, la part d'emploi temporaire est d'autant plus forte que la personne est plus jeune.

Graphique 3 : emploi temporaire dans l'emploi des jeunes en 2012



Source : Recensement de la population, Insee.

\*Part des emplois de durée limitée dans le total des emplois

Lecture : Sur 100 jeunes de 18 ans en emploi, 22 ont un emploi de durée limitée : contrats aidés, emploi en intérim etc. En ajoutant les contrats à durée déterminée, on arrive à 58 jeunes de 18 ans sur 100 en emploi.

### 3) 14 % des jeunes se déclarent au chômage

Il ne s'agit pas ici du chômage au sens du BIT, le recensement ne donnant pas les renseignements suffisants pour savoir si l'individu a travaillé au moins une heure dans la semaine précédant l'enquête ou s'il a fait des recherches actives d'emploi (annexe 3). Le nombre de jeunes au chômage selon le recensement peut alors être sensiblement différent de celui produit par d'autres sources, utilisant d'autres instruments statistiques ou d'autres définitions du chômage<sup>2</sup>.

La place du chômage chez les jeunes peut se mesurer de plusieurs façons.

- La *part de chômage* est la proportion de jeunes chômeurs parmi l'ensemble des jeunes. On rapporte donc le nombre de chômeurs au nombre total de jeunes, qu'ils soient étudiants, inactifs, en emploi ou au chômage : sur 100 jeunes de 18 à 24 ans, il y en a en moyenne 14 qui déclarent au recensement le chômage comme situation principale vis-à-vis de leur activité.

<sup>2</sup> Cf. le Chapitre "Jeunes actifs" du Tome III, qui reprend les critères du BIT pour la définition de l'activité, de l'emploi et du chômage (données de l'enquête Emploi) ou l'inscription sur les listes de Pôle Emploi comme mesure du chômage (données Pôle Emploi).

Cette part est assez stable d'un âge à l'autre chez les jeunes après 19 ans (tableau 2 et graphique 4).

- Le *taux de chômage* compare le nombre de chômeurs aux seuls jeunes « actifs » (c'est-à-dire au total des jeunes en emploi ou au chômage). Ce taux est en moyenne de 33 % (graphique 4). Il varie fortement selon l'âge. Il se situe à un niveau très élevé pour les plus jeunes (le taux de chômage des jeunes de 18 ans est de 64 %), qui se trouvent encore pour la plupart en cours d'études (le taux de scolarisation à 18 ans atteint 76% et dépasse 50% à 20 ans) et ne font donc pas partie des « actifs » ; sortis tôt de l'école, les plus jeunes « actifs » sont donc très peu diplômés, ont peu ou pas d'expérience professionnelle, et rencontrent les plus grandes difficultés sur le marché de l'emploi. Le chômage affecte de la même façon les filles et les garçons (Tableaux détaillés dans l'annexe 1).

Si les situations vis-à-vis des études et vis-à-vis de l'emploi se modifient très sensiblement à chaque âge, et se compensent l'une l'autre ; en revanche, la proportion de jeunes qui se déclarent chômeurs (part de chômage) est à peu près stable après 19/20 ans.

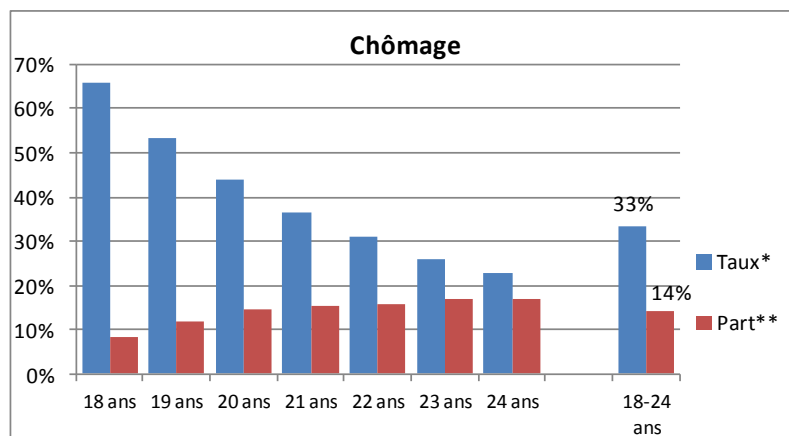
Tableau 2 : Taux de chômage\* des jeunes

|                                | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| <b>TOTAL FRANCE (y c. DOM)</b> | 64%    | 52%    | 43%    | 36%    | 31%    | 26%    | 23%    | 33%       |

\* Taux de chômage = chômeurs / (chômeurs + actifs en emploi).

Source : Recensement de la population 2012, France métropolitaine + DOM, Insee

Graphique 4 : Chômage des jeunes en 2012



Source : Recensement de la population 2012, France métropolitaine + DOM, Insee.

\* taux de chômage = chômeurs / (chômeurs + actifs en emploi)

\*\* Part du chômage = chômeurs / ensemble des jeunes

Lecture : 8 % des jeunes de 18 ans se déclarent au chômage lors du recensement de la population (part du chômage). Sur 100 jeunes de 18 ans en population active (c'est-à-dire en emploi ou au chômage), 66 se déclarent au chômage (taux de chômage).

#### **4) Enfin, 6 % des jeunes se déclarent « inactifs »**

Ils ne sont ni étudiants, ni en formation, ni en emploi ni au chômage<sup>3</sup>. C'est par exemple le cas des jeunes femmes au foyer.

### **B) Mode de cohabitation**

Dans l'analyse du mode de cohabitation, on décrit la façon dont on occupe un logement, c'est-à-dire à quel « ménage » on a affaire :

- seul ou à plusieurs ;
- en logement collectif (internat, foyer de travailleur, résidence universitaire) ou au contraire en logement dit « ordinaire ».

L'analyse du recensement rend compte de la situation résidentielle : le jeune est-il chez ses parents (il est dit « corésident ») ou vit-il ailleurs (il est « décohabitant ») ; est-il en couple, vit-il dans le même logement que d'autres personnes mais pas en couple ; a-t-il des enfants, et si oui les élève-t-il seul ou avec un conjoint ? Ces notions sont synthétisées dans le recensement selon une nomenclature dite de « mode de cohabitation » qui est reprise dans toutes les enquêtes (voir l'annexe 4 sur les définitions retenues).

Le recensement est en outre une des seules sources qui englobe les jeunes qui résident en collectivité (internat, résidences universitaires, foyers de travailleurs etc.).

Il permet enfin de décomposer ces modes de cohabitations âge par âge, de 18 à 24 ans. C'est pourquoi les données du recensement ont été privilégiées pour notre analyse.

Comme l'activité principale, le mode de résidence varie très sensiblement avec l'âge.

#### **1) Les jeunes quittent progressivement le domicile de leurs parents**

La décohabitation de chez les parents augmente avec l'âge : sept jeunes de 18 ans sur dix habitent chez leurs parents, contre seulement trois sur dix à 24 ans. Elle est plus rapide pour les filles que pour les garçons (graphique 5 et annexe 1 pour les tableaux détaillés).

---

<sup>3</sup> Le terme « inactif » désigne ici une personne sans emploi ni au chômage ni en cours d'études ou de formation. Dans d'autres définition (notamment celle du Bureau International du Travail – BIT), les personnes en cours d'études ou de formation font partie des « inactifs ».

## 2) Une fois quitté le domicile des parents, rares sont les jeunes qui vivent seuls

La proportion de jeunes en résidence collective (internat, foyers de jeunes travailleurs, résidence universitaire...) est de 9 % à 18 ans et se réduit régulièrement avec l'âge.

16 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans en moyenne vivent seuls dans leur logement. Cette proportion change assez peu avec l'âge après 19 ans.

La proportion de jeunes qui résident en couple dans le même logement (17 % en moyenne) est en revanche très nettement croissante avec l'âge : elle est de 2 % des jeunes de 18 ans mais de 37 % à 24 ans, dont 12 % avec un enfant.

6 % des jeunes de 18 à 24 ans sont des parents. Les filles ont leur premier bébé en moyenne deux ans avant les garçons : à 24 ans, 20 % des filles ont déjà un enfant et seulement 8 % des garçons. La situation de parent isolé est très rare avant 25 ans (1 %). Elle est cependant sept fois plus fréquente dans les DOM (voir aussi le développement sur les DOM dans l'annexe 1).

Enfin, la situation de colocation (en ménage ordinaire, mais ni en couple, ni chez les parents) concerne 10 % des jeunes de 18 à 24 ans.

Le tableau ci-dessous et les graphiques suivants décrivent les modes de cohabitation en 2012 en modes « regroupés » (voir en annexe 1 selon une nomenclature plus détaillée).

Tableau 3 : Mode de cohabitation des jeunes en 2012

|                   | 18 ans  | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Chez les parents  | 577 000 | 516 000 | 452 000 | 396 000 | 341 000 | 290 000 | 238 000 | 2 810 000 |
| Seul, Coloc, etc. | 151 000 | 216 000 | 272 000 | 319 000 | 356 000 | 386 000 | 412 000 | 2 111 000 |
| Jeune Parent      | 6 000   | 12 000  | 23 000  | 38 000  | 56 000  | 82 000  | 113 000 | 329 000   |
| Communauté        | 77 000  | 56 000  | 44 000  | 38 000  | 34 000  | 30 000  | 26 000  | 304 000   |
| TOTAL France      | 810 000 | 799 000 | 791 000 | 791 000 | 787 000 | 788 000 | 788 000 | 5 555 000 |

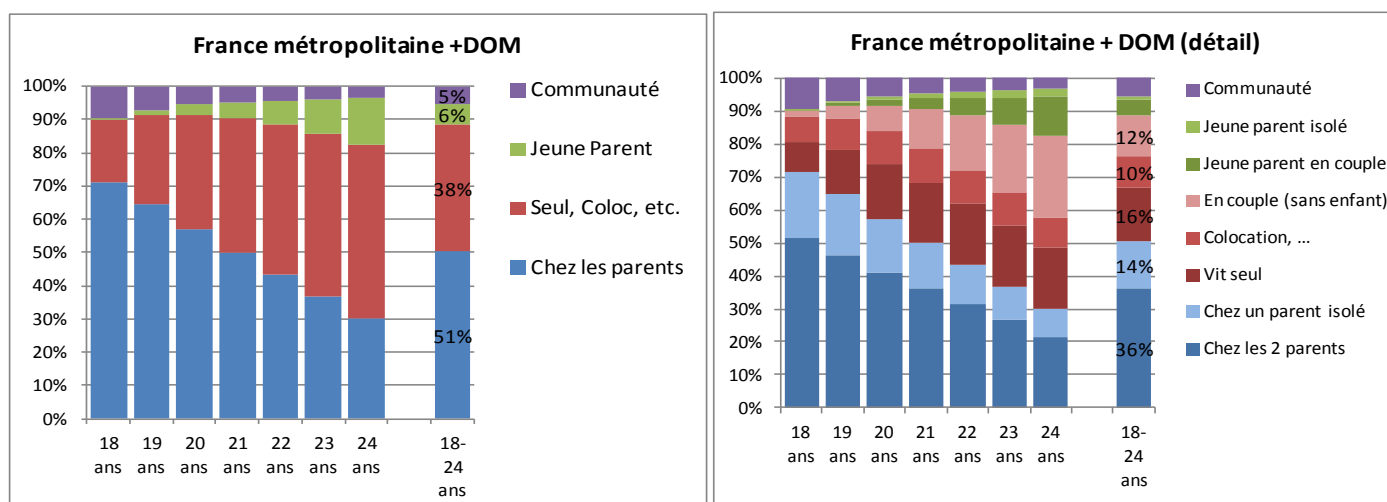
  

| En %              | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Chez les parents  | 71%    | 65%    | 57%    | 50%    | 43%    | 37%    | 30%    | 51%       |
| Seul, Coloc, etc. | 19%    | 27%    | 34%    | 40%    | 45%    | 49%    | 52%    | 38%       |
| Jeune Parent      | 1%     | 1%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
| Communauté        | 9%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 4%     | 3%     | 5%        |
| TOTAL France      | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |

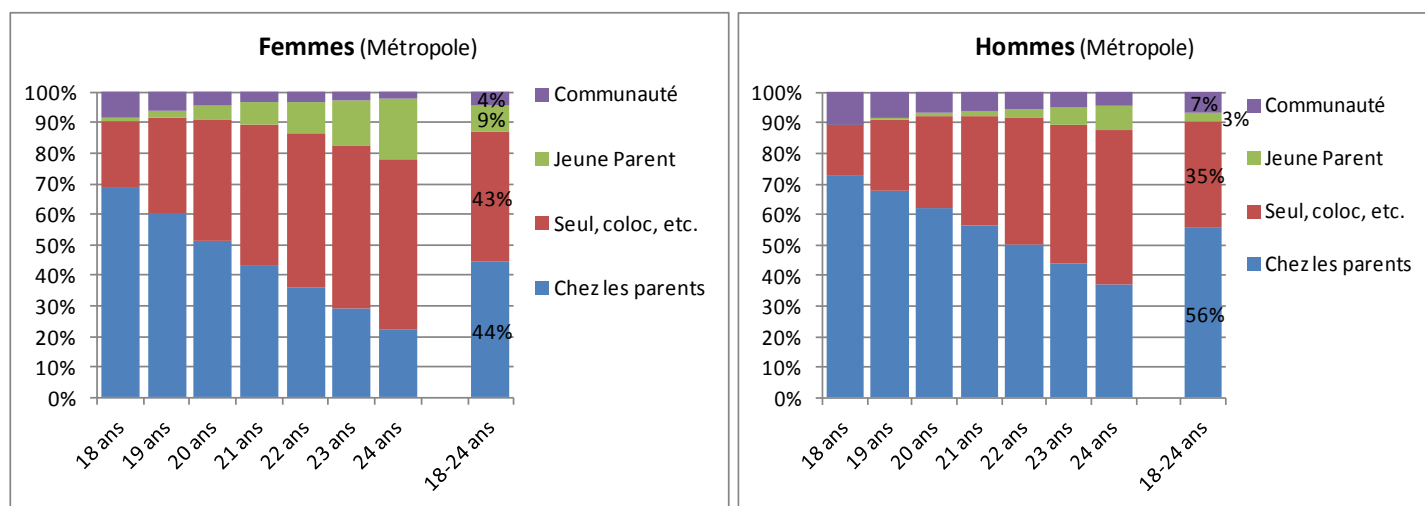
France métropolitaine + DOM

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Graphique 5: Mode de cohabitation des jeunes en 2012



Lecture : Parmi les jeunes de 18 ans, 71 % vivent chez leurs parents, dont 51 % chez leurs deux parents et 20 % chez un parent isolé. C'est le cas de 51 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans (36,5 % chez les deux parents et 14,5 % chez un parent isolé).



### C) Modes de cohabitation et situation principale : regards croisés

On peut croiser les critères de mode de cohabitation et de situation principale vis-à-vis des études et de l'emploi.

#### **1) Corésidence avec les parents selon le type d'activité (études, chômage, emploi)**

Les jeunes chômeurs sont ceux qui habitent le plus souvent chez leurs parents, quel que soit l'âge : plus de 80% à 18 ans et 43% à 24 ans, avec un écart important avec les apprentis (6 points à 18 ans, 11 points à 24 ans) qui forment l'autre catégorie qui cohabite avec les parents davantage que la moyenne des jeunes.

Qu'ils soient chômeurs ou en emploi, étudiants ou inactifs, la corésidence des jeunes avec leurs parents décroît à peu près à la même vitesse avec l'âge (graphique 6 et tableau 4, et annexe 1 qui distingue les DOM). On aurait pourtant pu penser que les inactifs ou les chômeurs décohabiteraient moins vite avec l'âge, du fait de leurs difficultés financières par exemple. Certes les jeunes chômeurs vivent plus fréquemment chez leurs parents mais la tendance à la décohabitation selon leur âge est la même que pour les autres catégories de jeunes.

Le critère de l'âge apparaît donc là aussi déterminant, encore plus déterminant que celui de la situation vis-à-vis des études et de l'emploi. La décohabitation en fonction de la situation vis-à-vis des études et du marché du travail varie aussi selon le sexe (cf. le tome III, Chapitre IV, section 2).

Age par âge, les taux de corésidence avec les parents des jeunes en emploi semblent très proches de ceux des jeunes étudiants ou des apprentis (graphique 6). Tous âges regroupés de 18 à 24 ans, la proportion moyenne de jeunes corésidents est cependant beaucoup plus faible pour les jeunes en emploi (40 %) que pour les étudiants (54 %) ou que pour l'apprentissage (58 %) (tableau 4). Ceci est dû à la structure par âge de ces différentes populations de jeunes : les jeunes en emploi sont en effet en moyenne plus âgés que les autres, et comme les plus âgés de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans sont les moins corésidents (graphique 6), les jeunes en emploi sont en moyenne moins corésidents que les autres (graphique 7). C'est l'inverse pour les étudiants et les apprentis. Ils sont plus nombreux parmi les plus jeunes ; or, d'une façon générale, les plus jeunes vivent plus souvent chez leurs parents : très naturellement les étudiants et les apprentis sont plus souvent corésidents, chez leurs parents, que la moyenne.

Les « inactifs » sont par définition, pour le recensement, des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni en cours d'études – dont des hommes ou des femmes au foyer. Peuvent être inclus par exemple des jeunes souffrant d'un handicap qui ne leur permet pas de suivre des études ou de travailler.

Tableau 4 : Proportion de jeunes vivant chez leurs parents (corésidents) selon leur âge et leur situation principale

|                   | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Chômeurs          | 81%    | 76%    | 70%    | 64%    | 56%    | 50%    | 43%    | 61%       |
| Apprentissage     | 75%    | 69%    | 61%    | 53%    | 45%    | 39%    | 32%    | 58%       |
| Elèves, étudiants | 70%    | 62%    | 53%    | 46%    | 41%    | 36%    | 32%    | 54%       |
| Autres inactifs   | 67%    | 60%    | 50%    | 41%    | 35%    | 29%    | 24%    | 42%       |
| Emploi            | 71%    | 67%    | 58%    | 49%    | 41%    | 34%    | 26%    | 40%       |
| Ensemble          | 71%    | 65%    | 57%    | 50%    | 43%    | 37%    | 30%    | 51%       |

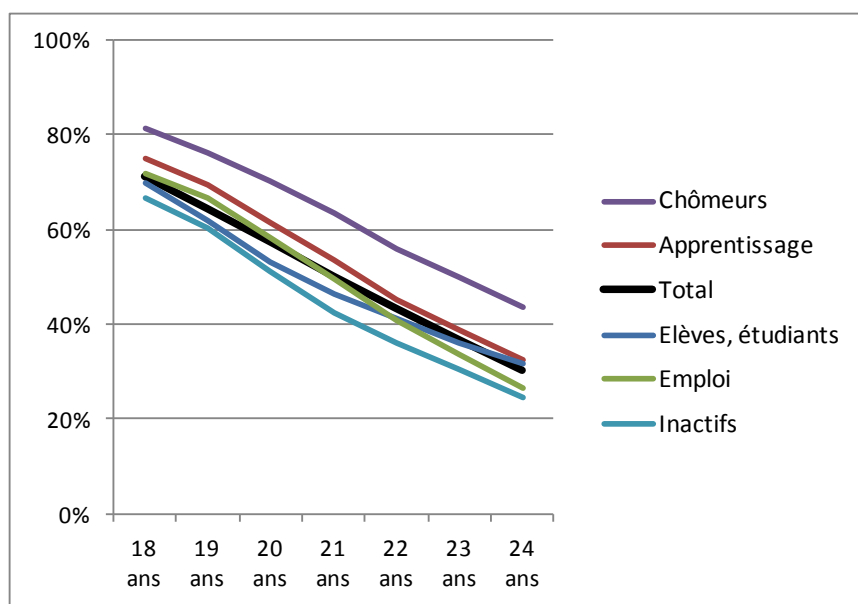
Lecture : 71 % des jeunes de 18 ans vivent chez leurs parents (et donc 29 % ne vivent plus chez leurs parents). 81 % des chômeurs de 18 ans vivent chez leurs parents (et donc 19 % ne vivent plus chez leurs parents).

France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

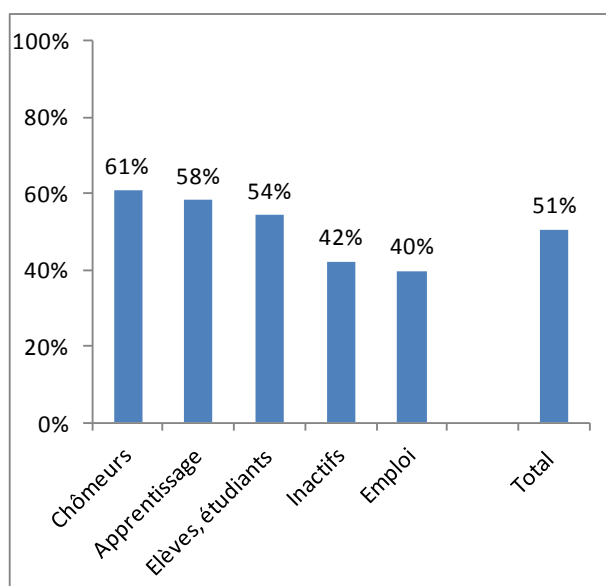


Graphique 6 : Proportion de jeunes vivant chez leurs parents (corésidents) selon leur âge et le type de leur situation d'activité principale



Lecture : à 18 ans, 81 % des jeunes chômeurs vivent chez leurs parents.  
France métropolitaine + DOM - y compris communautés.  
Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Graphique 7 : Proportion de jeunes de 18 à 24 ans vivant chez leurs parents (corésidents) selon le type de leur activité principale



Lecture : 61 % des jeunes chômeurs vivent chez leurs parents.  
France métropolitaine + DOM - y compris communautés.  
Source : Recensement de la population 2012, Insee.

## 2) Parentalité selon le type d'activité (études, chômage, emploi)

6 % des jeunes de 18 à 24 ans élèvent un enfant. La proportion de jeunes qui sont eux-mêmes parents est évidemment également très sensible à l'âge, mais à l'inverse de la corésidence, elle est très différente d'une catégorie d'activité à l'autre :

- Les étudiants sont le moins fréquemment parents : à peine 1 % d'entre eux.
- Les inactifs et les chômeurs le sont beaucoup plus (tableau 5 et graphique 8, et annexe 1 pour des résultats plus détaillés et qui distinguent les DOM)<sup>4</sup>.

Les jeunes parents inactifs sont essentiellement des femmes : à 24 ans, 60 % des jeunes femmes inactives ont par exemple un enfant, contre seulement 6 % des garçons inactifs (graphique 9). L'écart entre filles et garçons est beaucoup plus réduit pour les étudiants et pour les actifs en emploi.

Tableau 5 : Proportion et nombre de parents parmi les jeunes selon le type d'activité

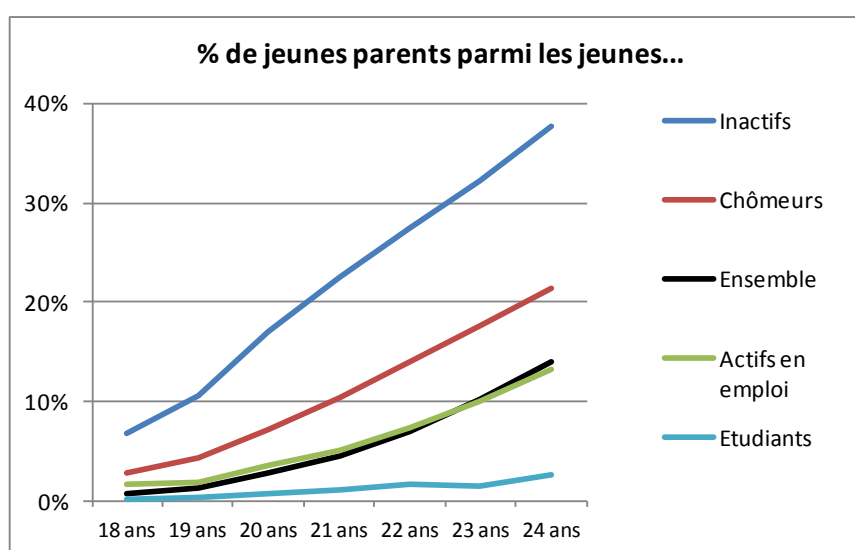
|                  | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |         |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|---------|
| Inactifs         | 7%     | 11%    | 17%    | 23%    | 27%    | 32%    | 38%    | 24%       | 73 000  |
| Chômeurs         | 3%     | 4%     | 7%     | 10%    | 14%    | 18%    | 21%    | 12%       | 96 000  |
| Actifs en emploi | 2%     | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 13%    | 9%        | 136 000 |
| Etudiants        | 0,2%   | 0,3%   | 0,6%   | 1%     | 2%     | 2%     | 3%     | 0,8%      | 24 000  |
| Ensemble         | 1%     | 1%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        | 329 000 |
| Dont : Femmes    | 1,2%   | 2,5%   | 5%     | 8%     | 11%    | 16%    | 21%    | 9%        | 250 000 |
| Hommes           | 0,2%   | 0,5%   | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 3%        | 79 000  |

Lecture : 7 % des jeunes inactifs de 18 ans ont au moins un enfant. 24 % des jeunes inactifs de 18 à 24 ans ont un enfant l'ensemble ; cela représente 73 000 jeunes inactifs. Au total, 329 000 jeunes de 18 à 24 ans sont parents d'un enfant (soit 6 % des jeunes de 18 à 24 ans).

France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Graphique 8 : Proportion de parents parmi les jeunes selon le type d'activité

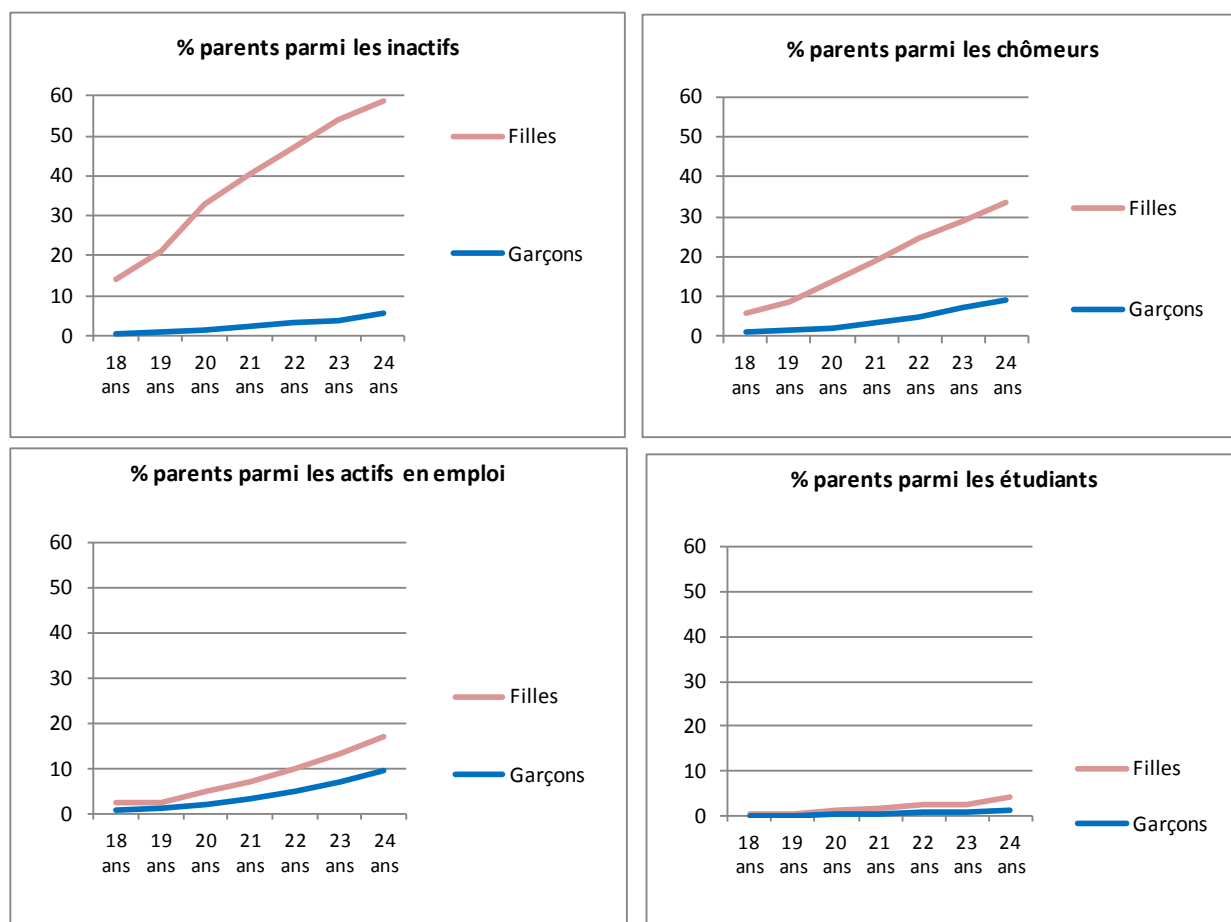


France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

<sup>4</sup> Et comme on le voit dans le tableau 5, les jeunes parents sont plus souvent inactifs ou au chômage.

Graphique 9 : Proportion de jeunes parents, par sexe, selon le type d'activité



Lecture : 14 % des jeunes femmes de 18 ans inactives élèvent un enfant. Ce n'est le cas que de 0,6 % des jeunes garçons inactifs de 18 ans.

France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

### 3) Vie en solo selon le type d'activité (études, chômage, emploi)

En moyenne, 16 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent seuls dans leur logement, mais cette proportion varie selon les situations d'activité : les étudiants sont 20 % à vivre seuls dans leur logement (y compris en communautés, notamment en résidences universitaires) et les inactifs seulement 4 % (tableau 6 et graphique 10).

Rapporté à l'ensemble des jeunes qui ne vivent plus chez leurs parents, le nombre de ceux qui vivent seuls est en moyenne de 19 %, mais cette proportion est cette fois-ci croissante avec l'âge : 29 % des jeunes décohabitants de 24 ans qui ne vivent plus chez leurs parents vivent en solo, contre moins de 10% à 18 ans (graphique 10). C'est le cas de 35 % des étudiants ou des actifs en emploi de 24 ans, catégories pour lesquelles l'évolution selon l'âge est nettement plus rapide que la moyenne<sup>5</sup>.

Tableau 6 : Part des jeunes qui vivent seuls selon le type d'activité

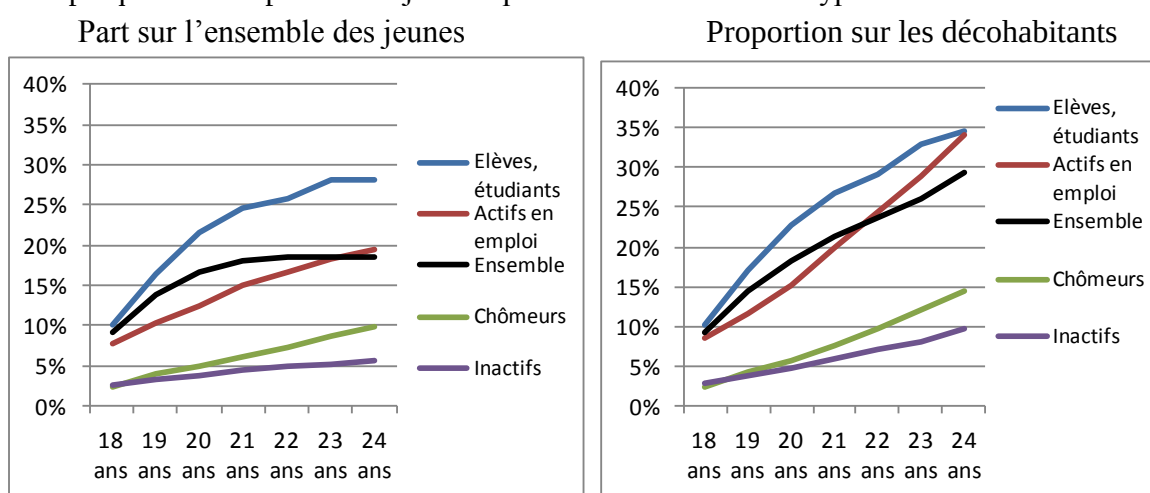
|                   | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Elèves, étudiants | 10%    | 16%    | 22%    | 25%    | 26%    | 28%    | 28%    | 20%       |
| Actifs en emploi  | 8%     | 10%    | 12%    | 15%    | 17%    | 18%    | 19%    | 17%       |
| Chômeurs          | 2%     | 4%     | 5%     | 6%     | 7%     | 9%     | 10%    | 7%        |
| Inactifs          | 3%     | 3%     | 4%     | 4%     | 5%     | 5%     | 6%     | 4%        |
| Ensemble          | 9%     | 14%    | 17%    | 18%    | 18%    | 19%    | 19%    | 16%       |
| Dont : Femmes     | 10%    | 15%    | 18%    | 19%    | 19%    | 19%    | 18%    | 17%       |
| Hommes            | 8%     | 12%    | 15%    | 17%    | 18%    | 18%    | 19%    | 15%       |

Lecture : 10 % des étudiants de 18 ans vivent seuls dans leur logement. 20 % des étudiants de 18 à 24 ans ont un enfant l'ensemble.

France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Graphique 10 : Proportion de jeunes qui vivent seuls selon le type d'activité



Lecture : 28 % des étudiants de 24 ans vivent seuls dans leur logement

France métropolitaine + DOM - y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Lecture : 35 % des étudiants décohabitants de 24 ans vivent seuls dans leur logement

<sup>5</sup> voir l'annexe 1 pour des résultats qui distinguent les DOM.

#### 4) Emploi et chômage selon le mode de résidence (corésidence, décohabitation)

Emploi et décohabitation d'avec les parents vont de pair : une fois les études terminées, les jeunes décohabitants sont plus fréquemment en emploi que les corésidents. Dit autrement, le taux de chômage est plus faible parmi les jeunes qui ont quitté leurs parents que parmi ceux qui vivent encore chez eux (tableau 7). Cela vaut pour la métropole comme pour les DOM (graphique 11, et annexe 1 pour le détail par sexe, et qui distingue les DOM).

Tableau 7 : Taux de chômage\* des jeunes actifs selon l'âge et le mode de cohabitation avec les parents

|               | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Décohabitants | 54%    | 44%    | 35%    | 29%    | 25%    | 21%    | 18%    | 24%       |
| Corésidents   | 67%    | 56%    | 48%    | 42%    | 38%    | 34%    | 32%    | 43%       |
| Ensemble      | 64%    | 52%    | 43%    | 36%    | 31%    | 26%    | 23%    | 33%       |

\* Taux de chômage = chômeurs / (chômeurs + actifs en emploi)

Lecture : Parmi les jeunes de 18 ans qui ne vivent plus chez leurs parents (les décohabitants), le taux de chômage est de 54 %. Ce taux est la proportion de chômeurs de cet âge parmi la population active (emploi+chômage) décohabitante de cet âge.

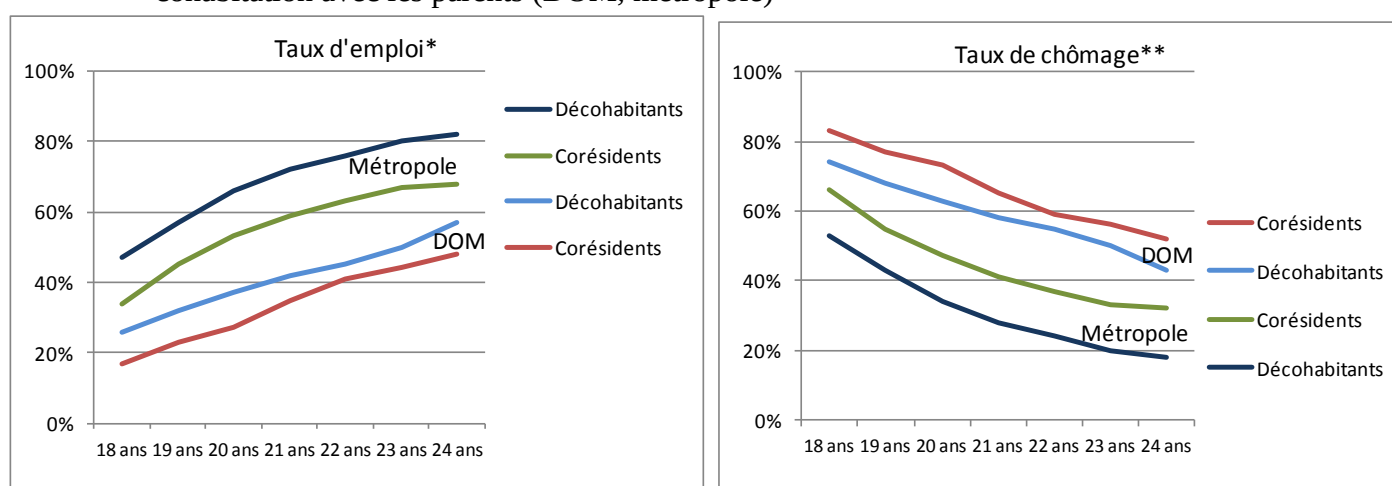
Tableau 7 (suite) : Part des jeunes au chômage\*\* selon l'âge et le mode de cohabitation avec les parents

|               | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Décohabitants | 5%     | 8%     | 10%    | 11%    | 12%    | 13%    | 14%    | 11%       |
| Corésidents   | 9%     | 14%    | 18%    | 20%    | 20%    | 23%    | 24%    | 17%       |
| Ensemble      | 8%     | 12%    | 15%    | 16%    | 16%    | 17%    | 17%    | 14%       |

\*\*Part du chômage = chômeurs / ensemble des jeunes

Lecture : Parmi tous les jeunes de 18 ans qui ne vivent plus chez leurs parents (les décohabitants), la part de ceux qui se déclarent au chômage est de 5 %. Cette part est la proportion de chômeurs de cet âge parmi la population totale décohabitante de cet âge.

Graphique 11 : Taux de chômage\* et taux d'emploi\*\* par âge, et selon le mode de cohabitation avec les parents (DOM, métropole)



\* taux d'emploi = actifs en emploi / (chômeurs + actifs en emploi) = 100 - taux de chômage

\*\* taux de chômage = chômeurs / (chômeurs + actifs en emploi) = 100 - taux d'emploi

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

## **5 ) Les jeunes en difficulté d'insertion : sortie précoce, décrochage, etc.**

### **a ) Définitions : plusieurs approches possibles des jeunes en difficulté d'insertion**

Toujours en croisant les notions de mode de cohabitation (vivre chez les parents, en couple, avec un enfant, seul, etc.), d'activité principale (études, emploi, chômage, inactivité) et de niveau de diplôme, on peut dessiner plusieurs portraits complémentaires de la jeunesse en difficulté.

Ces portraits peuvent reprendre des notions « standard » déjà développées dans les publications et les comparaisons internationales : les jeunes précocement sortis du système éducatif et de formation (ESL)<sup>6</sup> ; les jeunes ni en études ni en formation ni en emploi (NEET)<sup>7</sup> ; les « décrocheurs »<sup>8</sup>.

Ils peuvent aussi proposer des combinaisons inédites qui, en plus, tiendraient compte de la cohabitation avec les parents ou de la présence d'un conjoint, avec qui le jeune peut partager les ressources, le logement et profiter des équipements de ce logement. La présence des parents ou d'un conjoint relativise dans ce cas la difficulté dans laquelle peut se trouver le jeune.

Le recensement permet aussi de dénombrer les jeunes qui résident en dehors des « ménages ordinaires » : 45 000 jeunes de 18 à 24 ans sont recensés en milieu hospitalier, en raison d'un état de santé durablement dégradé ou d'un handicap sévère (dont 23 000 qui sont par ailleurs inscrits en établissement d'enseignement et donc considérés comme étudiants), et 16 000 en milieu carcéral. Par ailleurs, 14 000 jeunes sont considérés comme appartenant à un ménage « mobile » (le gens du voyage par exemple), où très peu sont diplômés, mais très peu aussi inactifs. Tous ces jeunes peuvent dans une certaine mesure être considérés en difficulté.

Selon ces différentes définitions de la jeunesse en difficulté, les proportions de jeunes touchés varient alors de façon très sensible.

---

<sup>6</sup> ESL pour « Early School Leavers », ou sortants précoces (sortis précocement du système éducatif).

<sup>7</sup> NEET de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ».

<sup>8</sup> Décrocheur : « En voie de sortir ou juste sortis du système éducatif » ou encore « les jeunes qui ont quitté le cursus de formation de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme visé par cette formation. Certains titulaires d'un CAP ou d'un BEP peuvent avoir décroché en s'engageant vers un bac pro sans l'obtenir. Le décrocheur est alors diplômé ». Cette notion de « décrocheur » fait en fait débat est n'est pas reconnue de la même façon par la communauté éducative et par la sphère de l'accompagnement social et de l'insertion. Elle n'est de plus pas chiffrable rigoureusement avec le recensement, puisque le décrochage fait appel à la notion d'études qui ont été engagées mais qui n'ont pas abouti. On connaît en fait seulement la situation en termes d'études et de niveau de diplôme au moment du recensement. Nous ne développerons donc pas cette notion ici (voir Chapitres III et IV du Tome III).

## b ) Les jeunes « sortis précocement du système éducatif » (ESL)

- La notion de jeunes sortis précocement du système éducatif ou de formation se fonde sur la qualification du jeune : il s'agit d'un jeune qui n'est plus en études initiales (école ou apprentissage) et qui n'a pourtant aucun diplôme.

Un tel jeune peut donc être en emploi, au chômage ou inactif ; la difficulté qu'il affronte est d'être sans qualification. On sait qu'il aura moins de chance de trouver un emploi que s'il était plus diplômé, et que, s'il a un emploi, il aura peu de chance de progresser à l'intérieur de son travail, d'en changer facilement, ou d'en retrouver un autre s'il le perd.

- En 2012, on recense 636 000 sortants précoces, soit 11,5% de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans en France métropolitaine et dans les DOM, et tous types de logements confondus<sup>9</sup> (tableau 8). Cette proportion est en baisse régulière et se situe en dessous de la moyenne européenne.

**Tableau 8 : Répartition des sortants précoces (ESL)\* selon leur situation principale et leur mode de cohabitation**

|                 | Total des jeunes | Sortants précoces          |                         |           |                                   |
|-----------------|------------------|----------------------------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|
|                 |                  | Ensemble sortants précoces | Dont : Chez les parents | En couple | Ni chez les parents, ni en couple |
| <b>Ensemble</b> | 5 555 000        | <b>636 000</b>             | 312 000                 | 153 000   | <b>171 000</b>                    |
| En emploi       | 1 608 000        | <b>235 000</b>             | 103 000                 | 65 000    | <b>67 000</b>                     |
| Au chômage      | 792 000          | <b>264 000</b>             | 158 500                 | 51 000    | <b>54 500</b>                     |
| Inactifs        | 281 000          | <b>137 000</b>             | 50 500                  | 37 000    | <b>49 500</b>                     |
| Etudes          | 2 874 000        | -                          |                         |           |                                   |
| <b>Ensemble</b> | <b>100%</b>      | <b>11,5%</b>               | 5,6%                    | 2,8%      | <b>3,1%</b>                       |
| En emploi       | 29%              | <b>4,2%</b>                | 1,9%                    | 1,2%      | <b>1,2%</b>                       |
| Au chômage      | 14%              | <b>4,8%</b>                | 2,9%                    | 0,9%      | <b>1,0%</b>                       |
| Inactifs        | 5%               | <b>2,5%</b>                | 0,9%                    | 0,7%      | <b>0,9%</b>                       |
| Etudes          | 52%              |                            |                         |           |                                   |

\*Sortant précoce = en dehors du système éducatif ou de formation, sans aucun diplôme (Early School Leaver).

Lecture : Parmi les 1 608 000 jeunes de 18 à 24 ans en emploi, 235 000 sont recensés sans aucun diplôme. Parmi ceux-ci, 103 000 vivent chez leurs parents. Ils représentent alors 1,9% de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans.

Champ : Jeunes de 18 à 24 ans. France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

- Un certain nombre de jeunes « ESL » vivent en collectivité : 12 000 en milieu hospitalier, 9 000 en milieu carcéral, et 8 500 vivent en habitation mobile.

<sup>9</sup> 559 000 jeunes en France métropolitaine et en ménages ordinaires dans le recensement en 2012, soit 11,0% des jeunes. Il s'agit de jeunes déjà sortis du système éducatif et non pas du flux de jeunes qui sortent chaque année, flux annuel estimé à un peu plus de 100 000. Par ailleurs, 25 000 jeunes (0,5% des jeunes) déclarent être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sans être inscrit dans un établissement d'enseignement. On retombe donc exactement, à champ et concepts rapprochés, sur l'estimation fournie à partir des enquêtes Emploi pour 2012 (11,5%). Voir à cet égard le rapport de la Cour des comptes « Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire », janvier 2016, qui reprend la publication de la DEPP (ministère de l'éducation) faisant état de ces estimations (*Note d'Information* n°09 de mars 2015)

<https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Les-dispositifs-et-les-credits-mobilises-en-faveur-des-jeunes-sortis-sans-qualification-du-systeme-scolaire>

- Parmi les sortants précoces, certains jeunes peuvent vivre dans des conditions leur permettant de s'accommoder plus facilement de l'absence totale de diplôme : ils peuvent vivre en compagnie d'un conjoint qui apporte des ressources au ménage, ils peuvent résider chez leurs parents en attendant d'acquérir leur autonomie. Cela ne signifie pas forcément l'absence de toute difficulté : les revenus d'un conjoint peuvent être insuffisants, la cohabitation avec les parents peut être contrainte, soit par des conditions économiques, soit du fait d'un handicap, etc. Mais les conditions de vie de ces jeunes-là ne sont pas les mêmes que celles des autres non-diplômés.

La moitié des sortants précoces réside ainsi encore chez leurs parents (tableau 8). Sans surprise, cette part de jeunes cohabitants est la plus importante parmi les chômeurs (60%) ; mais même lorsque les jeunes non-diplômés sont en emploi, cette proportion reste importante (44%). La part des jeunes chez leurs parents est en revanche plus faible parmi les sortants précoces inactifs (donc ni en emploi ni au chômage, 37%) car beaucoup d'inactifs vivent en dehors d'un logement ordinaire.

- On peut en définitive comptabiliser les sortants précoces au sens large, ou tenter de se concentrer sur les jeunes *a priori* les plus en difficulté parmi les ESL :

- En 2012, on compte 636 000 jeunes sortis sans aucun diplôme du système éducatif ou de formation (ESL au sens large, 11,5% des jeunes) ; parmi eux, 401 000 sont sans emploi (7,2 %).

- Par ailleurs, seulement 171 000 sortants précoces ne sont ni en couple ni chez leurs parents. Cela représente 3,1% des jeunes de 18 à 24 ans ; parmi eux, 104 000 sont sans emploi (1,9% des jeunes).

- Le nombre des jeunes sortis précocement du système éducatif, ESL au sens large, augmente fortement avec l'âge du jeune (tableau 9). Il intègre cela dit les jeunes en emploi, dont on sait que leur nombre augmente naturellement avec l'âge.

Si l'on considère les sortants précoces sans emploi, leur nombre est stable à chaque âge, entre 55 000 et 60 000 (données « en stock » en 2012).

**Tableau 9 : Répartition par âge des sortants précoces (ESL)**

|                                           | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|-------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|-----------|
| ESL « Large »*                            | 68 000 | 85 000 | 90 000 | 93 000 | 92 000 | 103 000 | 105 000 | 636 000   |
| dont sans emploi                          | 54 000 | 61 000 | 60 000 | 57 000 | 55 000 | 57 000  | 56 000  | 401 000   |
| ESL, ni en couple,<br>ni chez les parents | 14 000 | 18 000 | 22 000 | 26 000 | 27 000 | 31 500  | 32 500  | 171 000   |
| ESL « Strict »**                          | 10 000 | 13 000 | 14 000 | 15 500 | 15 500 | 18 000  | 18 000  | 104 000   |

\*ESL « large » : sortis du système éducatif ou de formation, sans diplôme.

\*\*ESL « strict » : ESL large, mais sans emploi, et ni en couple ni chez ses parents.

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.



### c ) Les NEETs

- Il s'agit des jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi. Il n'y a donc pas ici de notion de diplôme pour définir la jeunesse en difficulté. La difficulté que rencontre le jeune est qu'il n'est pas occupé : il est soit au chômage, soit inactif.

On recense en France métropolitaine et dans les DOM, et tous types de logements confondus, 1 073 000 jeunes « NEET » au sens large, c'est-à-dire ni en études (52% des jeunes) ni en emploi (29%). En coupe, 19,3% des jeunes des 18-24 ans sont « NEET » (tableau 10)<sup>10</sup>.

- Comme pour la définition des sortants précoces, on peut cependant moduler cette notion en fonction du mode de cohabitation (chez les parents, en couple, etc.). Il y a de fait plus de la moitié des jeunes NEET qui vivent chez leurs parents, et un sur cinq qui vit en couple, si bien que seulement 240 000 jeunes de 18 à 24 ans (4,3 % des jeunes) ne sont ni en études, ni en formation ni en emploi, et ni non plus en couple ni chez leurs parents (tableau 10). Ils sont chômeurs ou inactifs, et vivent seuls ou en colocation (avec un enfant ou non), ou en collectivité. On recense parmi eux 16 000 jeunes en prison (dont 9 000 non diplômés), 12 000 en établissement hospitalier et 600 sans abri.

**Tableau 10 : Répartition des NEET\* selon leur situation principale et mode de cohabitation**

|                          | Ensemble         | Chez les parents | En couple      | Autre          |
|--------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Ensemble jeunes          | 5 555 000        | 2 810 000        | 940 000        | 1 804 000      |
| - En études              | 2 874 000        | 1 570 000        | 185 000        | 1 119 000      |
| - En emploi              | 1 608 000        | 644 000          | 519 000        | 446 000        |
| <b>= NEET*</b>           | <b>1 073 000</b> | <b>596 000</b>   | <b>237 000</b> | <b>240 000</b> |
| <i>Dont : Au chômage</i> | <i>792 000</i>   | <i>481 000</i>   | <i>161 000</i> | <i>150 000</i> |
| <i>Inactif</i>           | <i>281 000</i>   | <i>115 000</i>   | <i>76 000</i>  | <i>89 000</i>  |

| En % de l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans | Ensemble     | Chez les parents | En couple   | Autre       |
|----------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|-------------|
| Ensemble jeunes                              | 100%         | 51%              | 17%         | 32%         |
| - En études                                  | 52%          | 28%              | 3%          | 20%         |
| - En emploi                                  | 29%          | 12%              | 9%          | 8%          |
| <b>=NEET*</b>                                | <b>19,3%</b> | <b>10,7%</b>     | <b>4,3%</b> | <b>4,3%</b> |
| <i>Dont : Au chômage</i>                     | <i>14,3%</i> | <i>8,7%</i>      | <i>2,9%</i> | <i>2,7%</i> |
| <i>Inactif</i>                               | <i>5,1%</i>  | <i>2,1%</i>      | <i>1,4%</i> | <i>1,6%</i> |

\*NEET : ni en éducation ni en formation ni en emploi.

Lecture : Sur l'ensemble de 5 555 000 jeunes de 18 à 24 ans, 1 073 000 sont en dehors du système éducatif et sans emploi (on les appelle NEET). Ils représentent 19,3% de l'ensemble des jeunes de 18 à 24ans. Parmi eux, 792 000 sont au chômage, soit 14,3% de l'ensemble des jeunes. Parmi eux, 481 000 résident chez leurs parents, soit 8,7% de l'ensemble des jeunes.

Champ : jeunes de 18 à 24 ans. France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

<sup>10</sup> 963 000 (18,9% des jeunes) en France métropolitaine et en ménages ordinaires en 2012. Voir le chapitre IV du Tome III pour une discussion de l'intérêt de l'indicateur NEET en coupe. Les données du recensement de la population ne permettent qu'une description statique de la population des jeunes « NEET », présentée ici.

- On peut aussi considérer le jeune NEET selon qu'il est au chômage ou inactif (tableau 10). Le fait que le jeune se déclare au chômage (même non indemnisé) et non pas inactif rend en effet compte d'un état d'esprit où toute idée d'insertion n'est peut-être pas abandonnée.

Sur les 1 073 000 jeunes NEET, seul un quart ne se déclare pas au chômage, et peuvent donc être considérés comme totalement inactifs (5,1% des jeunes). Parmi eux, 89 000 ne sont, de plus, ni chez leurs parents, ni en couple (1,6 %).

- On peut enfin décomposer le nombre de NEET en fonction du niveau de diplôme (diplômés du supérieur, du secondaire ou sans diplôme). Par exemple, un jeune diplômé du supérieur qui vit chez ses parents et prend plusieurs mois de vacances avant de commencer à chercher un emploi ne saurait être considéré dans le même degré de difficulté qu'un jeune chômeur qui vit seul et sans diplôme.

Ainsi, sur les 1 073 000 jeunes sans activité (NEET « au sens large »), les deux tiers sont diplômés : 127 000 sont diplômés du supérieur, et 544 000 ont un CAP, un BEP ou le bac (tableau 11).

En définitive, seulement 401 000 n'ont aucun diplôme (7,2% des jeunes). On retrouve ici, par un autre cheminement, les jeunes « ESL » sans emploi, tels qu'ils ont été définis précédemment.

Parmi ceux-ci, certains vivent chez leurs parents ou en couple et en définitive seulement 104 000 jeunes ne sont ni en études ni en formation ni en emploi, ni non plus en couple, et ne vivent pas chez leurs parents (1,9%). On retrouve là les ESL « au sens strict ».

**Tableau 11 : Répartition des NEET\* selon leur diplôme et mode de cohabitation**

|                   | Ensemble  | Etudes    | Emploi    | NEET*            | Chez les<br>parents | En couple     | Autre          |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|------------------|---------------------|---------------|----------------|
| Ensemble          | 5 555 000 | 2 874 000 | 1 608 000 | <b>1 073 000</b> | 596 000             | 237 000       | 240 000        |
| Non diplômé       | 1 062 000 | 426 000   | 235 000   | <b>401 000</b>   | <b>209 000</b>      | <b>88 000</b> | <b>104 000</b> |
| CAP, BEP, BAC     | 3 237 000 | 1 767 000 | 926 000   | <b>544 000</b>   | 313 000             | 121 000       | 110 000        |
| Dipl du supérieur | 1 256 000 | 681 000   | 447 000   | <b>127 000</b>   | 74 000              | 28 000        | 26 000         |
| Ensemble          | 100%      | 52%       | 29%       | <b>19,3%</b>     | <b>10,7%</b>        | <b>4,3%</b>   | <b>4,3%</b>    |
| Non diplômé       | 19%       | 8%        | 4%        | <b>7,2%</b>      | <b>3,8%</b>         | <b>1,6%</b>   | <b>1,9%</b>    |
| CAP, BEP, BAC     | 58%       | 32%       | 17%       | <b>9,8%</b>      | 5,6%                | 2,2%          | 2,0%           |
| Dipl du supérieur | 23%       | 12%       | 8%        | <b>2,3%</b>      | 1,3%                | 0,5%          | 0,5%           |

\*NEET : ni en éducation ni en formation ni en emploi.

Lecture : Sur l'ensemble de 5 555 000 jeunes de 18 à 24 ans, 1 073 000 sont en dehors du système éducatif et sans emploi (on les appelle NEET). Ils représentent 19,3% de l'ensemble des jeunes de 18 à 24ans. Parmi eux, 401 000 n'ont aucun diplôme, soit 7,2% de l'ensemble des jeunes. Parmi eux, 209 000 résident chez leurs parents, soit 3,8% de l'ensemble des jeunes.

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

- Le nombre de NEET au sens large augmente très rapidement avec l'âge : seulement 95 000 jeunes « NEET » de 18 ans, mais 184 000 à 24 ans, donc le double de ceux de 18 ans (tableau 12). L'acception large des NEET regroupe de fait les jeunes au chômage et tous diplômés confondus, dont le nombre augmente avec l'âge. Si on prend en revanche seulement ceux qui sont sans aucun diplôme, le nombre est assez stable : entre 55 000 et 60 000 à chaque âge. Si en plus on se concentre sur ceux qui ne sont ni en couple ni chez leurs parents (les « NEET au sens strict ») leur nombre progresse avec l'âge, de 10 000 à 18 ans jusqu'à 18 000 à 24 ans (tableau 12).

**Tableau 12 : Répartition par âge des NEET\***

|                          | 18 ans        | 19 ans        | 20 ans        | 21 ans        | 22 ans        | 23 ans        | 24 ans        | 18-24 ans      |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| NEET « Large »*          | 95 000        | 131 000       | 153 000       | 162 000       | 166 000       | 183 000       | 184 000       | 1 073 000      |
| <i>Dont sans diplôme</i> | <i>54 000</i> | <i>61 000</i> | <i>60 000</i> | <i>57 000</i> | <i>55 000</i> | <i>57 000</i> | <i>56 000</i> | <i>401 000</i> |
| NEET « strict »**        | 10 000        | 13 000        | 14 000        | 16 000        | 16 000        | 18 000        | 18 000        | 104 000        |

\*NEET « large » : ni en études, ni en formation, ni en emploi.

\*\*NEET « strict » : NEET large, mais sans diplôme, et ni en couple ni chez ses parents.

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

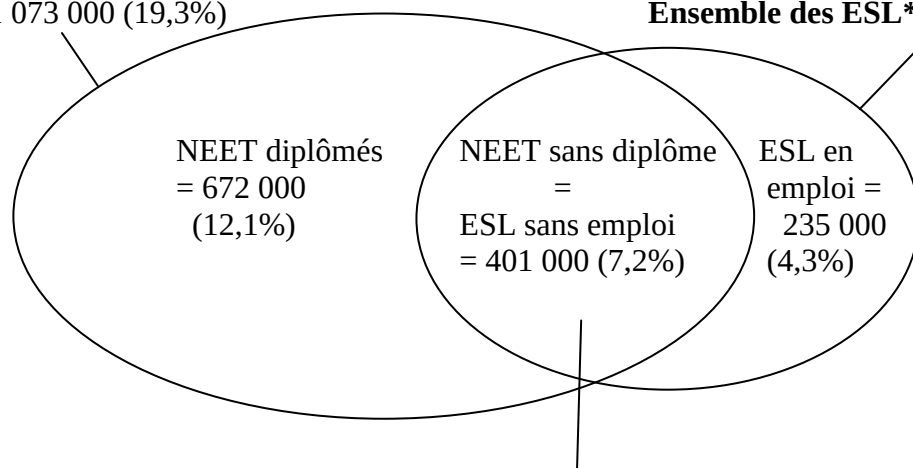
Source : Recensement de la population 2012, Insee.

- On peut donc indifféremment obtenir le nombre de jeunes potentiellement en difficulté en empruntant le chemin qui va du côté des ESL comme celui qui va du côté des NEETs. Les deux notions sont complémentaires, décrivent des situations qui s'appuient, l'une en priorité sur le diplôme, l'autre plutôt sur l'activité, et dont l'intersection constitue un ensemble de jeunes qui sont très certainement en grande difficulté : ni en études ni en formation, et aussi sans emploi et sans diplôme (schéma).

**Ensemble des NEET\* :**

1 073 000 (19,3%)

**Ensemble des ESL\*\* :** 636 000 (11,5%)



**Jeunes en grande difficulté : 401 000 (7,2%)**

\*NEET : ni en études, ni en formation, ni en emploi (Not in Education, Employment or Training).

\*\*ESL : sortis du système éducatif ou de formation, sans diplôme (Early School Leavers).

Champ : France métropolitaine + DOM – Y compris logements en communautés (foyers, prisons, etc.).

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Il semble intéressant de s'attarder sur cette dernière population -dénommée dans les paragraphes qui suivent « en grande difficulté »- pour la décrire à l'aide de marqueurs que nous n'avons pas encore souvent utilisés, comme la taille et la nature de la commune de résidence (rural, urbain, agglomération parisienne), le sexe, le caractère d'immigration, ou encore l'état de santé et de handicap<sup>11</sup> (Voir aussi l'annexe 1 pour le développement sur les jeunes immigrés ou issus de l'immigration).

La moitié des 401 000 jeunes « en grande difficulté » vit chez ses parents, un quart vit en couple et le dernier quart se répartit entre diverses situations, où le jeune vit en colocation, seul, seul avec un enfant, ou en collectivité. Ces diverses situations regroupent des réalités différentes :

- Les 209 000 jeunes en grande difficulté qui résident chez leurs parents sont plutôt des garçons (70%, contre 54% parmi tous les jeunes en grande difficulté), très jeunes (40% d'être eux ont 18 ans ou 19 ans), et plutôt non immigrés (seulement 7%, contre 13% pour l'ensemble des jeunes en grande difficulté). Ils déclarent trois fois plus souvent de fortes restrictions d'activité et deux fois plus souvent des difficultés d'ordre psychique que les autres jeunes en grande difficulté. Ils bénéficient de l'AAH six fois plus souvent. Ils sont par ailleurs tout de même plus souvent déclarés comme étant au chômage (75%), et non pas inactifs (25%), que les autres jeunes en grande difficulté (55% au chômage et 45% inactifs).

- A l'inverse, les 88 000 jeunes en grande difficulté qui vivent en couple sont plutôt des filles (75%), plus âgées (40% ont 23 ans ou 24 ans), deux fois plus souvent immigrées que la moyenne. Parmi ces jeunes en couple, ceux qui sont parents (60% de ces jeunes en couple) se déclarent très souvent inactifs plutôt que chômeurs, et les couples sans enfants (les 40% restant) plutôt au chômage qu'inactifs. Il n'y a aucun problème particulier de restrictions d'activité ou de limitations psychologiques dans cette population en couple. Ces jeunes en couple vivent loin de l'agglomération parisienne, plutôt dans les villes moyennes.

- Les 26 000 jeunes parents isolés en grande difficulté (donc, rappelons-le, non diplômés, pas en études ni en formation, et sans emploi) sont quasiment toutes des femmes. A l'inverse de celles qui élèvent leur enfant en couple, ce sont rarement des immigrées. 40% d'entre elles se déclarent inactives, et non pas chômeuses, ce qui est plus que la moyenne. Cause ou conséquence de cette situation, elles présentent de fait des troubles du comportement deux fois plus souvent que la moyenne des jeunes en grande difficulté. Ces jeunes mères isolées vivent dans les grandes villes, loin de Paris et de son agglomération, et très peu dans le rural.

- On retrouve ce dernier trait chez les 17 000 jeunes en grande difficulté qui vivent seuls. Ce sont ici plutôt des garçons, relativement âgés, plus souvent au chômage (plutôt qu'inactifs) que la moyenne, et moins souvent immigrés.

---

<sup>11</sup> En ménage ordinaire seulement (donc hors institution). L'enquête « Handicap-Santé-Ménage » de 2008 propose une liste de nombreuses activités à partir de laquelle on calculera un score de restrictions d'activité : s'orienter dans la rue, se déplacer dans le logement, préparer le repas, faire sa toilette, le ménage, les courses, s'habiller, etc. Elle propose par ailleurs une liste de limitations fonctionnelles permettant d'indiquer si le jeune rencontre des problèmes psychologiques : mise en danger, comportement agressif, notion du temps, capacité d'apprentissage, concentration, compréhension des autres, etc.

- Les 35 000 jeunes en colocation sont plus souvent immigrés, et résident plus souvent en agglomération parisienne.

## II – EVOLUTIONS RECENTES

### A) Corésidence, décohabitation

Au début des années 2000, le mouvement de décohabitation accrue des jeunes était général : en forte progression parmi les étudiants, il était observé aussi chez les jeunes qui étaient sur le marché de l'emploi (actifs occupés et même, mais dans une moindre mesure, les jeunes au chômage). Les inactifs (hors étudiants) étaient en 2006 ceux qui résidaient le moins chez leurs parents : la décohabitation concernait 63 % d'entre eux (graphique 12 et tableau 13).

Ce mouvement de décohabitation s'est interrompu avec la crise économique de 2008, en particulier pour les chômeurs et les inactifs, qui se remettent à résider de plus en plus chez leurs parents. La décohabitation se poursuit en revanche pour les actifs en emploi : les deux tiers de ces jeunes n'habitent plus chez leurs parents. Pour les étudiants, ce mouvement de décohabitation s'était arrêté entre 2006 et 2009, il a repris depuis –sans que l'on sâche s'ils s'attardent ou s'il s'agit de retours au domicile parental. Ils sont 46 % à ne pas vivre chez leurs parents.

Graphique 12 : Proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui ne résident plus chez leurs parents

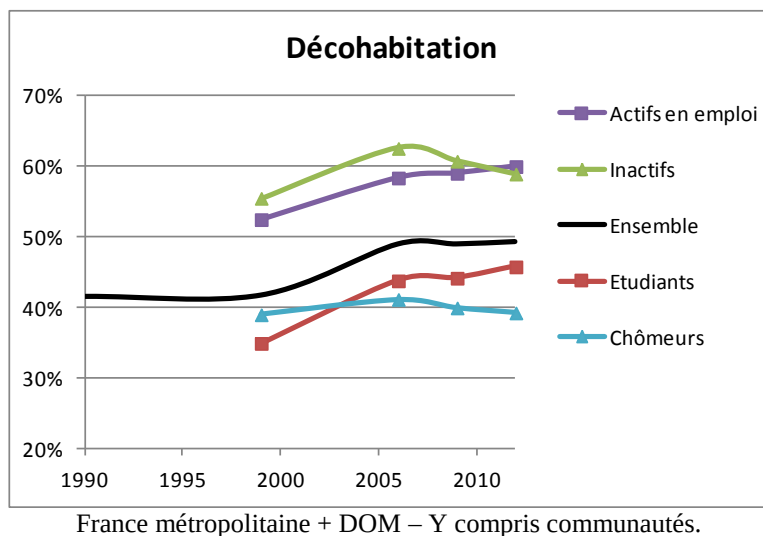


Tableau 13 : Proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui ne résident plus chez leurs parents

|                  | 1990 | 1999 | 2006 | 2009 | 2012 |
|------------------|------|------|------|------|------|
| Actifs en emploi |      | 52%  | 58%  | 59%  | 60%  |
| Inactifs         |      | 55%  | 63%  | 61%  | 59%  |
| Chômeurs         |      | 39%  | 41%  | 40%  | 39%  |
| Etudiants        |      | 35%  | 44%  | 44%  | 46%  |
| Ensemble         | 42%  | 42%  | 49%  | 49%  | 49%  |

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

Source : Recensements de la population, Insee.

## **B) Chômage, études**

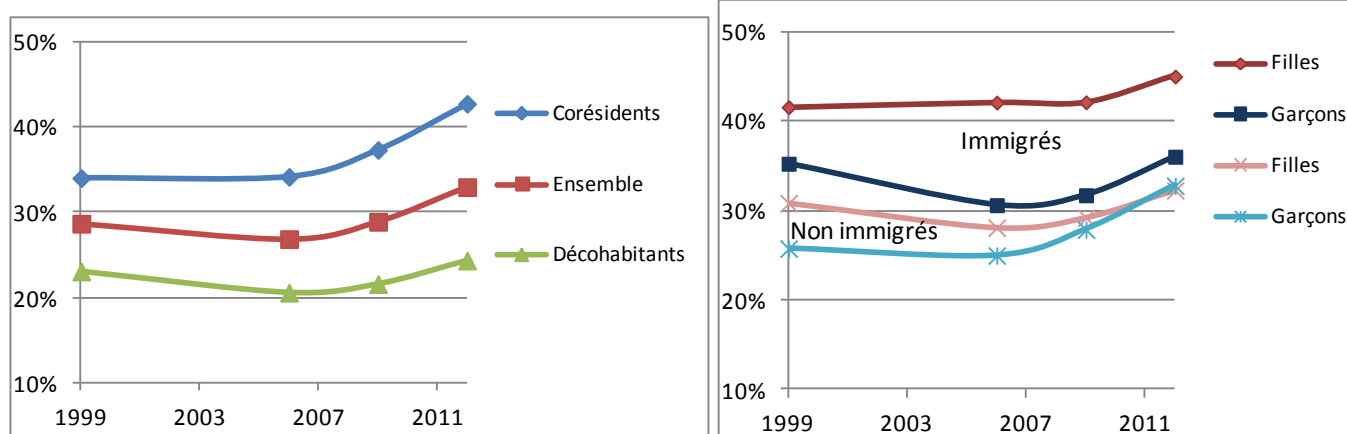
1 ) Le chômage des jeunes a augmenté très sensiblement ces dernières années. Mesuré à partir du recensement, le taux de chômage est désormais de 33 % pour les jeunes de 18 à 24 ans, soit 6 points de plus qu'en 2006 (graphique 13).

Décohabitation et emploi vont de pair : le chômage est plus important pour les corésidents (43 %) que pour les décohabitants (24 %), et les évolutions depuis 1999 sont les mêmes pour les deux catégories.

Ce n'est pas le cas quand on observe le chômage des jeunes immigrés<sup>12</sup>, et en particulier selon leur sexe (graphique 13). Le chômage des immigrés (40 %) est plus élevé que celui des non immigrés (33 %). Mais alors que chez ces derniers, le chômage des filles est devenu identique à celui des garçons, il est en revanche, chez les immigrés, resté beaucoup plus important que le chômage des garçons.

2 ) De son côté, la proportion d'étudiants parmi les jeunes de 18 à 24 ans est globalement très stable depuis 1999, autour de 52 %. Cette stabilité est la résultante d'une proportion d'étudiants en croissance régulière parmi les décohabitants et en décroissance parmi les corésidents (ce qui est cohérent avec la poursuite de la décohabitation chez les étudiants, graphique 14).

Graphique 13 : Taux de chômage des jeunes\*



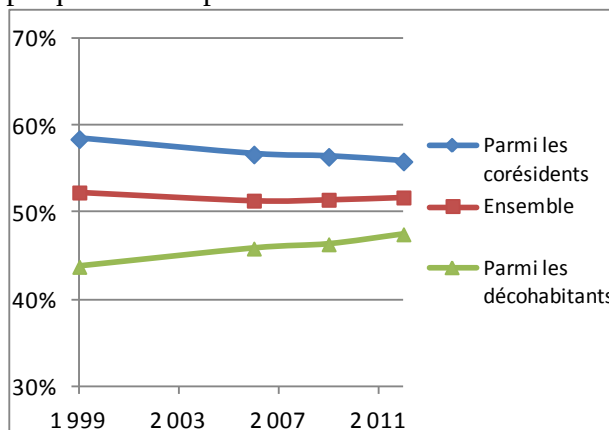
Lecture : En 1999, le taux de chômage des jeunes de 18 à 24 ans qui vivaient chez leurs parents était de 34 %.

\* taux de chômage =  $\frac{\text{chômeurs}}{\text{chômeurs} + \text{actifs en emploi}}$

France métropolitaine + DOM – Y compris communautés.

<sup>12</sup> Immigré = né étranger à l'étranger. Etre immigré est donc une caractéristique binaire (on l'est ou pas) qu'on garde toute sa vie, au contraire de la nationalité. On peut en effet avoir plusieurs nationalités, et en changer au cours de sa vie.

Graphique 14 : Proportion d'élèves ou d'étudiants\*...



Lecture : En 1999, 58 % des jeunes de 18 à 24 ans qui vivaient chez leurs parents étaient étudiants.

\*Inscrits en établissements d'enseignement, y compris enseignement secondaire et apprentissage.

France métropolitaine + DOM – Y compris Communautés (logements collectifs)

Source : Recensements de la population, Insee.

### **C) Parentalité**

1 ) La proportion de jeunes de 18 à 24 ans vivant en couple avait particulièrement baissé entre 1982 et 1999 : les premières unions devenaient plus tardives, mais aussi plus fragiles.

Cette tendance est désormais interrompue : depuis 2006, les hommes et les femmes de 18 à 24 ans sont désormais aussi souvent engagés dans une vie à deux que ceux du même âge en 1999.

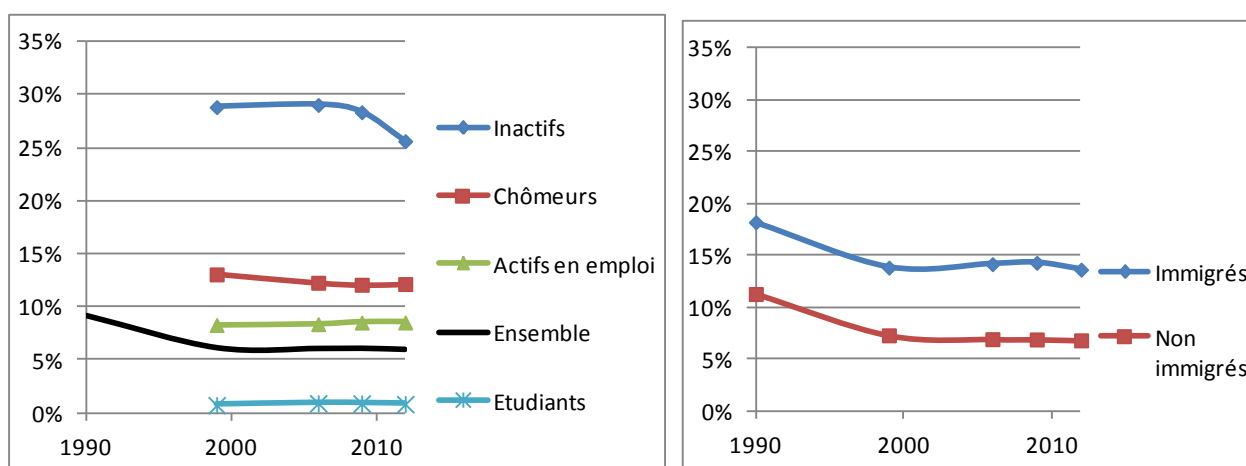
La fécondité des femmes de ces âges a suivi la même évolution : baisse jusqu'en 1999, stabilité depuis. La proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui sont eux-mêmes parents a cessé de baisser et s'est stabilisée à 6 % depuis 1999 (graphique 15). Une exception à cette stabilisation générale : la parentalité parmi les inactifs a de nouveau baissé ces toutes dernières années, en lien peut-être avec la crise de 2008. Elle n'a cependant pas baissé pour les chômeurs<sup>13</sup>.

2 ) Tendance de fond chez les adultes, la part des familles monoparentales augmente régulièrement. Cela s'observe aussi pour les jeunes de moins de 24 ans. Chez les jeunes femmes qui ont des enfants, plus d'un quart désormais les élèvent seules (graphique 16). Dans les DOM, c'est beaucoup plus (60 %)<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Sur le lien entre chômage et fécondité voir *Population & Sociétés* n°528 de décembre 2015 : « Les hommes et les femmes ont moins l'intention d'avoir un premier enfant dans un avenir proche lorsqu'ils sont au chômage. En outre pour ceux qui souhaitent devenir parent, ce projet est retardé lorsqu'ils connaissent un épisode de chômage. Ce retard s'explique par un report de la mise en couple pour les hommes, et par l'attente d'une situation professionnelle stable pour les femmes. En revanche, le chômage n'affecte pas la réalisation des projets d'enfant pour ceux déjà parents. »

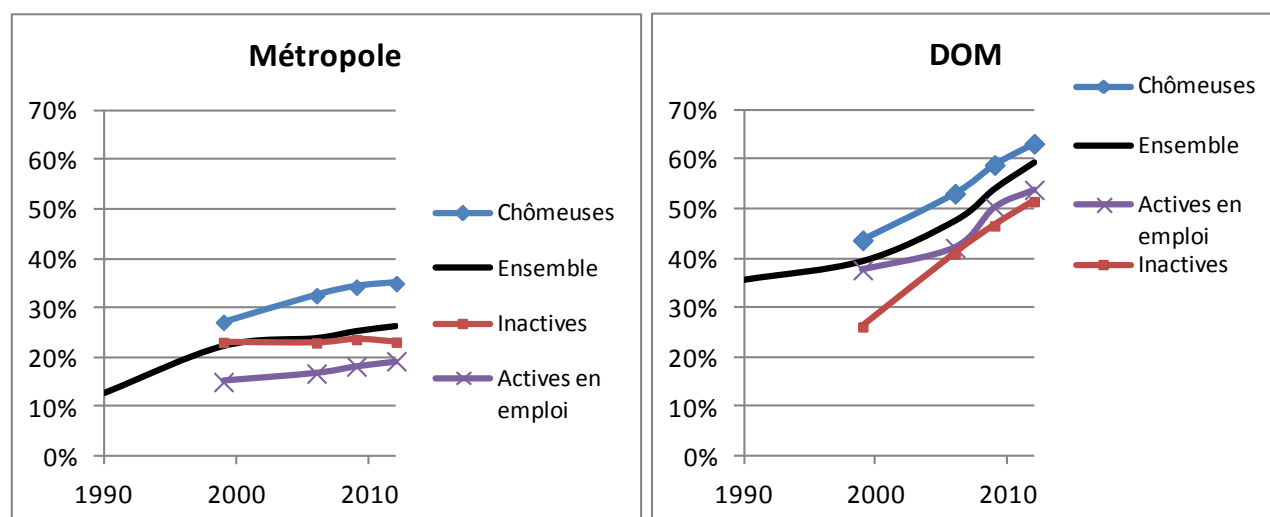
<sup>14</sup> La forte hausse récente de la part des mères isolées parmi les jeunes mères dans les DOM s'expliquerait en partie par une modification du comportement de déclaration, à La Réunion notamment : « Si la part de ces

Graphique 15 : Proportion de jeunes qui élèvent un enfant



Lecture : En 1999, 29 % des jeunes inactifs de 18 à 24 ans élevaient un enfant.  
France métropolitaine + DOM – Y compris Communautés (logements collectifs)  
Source : Recensements de la population, Insee.

Graphique 16 : Part des mères isolées parmi les jeunes mères.



Lecture : En 1999 dans les DOM, parmi les jeunes chômeuses de 18 à 24 ans qui avaient un enfant, 44 % l'élevaient seules.  
France métropolitaine, DOM – Y compris Communautés (logements collectifs)  
Source : Recensements de la population, Insee.

« naissances monoparentales » demeure plus forte en Martinique, elles s'y stabilisent, alors qu'à l'inverse elles sont en nette augmentation à La Réunion (+ 13 points). L'hypothèse peut être légitimement admise, dans ce cas, d'un « effet d'aubaine » lié à l'ouverture progressive, à compter de 1978, d'un dispositif social d'aides financières destinées aux mères vivant seules (Gautier, 2014). Cette pratique serait plus spécifique aux jeunes réunionnaises qui, en comparaison des antillaises, sont plus souvent dépourvues de qualification et, surtout, plus pénalisées par le chômage et le sous-emploi « endémiques ». (Marie C.-V., Breton D., Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement ». In: *Politiques sociales et familiales*, n°119, 2015. pp.55-64).



### III – LES REVENUS ET LE NIVEAU DE VIE DES JEUNES

Une bonne connaissance des ressources des jeunes adultes est nécessaire pour s’interroger sur leur niveau de vie, sur le montant et sur la cohérence des aides et sur les options qui les sous-tendent (notamment sur le choix entre les aides apportées directement aux jeunes indépendamment des caractéristiques du foyer de leurs parents et les aides versées aux jeunes en tenant compte de ces caractéristiques, et les aides apportées à leur famille).

#### **A) Le niveau de vie et le taux de pauvreté des jeunes sont mal appréhendés dans les statistiques les plus diffusées**

Le niveau de vie et le taux de pauvreté des jeunes sont mal appréhendés dans les enquêtes statistiques et notamment avec l’enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) qui est la référence pour évaluer la pauvreté monétaire en France. Officiellement, en 2013, le niveau de vie moyen des jeunes de 18 à 24 ans avec la mesure traditionnelle est de 19 730€ par an, inférieur de 25% au niveau de vie moyen de la population<sup>15</sup>. Près de 30% des jeunes seraient en dessous du seuil de pauvreté contre 14% pour l’ensemble de la population française.

Mais cette double estimation – la plus diffusée – souffre de nombreux et graves biais dans la mesure où :

##### 1 ) Elle n’intègre pas les revenus non déclarés ou non imposables des jeunes

Les indicateurs de niveau de vie et de pauvreté reposent en effet sur les revenus déclarés au fisc. Or, une partie des revenus des jeunes n’est pas déclarée (petits jobs occasionnels, baby-sitting). Par ailleurs, il existe une exonération fiscale des revenus d’activité pour les étudiants jusqu’à trois fois le montant du SMIC mensuel (soit un total de 4 336 € en 2015) et une exonération quasi-totale des revenus de l’apprenti.

##### 2 ) Elle ne prend pas en compte les transferts intra-familiaux

Dans la mesure de la pauvreté issue de l’ERFS, les transferts monétaires entre les parents et les enfants ne sont pas mesurés. Les transferts réguliers ou ponctuels d’argent, les transferts en nature pris en charge directement par les parents ne sont pas pris en compte. Ils peuvent pourtant être d’importance car les jeunes ne vivant plus chez leurs parents sont très souvent soutenus financièrement par leur famille (88% des jeunes entre 19 et 24 ans ne vivant pas avec leur parent selon l’enquête « Jeunes et Carrières » de 1997. Cette proportion passe à 97% pour les étudiants, dont 91% qui bénéficient une aide régulière de leur parent)<sup>16</sup>.

##### 3 ) Elle exclut de son champ les étudiants en ménage autonome qui représentent environ 20% des jeunes de 18 à 24 ans

---

<sup>15</sup> Site de l’Insee et publication 2015, *Insee Première* n° 1566, « Les niveaux de vie en 2013 ».

<sup>16</sup> Robert-Bobée (2002), « Parmi les jeunes ne vivant pas chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première* n°826.

4) Elle ne porte que sur les ménages ordinaires, ce qui exclut 5% des jeunes de 18 à 24 ans qui vivent notamment dans les logements universitaires et les foyers de jeunes travailleurs<sup>17</sup>.

L'importance de ces biais devrait conduire à ce qu'on n'utilise pas ou qu'on utilise avec d'extrêmes précautions les indicateurs de niveau de vie moyen et de taux de pauvreté tirés d'ERFS pour les jeunes de moins de 25 ans.

## **B) Vers une meilleur connaissance des niveaux de vie des jeunes avec la nouvelle enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)**

Face aux grandes difficultés de bien appréhender le niveau de vie et la pauvreté des jeunes, une enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) a été récemment pilotée par la Drees et l'Insee pour décrire les ressources et les conditions de vie des jeunes adultes de 18 à 24 ans en France. Les premiers résultats seront disponibles prochainement.

En attendant ces analyses, nous utilisons les derniers résultats disponibles sur le niveau de vie des jeunes à partir de l'enquête SRCV, qui malgré certaines limites, reste la meilleure source pour approcher le niveau de vie de jeunes (voir annexe 5). C'est d'ailleurs la source utilisée par Eurostat pour diffuser les comparaisons européennes des taux de pauvreté.

## **C) L'analyse des niveaux de vie et de la pauvreté des jeunes à partir de l'enquête SRCV**

### **1) Questions de méthode : quels revenus prendre en compte et pour quels ménages ?**

Evaluer le niveau de vie des jeunes et mesurer leur taux de pauvreté nécessite de prendre en compte des types de ressources très divers, plus divers sans doute que pour bon nombre d'autres catégories de population. On peut pour clarifier la présentation distinguer les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents de ceux qui y vivent encore.

#### **a) Le jeune adulte qui ne vit plus chez ses parents**

- Il perçoit d'abord des ressources tirées de son activité : revenus du travail (salaires, revenus non salariés) et revenus de remplacement (indemnités de chômage, de maladie, de maternité).
- A ces ressources s'ajoutent les prestations sociales dont il bénéficie : l'allocation de logement ou les prestations familiales s'il a des enfants à charge par exemple.

---

<sup>17</sup> Soit environ 300 000 jeunes.

- Il faut aussi prendre en compte les transferts versés par d'autres ménages (en général ses parents) :

- sommes d'argent versées régulièrement pour payer le loyer, la nourriture, les vêtements, les transports, les sorties...;
- sommes d'argent versées occasionnellement, mais qui peuvent être d'importance, pour l'achat d'un véhicule, pour des vacances par exemple ;
- transferts en nature, comme par exemple l'équivalent des dépenses précédentes, lorsque les parents s'en chargent directement sans donner d'argent au jeune, mais aussi nettoyage du linge chez les parents, provision d'aliments pour la semaine...

- Si ce jeune partage son logement avec d'autres personnes (un conjoint, ses propres enfants) s'ajoutent alors les ressources individuelles de ces personnes avec qui il est postulé qu'ils font budget commun avec lui. C'est une convention relativement crédible. Cette convention est par contre plus artificielle en cas de colocation en ce qui concerne la mise en commun des ressources des jeunes et la réalisation d'économies d'échelle de même ampleur qu'au sein d'une famille.

#### b ) Le jeune adulte qui vit chez ses parents

- Il peut avoir des revenus d'activité et des prestations sociales, comme les jeunes décohabitants. Il faut de même prendre en compte les transferts monétaires dont il peut bénéficier (ses parents lui donnent « une mensualité »).

- Mais il convient aussi de tenir compte des avantages en nature liés à la vie en commun (notamment le « logement gratuit » dont il jouit). Et il faut par ailleurs intégrer dans le raisonnement le fait que ses parents bénéficient, du fait qu'il est à leur charge, de prestations (prestations familiales, RSA) ou d'économies d'impôt (via le quotient familial notamment) qui contribuent aux ressources du ménage qu'il forme avec ses parents.

Pour évaluer le niveau de vie de ce jeune, on a alors recours à deux approches :

- Dans la première on essaye d'évaluer, de « monétariser » les avantages en nature ; on les ajoute aux ressources propres du jeune ; on lui impute sa « part » des prestations et « dépenses fiscales » versées à ses parents.

- Devant les difficultés de cette approche, il est d'usage de recourir à une deuxième approche où on considère que le jeune a le même niveau de vie que l'ensemble du ménage. On fait masse des ressources de tous les membres de la famille et on répartit ce potentiel entre eux sur la base d'une échelle conventionnelle d'unités de consommation (pour la plus utilisée : 1 part pour le premier adulte ; 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne de moins de 14 ans).

## **2 ) Estimation du niveau de vie des jeunes**

Deux études ont été récemment publiées<sup>18</sup> pour évaluer le niveau de vie des jeunes, à partir d'une même source : l'enquête « Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie » (SRCV).

Ces études ne portent pas sur les mêmes tranches d'âges : 18-25 ans pour l'une, 16-29 ans pour l'autre. Elles n'utilisent pas non plus les mêmes années d'enquête : cumul des années d'enquêtes 2005 à 2010 pour la première, cumul de 2005 à 2008 pour la deuxième. Plus proche de notre champ d'intérêt en termes d'âges (18-24 ans) la première étude se limite en contrepartie aux jeunes qui ne résident plus chez leurs parents (les « décohabitants »). La seconde couvre un éventail d'âges trop ouvert pour nous, mais estime le niveau de vie des jeunes « corésidents », ceux qui vivent encore chez leurs parents.

En utilisant des éléments tirés de ces deux études, on reconstitue ici une estimation du niveau de vie de l'ensemble des jeunes ; l'objectif est de donner des ordres de grandeur. Bien entendu, cette estimation est limitée par les insuffisances de la source statistique et par l'incertitude qu'entraîne l'utilisation de ratios tirés d'études dont le champ et l'objet ne sont pas tout à fait les mêmes que les nôtres. Mais SRCV reste à ce jour la meilleure source pour étudier le niveau de vie des jeunes, et la méthode qui estime le niveau de vie dans ces deux études y est la plus simple d'usage et la plus facilement compréhensible.

#### a ) Les jeunes qui ne résident plus chez les parents (les décohabitants)<sup>19</sup>

##### *a1) Les revenus individuels d'activité annuels des jeunes décohabitants*

Ils sont estimés à 7 900 € par unité de consommation (UC).

Un étudiant gagne 4 000 € par UC, et un non-étudiant gagne évidemment beaucoup plus : 8 900 €/par UC (tableau 14). Ces revenus individuels sont mesurés en euros par unité de consommation. Pour bien prendre en compte le fait qu'un grand nombre de jeunes ne vivent pas seuls il faut en effet diviser les ressources du jeune par un coefficient qui tient compte de la présence et de l'âge d'autres membres du ménage. Rappelons-le : si par exemple le jeune habite avec un conjoint qui n'a aucun revenu, le revenu individuel du jeune est divisé par 1,5 lorsqu'on veut évaluer la contribution de ce revenu au niveau de vie de ce jeune (qui est aussi celui de son conjoint puisque tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie : celui du ménage). S'ils ont un enfant de moins de 14 ans, le revenu individuel du jeune est divisé par 1,8 pour évaluer sa contribution à son niveau de vie (et à celui de son conjoint, et à celui de leur enfant). Ce revenu individuel mutualisé par UC ne doit donc pas être assimilé à un revenu personnel moyen, mais plutôt à la contribution moyenne de cet individu au niveau de vie d'un ménage.

---

<sup>18</sup> « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents », B. Lhommeau, DREES, *Etudes & Résultats* n°867, février 2014.

et « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent », J. Solard & R. Coppoletta, Insee, *Economie & Statistiques* n° 469-470, 2014.

<sup>19</sup> Les résultats présentés dans cette partie sont reconstitués à partir de ceux publiés par la Drees dans : « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents », *Etudes & Résultats* n° 867, de février 2014.

#### *a2) La mutualisation des ressources individuelles d'activité des autres membres du ménage*

L'apport de ces ressources rehausse le revenu des jeunes décohabitants de 6 300 € par UC supplémentaires et fait alors monter le revenu du ménage d'un jeune à 14 200 € par UC (mutualisés) (tableau 14). La prise en compte des revenus des autres membres du ménage améliore donc significativement le niveau de vie du jeune adulte. Les jeunes de 18 à 25 ans décohabitants peuvent en effet vivre avec des conjoints plus âgés, apportant des revenus plus consistants.

C'est particulièrement le cas des jeunes étudiants, qui perçoivent en moyenne un revenu individuel de 4 000 € par UC, mais qui, si on inclut les ressources individuelles des autres membres du ménage, voient leurs ressources s'élever à 9 100 € par unité de consommation, soit plus qu'un doublement. Cela signifie que les revenus individuels des autres personnes du ménage sont bien supérieurs à celui du jeune étudiant décohabitant.

C'est l'inverse pour les non-étudiants, qui gagnent plus (8 900 € / UC) que les autres membres de leur ménage (6 500 € / UC). Ces compensations font que l'écart de revenus d'activité entre ménages de non-étudiants et ménages d'étudiants (1,7) se trouve diminué par rapport à celui qui était mis en évidence à partir de leurs simples revenus individuels (2,2).

#### *a3) Les transferts sociaux et fiscaux*

Les prestations familiales, les allocations de logement, et les autres prestations sociales<sup>20</sup> amènent le revenu moyen annuel des jeunes décohabitants à 15 200 € par UC, soit 1 000 € par UC supplémentaires. Les étudiants perçoivent plus fréquemment des aides sociales ou fiscales (aides au logement notamment), et pour un montant moyen un peu supérieur à celui des non-étudiants (prestations familiales, primes pour l'emploi), ce qui atténue encore les disparités de ressources entre les non-étudiants et les étudiants (écart de 1,6).

#### *a4) Enfin, les aides monétaires régulières en provenance d'autres ménages (en général les parents) viennent compléter les ressources des jeunes décohabitants*

Leur apport annuel est en moyenne de 600 € annuel par UC d'après les enquêtes SRCV, sous forme par exemple de loyer payé, de pension alimentaire, ou sous d'autres formes, ce qui porte le niveau de vie global d'un jeune décohabitant à 15 800 € par UC (tableau 14).

Ce sont surtout les étudiants qui bénéficient de ces aides monétaires (2 300 € par UC), de telle sorte que le rapport du niveau de vie entre non-étudiants et étudiants n'est plus que de 1,3 (graphique 17).

Les aides monétaires régulières en provenance des parents sont donc un des éléments fondamentaux des ressources des étudiants décohabitants. Elles sont beaucoup plus marginales pour les jeunes décohabitants qui ont fini leurs études (200 € par UC), dont les parents sont en moyenne moins aisés que les parents des étudiants.

Tableau 14 : Composantes du niveau de vie des jeunes décohabitants de 18 à 25 ans

---

<sup>20</sup> Y compris les bourses.

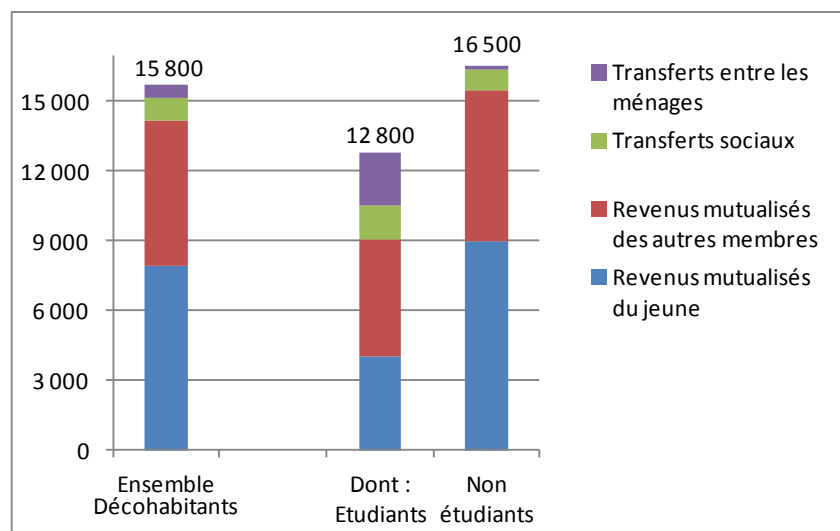
| En € 2009            | Revenus individuels mutualisés du jeune | + Revenus individuels mutualisés des autres membres du ménage | + Transferts sociaux et fiscaux | + Transferts monétaires entre les ménages | = Niveau de vie des membres du ménage | Soit par mois |
|----------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>Décohabitants</b> | <b>7 900</b>                            | <b>+ 6 300</b>                                                | <b>+ 1 000</b>                  | <b>+ 600</b>                              | <b>= 15 800</b>                       | <b>1 300</b>  |
| Dont : Etudiants     | 4 000                                   | + 5 100                                                       | + 1 400                         | + 2 300                                   | = 12 800                              | 1 100         |
| Non étudiants        | 8 900                                   | + 6 500                                                       | + 900                           | + 200                                     | = 16 500                              | 1 400         |
| <b>Décohabitants</b> | <b>50%</b>                              | <b>40%</b>                                                    | <b>6%</b>                       | <b>4%</b>                                 | <b>= 100%</b>                         |               |
| Dont : Etudiants     | 31%                                     | 40%                                                           | 11%                             | 18%                                       | = 100%                                |               |
| Non étudiants        | 54%                                     | 39%                                                           | 5%                              | 1%                                        | = 100%                                |               |

Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine. Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014)

Graphique 17 : Composantes du niveau de vie des jeunes décohabitants de 18 à 25 ans



Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine. Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014)

#### b) Les jeunes qui vivent chez leurs parents (les corésidents)<sup>21</sup>

Par convention le niveau de vie de ces jeunes est celui du groupe familial. Il est estimé à 19 800 € par UC (tableau 15 et graphique 18).

La répartition des composantes de ce niveau de vie est radicalement différente de celle des décohabitants.

<sup>21</sup> Les résultats présentés dans cette partie sont reconstitués à partir de l'étude publiée par l'Insee : « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent », dans *Economie & Statistiques* n° 469-470, 2014 et calés sur ceux de la précédente étude sur les décohabitants afin d'homogénéiser les résultats.

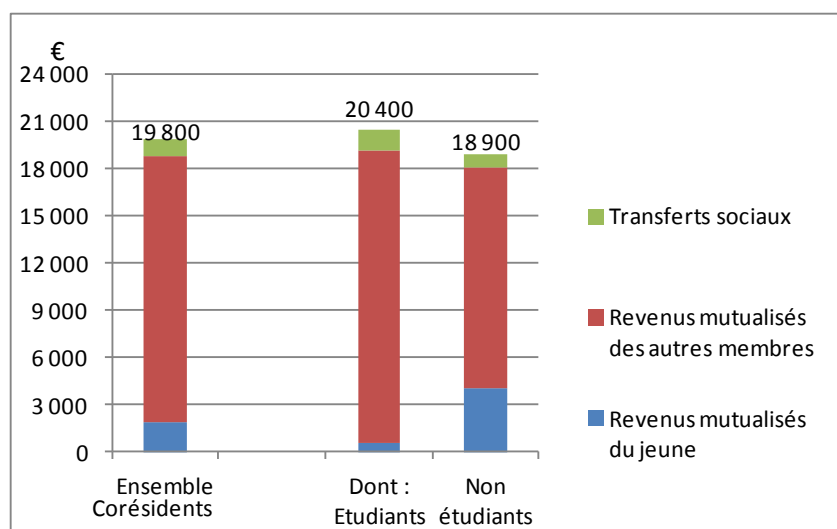
Emploi et décohabitation allant de pair, les revenus individuels de ces jeunes sont plus faibles que ceux des décohabitants car ils ne sont pas composés de revenus de même nature : davantage de revenus de remplacement ou d'aide sociale pour les corésidents (chômage, RSA, indemnités maladie, invalidité etc.), davantage de revenus d'activité pour les décohabitants.

Pour chaque mode de cohabitation, le revenu individuel d'activité de l'étudiant reste très inférieur à celui du non-étudiant. L'écart est très grand pour les jeunes qui habitent chez leurs parents (6,8) ; il est plus faible pour les décohabitants (2,2). Cela se conçoit. Les étudiants qui logent chez leurs parents tirent peu d'argent d'une éventuelle activité, et la majorité ne déclare d'ailleurs aucun revenu. Inversement les revenus des non-étudiants sont constitués de revenus d'activité ou peut-être plutôt de revenus de remplacement, dans la mesure où comme nous l'avons remarqué en première partie, les inactifs et les chômeurs ont eu ces dernières années de plus en plus tendance à rester ou retourner chez leurs parents.

Les revenus des autres membres du ménage (ici les parents) prennent pour les jeunes corésidents une importance considérable (graphique 18). Les transferts sociaux sont d'importance à peu près égale à celle des décohabitants. Les transferts provenant d'autres ménages sont en revanche quasi nuls pour les jeunes qui habitent chez leurs parents, même pour les étudiants : les transferts d'argent se passent à l'intérieur du ménage.

Une fois tous ces éléments pris en compte, le niveau de vie des étudiants (20 400 €) et celui des non-étudiants (18 900 €) sont en définitive assez proches quand ils habitent chez leurs parents. Il est en faveur des étudiants, contrairement à ce qui se passait pour les jeunes qui avaient quitté le foyer parental ; les niveaux de vie des décohabitants étaient en effet plus contrastés, et en défaveur des étudiants.

Graphique 18 : Composantes du niveau de vie des jeunes corésidents de 18 à 25 ans



Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine. Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014) et Solard et Coppoletta (2014)

Tableau 15 : Composantes du niveau de vie des jeunes corésidents de 18 à 25 ans

| En € 2009          | Revenus<br>individuels<br>mutualisés<br>du jeune | + Revenus<br>individuels<br>mutualisés des<br>autres membres<br>du ménage | +<br>Transferts<br>sociaux et<br>fiscaux | +<br>Transferts<br>monétaires<br>entre les<br>ménages | =<br>Niveau de vie<br>des membres<br>du ménage | <i>Soit par<br/>mois</i> |
|--------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Corésidents</b> | <b>1 900</b>                                     | <b>+ 16 800</b>                                                           | <b>+ 1 100</b>                           | <b>+ 0</b>                                            | <b>= 19 800</b>                                | <b>1 650</b>             |
| Dont : Etudiants   | 600                                              | + 18 500                                                                  | + 1 300                                  | + 0                                                   | = 20 400                                       | 1 700                    |
| Non étudiants      | 4 100                                            | + 14 000                                                                  | + 800                                    | + 0                                                   | = 18 900                                       | 1 600                    |
| <b>Corésidents</b> | <b>10%</b>                                       | <b>85%</b>                                                                | <b>6%</b>                                | <b>0%</b>                                             | <b>= 100%</b>                                  |                          |
| Dont : Etudiants   | 3%                                               | 91%                                                                       | 6%                                       | 0%                                                    | = 100%                                         |                          |
| Non étudiants      | 22%                                              | 74%                                                                       | 4%                                       | 0%                                                    | = 100%                                         |                          |

Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine. Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014) et Solard et Coppoletta (2014)

### c) Les jeunes de 18 à 25 ans : une estimation du niveau de vie

Tous modes de cohabitation confondus<sup>22</sup>, si cela a un sens, le niveau de vie annuel des jeunes de 18 à 25 ans est donc estimé à 18 200 € par UC (tableau 16).

Celui des étudiants est un peu plus élevé (19 000 € par UC), d'une part du fait qu'ils sont plus souvent logés chez leurs parents, dont on prend en compte les revenus pour estimer le niveau de vie des membres du ménage, et d'autre part du fait que leurs parents sont en moyenne de classes socialement plus favorisées. En structure, les revenus des autres membres du ménage des étudiants contribuent de ce fait pour une part très importante au niveau de vie des étudiants. Les transferts en provenance d'autres ménages ne concernent pratiquement que les étudiants (et en particulier les décohabitants), ce qui accentue donc l'écart entre les étudiants et les non-étudiants.

Le niveau de vie des non-étudiants (17 500 € par UC) est en revanche alimenté à 40 % par les ressources individuelles du jeune lui-même (graphique 19). Ils ne reçoivent pratiquement aucune aide régulière de la part des autres ménages, et bénéficient d'aides sociales inférieures à celles reçues par les étudiants, contrepartie du fait qu'ils déclarent plus de revenus d'activité.

<sup>22</sup> Sauf les logements collectifs (internat, résidences universitaires, foyer), hors champ de ces enquêtes passées auprès des ménages ordinaires.



Tableau 16 : Composantes du niveau de vie des jeunes de 18 à 25 ans

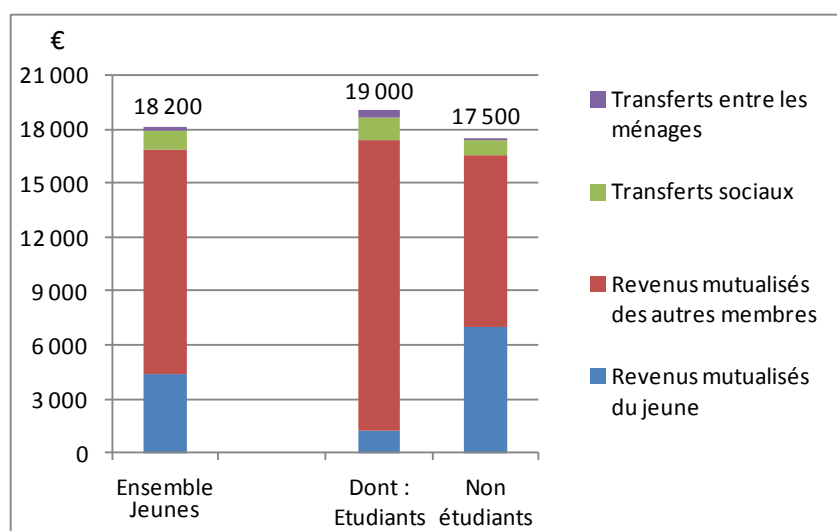
| En € 2009                  | Revenus individuels mutualisés du jeune | + Revenus individuels mutualisés des autres membres du ménage | + Transferts sociaux et fiscaux | + Transferts monétaires entre les ménages | = Niveau de vie des membres du ménage | Soit par mois |
|----------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>Ensemble des jeunes</b> | <b>4 400</b>                            | <b>+ 12 500</b>                                               | <b>+ 1 100</b>                  | <b>+ 200</b>                              | <b>= 18 200</b>                       | <b>1 500</b>  |
| Dont : Etudiants           | 1 200                                   | + 16 100                                                      | + 1 300                         | + 400                                     | = 19 000                              | 1 600         |
| Non étudiants              | 7 000                                   | + 9 600                                                       | + 800                           | + 100                                     | = 17 500                              | 1 500         |

Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine. Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014) et Solard et Coppoletta (2014)

Graphique 19 : Composantes du niveau de vie des jeunes de 18 à 25 ans



Source : SRCV, Insee.

Champ : France métropolitaine, Ménages ordinaires (hors communautés, personnes mobiles et SDF).

Calcul SG HCF à partir de Lhommeau (2014) et Solard et Coppoletta (2014)

### 3) Une approche des taux de pauvreté

Nous disposons d'une estimation réalisée par l'Insee à partir de l'enquête SRCV pour présenter quelques disparités de taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans : selon le mode de résidence des jeunes (hors résidences collectives), et selon leur situation vis-à-vis des études.

Le taux de pauvreté des jeunes en 2012 est estimé à 22,9 %, supérieur au taux de l'ensemble de la population qui est de 13,7 %. Ce taux de pauvreté pourrait être plus faible si l'ensemble des transferts monétaires des familles en faveur des jeunes étaient mesurés, notamment les transferts occasionnels. L'enquête ENRJ permettra d'apporter des informations pour améliorer la mesure du niveau de vie de cette population.

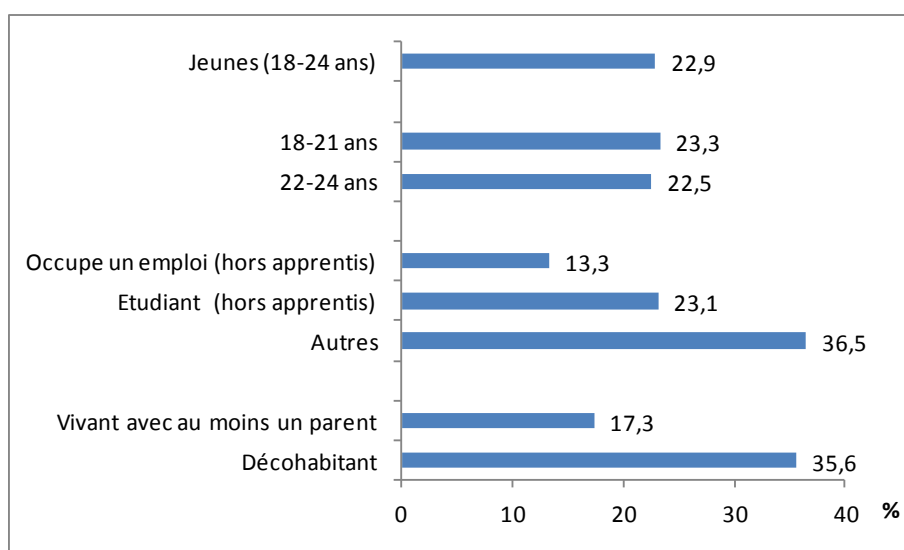
Les taux de pauvreté offrent un reflet inversé des niveaux de vie (graphique 20) :

- Les taux de pauvreté des plus jeunes (18-21 ans) et des moins jeunes (22-24 ans) sont assez semblables.

- Les jeunes qui travaillent ont un taux de pauvreté de 13%, très inférieur à celui des étudiants (23%), lui-même inférieur aux autres jeunes (ni étudiants, ni en emploi) : 36%.

- Les corésidents ont un taux de pauvreté de 17 %, bien inférieur à celui des décohabitants (36 %) car les jeunes qui vivent chez leurs parents bénéficient des revenus de leurs parents. Le taux de pauvreté des décohabitants est toutefois vraisemblablement surestimé par le fait qu'on ne sait pas mesurer correctement les avantages en nature et les transferts monétaires ponctuels dans ces enquêtes.

Graphique 20 : Taux de pauvreté monétaire en 2012 des jeunes de 18 à 24 ans



Source : SRCV 2013, Insee

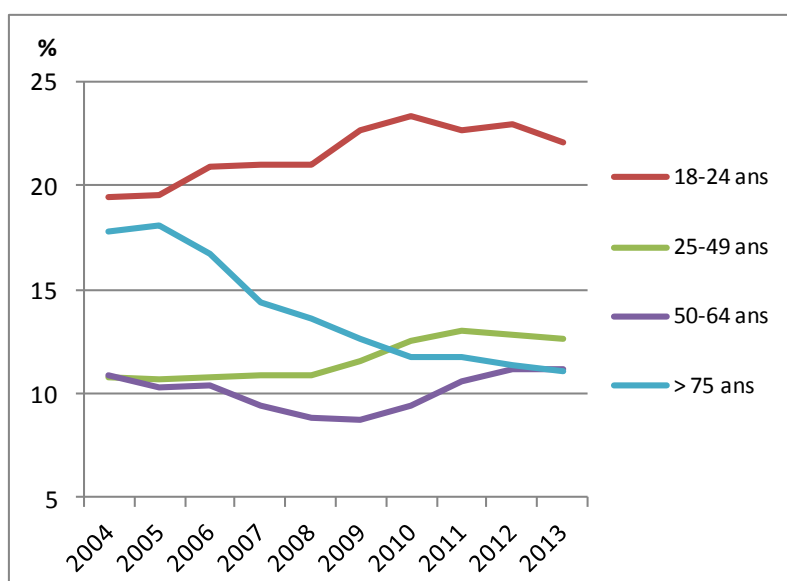
Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires

#### 4) Evolution du taux de pauvreté des jeunes et des moins jeunes

Au milieu des années 2000, le taux de pauvreté des jeunes – toujours mesuré avec l'enquête SRCV- se situait à peu près au même niveau que celui des personnes âgées de 75 ans et plus, et était deux fois plus élevé que le taux de pauvreté des adultes (graphique 21).

Seul le taux de pauvreté des personnes de plus de 75 ans a régulièrement baissé ces dernières années. Le taux de pauvreté des jeunes a en revanche augmenté jusqu'en 2010. Il s'est ensuite stabilisé autour de 23%, et a reculé en 2013. Il reste cependant très au-dessus des taux de pauvreté de toutes les autres tranches d'âges et se montre plus sensible aux effets de la crise économique de 2008.

Graphique 21 : Taux de pauvreté par tranches d'âges depuis 2004



Source : SRCV, Insee (séries lissées)

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires

## IV - TRAJECTOIRES ET PARCOURS

### **A) Les trajectoires d'insertion dans la vie active**

Le niveau de formation auquel parviennent les jeunes à l'issue de leurs études initiales est un très fort déterminant de leurs conditions de vie à long terme mais aussi à court terme – y compris avant l'âge de 25 ans. Plus ils sortent de leurs études avec des diplômes élevés, meilleures sont leurs conditions de vie : les titulaires des plus hauts diplômes de l'enseignement supérieur s'insèrent aisément sur le marché du travail, où des emplois stables leur sont offerts rapidement, tandis que les jeunes sortant sans diplôme sont, pour la plupart, confrontés à des parcours difficiles, chaotiques ; ils mettent plusieurs années avant de trouver une certaine stabilité.

Les parcours d'insertion dans l'activité évoluent dans le temps : d'abord en relation avec le prolongement des études et l'augmentation globale des niveaux de qualification, qui ont évolué très rapidement de la fin des années 1980 à la fin des années 1990, mais se sont quasiment stabilisés depuis le début des années 2000 ; d'autre part en réaction à la conjoncture économique, à laquelle la situation des jeunes est tout particulièrement sensible.

#### **1) Après l'école ou en sortant de la fac ? Niveau de formation et âge d'entrée dans la vie active**

Les jeunes sortent de leur formation initiale pour l'essentiel entre 18 ans et 24 ans : on peut estimer très approximativement que sur l'ensemble des sortants du système scolaire, (apprentissage compris)<sup>23</sup> une année donnée, aujourd'hui, un peu moins de 10% n'ont pas atteint 18 ans au moment où ils quittent le système d'enseignement, et un peu plus de 20% ont atteint ou dépassé l'âge de 25 ans<sup>24</sup>.

Depuis le début des années 2000, la répartition des sortants de formation initiale entre trois grandes catégories a peu évolué (voir tableau 1) :

- diplômés du supérieur : entre 42 et 44% selon la période,
- diplômés du secondaire (bacheliers et titulaires de CAP/BEP) : entre 39 et 44%,
- sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges (15 à 16%).

---

<sup>23</sup> La DARES (direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques du ministère du travail), l'INSEE et le CEREQ (Centre d'étude et de recherche sur les qualifications) adoptent une définition similaire des « sortants de formation initiale » : il s'agit des jeunes qui, à l'issue d'une année dans un établissement scolaire et universitaire, ne se réinscrivent dans aucun établissement pendant un an.

Les « sortants » peuvent avoir interrompu leurs études juste après avoir acquis un diplôme, ou s'être engagés dans un cursus sans avoir obtenu le diplôme correspondant : 20% des jeunes sortants de l'enseignement supérieur n'y ont pas obtenu de diplôme. Ils constituent une partie importante des sortants au niveau « bachelier ».

<sup>24</sup> Il s'agit d'une approximation réalisée à partir des séries de taux de scolarisation par âge (source INSEE), en supposant invariant le nombre de jeunes des cohortes annuelles concernées. La définition de l'âge retenue dans cette source est particulière : il s'agit de l'âge atteint au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire considérée ; les interprétations de données rapprochées avec d'autres sources sont à prendre avec prudence.

Mais la répartition *interne* au sein des deux premières catégories a été sensiblement modifiée en faveur des formations de niveau supérieur avec :

- proportionnellement plus de diplômés du « supérieur long » d'une part – effet en particulier de la réforme « LMD » qui oriente les étudiants vers des sorties à bac+3 et bac+5 avec des licences et des masters,
- plus de bacheliers d'autre part, en conséquence du développement des formations secondaires professionnalisantes conduisant au « bac-pro », au détriment notamment des BEP.

La proportion de 15% de jeunes ayant obtenu au maximum le brevet des collèges en 2011-2013 parmi les sortants de formation initiale peut paraître préoccupante. Cette proportion était de 30% au début des années 1990. Elle a rapidement diminué durant la décennie suivante, puis elle est demeurée pratiquement stable durant les quinze dernières années. Une partie majoritaire de ces non-diplômés sont des jeunes qui ont buté sur les dernières années de l'enseignement secondaire ou professionnel, et dont les origines sociales sont très modestes, voire marquées par les difficultés liées à l'immigration, qu'il s'agisse de la leur ou de celle de leurs parents (voir tableau 2). La légère baisse constatée dans le tableau suivant pour la dernière période 2011-2013 peut être due aux efforts réalisés récemment en faveur des « sortants précoces » et des « décrocheurs » (voir tome III, chapitre IV).

Le déséquilibre entre filles et garçons est de plus en plus net : elles sont proportionnellement plus nombreuses dans toutes les catégories de sorties avec des diplômes élevés, et l'écart avec les garçons s'est accentué particulièrement dans le supérieur long depuis le début des années 2000. La moitié des filles sortent aujourd'hui de leur formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur et seulement 39% des garçons. Elles sont beaucoup moins nombreuses à rester sans diplôme ou avec le seul brevet (12% contre 17% pour les garçons), et à se limiter à l'acquisition d'un CAP/BEP (11% contre 15%). Non seulement les garçons sont donc largement majoritaires parmi les non diplômés, mais ils ont abandonné leurs études particulièrement tôt (voir tableau 2).

Enfin, parmi les caractéristiques des sortants de formation initiale (tableau 2), l'influence de la position socioprofessionnelle des parents, d'une part, et des liens avec l'immigration, d'autre part, sur les niveaux de diplôme auxquels parviennent les jeunes à leur sortie d'études apparaît très importante : 86% des non diplômés et 82% des titulaires de CAP ou BEP sont des enfants de classes populaires (père ni cadre ni profession intermédiaire) et respectivement 27% et 18% d'entre eux sont immigrés ou enfants d'immigrés. On observe que si la position sociale des parents joue un rôle peu différencié entre accès à un BEP/CAP et sortie sans diplôme, la différence est beaucoup plus sensible en ce qui concerne les immigrés et enfants d'immigrés qui sortent beaucoup plus fréquemment de l'école sans diplôme qu'avec un CAP/BEP, les sorties précoces de ces jeunes constituant entre le quart et le tiers des sorties précoces en cours de préparation à ce type de diplôme.

A l'inverse, sans surprise, la moitié des sortants avec un diplôme d'enseignement supérieur sont des enfants de cadres ou professions intermédiaires, et une partie de ceux ici identifiés comme immigrés ou enfants d'immigrés, sont probablement des d'étudiants étrangers accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur.

**- Sortants de formation initiale**  
**selon l'année de sortie, le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu**

En %

|                                                | 2002 à 2004 |            |            | 2009 à 2011 |            |            | 2011 à 2013 |            |            |
|------------------------------------------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
|                                                | Ensemble    | H          | F          | Ensemble    | H          | F          | Ensemble    | H          | F          |
| Doctorat, DEA, master                          | 8           | 7          | 8          | 12          | 10         | 15         | 14          | 10         | 18         |
| Ecoles supérieures.                            | 6           | 7          | 5          | 5           | 4          | 7          | 6           | 7          | 5          |
| Licence, maîtrise                              | 11          | 8          | 14         | 10          | 10         | 9          | 9           | 9          | 10         |
| <b>Diplômés sup. long</b>                      | <b>25</b>   | <b>22</b>  | <b>27</b>  | <b>27</b>   | <b>24</b>  | <b>31</b>  | <b>29</b>   | <b>26</b>  | <b>33</b>  |
| BTS, DUT, ou équivalent                        | 15          | 14         | 16         | 12          | 12         | 11         | 13          | 13         | 13         |
| Paramédical ou social                          | 3           | 1          | 5          | 3           | 1          | 5          | 3           | 1          | 4          |
| <b>Diplôme sup. court</b>                      | <b>18</b>   | <b>15</b>  | <b>21</b>  | <b>15</b>   | <b>13</b>  | <b>16</b>  | <b>16</b>   | <b>14</b>  | <b>17</b>  |
| <b>Total diplômés enseign. sup.</b>            | <b>43</b>   | <b>37</b>  | <b>48</b>  | <b>42</b>   | <b>37</b>  | <b>47</b>  | <b>44</b>   | <b>39</b>  | <b>50</b>  |
| Bac général                                    | 8           | 7          | 9          | 9           | 8          | 10         | 8           | 7          | 8          |
| Bac techno. pro. ou assimilé                   | 15          | 15         | 16         | 16          | 19         | 19         | 20          | 22         | 19         |
| Baccalauréat ou équivalent                     | 23          | 22         | 25         | 25          | 27         | 29         | 28          | 29         | 27         |
| CAP, BEP ou équivalent                         | 18          | 21         | 15         | 14          | 16         | 13         | 13          | 15         | 11         |
| <b>Total diplômés 2ème cycle secondaire</b>    | <b>41</b>   | <b>43</b>  | <b>40</b>  | <b>39</b>   | <b>43</b>  | <b>42</b>  | <b>41</b>   | <b>44</b>  | <b>38</b>  |
| Brevet seul                                    | 6           | 7          | 5          | 7           | 8          | 6          | 7           | 8          | 6          |
| Aucun diplôme                                  | 10          | 13         | 7          | 9           | 12         | 5          | 8           | 9          | 6          |
| <b>Brevet ou aucun diplôme</b>                 | <b>16</b>   | <b>20</b>  | <b>12</b>  | <b>16</b>   | <b>20</b>  | <b>11</b>  | <b>15</b>   | <b>17</b>  | <b>12</b>  |
| <b>Ensemble sortants de formation initiale</b> | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> |

*Champ : France entière Sources : INSEE, enquête emploi, calculs DARES, Publication DEPP, RERS 2014 et 1015*

**– Caractéristiques des sortants de formation initiale selon leur niveau de sortie**

C11 /0

|                                                                    | Caractéristique des sortants |                  |                                               |                                                                                |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                                                                    | Part parmi les sortants      | Part des garçons | Âge médian de sortie d'études initiales (ans) | Part des enfants dont le père est cadre ou occupe une profession intermédiaire | Part d'immigrés ou d'enfants d'immigrés <sup>1</sup> |
| <b>Caractéristiques des jeunes selon le niveau de diplôme</b>      |                              |                  |                                               |                                                                                |                                                      |
| Diplômés du supérieur                                              | 42                           | 44               | 23                                            | 50                                                                             | 19                                                   |
| Diplômés du baccalauréat                                           | 24                           | 48               | 21                                            | 30                                                                             | 18                                                   |
| Diplômés de CAP-BEP                                                | 17                           | 56               | 20                                            | 18                                                                             | 18                                                   |
| Non-diplômés                                                       | 17                           | 63               | 19                                            | 14                                                                             | 27                                                   |
| <b>Ensemble tous niveaux de diplôme</b>                            | <b>100</b>                   | <b>50</b>        | <b>21</b>                                     | <b>34</b>                                                                      | <b>20</b>                                            |
| <b>Caractéristiques des non-diplômés selon la classe de sortie</b> |                              |                  |                                               |                                                                                |                                                      |
| Terminale générale, techno. ou pro.                                | 20                           | 53               | 20                                            | 21                                                                             | 28                                                   |
| Dernière année CAP-BEP                                             | 30                           | 66               | 19                                            | 12                                                                             | 26                                                   |
| Seconde ou première générale, techno. ou pro.                      | 13                           | 59               | 19                                            | 23                                                                             | 30                                                   |
| Première année CAP-BEP                                             | 12                           | 65               | 18                                            | 7                                                                              | 32                                                   |
| Troisième                                                          | 18                           | 65               | 17                                            | 12                                                                             | 21                                                   |
| Inférieur à la troisième                                           | 7                            | 70               | 18                                            | 8                                                                              | 19                                                   |
| <b>Ensemble non-diplômés</b>                                       | <b>100</b>                   | <b>63</b>        | <b>19</b>                                     | <b>14</b>                                                                      | <b>27</b>                                            |

1. Question introduite dans l'enquête Emploi en 2005 ; données disponibles sur l'échantillon complet à partir de 2007.

Champ : France métropolitaine, sortants de formation initiale entre 2002 et 2011.

Lecture : 44 % des jeunes sortis de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur entre 2002 et 2011 sont des garçons, contre 63 % des jeunes sortis sans diplôme.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012.

## 2) Des parcours très inégaux dans les premières années après la fin des études

Pour analyser les parcours de l'ensemble des jeunes sortant du système éducatif, on dispose d'un outil très riche : tous les trois ans depuis 1998<sup>25</sup>, une nouvelle enquête est réalisée par le CEREQ auprès de plus de 30 000 jeunes, sortis une même année d'un établissement d'enseignement (scolaire ou supérieur, général ou professionnel). Les jeunes sortis une même année, quel que soit le domaine de formation, le niveau et le diplôme atteints, constituent une "génération" de sortants du système éducatif. Cette série d'enquêtes régulières dites « enquêtes Générations » est principalement dédiée à l'étude des parcours d'insertion dans la vie active des jeunes au cours des premières années suivant leur sortie de formation initiale<sup>26</sup>.

Aujourd'hui, sont largement documentées les trois premières années après la fin des études des générations 1998, 2001, 2004, 2007, 2010. Certaines générations sont également réinterrogées à plusieurs reprises : la génération 1998 a ainsi été interrogée 3 ans, 5 ans, 7 ans et 10 ans après sa sortie de formation initiale et la génération 2004, 3, 5 et 7 ans après (et pourra l'être pour la quatrième fois en 2018).

La différence d'âge et de niveau d'études est certes importante entre ceux, aujourd'hui très peu nombreux, qui quittent l'école dès la fin de la scolarité obligatoire (moins de 4 à 10 % – selon les méthodes de comptabilisation de l'âge<sup>27</sup>) et les jeunes qui ont prolongé leurs études jusqu'à 25 ans et au-delà. Les premiers mois, instables, sont ceux de la bascule des études vers l'emploi ; des parcours différents se distinguent rapidement.

### a) Dès la sortie de leurs études, les jeunes se différencient selon leur niveau de formation

Les différences sensibles entre les situations d'emploi et de salaire des jeunes entrant sur le marché du travail ne sont pas ponctuelles. Elles se poursuivent tout au long de leurs sept premières années d'insertion dans la vie de travail ; soit jusqu'à 25 ans pour ceux qui quittent l'école à 18 ans, mais au-delà de la tranche d'âge 18-25 ans pour la plupart.

L'information la plus synthétique sur les parcours jusqu'à 2011 des 700 000 jeunes sortants du système éducatif en 2004 est présentée dans le graphique 1 :

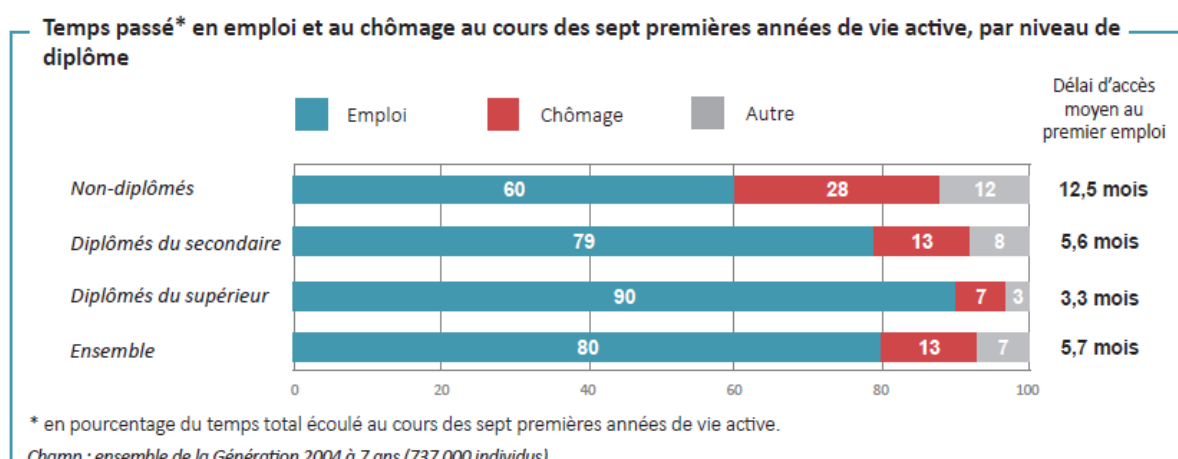
---

<sup>25</sup> Une première enquête a eu lieu en 1992 ; depuis 1998, ces travaux ont pris un rythme régulier et une forme qui permet de comparer dans le temps les processus et les conditions d'insertion dans l'activité, « de génération en génération ».

<sup>26</sup> Dans cette note de cadrage synthétique, l'attention sera centrée sur les situations d'activité et de retours en formation (sur ce dernier point, voir infra). Ces éléments sont précisés et mis en relation, dans un ensemble de documents du CEREQ auxquels on ne peut que renvoyer, avec des données relatives aux salaires, au mode de cohabitation/décohabitation avec les parents, de mise en couple avec indications sur l'activité et les ressources du conjoint, de création de nouvelles familles, qui permettent de croiser trajectoires d'activité et trajectoires familiales pour ceux qui ont terminé leurs études.

<sup>27</sup> Estimation à partir des taux de scolarisation par âge. Voir note 2.

**Graphique 1**



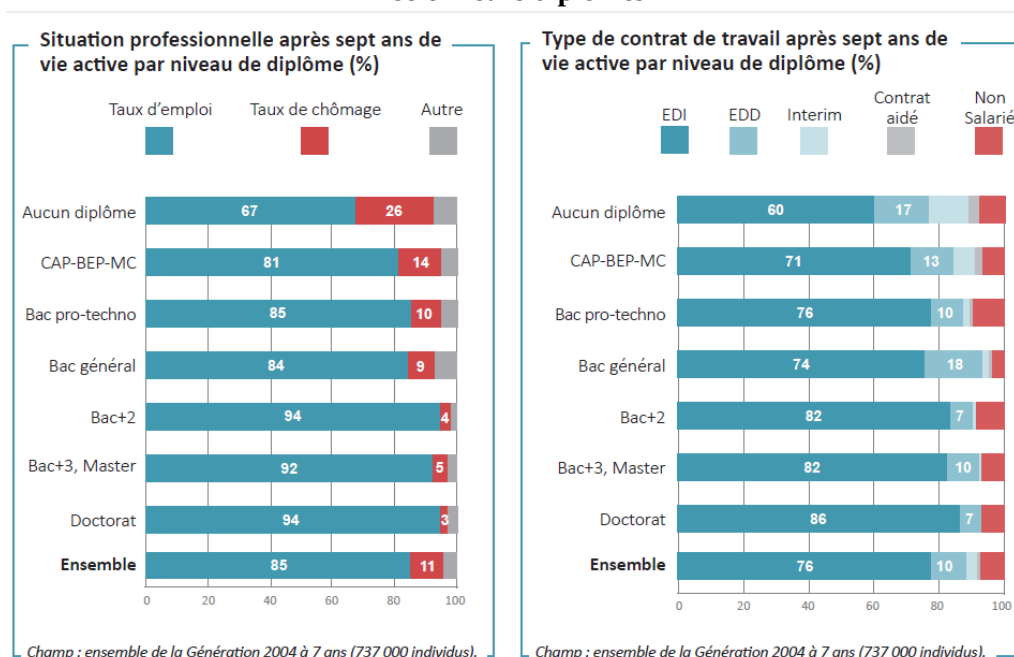
Pour ce tableau et les suivants, sauf ceux extraits des exploitations de l'enquête Emploi, on rappelle que les contraintes des enquêtes Génération, comme celles du recensement, ne permettent pas de retenir les définitions du chômage au sens du BIT (voir encadré 4).

Les diplômés de l'enseignement supérieur ont pu travailler quasi immédiatement et ont en moyenne passé 90% de leur temps en emploi, essentiellement en CDI ; les non diplômés ont mis plus d'un an en moyenne avant de trouver un premier emploi, souvent en CDD, et ont passé au total 40% de ces sept années hors emploi (chômage ou inactivité). Les diplômés du secondaire (bac général, technique ou professionnel, CAP ou BEP) sont dans une situation intermédiaire.

La situation professionnelle des jeunes sept ans après leur sortie de l'enseignement oppose toujours clairement les plus diplômés et les sans diplômes. Pour les premiers, le niveau du chômage est proche d'un niveau frictionnel, au moins pour les générations qui ont fait leurs premiers pas avant la crise ; leurs emplois sont à 85% à durée indéterminée ; tandis que la qualité de l'emploi des non diplômés accuse des faiblesses importantes (intérim, contrats aidés, temps partiel contraint...) et que plus du quart d'entre eux est au chômage.



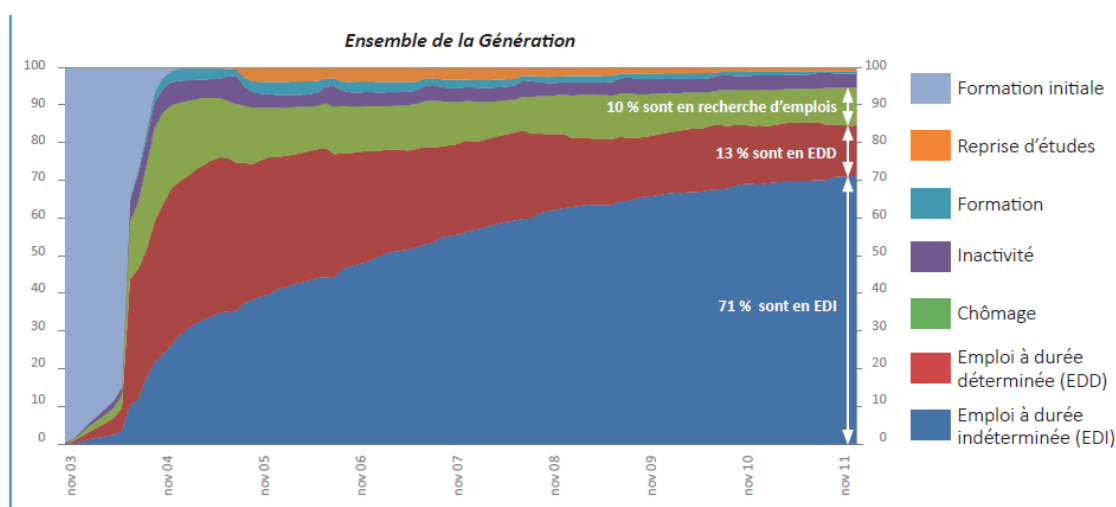
**Graphique 2 : Situation professionnelle des jeunes sept ans après leur sortie de l'enseignement, selon leurs diplômes**



Suivie mois par mois globalement, l'insertion des jeunes de cette génération paraît toutefois s'être faite dans des conditions assez satisfaisantes pour une majorité d'entre eux : au bout de six mois, 75% ont occupé au moins un emploi (ou plusieurs : les deux tiers des premiers emplois sont à durée déterminée, parfois courte) ; un jeune sur quatre débute toutefois à temps partiel - 30% pour les filles, 17% pour les garçons.

Le chronogramme suivant (graphique 2) permet de suivre, au cours des mois, la part des jeunes en emploi, au chômage, etc.

**Graphique 3 – Evolution de la proportion de jeunes selon leur situation professionnelle**



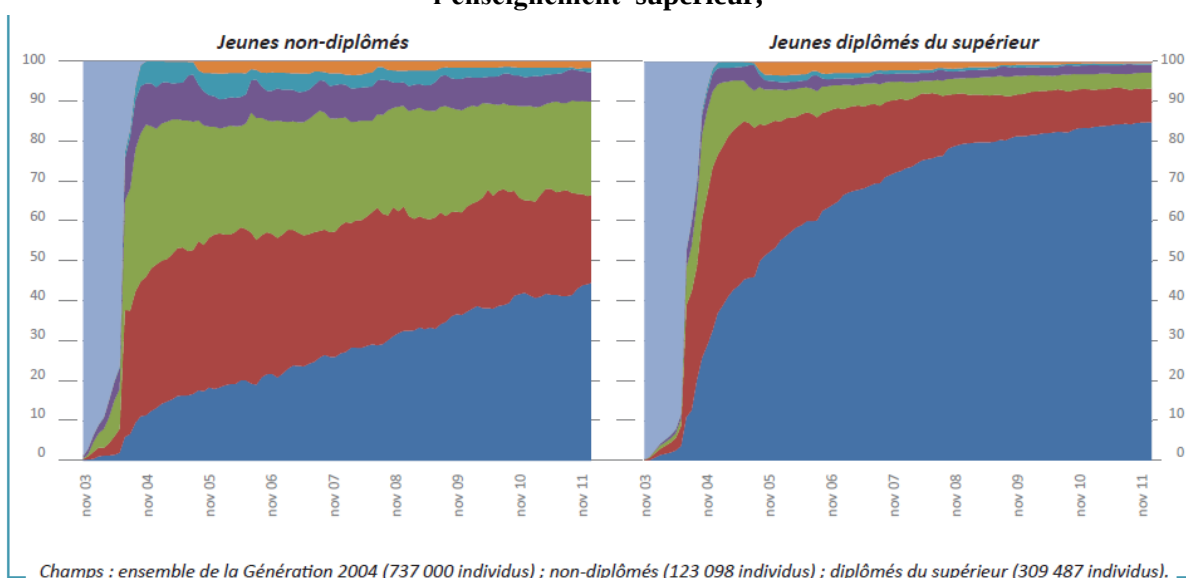
Source : CEREQ, Net.Doc, N° 139, Les sept premières années de vie active de la Génération 2004

Mais les inégalités de parcours sont fortes:

- Parmi les 310 000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur, un nombre réduit (à peine plus de 10% dans les premiers mois, se réduisant jusqu'à moins de 5%) passent par la case chômage ; plus de 80% sont en emploi au bout d'une année, dont une moitié en CDD – la part des CDD se réduisant à 10% au bout de 5 ans environ.
- Parmi les 120 000 non diplômés, une petite moitié seulement parvient à l'emploi dans la première année. Ils sont largement et durablement en CDD, le remplacement régulier mais partiel de ces contrats par des CDI ne parvenant au bout de sept ans qu'à un partage entre à peine 45% de la génération en CDI ; 25% d'entre eux environ sont respectivement en CDD et au chômage ; les situations d'inactivité atteignent 7 à 8 %.

Fait notable, un petit nombre de jeunes, diplômés ou non, entreprend des formations ou reprend des études durant cette période.

**Graphique 4 : parcours sur sept ans des jeunes des non diplômés et des diplômés de l'enseignement supérieur,**

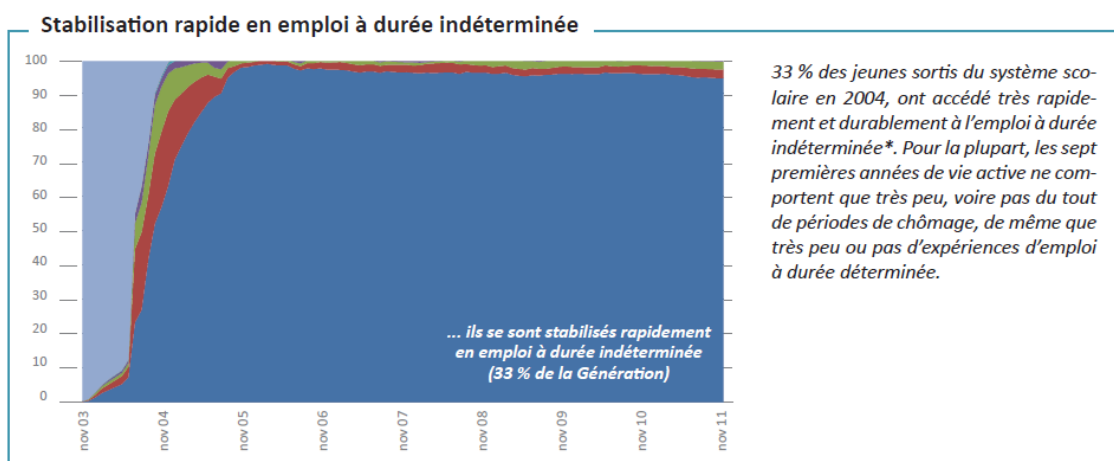


## b) Trajectoires professionnelles types<sup>28</sup> :

La diversité des parcours individuels jalonnant les sept premières années de vie active peut être appréhendée par des techniques statistiques permettant d'esquisser des trajectoires types. Sont ainsi regroupés au sein d'une même trajectoire les jeunes qui ont connu des parcours proches. Cette proximité se mesure au nombre de mois au cours desquels leurs situations sont identiques. La démarche permet de faire émerger sept trajectoires types d'entrée dans la vie active.

Un tiers des jeunes connaît une trajectoire d'insertion rapide et durable sur le marché du travail. Un autre tiers connaît une forme d'instabilité dans l'emploi aboutissant, plus ou moins tardivement, à un emploi à durée indéterminée. Le dernier tiers a un parcours plus chaotique caractérisé, selon les cas, par un décrochage de l'emploi, de longues périodes d'instabilité, de chômage ou de retrait du marché du travail.

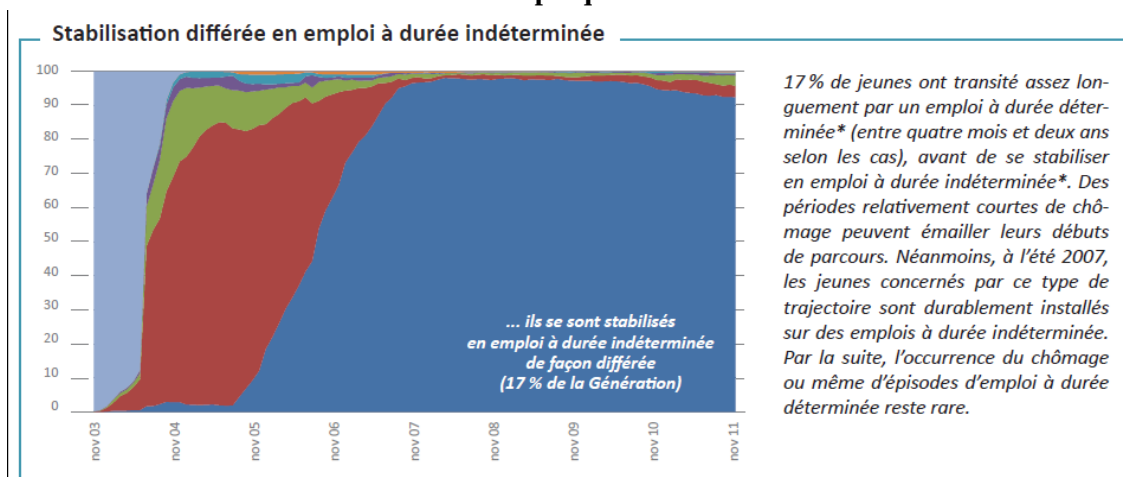
**Graphique 5-1**



Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 246 000.

Age moyen 2004 : 22,4ans. Age médian : 22 ans

**Graphique 5-2**



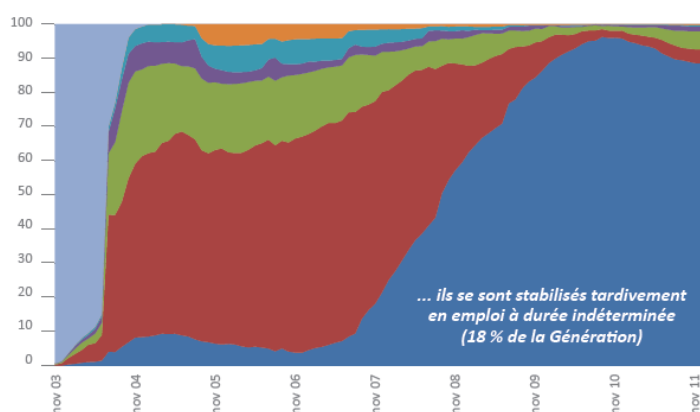
Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 129 000.

Age moyen en 2004 : 21,6 ans. Age médian : 21 ans

<sup>28</sup> Source : CEREQ, Net.doc 139 : Les sept premières années de vie active de la génération 2004, Juillet 2015

### Graphique 5-3

#### Stabilisation tardive en emploi à durée indéterminée



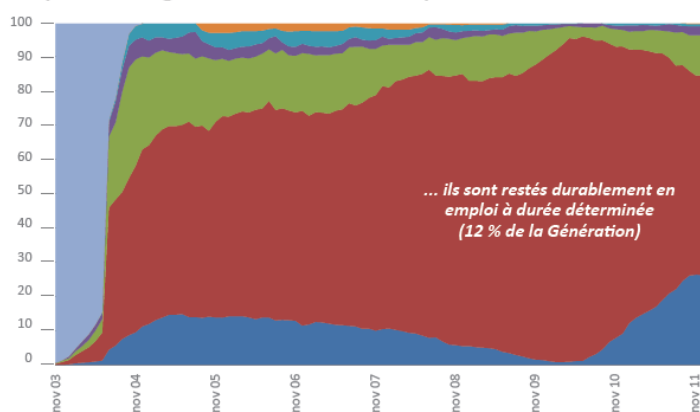
18 % des jeunes connaissent des transitions vers l'emploi à durée indéterminée bien plus lentes. Ce n'est qu'à l'été 2010 que ces parcours convergent tous vers des emplois à durée indéterminée. Au cours des six années précédentes, les emplois à durée déterminée se sont enchaînés, plus ou moins entrecoupés de séquences de chômage selon les cas. Par ailleurs, certaines de ces trajectoires peuvent comporter de courts épisodes de formation ou de reprises d'études, voire des temps d'inactivité.

Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 132 000.

Age moyen en 2004 : 20,9 ans. Age médian : 20 ans

### Graphique 5-4

#### Séquences longues ou récurrentes d'emplois à durée déterminée



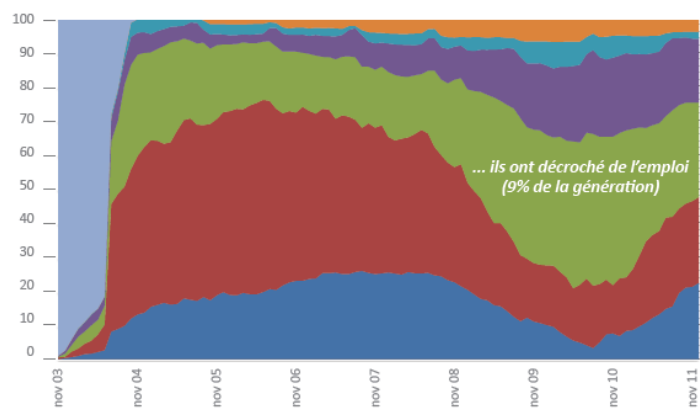
12 % des jeunes ayant arrêté leur formation initiale en 2004 connaissent, au fil des sept années décrites ici, une très nette dominance d'emplois à durée déterminée\*. Ceux-ci forment une trame continue ou bien plus discontinue dans le temps, entrecoupée de passages par le chômage. Des périodes relativement courtes d'emploi à durée indéterminée\* interviennent pour quelques-uns dans le parcours, mais n'interrompent pas le fil rouge de ces trajectoires, organisées autour des emplois à durée déterminée.

Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 87 000.

Age moyen en 2004 : 20,8 ans. Age médian : 20 ans

### Graphique 5-5

#### Décrochage de l'emploi



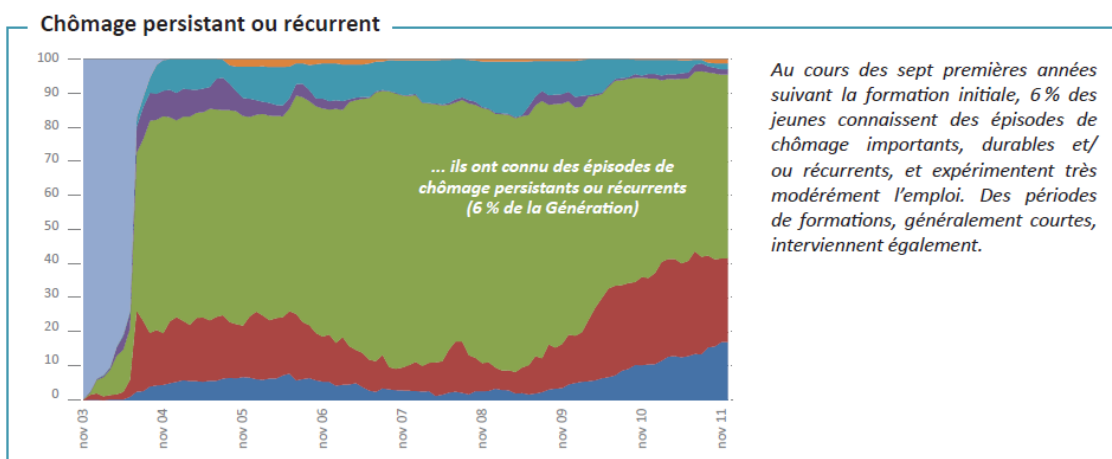
Pour 9 % des jeunes de la Génération 2004, les trajectoires d'insertion se caractérisent par un basculement hors de l'emploi qui intervient selon les cas entre 2009 et 2011. Cette période coïncide avec une mauvaise conjoncture résultant de la crise de 2008. Durant leurs cinq premières années de vie active, ces jeunes avaient principalement connu des épisodes d'emploi à durée déterminée.

\* Par emploi à durée indéterminée, on entend un emploi en CDI, de fonctionnaire ou bien de travailleur indépendant. Les emplois à durée déterminée renvoient aux autres statuts d'emploi.

Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 65 000.

Age moyen en 2004 : 20,5 ans. Age médian : 20 ans

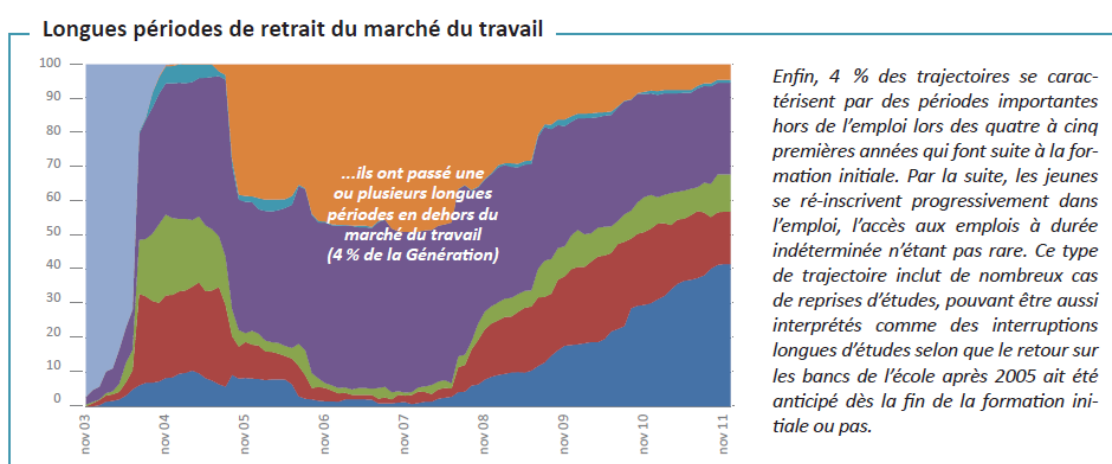
**Graphique 5-6**



Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 47 000.

Age moyen en 2004 : 19,4 ans. Age médian : 19 ans

**Graphique 5-7**



Effectifs des jeunes correspondant à cette trajectoire : 31 000.

Age moyen en 2004 : 19,9 ans. Age médian : 19 ans

Compte tenu de la durée des études supérieures et du rôle des diplômes dans la détermination des trajectoires d'insertion, on aurait pu s'attendre à des différences d'âge importantes à la sortie du système d'enseignement entre les différentes trajectoires-type. Au contraire, les âges moyens et médians apparaissent assez proches. On peut supposer que l'âge relativement élevé des jeunes les plus en difficulté correspond à des études scolaires lentes et chaotiques – où les difficultés sont déjà sensibles.

Ces « trajectoires-types » permettent de visualiser à la fois les inégalités d'insertion professionnelle des jeunes, la complexité des parcours et les modalités d'une stabilisation plus ou moins progressive. Elles montrent aussi qu'un taux de chômage ou de CDD important en tout début de carrière n'a pas toujours la même portée : pour certains, c'est un passage très momentané avant de trouver sa voie et de faire ses preuves, pour d'autres, c'est une entrée, dévalorisante, dans un parcours où le jeune va « patiner » durablement en situation fragile – à la merci notamment des variations de la conjoncture.

### c) Le diplôme n'est pas le seul facteur qui différencie les parcours

Si on se focalise de façon plus détaillée sur les tous premiers temps après l'entrée dans la vie active, on observe l'influence du diplôme sur le devenir des jeunes est toujours manifeste, mais la *nature des diplômes et le type de secteur et de profession* peuvent également être discriminants. Ainsi, dans le tableau 3, les professions sanitaires et sociales de niveau Bac+2 (passé à Bac+3 depuis la réforme de certains de ces cursus) apparaissent-elles de loin les plus protectrices – cet avantage est sensible vis-à-vis du chômage (voir tableau 3), mais la position de ces jeunes (jeunes femmes, majoritairement) est favorable aussi en termes de salaires (voir tableau 5).

D'une façon générale, à niveau similaire, *les cursus professionnalisants* sont plus favorables à une entrée rapide dans l'emploi. Ainsi les bac-pro, souvent pré-embauchés à la suite de leurs stages, trouvent-ils du travail plus rapidement que les titulaires d'un bac général.

**Tableau 3 – Temps total passé au chômage durant les trois premières années de vie active<sup>29</sup>**  
*En % des jeunes ayant le même niveau de diplôme*

|                                  | Moins d'1 mois | 1 à 5 mois | 6 à 12 mois | 13 à 24 mois | Plus de 2 ans | Total |
|----------------------------------|----------------|------------|-------------|--------------|---------------|-------|
| Aucun diplôme                    | 27             | 11         | 13          | 21           | 28            | 100   |
| CAP-BEP                          | 31             | 16         | 18          | 19           | 16            | 100   |
| Baccalauréat                     | 43             | 22         | 16          | 13           | 6             | 100   |
| Bac+2 hors santé-social          | 43             | 23         | 18          | 12           | 4             | 100   |
| Bac+2/3 santé-social             | 78             | 17         | 4           | 1            | <1            | 100   |
| Bac+3/4 (L/M1) hors santé-social | 44             | 24         | 14          | 10           | 3             | 100   |
| Bac+5 (M2, Ecoles com. et ing.)  | 50             | 24         | 16          | 8            | 2             | 100   |
| Doctorat                         | 74             | 12         | 8           | 5            | 1             | 100   |
| Ensemble                         | 42             | 20         | 15          | 13           | 10            | 100   |

*A l'inverse, certains secteurs* comme l'hôtellerie-restauration ou le bâtiment (pour les jeunes hommes), qui emploient dans des conditions souvent difficiles une proportion importante de jeunes peu qualifiés, absorbent une part plus importante de « débutants » dans des conditions précaires.

<sup>29</sup> L'enquête CEREQ de 2013 sur la Génération 2010 est la plus récente qui permette un recul de trois ans sur les trajectoires, et notamment sur l'évolution des emplois et les salaires. Les tableaux suivants sont extraits d'exploitations de cette enquête.

*Le sexe, l'origine sociale et/ou géographique* jouent également un rôle discriminant sur les conditions d'entrée dans la vie active. Ces facteurs, on le sait, ont une influence sur les cursus scolaires et sur les diplômes. Mais, à niveau de diplôme égal, ils ont encore un impact sur les trajectoires des jeunes. Ainsi :

- un diplôme de niveau bac+5 ou supérieur permet à 60% des jeunes dont les deux parents sont ouvriers ou employés d'atteindre le statut de cadre, contre 72% de leurs homologues dont les parents sont déjà cadres eux-mêmes ;

- les jeunes résidant dans des zones urbaines sensibles sont plus exposés au chômage (avec une différence de 4 points pour les diplômés de l'enseignement supérieur, de 10 points pour les bacheliers) ;

- à l'inverse, les jeunes filles, qui ont des niveaux de diplômes globalement plus élevés, semblent avoir des débuts de carrière comparables à leurs homologues masculins, mais à *diplôme égal*, leurs salaires demeurent plus bas ; elles sont, comme leurs aînées plus souvent confrontées à des temps partiels subis.

Même si ce sont les inégalités au regard de *l'emploi* qui se manifestent le plus fortement dès les premiers mois d'activité, les inégalités de *salaires* sont en effet sensibles et ces inégalités se creusent dès les premières années de vie active. Le tableau 4 permet aussi de souligner l'importance que prennent les contrats aidés pour les jeunes les moins diplômés ; d'attirer l'attention sur l'importance pour les jeunes du temps partiel (que les enquêtes montrent pour sa plus grande partie, non souhaité), particulièrement, mais pas uniquement, pour les jeunes femmes et pour les jeunes les moins qualifiés.

**Tableau 4 : Quelques indicateurs concernant le premier emploi des jeunes<sup>30</sup>**

|                                           | Principaux contrats au début du premier emploi<br><i>En % de chaque catégorie</i> |         |              |           |     | Revenu mensuel net médian d'embauche - en € | Temps partiel <sup>1</sup> |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------|-----------|-----|---------------------------------------------|----------------------------|
|                                           | Non salarié                                                                       | Intérim | Contrat aidé | Autre CDD | CDI |                                             |                            |
| <b>Aucun diplôme</b>                      | 7                                                                                 | 19      | 19           | 40        | 15  | 1070                                        | 32                         |
| <b>CAP-BEP</b>                            | 4                                                                                 | 17      | 14           | 41        | 24  | 1110                                        | 26                         |
| <b>Baccalauréat</b>                       | 5                                                                                 | 17      | 14           | 40        | 24  | 1090                                        | 30                         |
| <b>Bac+2 hors santé-social</b>            | 4                                                                                 | 20      | 12           | 37        | 27  | 1220                                        | 18                         |
| <b>Bac+2/3 santé-social</b>               | 8                                                                                 | 6       | 1            | 52        | 33  | 1570                                        | 11                         |
| <b>Bac+3/4 (L/M1) hors santé-social</b>   | 4                                                                                 | 11      | 8            | 46        | 31  | 1300                                        | 22                         |
| <b>Bac+5 (M2, Ecoles comm. et ingén.)</b> | 5                                                                                 | 6       | 3            | 40        | 46  | 1700                                        | 11                         |
| <b>Doctorat</b>                           | 15                                                                                | 1       | 1            | 55        | 28  | 2030                                        | 17                         |
| <b>Ensemble</b>                           | 5                                                                                 | 15      | 11           | 41        | 28  | 1200                                        | 23                         |

*Champ : ensemble des jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (641000 individus). - <sup>1</sup>Temps partiel ; Champ : jeunes salariés au début de leur premier emploi (607 000 individus).*

En matière de salaires, les écarts se creusent progressivement, tant entre niveaux de qualification qu'entre hommes et femmes. Trois ans après l'arrivée sur le marché du travail, ces écarts paraissent plus importants qu'au premier emploi. Les revenus des hommes titulaires d'un doctorat dans les professions de santé sont ceux qui ont augmenté le plus vite... mais pas celui des femmes dans la même situation (tableau 5). Quant aux revenus des non ou faiblement diplômés, ils sont augmenté deux fois moins que ceux des Bac + 5.

<sup>30</sup> Ce tableau concerne la génération 2010, enquêtée en 2013 par le CEREQ. Il s'agit du premier emploi des jeunes *après leur sortie de formation initiale* : l'emploi pendant les études n'est pas pris en compte. Le CEREQ l'étudie par ailleurs et observe que 80% des jeunes ont eu au moins un emploi durant cette période, qu'il s'agisse de petits jobs ponctuels ou de travaux réguliers plus importants.



**Tableau 5 : Evolution du revenu médian net mensuel**

|                                    | Hommes              |                                   |                | Femmes              |                     |                |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------|---------------------|---------------------|----------------|
|                                    | Premier revenu en € | Dernier <sup>31</sup> revenu en € | Evolution en % | Premier revenu en € | Dernier revenu en € | Evolution en % |
| Aucun diplôme                      | 1120                | 1190                              | 6,3%           | 900                 | 950                 | 5,6%           |
| CAP-BEP                            | 1200                | 1300                              | 8,3%           | 1060                | 1120                | 5,7%           |
| Baccalauréat                       | 1150                | 1300                              | 13,0%          | 1060                | 1160                | 9,4%           |
| Bac+2 hors santé-social            | 1300                | 1480                              | 13,8%          | 1150                | 1300                | 13,0%          |
| Bac+2 santé-social                 | 1630                | 1800                              | 10,4%          | 1550                | 1700                | 9,7%           |
| Bac+3/4 (L/M1) hors santé-social   | 1370                | 1600                              | 16,8%          | 1200                | 1400                | 16,7%          |
| Bac+5 (M2, Ecoles comm. et ingén.) | 1860                | 2150                              | 15,6%          | 1580                | 1580                | 0,0%           |
| Doctorat hors santé                | 2000                | 2280                              | 14,0%          | 1950                | 1950                | 0,0%           |
| Doctorat santé                     | 2490                | 3000                              | 20,5%          | 2400                | 2400                | 0,0%           |
| Ensemble                           | 1270                | 1400                              | 10,2%          | 1170                | 1170                | 0,0%           |

*Champ : ensemble des jeunes ayant occupé un emploi (641 000 individus)*

### 3- Les parcours des jeunes sont fortement sensibles à la conjoncture économique, et les jeunes les moins diplômés plus que les autres

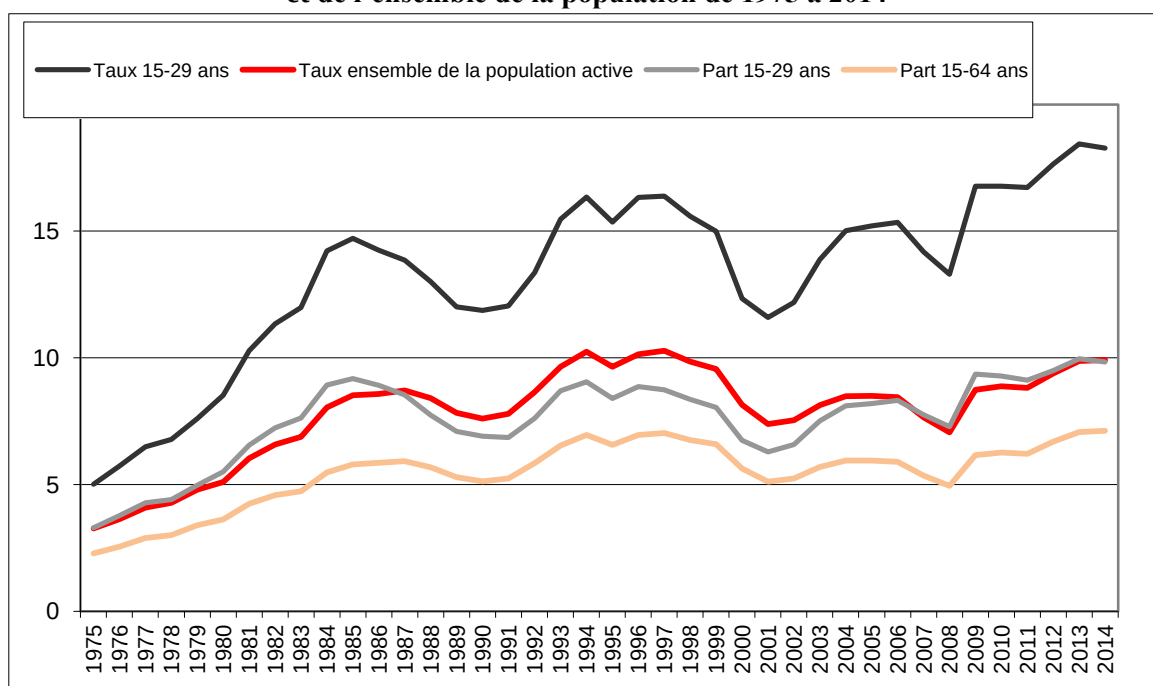
En période de retournement conjoncturel, la situation des jeunes actifs entrant sur le marché du travail se modifie plus rapidement que celle des plus anciens. De 1975 à 1985, de 1991 à 1997, de 2002 à 2006 le chômage a augmenté plus vite pour les jeunes. De manière symétrique, à la fin des années 1980 et de 1997 à 2001, la baisse du chômage a été plus accentuée pour les jeunes (voir graphique 6). Le retournement conjoncturel de 2008 a eu pour conséquence une forte remontée du chômage des jeunes. Part et taux<sup>32</sup> de chômage sont restés à un niveau très élevé depuis pour les moins de 25 ans, avec un pic fin 2012.

Le risque de dégradation est beaucoup plus fort pour les moins qualifiés. Les plus hauts diplômes sont les plus épargnés (voir graphique 7). En période de reprise, symétriquement, la réaction positive du marché du travail peut être plus forte pour les moins diplômés (les employeurs, incertains de l'évolution de la conjoncture recrutent rapidement en intérim notamment). La situation des femmes, nettement moins bonne que celle des garçons jusqu'au début des années 2000, est aujourd'hui clairement meilleure. La spécialisation des moins diplômés par secteur d'emploi (industriel en déclin pour les hommes, tertiaire plus stable pour les femmes, en est une raison importante).

<sup>31</sup> Revenu au moment de l'enquête pour les jeunes en emploi, ou dernier revenu reçu pour ceux qui ne sont pas en emploi à cette date.

<sup>32</sup> Part de chômage : chômeurs au sens du BIT rapportés à la population totale des 15-24 ans (âge à date d'enquête) ; taux de chômage: chômeurs au sens du BIT rapportés à la population active (en emploi et chômeurs) des 15-24 ans. *Source* : DARES juillet 2015.

**Graphique 6 – Taux et part de chômage des jeunes  
et de l'ensemble de la population de 1975 à 2014**



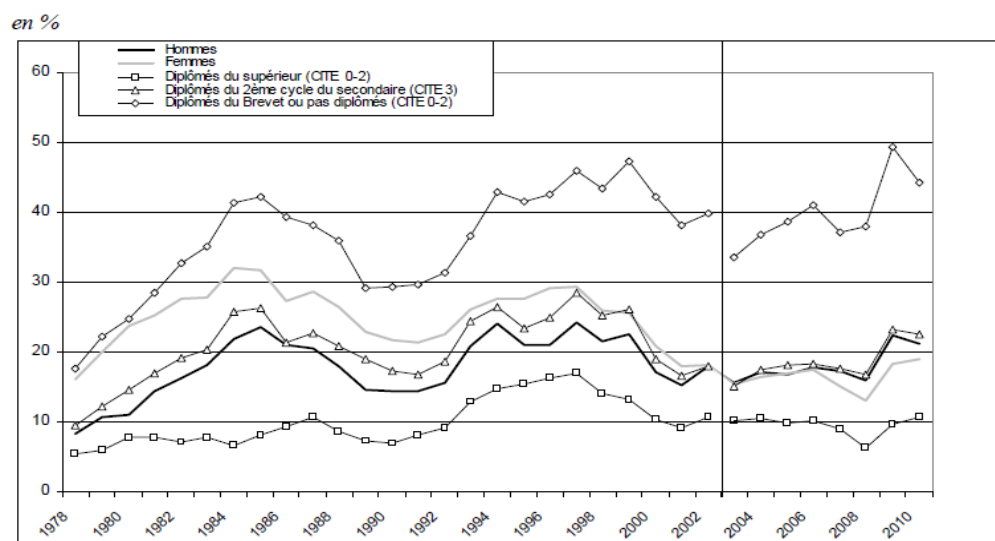
*Champ : Population des ménages de France métropolitaine.*

*Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne annuelle, âge atteint à la date de l'enquête.*

*Lecture : en 2010, 17,2 % des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont au chômage, soit 9,6 % de la population totale des 15-29 ans.*

*Source : enquêtes Emploi de 1975 à 2010, Insee ; calcul Dares.*

**Graphique 7 : Taux de chômage de 1 à 4 ans après la fin des études par diplôme et sexe, de 1978 à 2010**



*Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.*

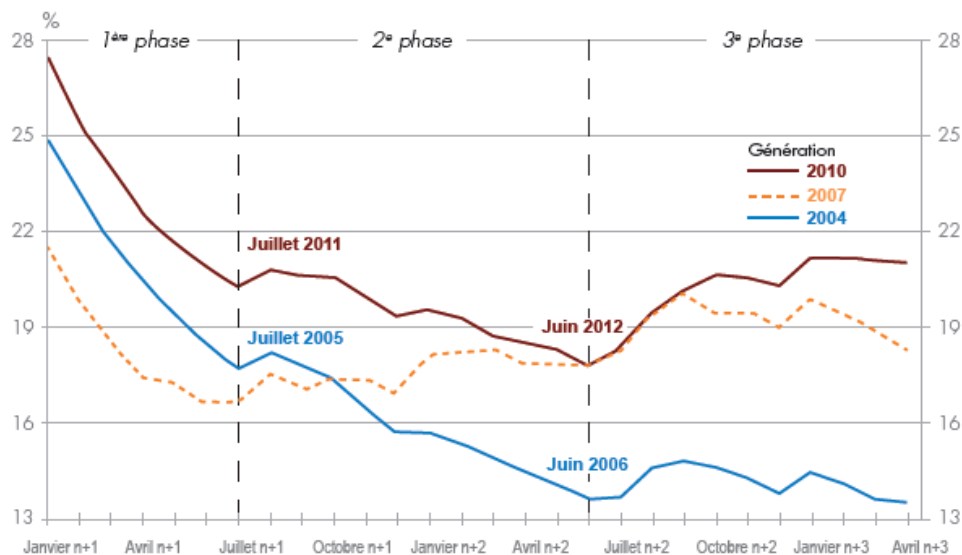
*Note : les données antérieures à 2002 ne sont pas comparables à celles des années 2003 à 2010 : les taux de chômage correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. A partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation communautaire adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.*

*Source : enquêtes Emploi 1978-2010*

Accentuation, pour les jeunes, des fluctuations générales du chômage et des disparités entre niveaux de qualification sont à l'origine des différences de trajectoires d'entrée dans la vie active selon les générations observées par les enquêtes successives du CEREQ.

La génération 2010 (dernière étudiée) est arrivée sur le marché du travail dans une conjoncture particulièrement difficile. Dès le début de leur parcours, les jeunes sortis en 2010 ont été confrontés à un taux de chômage plus élevé que leurs aînés des « générations » sorties en 2004 et 2007. Mais, en outre, après s'être réduit à mesure de l'insertion des jeunes sur le marché du travail pendant quelques mois parallèlement aux évolutions des générations précédentes, ce taux est remonté jusqu'à atteindre un niveau élevé, jusque-là jamais observé, au bout des trois années suivant la sortie de l'enseignement pour atteindre près de 22% début 2013. Il est vrai aussi que, dans cette période, l'intervention publique s'est affaiblie, se traduisant par une diminution des contrats aidés destinés aux jeunes<sup>33</sup>.

**Graphique 8 : Evolution du taux de chômage dans le parcours comparé sur trois ans des jeunes des générations sorties en 2004- 2007 – 2010**



Sources : enquêtes Génération 2004, Génération 2007 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004, 2007 et 2010 (France métropolitaine).

Conséquence ou non de cette difficulté à entrer ou se maintenir en emploi ? Les jeunes de la génération 2010 ont été significativement plus nombreux à reprendre des formations ou des études dans les trois années suivant la fin de leur formation initiale.

<sup>33</sup> Les contrats jeunes en entreprise (CJE), nombreux sur la période 2003-2007, disparaissent à la fin de la décennie, et ne sont pas compensés par le léger rebond des contrats initiative emploi (CIE) et contrats unique d'insertion (CUI) en 2009-2010. La montée en charge des emplois d'avenir, créés en octobre 2012, ne s'opère qu'en 2013.

**Graphique 9 : Les jeunes de la Génération 2010 reprennent plus fréquemment des études et des formations**

| Génération sortie en...               | %                |           | Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage |           |
|---------------------------------------|------------------|-----------|----------------------------------------------------|-----------|
|                                       | Reprise d'études |           |                                                    |           |
|                                       | 2004             | 2010      | 2004                                               | 2010      |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>6</b>         | <b>9</b>  | <b>10</b>                                          | <b>11</b> |
| <b>Non-diplômés</b>                   | <b>6</b>         | <b>9</b>  | <b>13</b>                                          | <b>13</b> |
| <b>Diplômés du secondaire</b>         | <b>7</b>         | <b>11</b> | <b>15</b>                                          | <b>15</b> |
| CAP, BEP, mention complémentaire      | 3                | 4         | 13                                                 | 12        |
| Bac professionnel ou technologique    | 7                | 9         | 16                                                 | 16        |
| Bac général                           | 16               | 27        | 16                                                 | 16        |
| <b>Diplômés du supérieur court</b>    | <b>6</b>         | <b>9</b>  | <b>5</b>                                           | <b>9</b>  |
| BTS, DUT et autres bac+2              | 6                | 8         | 9                                                  | 14        |
| Bac+2/3 Santé social                  | 1                | 1         | 1                                                  | 0         |
| Licence générale (L3) et autres bac+3 | 9                | 16        | 3                                                  | 7         |
| Licence professionnelle               | 2                | 7         | 4                                                  | 7         |
| M1 et autres bac+4                    | 8                | 12        | 3                                                  | 7         |
| <b>Diplômés du supérieur long</b>     | <b>2</b>         | <b>3</b>  | <b>1</b>                                           | <b>3</b>  |
| M2 et autres bac+5                    | 3                | 4         | 2                                                  | 3         |
| Ecoles de commerce                    | 1                | 1         | 1                                                  | 5         |
| Ecoles d'ingénieurs                   | 2                | 1         | 1                                                  | 2         |
| Doctorat                              | 1                | 1         | 0                                                  | 1         |

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

Les reprises d'études et de formation sont un phénomène qu'on peut considérer comme encore marginal. Mais il touche tous les niveaux de diplôme, et il est en claire progression, comme le montre le graphique suivant. La progression du nombre de jeunes reprenant le chemin des études est d'autant plus encourageante qu'elle concerne prioritairement les jeunes non diplômés et les bacheliers – handicapés sur le marché du travail par leur faible qualification<sup>34</sup>.

En moyenne, un jeune non diplômé ou bachelier passe en formation trois mois sur les trente six premiers mois après sa sortie du système scolaire en 2010.

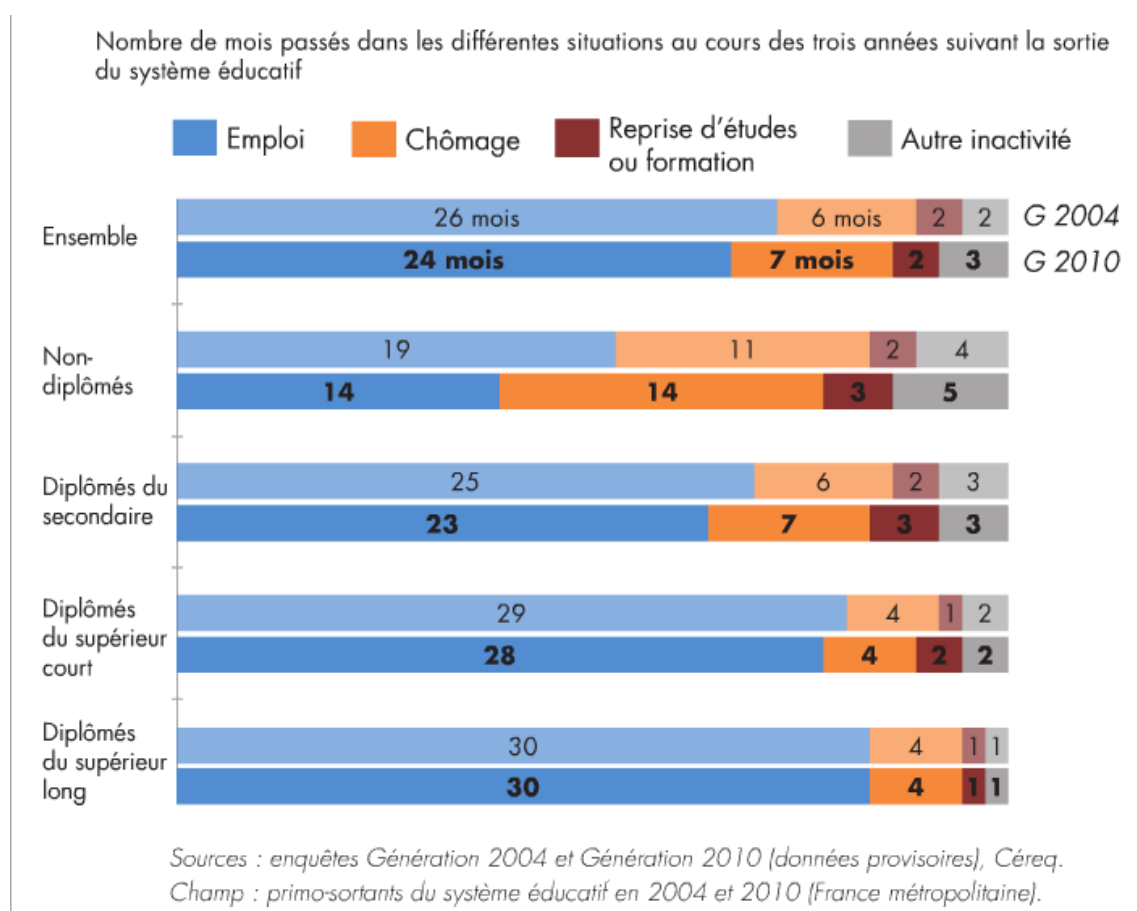
On pourrait mettre cette observation en relation avec les analyses que le CEREQ a développées<sup>35</sup> sur les bifurcations professionnelles. Un nombre, certes très minoritaire (de l'ordre de 5%), de jeunes de toutes origines sociales et niveaux de formation changent totalement d'orientation professionnelle dans les années qui suivent leur sortie du système éducatif. Cette démarche orthogonale à la norme de transition de l'école à l'emploi en France, a des motivations diverses : échapper à une situation professionnelle ambiante défavorable ou des raisons de santé sont des motifs plus fréquents que l'apparition d'une « vocation ».

<sup>34</sup> On trouvera en annexe 6 un résumé d'une étude du Céreq sur les reprises d'études ou de formation des bacheliers.

<sup>35</sup> CEREQ Net.doc n° 125 juin 2014 – *Quand l'improbable se réalise : le cas des bifurcations professionnelles en début de carrière*. Les observations ont été réalisées sur les quatre vagues (2001, 2003, 2005, 2008) de la Génération 1998. On ne dispose pas de recul suffisant pour comparer les comportements des générations suivantes à ces observations.

Le CEREQ note surtout que ces réorientations sont dans la grande majorité des cas, « outillées » : elles s'appuient sur des reprises de formation, le passage de concours, mettent à profit une période de chômage pour élaborer ou consolider le projet de reconversion et se donner les moyens de le mener à terme. Et au total, dans 90% des cas, elles apportent au jeune concerné la satisfaction qu'il en espérait.

### Progression entre la génération 2004 et la génération 2010 du temps passé en reprise d'études ou formation dans les trois ans suivant la fin de formation initiale, par niveau de diplôme



L'accès à la formation professionnelle « tout au long de la vie », pour les personnes en emploi comme pour les demandeurs d'emploi est accessible à tout âge. Les enquêtes sur la formation professionnelles<sup>36</sup> se concentrent sur les conditions d'accès à la formation des 25-64 ans, hors du champ de ce rapport.

<sup>36</sup> Notamment, enquêtes de la DARES en 2008-2009 : *Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, et de l'INSEE en 2012 : Formation des adultes*. Les résultats de ces enquêtes sont abordés dans plusieurs articles du recueil *Formations et Emploi*, édition 2013 INSEE.

## **B – Le parcours vers l'autonomie**

Une enquête spécifique, dont la méthodologie est qualitative, a été conduite en 2013 par la DREES avec la collaboration du CREDOC auprès d'un échantillon de jeunes de 18 à 24 ans et de leurs « aidants » - principalement les parents<sup>37</sup>. L'objectif en était :

- d'identifier les étapes qui jalonnent le parcours des jeunes vers une autonomie définie comme « un état dans lequel se trouve l'individu, lorsqu'il dispose de ressources [au sens large] suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel parental » ;
- de situer les rôles que jouent dans ce parcours les familles (les parents principalement), les pouvoirs publics et le travail des jeunes. Toutes les catégories de ressources ont été passées en revue. Parmi les ressources apportées par la famille ont été mentionnées les aides « en nature » régulières ou occasionnelles, mais aussi le capital social relationnel ou culturel qui a pu être mobilisé à différentes étapes.

Sans chercher une représentativité qui, dans ce type de méthodologie n'a pas la même nécessité que pour une enquête quantitative, l'échantillon a été constitué de façon à inclure une grande diversité de situations : contexte environnemental, milieux sociaux, diversité des lieux publics où ont été recrutés les jeunes participant à l'enquête, etc. L'une des originalités de cette enquête est que des entretiens très longs ont été conduits auprès des jeunes, complétés dans un tiers environ des cas par une interrogation, dans un autre temps, de leurs « aidants » personnels (principalement les parents). 147 jeunes et 47 aidants (dont quelques conjoints) ont participé à cette opération.

Les principaux résultats de cette étude ont été publiés<sup>38</sup> ; ils ont également constitué une ressource importante pour la mise en œuvre de l'enquête en cours d'exploitation par l'INSEE et la DREES dite « ENRJ » (enquête nationale sur les ressources des jeunes), dont les résultats seront disponibles prochainement. On présente une récapitulation rapide des principaux résultats de l'étude de la DREES et du CREDOC.

### **1) Evaluation des ressources des jeunes**

L'enquête confirme que le revenu des jeunes adultes est composé suivant une recette particulièrement complexe propre à chacun et dépendant d'une multitude de facteurs : de son âge, de son niveau d'études, de son mode de résidence, de son travail, de son origine sociale, de sa situation conjugale...

Pour évaluer les revenus de chacun, toutefois, seules les ressources monétaires ont été retenues dans le cadre de cette étude. L'hébergement, la nourriture, les services fournis aux jeunes en nature n'ont pas été valorisés.

---

<sup>37</sup> Dans le cadre de la préparation de l'enquête quantitative ENRJ.

<sup>38</sup> Drees (2014), « Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France – Actes du séminaire du 29 janvier 2014 », *Dossiers Solidarité et Santé* n°59 et « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossiers Solidarité Santé* n°51, Drees. Ces deux dossiers sont disponibles sur le site de la Drees.

Ainsi défini, le montant moyen des ressources des jeunes de 18 à 24 ans est estimé à 800 euros par mois (en 2013). Un tiers d'entre eux recevraient moins de 500 euros par mois.

Les ressources financières de ceux qui sont hébergés chez leurs parents sont moins élevées que celles des décohabitants. Les premiers ont pourtant un niveau de vie que les auteurs estiment équivalent voire supérieur aux seconds si on prend en compte les aides en nature dont ils sont bénéficiaires. Les décohabitants en activité ont le niveau de ressource le plus important (1000 € mensuels environ).

Les aides publiques directes, segmentées (logement, études, famille, pauvreté, fiscalité...), ne s'adressent chacune qu'à certaines catégories de jeunes.

L'aide des parents, dont les formes sont multiples, apparaît fondamentale. Leur idée centrale est *d'accompagner le cheminement de leurs jeunes adultes vers l'indépendance*. C'est ainsi qu'ils peuvent apporter une « aide au départ » importante (caution, équipement...) pour un nouveau logement – et cela crée ou maintient du lien dans la famille (avec ses très bons et parfois ses plus mauvais côtés, par exemple lorsque l'aide tourne au contrôle).

## **2) La diversité des ressources que mobilisent les jeunes en huit profils**

Pour rendre compte au mieux de la combinaison de ressources auxquelles puisent les jeunes, les auteurs ont construit des *idéaux-types* en s'attachant aux cas les plus fréquemment identifiés et aux *profils* des parcours d'autonomisation auxquels ils sont liés. Contrairement à l'évaluation globale des ressources des jeunes, demeurée exclusivement monétaire, cette construction intègre les données qualitatives recueillies, et notamment les aides « non valorisées » qui ont une portée importante sur leurs conditions de vie.

Les auteurs retiennent huit « profils » différents de mobilisation de ressources, entre lesquels se répartissent les jeunes qui ont participé à l'enquête. On les présentera très brièvement en les regroupant, comme le font les auteurs, en trois catégories :

### **a) Les jeunes pour lesquels l'aide (financière et en nature) des parents est centrale**

#### ***Profil 1 : « la dépendance volontaire ou assumée »***

Vivant chez leurs parents, avec lesquels il entretiennent de bonnes relations, ces jeunes tirent l'essentiel de leurs ressources de leur famille. Ils complètent parfois avec des jobs d'été ou des activités rémunérées ponctuelles. Ils sont parfois conscients de ne pas être encore « mûrs » pour l'autonomie, et/ou de faire des économies en restant « à la maison ».

Ce profil n'est pas spécifique d'un milieu d'origine particulier. Toutes les catégories sociales y sont représentées.

#### ***Profil 2 : « le maintien contraint dans le foyer parental »***

Les ressources financières de ces jeunes sont semblables à celles du profil précédent – avec des aides financières moins conséquentes toutefois.

Mais, d'origine sociale défavorisée, souvent chômeurs, inactifs ou travailleurs pauvres, peu diplômés, ils supportent d'autant plus mal la cohabitation que la perspective d'y mettre fin est lointaine, compte tenu de leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

### ***Profil 3 : « l'indépendance sans finances »***

Ces jeunes ont quitté le foyer familial et, si les parents continuent à les aider – pour le logement notamment –, ils font face à la dépense supplémentaire que représente une vie autonome en mobilisant des aides publiques (logement), des revenus d'activité personnels assez réguliers (donner des cours, jobs d'été), l'aide éventuelle de leur conjoint et d'autres contributions (grand parents...).

Il s'agit d'étudiants du supérieur, qui ont souvent décohabité pour pouvoir poursuivre leurs études, d'origine sociale plutôt favorisée – sans bourse, donc.

### **b) Les jeunes dont la principale ressource financière provient des aides publiques**

#### ***Profil 4 : « l'indépendance financière relative »***

Les jeunes étudiants de l'enseignement supérieur boursiers qui correspondent à ce profil découvrent avec la bourse qui leur est attribuée et versée personnellement, une forme d'indépendance. Ils complètent ces ressources en travaillant un peu. Mais ils restent très largement à la charge de leurs parents – chez lesquels ils résident et avec lesquels les relations sont bonnes.

Ils appartiennent à un milieu social modeste. Une partie d'entre eux contribue au budget familial avec leur bourse.

#### ***Profil 5 : « l'indépendance précaire »***

Cette forme d'indépendance est celle de boursiers décohabitants, bénéficiant d'aide au logement. Ils travaillent parallèlement à leurs études ou pendant les vacances. Ils reçoivent très peu d'aide de leurs parents, avec lesquels les relations sont très bonnes mais, très modestes, ces derniers ne sont pas en capacité de les aider.

Multipliation de petits boulots et privations sont leur lot. Leurs conditions de vie sont très précaires

#### ***Profil 6 : « les indépendants vulnérables »***

Rassemblant des jeunes « sans guère de relations familiales », « indépendants » contraints, cette catégorie recouvre des situations de grande précarité, parfois sans hébergement fixe. Cet ensemble de jeunes vit de minima sociaux et de diverses ressources publiques (RSA, FAJ, AAH, bourses, allocation logement) ; beaucoup viennent de l'ASE. Ils travaillent parfois, mais souvent, sont sans diplôme, chômeurs – étudiants pour certains anciens de l'ASE –, et ont eu des parcours chaotiques.

### **c) Les jeunes dont les revenus d'activité représentent la principale ressource monétaire.**

#### ***Profil 7 : « la préparation de la décohabitation »***

Il s'agit de jeunes en fin de cursus d'études (donc plutôt parmi les plus âgés), financièrement indépendants grâce à des salaires qui, sans être négligeables, ne sont pas très élevés, qui continuent de vivre transitoirement chez leurs parents par choix, notamment dans l'idée de préparer leur décohabitation en économisant.

Ils sont plutôt d'origine sociale moyenne ou modeste.



### **Profil 8 : « l'indépendance assumée »**

Ces jeunes actifs qui ne vivent plus chez leurs parents sont les plus âgés, les plus insérés, et ils peuvent financer leur autonomie. Ils sont salariés ou chômeurs indemnisés, n'ont pas nécessairement des revenus d'activité élevés. Ils ont souvent un conjoint, éventuellement actif également, mais ne sont pas encore tout à fait « à l'aise ».

Une petite aide des parents est susceptible de « maintenir du lien », et d'aider à financer des dépenses imprévues ou exceptionnelles.

\*  
\*   \*

Bien que construits en s'appuyant sur des sources tout à fait différentes des sept « trajectoires » du CEREQ, ces huit « profils » rendent compte de la diversité des situations et parcours des jeunes d'une façon qui peut en être rapprochée. Les deux démarches paraissent, à plusieurs égards, complémentaires et convergentes.

#### Complémentaires :

En suivant les jeunes au mois le mois après leur sortie d'études et en orientant son questionnement sur les qualifications et diplômes acquis, le CEREQ éclaire le versant activité/emploi – source de revenus propres et par là, d'indépendance – des trajectoires des jeunes, et il engage la réflexion sur les différents facteurs (dont les facteurs familiaux) qui différencient ces trajectoires. L'enquête DREES-CREDOC, à l'inverse, éclaire plutôt, dans la période de leur pleine jeunesse, le versant familial des parcours des jeunes vers « l'indépendance », et la combinaison des apports familiaux avec d'autres ressources – dont celles tirées de l'emploi, qui, *in fine*, demeure un facteur *sine qua non* de l'indépendance.

#### Convergentes :

Il est frappant et sans doute inquiétant que les deux études relèvent de si fortes disparités entre les parcours des jeunes, qui ne paraissent pas ponctuelles, mais se maintiennent au contraire dans la durée.

Observation réconfortante : les deux études tendent à considérer que pour une grande partie des jeunes les conditions d'entrée dans la vie adulte sont plutôt favorables.

Par ailleurs, en s'efforçant de caractériser des catégories de jeunes et leurs parcours, le CEREQ et le CREDOC arrivent à identifier des populations que, pour plusieurs, on croirait reconnaître de part et d'autre. Sous les intitulés décrivant le parcours chaotique des « indépendants vulnérables » et les trajectoires qualifiées de « longues périodes de retrait du marché du travail » ou « chômage persistant ou récurrent », on identifie à peu près les mêmes jeunes déboussolés. En juxtaposant l'un derrière l'autre (les premiers sont plus jeunes que les seconds) les jeunes correspondant aux profils « dépendance volontaire et assumée » et « indépendance assumée », on les imagine bien engagés dans la trajectoire « stabilisation en emploi à durée indéterminée ».

Le rapprochement n'est sans doute pas évident pour toutes les trajectoires et tous les profils. Toutefois, les éléments rapidement cités, ou d'autres, incitent à se tourner vers les facteurs associés et probablement en grande partie explicatifs de ces parcours marquants : origines sociales, difficultés scolaires... Cette comparaison conforte l'idée de la puissance de ces marqueurs d'origine et conduit à s'interroger sur la capacité de ressources extra-familiales à compenser certains déficits.

## **ANNEXES DU TOME I**



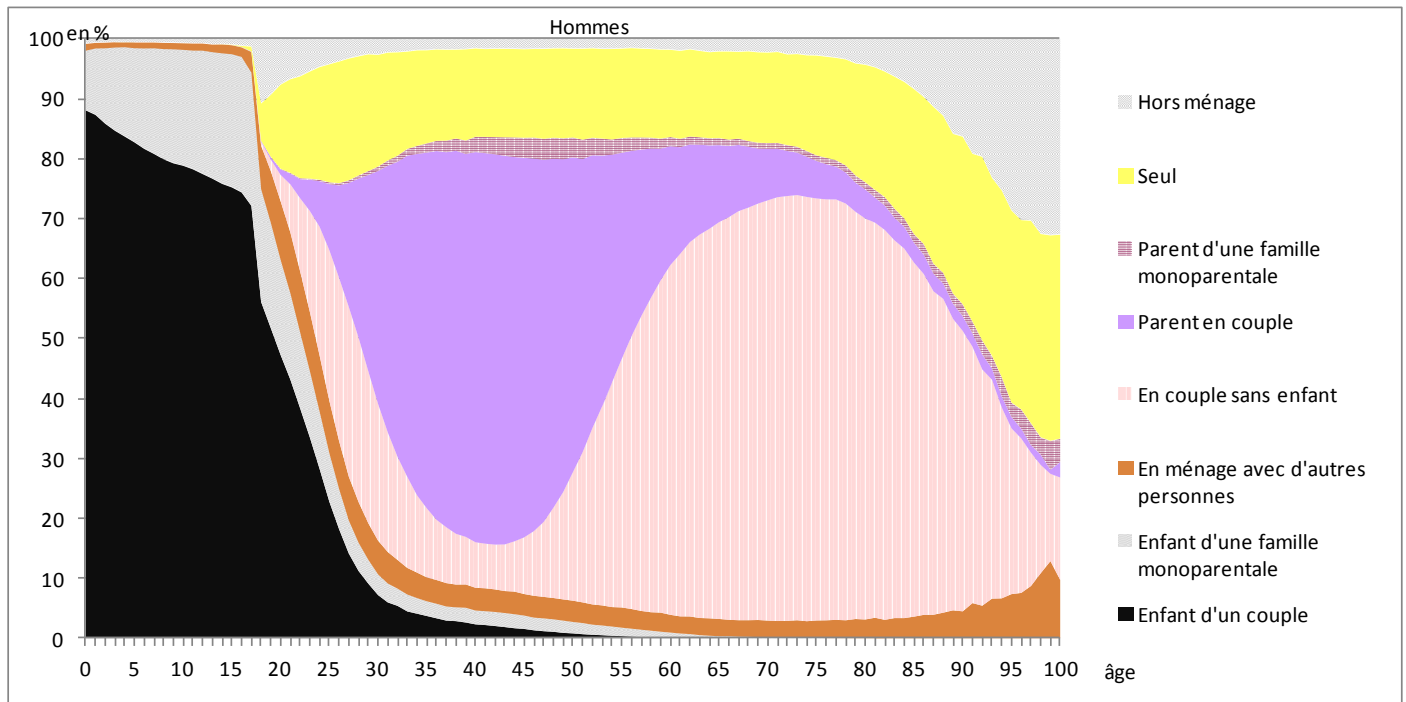
## Liste des annexes

|                                                                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1 : Résultats détaillés.....                                                                                  | 71  |
| Annexe 1 bis : Les jeunes dans les départements d'outremer (DOM) Eléments de cadrage<br>démographique et social..... | 78  |
| Annexe 1 ter : Jeunes immigrés, jeunes enfants d'immigrés.....                                                       | 103 |
| Annexe 2 : Avoir entre 18 et 25 ans : à quelle date ? Age révolu ou âge dans l'année ? .....                         | 116 |
| Annexe 3 : Qu'est-ce qu'un étudiant ? Qu'est-ce qu'un chômeur ?.....                                                 | 117 |
| Annexe 4 - Que signifie « résider chez ses parents » ? .....                                                         | 119 |
| Annexe 5 : Revenus, niveaux de vie, pauvreté – définitions et sources .....                                          | 121 |
| Annexe 6 : Les reprises d'études ou de formation des bacheliers.....                                                 | 123 |
| Annexe 7 : Diaporama - Olivier GALLAND - La politique française envers les 18-25 ans quel bilan ?                    | 125 |
| Annexe 8 : Diaporama – Olivier THEVENON - Les politiques d'aides aux jeunes adultes en Europe –<br>OCDE/INED .....   | 132 |



## Annexe 1 : Résultats détaillés

Graphique 1 : Cent ans de la vie d'un homme



Source : Recensement de la population, Insee.

Tableau 1 : Situation principale des jeunes en 2012

| RP 2012                  |             |                  | 18 ans  | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|--------------------------|-------------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| DOM                      | Etudes      | Elève, étudiant* | 20 659  | 15 688  | 11 538  | 7 501   | 5 166   | 3 388   | 2 235   | 66 175    |
|                          |             | Apprentissage**  | 451     | 623     | 600     | 586     | 450     | 363     | 235     | 3 308     |
|                          | Hors études | Emploi           | 1 013   | 2 200   | 3 145   | 4 739   | 5 895   | 7 185   | 8 623   | 32 800    |
|                          |             | Chômeur          | 4 404   | 6 434   | 7 316   | 7 960   | 7 908   | 8 076   | 7 653   | 49 751    |
|                          |             | Inactif          | 2 285   | 2 720   | 3 089   | 3 220   | 3 077   | 3 353   | 3 164   | 20 908    |
| TOTAL DOM                |             |                  | 28 812  | 27 665  | 25 688  | 24 006  | 22 496  | 22 365  | 21 910  | 172 942   |
| Métro-<br>pole           | Etudes      | Elève, étudiant* | 598 970 | 508 394 | 421 762 | 353 408 | 293 060 | 191 801 | 131 443 | 2 498 838 |
|                          |             | Apprentissage**  | 57 559  | 56 315  | 54 867  | 48 878  | 40 862  | 28 509  | 18 467  | 305 457   |
|                          | Hors études | Emploi           | 36 257  | 85 169  | 146 789 | 213 173 | 275 765 | 374 428 | 443 726 | 1 575 307 |
|                          |             | Chômeur          | 62 306  | 90 011  | 107 962 | 114 996 | 117 125 | 125 229 | 124 698 | 742 327   |
|                          |             | Inactif          | 26 150  | 31 376  | 34 395  | 36 087  | 37 412  | 46 032  | 48 190  | 259 642   |
| TOTAL METROPOLE          |             |                  | 781 242 | 771 265 | 765 775 | 766 542 | 764 224 | 765 999 | 766 524 | 5 381 571 |
| France<br>métro +<br>DOM | Etudes      | Elève, étudiant* | 619 629 | 524 082 | 433 300 | 360 909 | 298 226 | 195 189 | 133 678 | 2 565 013 |
|                          |             | Apprentissage**  | 58 010  | 56 938  | 55 467  | 49 464  | 41 312  | 28 872  | 18 702  | 308 765   |
|                          | Hors études | Emploi           | 37 270  | 87 369  | 149 934 | 217 912 | 281 660 | 381 613 | 452 349 | 1 608 107 |
|                          |             | Chômeur          | 66 710  | 96 445  | 115 278 | 122 956 | 125 033 | 133 305 | 132 351 | 792 078   |
|                          |             | Inactif          | 28 435  | 34 096  | 37 484  | 39 307  | 40 489  | 49 385  | 51 354  | 280 550   |
| TOTAL FRANCE             |             |                  | 810 054 | 798 930 | 791 463 | 790 548 | 786 720 | 788 364 | 788 434 | 5 554 513 |

\* Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

\*\* Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement, en situation principale d'apprentissage sous contrat ou en stage rémunéré

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 1 (suite) : Situation principale des jeunes (en %)

|                          |             |                  | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|--------------------------|-------------|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM                      | Etudes      | Elève, étudiant* | 72%    | 57%    | 45%    | 31%    | 23%    | 15%    | 10%    | 38%       |
|                          |             | Apprentissage**  | 2%     | 2%     | 2%     | 2%     | 2%     | 2%     | 1%     | 2%        |
|                          | Hors études | Emploi           | 4%     | 8%     | 12%    | 20%    | 26%    | 32%    | 39%    | 19%       |
|                          |             | Chômeur          | 15%    | 23%    | 28%    | 33%    | 35%    | 36%    | 35%    | 29%       |
|                          |             | Inactif          | 8%     | 10%    | 12%    | 13%    | 14%    | 15%    | 14%    | 12%       |
| TOTAL DOM                |             |                  | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| Métro-<br>pole           | Etudes      | Elève, étudiant* | 77%    | 66%    | 55%    | 46%    | 38%    | 25%    | 17%    | 46%       |
|                          |             | Apprentissage**  | 7%     | 7%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 2%     | 6%        |
|                          | Hors études | Emploi           | 5%     | 11%    | 19%    | 28%    | 36%    | 49%    | 58%    | 29%       |
|                          |             | Chômeur          | 8%     | 12%    | 14%    | 15%    | 15%    | 16%    | 16%    | 14%       |
|                          |             | Inactif          | 3%     | 4%     | 4%     | 5%     | 5%     | 6%     | 6%     | 5%        |
| TOTAL METROPOLE          |             |                  | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| France<br>métro<br>+ DOM | Etudes      | Elève, étudiant* | 76%    | 66%    | 55%    | 46%    | 38%    | 25%    | 17%    | 46%       |
|                          |             | Apprentissage**  | 7%     | 7%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 2%     | 6%        |
|                          | Hors études | Emploi           | 5%     | 11%    | 19%    | 28%    | 36%    | 48%    | 57%    | 29%       |
|                          |             | Chômeur          | 8%     | 12%    | 15%    | 16%    | 16%    | 17%    | 17%    | 14%       |
|                          |             | Inactif          | 4%     | 4%     | 5%     | 5%     | 5%     | 6%     | 7%     | 5%        |
| TOTAL FRANCE             |             |                  | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |

\* Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

\*\* Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement, en situation principale d'apprentissage sous contrat ou en stage rémunéré

Source : Recensement de la population 2012, Insee.



Tableau 2 : Mode de cohabitation des jeunes en 2012

|                             |                         | 18 ans  | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|-----------------------------|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| DOM                         | Chez les deux parents   | 12 751  | 11 831  | 9 877   | 8 386   | 7 166   | 6 196   | 5 403   | 61 610    |
|                             | Chez un parent isolé    | 9 890   | 8 780   | 8 020   | 6 816   | 5 892   | 5 204   | 4 453   | 49 055    |
|                             | Vit seul                | 985     | 1 310   | 1 293   | 1 383   | 1 415   | 1 428   | 1 416   | 9 230     |
|                             | Colocation, ...         | 2 524   | 2 499   | 2 398   | 2 420   | 2 221   | 2 364   | 2 381   | 16 807    |
|                             | En couple (sans enfant) | 331     | 523     | 866     | 1 213   | 1 370   | 1 947   | 2 447   | 8 697     |
|                             | Jeune parent en couple  | 328     | 482     | 788     | 1 229   | 1 729   | 2 358   | 2 923   | 9 837     |
|                             | Jeune parent isolé      | 557     | 878     | 1 321   | 1 652   | 1 884   | 2 271   | 2 441   | 11 004    |
|                             | Communauté              | 1 445   | 1 361   | 1 125   | 908     | 820     | 597     | 447     | 6 703     |
|                             | TOTAL DOM               | 28 811  | 27 664  | 25 689  | 24 006  | 22 497  | 22 365  | 21 910  | 172 942   |
| France métropo-<br>-litaine | Chez les deux parents   | 403 987 | 358 342 | 315 221 | 276 992 | 238 755 | 202 991 | 164 528 | 1 960 816 |
|                             | Chez un parent isolé    | 150 339 | 136 738 | 118 919 | 104 055 | 89 505  | 76 041  | 63 248  | 738 845   |
|                             | Vit seul                | 72 440  | 108 246 | 129 805 | 141 304 | 143 926 | 144 961 | 145 231 | 885 913   |
|                             | Colocation, ...         | 61 413  | 71 704  | 79 238  | 80 598  | 78 121  | 73 435  | 67 819  | 512 328   |
|                             | En couple (sans enfant) | 13 019  | 31 265  | 58 361  | 92 139  | 128 622 | 162 086 | 192 694 | 678 186   |
|                             | Jeune parent en couple  | 2 854   | 6 656   | 15 109  | 25 563  | 40 952  | 62 630  | 89 727  | 243 491   |
|                             | Jeune parent isolé      | 2 030   | 3 608   | 6 272   | 9 106   | 11 544  | 14 710  | 17 861  | 65 131    |
|                             | Communauté              | 75 161  | 54 708  | 42 849  | 36 784  | 32 798  | 29 145  | 25 414  | 296 859   |
|                             | TOTAL Métropole         | 781 242 | 771 266 | 765 774 | 766 540 | 764 224 | 765 998 | 766 523 | 5 381 567 |
| TOTAL France                | Chez les deux parents   | 416 738 | 370 174 | 325 099 | 285 378 | 245 921 | 209 187 | 169 931 | 2 022 426 |
|                             | Chez un parent isolé    | 160 229 | 145 518 | 126 939 | 110 871 | 95 397  | 81 245  | 67 701  | 787 900   |
|                             | Vit seul                | 73 425  | 109 556 | 131 098 | 142 687 | 145 341 | 146 389 | 146 647 | 895 143   |
|                             | Colocation, ...         | 63 937  | 74 203  | 81 636  | 83 018  | 80 342  | 75 799  | 70 200  | 529 135   |
|                             | En couple (sans enfant) | 13 350  | 31 788  | 59 227  | 93 352  | 129 992 | 164 033 | 195 141 | 686 883   |
|                             | Jeune parent en couple  | 3 182   | 7 138   | 15 897  | 26 792  | 42 681  | 64 988  | 92 650  | 253 328   |
|                             | Jeune parent isolé      | 2 587   | 4 486   | 7 593   | 10 758  | 13 428  | 16 981  | 20 302  | 76 135    |
|                             | Communauté              | 76 606  | 56 069  | 43 974  | 37 692  | 33 618  | 29 742  | 25 861  | 303 562   |
|                             | TOTAL France            | 810 053 | 798 930 | 791 463 | 790 546 | 786 721 | 788 363 | 788 434 | 5 554 510 |

En modes regroupés de cohabitation :

|           |                   | 18 ans  | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|-----------|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| DOM       | Chez les parents  | 22 641  | 20 611  | 17 897  | 15 202  | 13 058  | 11 400  | 9 856   | 110 665   |
|           | Seul, Coloc, etc. | 3 840   | 4 332   | 4 557   | 5 016   | 5 006   | 5 739   | 6 244   | 34 734    |
|           | Jeune Parent      | 885     | 1 360   | 2 109   | 2 881   | 3 613   | 4 629   | 5 364   | 20 841    |
|           | Communauté        | 1 445   | 1 361   | 1 125   | 908     | 820     | 597     | 447     | 6 703     |
|           | TOTAL DOM         | 28 811  | 27 664  | 25 689  | 24 006  | 22 497  | 22 365  | 21 910  | 172 942   |
| Métropole | Chez les parents  | 554 326 | 495 080 | 434 140 | 381 047 | 328 260 | 279 032 | 227 776 | 2 699 661 |
|           | Seul, Coloc, etc. | 146 872 | 211 215 | 267 404 | 314 041 | 350 669 | 380 482 | 405 744 | 2 076 427 |
|           | Jeune Parent      | 4 884   | 10 264  | 21 381  | 34 669  | 52 496  | 77 340  | 107 588 | 308 622   |
|           | Communauté        | 75 161  | 54 708  | 42 849  | 36 784  | 32 798  | 29 145  | 25 414  | 296 859   |
|           | TOTAL Métropole   | 781 242 | 771 266 | 765 774 | 766 540 | 764 224 | 765 998 | 766 523 | 5 381 567 |
| France    | Chez les parents  | 576 967 | 515 691 | 452 037 | 396 249 | 341 318 | 290 432 | 237 632 | 2 810 326 |
|           | Seul, Coloc, etc. | 150 712 | 215 547 | 271 961 | 319 057 | 355 675 | 386 221 | 411 988 | 2 111 161 |
|           | Jeune Parent      | 5 769   | 11 624  | 23 490  | 37 550  | 56 109  | 81 969  | 112 952 | 329 463   |
|           | Communauté        | 76 606  | 56 069  | 43 974  | 37 692  | 33 618  | 29 742  | 25 861  | 303 562   |
|           | TOTAL France      | 810 053 | 798 930 | 791 463 | 790 546 | 786 721 | 788 363 | 788 434 | 5 554 510 |

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 2 (suite) : Mode de cohabitation des jeunes (en %)

|           |                         | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-----------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM       | Chez les deux parents   | 44%    | 43%    | 38%    | 35%    | 32%    | 28%    | 25%    | 36%       |
|           | Chez un parent isolé    | 34%    | 32%    | 31%    | 28%    | 26%    | 23%    | 20%    | 28%       |
|           | Vit seul                | 3%     | 5%     | 5%     | 6%     | 6%     | 6%     | 6%     | 5%        |
|           | Colocation, ...         | 9%     | 9%     | 9%     | 10%    | 10%    | 11%    | 11%    | 10%       |
|           | En couple (sans enfant) | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 6%     | 9%     | 11%    | 5%        |
|           | Jeune parent en couple  | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 11%    | 13%    | 6%        |
|           | Jeune parent isolé      | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 8%     | 10%    | 11%    | 6%        |
|           | Communauté              | 5%     | 5%     | 4%     | 4%     | 4%     | 3%     | 2%     | 4%        |
|           | TOTAL DOM               | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| Métropole | Chez les deux parents   | 52%    | 46%    | 41%    | 36%    | 31%    | 27%    | 21%    | 36%       |
|           | Chez un parent isolé    | 19%    | 18%    | 16%    | 14%    | 12%    | 10%    | 8%     | 14%       |
|           | Vit seul                | 9%     | 14%    | 17%    | 18%    | 19%    | 19%    | 19%    | 16%       |
|           | Colocation, ...         | 8%     | 9%     | 10%    | 11%    | 10%    | 10%    | 9%     | 10%       |
|           | En couple (sans enfant) | 2%     | 4%     | 8%     | 12%    | 17%    | 21%    | 25%    | 13%       |
|           | Jeune parent en couple  | 0%     | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 12%    | 5%        |
|           | Jeune parent isolé      | 0%     | 0%     | 1%     | 1%     | 2%     | 2%     | 2%     | 1%        |
|           | Communauté              | 10%    | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 4%     | 3%     | 6%        |
|           | TOTAL Métropole         | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| France    | Chez les deux parents   | 51%    | 46%    | 41%    | 36%    | 31%    | 27%    | 22%    | 36%       |
|           | Chez un parent isolé    | 20%    | 18%    | 16%    | 14%    | 12%    | 10%    | 9%     | 14%       |
|           | Vit seul                | 9%     | 14%    | 17%    | 18%    | 18%    | 19%    | 19%    | 16%       |
|           | Colocation, ...         | 8%     | 9%     | 10%    | 11%    | 10%    | 10%    | 9%     | 10%       |
|           | En couple (sans enfant) | 2%     | 4%     | 7%     | 12%    | 17%    | 21%    | 25%    | 12%       |
|           | Jeune parent en couple  | 0%     | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 12%    | 5%        |
|           | Jeune parent isolé      | 0%     | 1%     | 1%     | 1%     | 2%     | 2%     | 3%     | 1%        |
|           | Communauté              | 9%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 4%     | 3%     | 5%        |
|           | TOTAL France            | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |

En modes regroupés de cohabitation (en %) :

|           |                   | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-----------|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM       | Chez les parents  | 79%    | 75%    | 70%    | 63%    | 58%    | 51%    | 45%    | 64%       |
|           | Seul, Coloc, etc. | 13%    | 16%    | 18%    | 21%    | 22%    | 26%    | 28%    | 20%       |
|           | Jeune Parent      | 3%     | 5%     | 8%     | 12%    | 16%    | 21%    | 24%    | 12%       |
|           | Communauté        | 5%     | 5%     | 4%     | 4%     | 4%     | 3%     | 2%     | 4%        |
|           | TOTAL DOM         | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| Métropole | Chez les parents  | 71%    | 64%    | 57%    | 50%    | 43%    | 36%    | 30%    | 50%       |
|           | Seul, Coloc, etc. | 19%    | 27%    | 35%    | 41%    | 46%    | 50%    | 53%    | 39%       |
|           | Jeune Parent      | 1%     | 1%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
|           | Communauté        | 10%    | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 4%     | 3%     | 6%        |
|           | TOTAL Métropole   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |
| France    | Chez les parents  | 71%    | 65%    | 57%    | 50%    | 43%    | 37%    | 30%    | 51%       |
|           | Seul, Coloc, etc. | 19%    | 27%    | 34%    | 40%    | 45%    | 49%    | 52%    | 38%       |
|           | Jeune Parent      | 1%     | 1%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
|           | Communauté        | 9%     | 7%     | 6%     | 5%     | 4%     | 4%     | 3%     | 5%        |
|           | TOTAL France      | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%   | 100%      |

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 3 : Proportion de jeunes vivant chez leurs parents (corésidents) selon leur âge et selon leur situation principale (DOM, Métropole)

|                 |                    | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-----------------|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM             | Elèves, étudiants  | 80%    | 76%    | 73%    | 69%    | 66%    | 63%    | 59%    | 74%       |
|                 | Apprentissage      | 74%    | 73%    | 67%    | 64%    | 66%    | 58%    | 60%    | 67%       |
|                 | Emploi             | 69%    | 69%    | 63%    | 60%    | 56%    | 47%    | 41%    | 53%       |
|                 | Chômeurs           | 79%    | 78%    | 72%    | 67%    | 60%    | 54%    | 50%    | 64%       |
|                 | Inactifs           | 67%    | 63%    | 58%    | 47%    | 41%    | 39%    | 32%    | 48%       |
|                 | Ensemble DOM       | 79%    | 75%    | 70%    | 63%    | 58%    | 51%    | 45%    | 64%       |
| Métropole       | Elèves, étudiants  | 70%    | 61%    | 53%    | 46%    | 41%    | 35%    | 31%    | 54%       |
|                 | Apprentissage      | 75%    | 69%    | 61%    | 53%    | 45%    | 39%    | 32%    | 58%       |
|                 | Emploi             | 72%    | 67%    | 58%    | 49%    | 41%    | 33%    | 26%    | 40%       |
|                 | Chômeurs           | 82%    | 76%    | 70%    | 63%    | 56%    | 50%    | 43%    | 60%       |
|                 | Inactifs           | 67%    | 60%    | 50%    | 41%    | 35%    | 28%    | 23%    | 41%       |
|                 | Ensemble Métropole | 71%    | 64%    | 57%    | 50%    | 43%    | 36%    | 30%    | 50%       |
| Métropole + DOM | Elèves, étudiants  | 70%    | 62%    | 53%    | 46%    | 41%    | 36%    | 32%    | 54%       |
|                 | Apprentissage      | 75%    | 69%    | 61%    | 53%    | 45%    | 39%    | 32%    | 58%       |
|                 | Emploi             | 71%    | 67%    | 58%    | 49%    | 41%    | 34%    | 26%    | 40%       |
|                 | Chômeurs           | 81%    | 76%    | 70%    | 64%    | 56%    | 50%    | 43%    | 61%       |
|                 | Inactifs           | 67%    | 60%    | 50%    | 41%    | 35%    | 29%    | 24%    | 41%       |
|                 | Ensemble France    | 71%    | 65%    | 57%    | 50%    | 43%    | 37%    | 30%    | 51%       |

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 4 : Proportion de parents parmi les jeunes, selon leur âge et leur situation principale (DOM, Métropole)

|                 |                  | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-----------------|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM             | Inactifs         | 12%    | 16%    | 18%    | 25%    | 26%    | 30%    | 36%    | 24%       |
|                 | Chômeurs         | 8%     | 10%    | 14%    | 17%    | 22%    | 28%    | 30%    | 20%       |
|                 | Actifs en emploi | 3%     | 4%     | 7%     | 9%     | 12%    | 15%    | 20%    | 13%       |
|                 | Etudiants        | 1%     | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 9%     | 3%        |
|                 | Ensemble DOM     | 3%     | 5%     | 8%     | 12%    | 16%    | 21%    | 24%    | 12%       |
|                 | Dont : Femmes    | 6%     | 9%     | 15%    | 21%    | 27%    | 34%    | 37%    | 20%       |
| Métropole       | Hommes           | 1%     | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 4%        |
|                 | Inactifs         | 7%     | 11%    | 19%    | 24%    | 30%    | 35%    | 40%    | 26%       |
|                 | Chômeurs         | 2%     | 4%     | 7%     | 10%    | 13%    | 17%    | 21%    | 12%       |
|                 | Actifs en emploi | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 13%    | 8%        |
|                 | Etudiants        | 0,2%   | 0,3%   | 0,6%   | 1%     | 2%     | 1%     | 3%     | 1%        |
|                 | Ensemble         | 0,6%   | 1%     | 3%     | 4%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
| Métropole + DOM | Dont : Femmes    | 1%     | 2%     | 5%     | 7%     | 11%    | 15%    | 20%    | 9%        |
|                 | Hommes           | 0,2%   | 0,5%   | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 3%        |
|                 | Inactifs         | 7%     | 11%    | 17%    | 23%    | 27%    | 32%    | 38%    | 24%       |
|                 | Chômeurs         | 3%     | 4%     | 7%     | 10%    | 14%    | 18%    | 21%    | 12%       |
|                 | Actifs en emploi | 2%     | 2%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 13%    | 9%        |
|                 | Etudiants        | 0,2%   | 0,3%   | 0,6%   | 1%     | 2%     | 2%     | 3%     | 1%        |
|                 | Ensemble         | 1%     | 1%     | 3%     | 5%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
|                 | Dont : Femmes    | 1,2%   | 2,5%   | 5%     | 8%     | 11%    | 16%    | 21%    | 9%        |
|                 | Hommes           | 0,2%   | 0,5%   | 1%     | 2%     | 3%     | 5%     | 8%     | 3%        |

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 5 : Proportion de jeunes qui vivent seuls dans leur logement, selon leur âge et leur situation principale (DOM, Métropole)

|                 |                  | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|-----------------|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM             | Inactifs         | 1%     | 2%     | 2%     | 2%     | 3%     | 3%     | 3%     | 2%        |
|                 | Chômeurs         | 1%     | 1%     | 2%     | 2%     | 3%     | 3%     | 4%     | 3%        |
|                 | Actifs en emploi | 2%     | 3%     | 6%     | 8%     | 9%     | 10%    | 9%     | 8%        |
|                 | Etudiants        | 4%     | 7%     | 8%     | 10%    | 10%    | 10%    | 11%    | 7%        |
|                 | Ensemble DOM     | 3%     | 5%     | 5%     | 6%     | 6%     | 6%     | 6%     | 5%        |
|                 | Dont : Femmes    | 5%     | 6%     | 6%     | 7%     | 7%     | 7%     | 7%     | 6%        |
| Métropole       | Hommes           | 2%     | 4%     | 4%     | 5%     | 6%     | 6%     | 6%     | 5%        |
|                 | Inactifs         | 3%     | 3%     | 4%     | 5%     | 5%     | 5%     | 6%     | 5%        |
|                 | Chômeurs         | 2%     | 4%     | 5%     | 6%     | 8%     | 9%     | 10%    | 7%        |
|                 | Actifs en emploi | 8%     | 10%    | 13%    | 15%    | 17%    | 18%    | 20%    | 17%       |
|                 | Etudiants        | 10%    | 17%    | 22%    | 25%    | 26%    | 28%    | 28%    | 20%       |
|                 | Ensemble         | 9%     | 14%    | 17%    | 18%    | 19%    | 19%    | 19%    | 16%       |
| Métropole + DOM | Dont : Femmes    | 11%    | 16%    | 18%    | 20%    | 20%    | 19%    | 18%    | 17%       |
|                 | Hommes           | 8%     | 12%    | 16%    | 17%    | 18%    | 19%    | 20%    | 16%       |
|                 | Inactifs         | 3%     | 3%     | 4%     | 4%     | 5%     | 5%     | 6%     | 4%        |
|                 | Chômeurs         | 2%     | 4%     | 5%     | 6%     | 7%     | 9%     | 10%    | 7%        |
|                 | Actifs en emploi | 8%     | 10%    | 12%    | 15%    | 17%    | 18%    | 19%    | 17%       |
|                 | Etudiants        | 10%    | 16%    | 22%    | 25%    | 26%    | 28%    | 28%    | 20%       |
|                 | Ensemble         | 9%     | 14%    | 17%    | 18%    | 18%    | 19%    | 19%    | 16%       |
|                 | Dont : Femmes    | 10%    | 15%    | 18%    | 19%    | 19%    | 19%    | 18%    | 17%       |
|                 | Hommes           | 8%     | 12%    | 15%    | 17%    | 18%    | 18%    | 19%    | 15%       |
|                 |                  |        |        |        |        |        |        |        |           |

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 6 : Taux de chômage\* des jeunes actifs selon le sexe et l'âge et selon le mode de cohabitation avec les parents (DOM, Métropole)

|                            |               | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|----------------------------|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM                        | Femmes        | 86%    | 78%    | 74%    | 67%    | 62%    | 56%    | 48%    | 63%       |
|                            | Hommes        | 78%    | 72%    | 67%    | 59%    | 53%    | 50%    | 46%    | 58%       |
|                            | Décohabitants | 74%    | 68%    | 63%    | 58%    | 55%    | 50%    | 43%    | 53%       |
|                            | Corésidents   | 83%    | 77%    | 73%    | 65%    | 59%    | 56%    | 52%    | 65%       |
|                            | Ensemble      | 81%    | 75%    | 70%    | 63%    | 57%    | 53%    | 47%    | 60%       |
| France métropo-<br>litaine | Femmes        | 65%    | 52%    | 43%    | 35%    | 30%    | 26%    | 22%    | 32%       |
|                            | Hommes        | 62%    | 51%    | 42%    | 35%    | 30%    | 25%    | 22%    | 32%       |
|                            | Décohabitants | 53%    | 43%    | 34%    | 28%    | 24%    | 20%    | 18%    | 24%       |
|                            | Corésidents   | 66%    | 55%    | 47%    | 41%    | 37%    | 33%    | 32%    | 42%       |
|                            | Ensemble      | 63%    | 51%    | 42%    | 35%    | 30%    | 25%    | 22%    | 32%       |
| France métro +<br>DOM      | Femmes        | 66%    | 54%    | 44%    | 37%    | 31%    | 27%    | 23%    | 33%       |
|                            | Hommes        | 63%    | 52%    | 43%    | 36%    | 30%    | 25%    | 22%    | 33%       |
|                            | Décohabitants | 54%    | 44%    | 35%    | 29%    | 25%    | 21%    | 18%    | 24%       |
|                            | Corésidents   | 67%    | 56%    | 48%    | 42%    | 38%    | 34%    | 32%    | 44%       |
|                            | Ensemble      | 64%    | 52%    | 43%    | 36%    | 31%    | 26%    | 23%    | 33%       |

\* Taux de chômage = chômeurs / (chômeurs + actifs en emploi)

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 6 (suite) : Part des jeunes au chômage\*\* selon le sexe et l'âge et selon le mode de cohabitation avec les parents (DOM, Métropole)

|                            |               | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|----------------------------|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| DOM                        | Femmes        | 15%    | 23%    | 30%    | 36%    | 38%    | 38%    | 36%    | 15%       |
|                            | Hommes        | 19%    | 28%    | 33%    | 36%    | 37%    | 37%    | 36%    | 19%       |
|                            | Décohabitants | 15%    | 20%    | 26%    | 30%    | 33%    | 34%    | 32%    | 28%       |
|                            | Corésidents   | 15%    | 24%    | 30%    | 35%    | 37%    | 38%    | 39%    | 29%       |
|                            | Ensemble      | 15%    | 23%    | 28%    | 33%    | 35%    | 36%    | 35%    | 29%       |
| France métropo-<br>litaine | Femmes        | 10%    | 13%    | 16%    | 16%    | 17%    | 17%    | 17%    | 10%       |
|                            | Hommes        | 12%    | 16%    | 18%    | 19%    | 19%    | 19%    | 18%    | 12%       |
|                            | Décohabitants | 5%     | 8%     | 10%    | 11%    | 12%    | 13%    | 13%    | 11%       |
|                            | Corésidents   | 9%     | 14%    | 17%    | 19%    | 20%    | 22%    | 24%    | 17%       |
|                            | Ensemble      | 8%     | 12%    | 14%    | 15%    | 15%    | 16%    | 16%    | 14%       |
| France métro +<br>DOM      | Femmes        | 10%    | 14%    | 16%    | 17%    | 17%    | 18%    | 18%    | 10%       |
|                            | Hommes        | 12%    | 17%    | 19%    | 20%    | 19%    | 19%    | 18%    | 12%       |
|                            | Décohabitants | 5%     | 8%     | 10%    | 11%    | 12%    | 13%    | 14%    | 11%       |
|                            | Corésidents   | 9%     | 14%    | 18%    | 20%    | 20%    | 23%    | 24%    | 17%       |
|                            | Ensemble      | 8%     | 12%    | 15%    | 16%    | 16%    | 17%    | 17%    | 14%       |

\*\*Part du chômage = chômeurs / ensemble des jeunes

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

Tableau 7 : ESL\*, NEET\*\*, et jeunes en difficulté\*\*\* (en effectifs et en % de la population totale)

|                       |                                       | 18 ans | 19 ans  | 20 ans  | 21 ans  | 22 ans  | 23 ans  | 24 ans  | 18-24 ans |
|-----------------------|---------------------------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| DOM                   | ESL (au sens large)*                  | 4 807  | 5 764   | 5 652   | 6 017   | 5 827   | 6 265   | 5 995   | 40 325    |
|                       | NEET (au sens large)**                | 6 689  | 9 154   | 10 406  | 11 180  | 10 985  | 11 430  | 10 817  | 70 660    |
|                       | Jeune en grande difficulté***         | 4 193  | 4 852   | 4 670   | 4 831   | 4 623   | 4 943   | 4 604   | 32 716    |
|                       | Dont ni en couple ni chez les parents | 918    | 1 104   | 1 365   | 1 462   | 1 629   | 1 858   | 1 711   | 10 046    |
|                       | <i>ESL (au sens large)*</i>           | 16,7%  | 20,8%   | 22,0%   | 25,1%   | 25,9%   | 28,0%   | 27,4%   | 23,3%     |
|                       | <i>NEET (au sens large)**</i>         | 23,2%  | 33,1%   | 40,5%   | 46,6%   | 48,8%   | 51,1%   | 49,4%   | 40,9%     |
|                       | <i>Jeune en grande difficulté***</i>  | 14,6%  | 17,5%   | 18,2%   | 20,1%   | 20,6%   | 22,1%   | 21,0%   | 18,9%     |
| Métropole             | ESL (au sens large)*                  | 63 393 | 79 213  | 84 294  | 86 534  | 86 488  | 97 198  | 98 588  | 595 708   |
|                       | NEET (au sens large)**                | 88 456 | 121 387 | 142 355 | 151 082 | 154 536 | 171 260 | 172 889 | 1 001 966 |
|                       | Jeune en grande difficulté***         | 50 215 | 56 537  | 54 934  | 52 486  | 49 953  | 52 370  | 51 761  | 368 255   |
|                       | Dont ni en couple ni chez les parents | 9 359  | 11 711  | 12 790  | 14 154  | 14 005  | 15 931  | 16 272  | 94 222    |
|                       | <i>ESL (au sens large)*</i>           | 8,1%   | 10,3%   | 11,0%   | 11,3%   | 11,3%   | 12,7%   | 12,9%   | 11,8%     |
|                       | <i>NEET (au sens large)**</i>         | 11,3%  | 15,7%   | 18,6%   | 19,7%   | 20,2%   | 22,4%   | 22,6%   | 18,6%     |
|                       | <i>Jeune en grande difficulté***</i>  | 6,4%   | 7,3%    | 7,2%    | 6,8%    | 6,5%    | 6,8%    | 6,8%    | 6,8%      |
| France métro +<br>DOM | ESL (au sens large)*                  | 68 200 | 84 977  | 89 946  | 92 550  | 92 314  | 103 462 | 104 584 | 636 033   |
|                       | NEET (au sens large)**                | 95 145 | 130 541 | 152 761 | 162 262 | 165 521 | 182 690 | 183 706 | 1 072 626 |
|                       | Jeune en grande difficulté***         | 54 408 | 61 389  | 59 604  | 57 317  | 54 576  | 57 313  | 56 365  | 400 971   |
|                       | Dont ni en couple ni chez les parents | 10 277 | 12 815  | 14 155  | 15 616  | 15 634  | 17 789  | 17 983  | 104 268   |
|                       | <i>ESL (au sens large)*</i>           | 8,4%   | 10,6%   | 11,4%   | 11,7%   | 11,7%   | 13,1%   | 13,3%   | 11,5%     |
|                       | <i>NEET (au sens large)**</i>         | 11,7%  | 16,3%   | 19,3%   | 20,5%   | 21,0%   | 23,2%   | 23,3%   | 19,3%     |
|                       | <i>Jeune en grande difficulté***</i>  | 6,7%   | 7,7%    | 7,5%    | 7,3%    | 6,9%    | 7,3%    | 7,1%    | 7,2%      |

\*ESL « large » : sortis du système éducatif ou de formation, sans diplôme (« Early School Leavers »).

\*NEET « large » : ni en études, ni en formation, ni en emploi. (« Neither in Education, Employment or training »).

\*\*\*jeune en grande difficulté = ESL sans emploi = NEET sans diplôme.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

**Annexe 1 bis : Les jeunes dans les départements d'outremer (DOM) Eléments de cadrage démographique et social**

Résumé

1 ) Il y a un phénomène de vases communicants entre les DOM et la métropole : une partie des jeunes originaires des DOM vont en métropole pour faire leurs études, phénomène particulièrement marqué pour les Antilles. Pour dresser un portrait complet des jeunes des outremer, il faut alors tenir compte des deux populations, qui n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques.

2 ) Au regard de l'activité principale déclarée, les jeunes des DOM sont moins souvent étudiants ou en emploi que les Domiens en métropole ; ils sont en revanche plus souvent au chômage ou inactifs. Les Domiens en métropole ressemblent en revanche assez aux autres jeunes de métropole. Il n'y a pas de différence flagrante entre les filles et les garçons.

L'écart entre les deux populations s'est accru depuis 1999 : la proportion d'étudiants stagne dans les DOM tandis qu'elle s'accroît dans la métropole, où elle était déjà plus élevée.

3 ) Le degré de qualification des travailleurs est également très différent : un quart des jeunes qui travaillent dans les DOM n'ont aucun diplôme. En Guyane, cette part atteint même un tiers, contre seulement 14% pour l'ensemble des jeunes travailleurs de 18 à 24 ans en France. Les Domiens qui travaillent en métropole sont en revanche autant diplômés que les autres jeunes, même ceux qui viennent de Guyane.

L'écart entre les deux populations diminue depuis 1999 : la part des travailleurs non diplômés a plus diminué dans les DOM qu'en métropole.

4 ) La ressemblance que l'on observe entre les Domiens en métropole et les autres métropolitains en ce qui concerne le travail est moins nette en ce qui concerne le chômage : les jeunes chômeurs domiens y sont plus diplômés que les jeunes chômeurs métropolitains. C'est le signe qu'en métropole, les diplômés du supérieur nés dans les DOM ont tendance à moins trouver du travail que les métropolitains. Il n'y a pas de différence flagrante selon le département de naissance (Antilles, La Réunion, Guyane).

Cette situation s'est dégradée depuis 1999 : la part des diplômés parmi les chômeurs domiens en métropole est en fort accroissement, plus fort que pour les autres chômeurs.

5 ) La part des jeunes qui habitent chez leurs parents est élevée dans les DOM (64%), surtout aux Antilles (72%), et n'a pas baissé ces dernières années, comme en métropole.

6 ) Les jeunes Domiens sont parents beaucoup plus tôt qu'en métropole. Il y a notamment beaucoup plus de mères qui élèvent seules leurs enfants (59%), proportion en forte hausse.

## I – Populations des DOM : hausse en Guyane et à La Réunion, stagnation aux Antilles

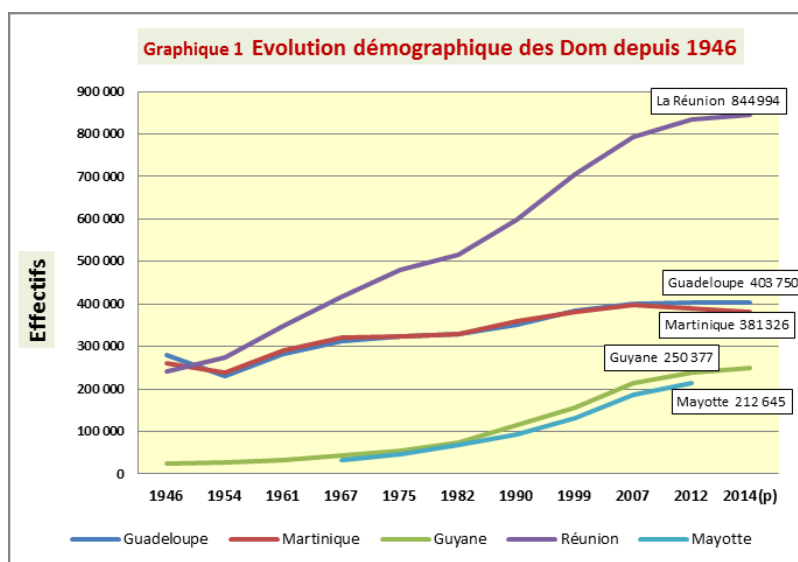
### A ) Les départements d’outremer

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) comptaient 2,1 millions d’habitants, soit 3,2 % de la population française totale (66,3 millions).

Loin de former un ensemble homogène les Dom diffèrent par leur taille, leur dynamisme démographique, le volume de leur population autant que par leurs perspectives sociodémographiques (graphique 1) :

- De 1946 jusqu’aux années 2000, La Réunion a connu une longue période de croissance démographique ; cette croissance s’est fondée sur une amélioration des conditions de vie, des progrès sanitaires et sur un recul rapide de la mortalité.
- Les Antilles ont en revanche vu leur population croître beaucoup plus modérément depuis la fin des années 1960, puis se stabiliser et même récemment décroître (pour la Martinique).
- De leur côté, la Guyane et Mayotte, deux départements comparables du point de vue de leur nombre d’habitants, enregistraient une vive accélération de leurs effectifs.

Ces ressemblances et dissemblances nous incitent à décrire les DOM en distinguant trois groupes : La Réunion, la Guyane et les Antilles (la Guadeloupe et la Martinique étant malgré tout assez semblables au regard des caractéristiques démographiques et sociales, on considérera les deux départements pris ensemble).



Source : Estimations de population, Insee

Le cadrage statistique sur les jeunes des DOM s'appuie ici sur le recensement de la population, seule source suffisamment détaillée et robuste pour mesurer les situations du point de vue du travail, des études et de la famille, pour chaque âge et pour chaque département.

Mayotte, DOM depuis 2011, ne faisant que depuis très peu de temps partie du dispositif habituel du recensement ne sera pas intégré dans notre analyse.

## **B ) Les « Domiens » : considérer aussi ceux qui résident en métropole ?**

De nombreux jeunes « Domiens » effectuent leurs études en métropole. La jeunesse des DOM peut donc difficilement être étudiée sans les intégrer lors de certaines comparaisons. On se propose donc de dresser le portrait des « Domiens » en distinguant deux populations, dont on étudiera les caractéristiques séparément :

- Seront considérés comme « Domiens des DOM » tous les résidents des DOM, y compris donc les étrangers et les jeunes métropolitains venus vivre dans les DOM, même peut-être pour un court laps de temps. Les limites de la source statistique utilisée ne nous permettent en effet pas de les distinguer de ceux qui comptent résider plus longtemps. Le DOM identifié sera celui de résidence. Cette population est celle qui est habituellement suivie dans les statistiques tirées du recensement.
- Seront en plus considérés comme « Domiens en métropole » les jeunes nés dans un DOM mais résidant en métropole, sans leurs parents<sup>39</sup>. Le DOM identifié dans les tableaux sera celui de leur naissance. Cette population vient s'ajouter à la précédente.

---

<sup>39</sup> On ne peut guère prendre d'indicateur plus subtil, car le recensement ne fournit pas d'information sur le lieu de naissance des parents du jeune en question.



## **II – Répartition par âge et lieu de naissance**

### **A ) Les Domiens des DOM**

On recense 173 000 jeunes de 18 à 24 ans qui résident dans les DOM en 2012 (tableau 1). Cela représente 3,1% des jeunes de 18 à 24 ans.

Le nombre de jeunes qui résident dans les DOM décroît rapidement avec l'âge. On compte ainsi 31 000 jeunes de 18 ans, mais seulement 22 000 jeunes de 24 ans, soit un quart de moins que ceux de 18 ans (tableau 1 et graphique 2).

### **B ) Les Domiens de métropole**

Par ailleurs, 38 000 jeunes de 18 à 24 ans nés dans les DOM résident sans leurs parents en métropole (tableau 1). La part des Domiens en métropole sur l'ensemble des 210 000 Domiens est donc de 18% en 2012. Elle augmente (14% en 1999).

L'écart d'effectifs observé dans les DOM entre les différentes générations est très marqué, et ne peut pas s'expliquer par de simples différences de taille des générations. En considérant aussi les Domiens en métropole, les différentes générations ont des tailles beaucoup plus comparables entre elles : il y a phénomène de vases communicants entre les DOM et la métropole.

Ce phénomène cesse vers 22 ans (graphique 2). A partir d'un certain âge, les choses se stabilisent en effet : le nombre de Domiens des DOM comme celui des Domiens en métropole ne changent plus beaucoup d'un âge à l'autre.

#### **A1bis - Tableau 1 : Répartition des jeunes « Domiens » selon l'âge**

##### **Domiens aux DOM\***

| Lieu de résidence | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | <b>18-24 ans</b> |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------|
| Antilles          | 10 837 | 10 230 | 9 630  | 8 679  | 8 118  | 7 801  | 7 603  | <b>62 898</b>    |
| La Réunion        | 13 855 | 13 563 | 12 446 | 11 867 | 11 136 | 11 075 | 10 806 | <b>84 748</b>    |
| Guyane            | 4 119  | 3 871  | 3 613  | 3 460  | 3 242  | 3 489  | 3 502  | <b>25 296</b>    |
| Total             | 28 811 | 27 664 | 25 689 | 24 006 | 22 497 | 22 365 | 21 910 | <b>172 942</b>   |

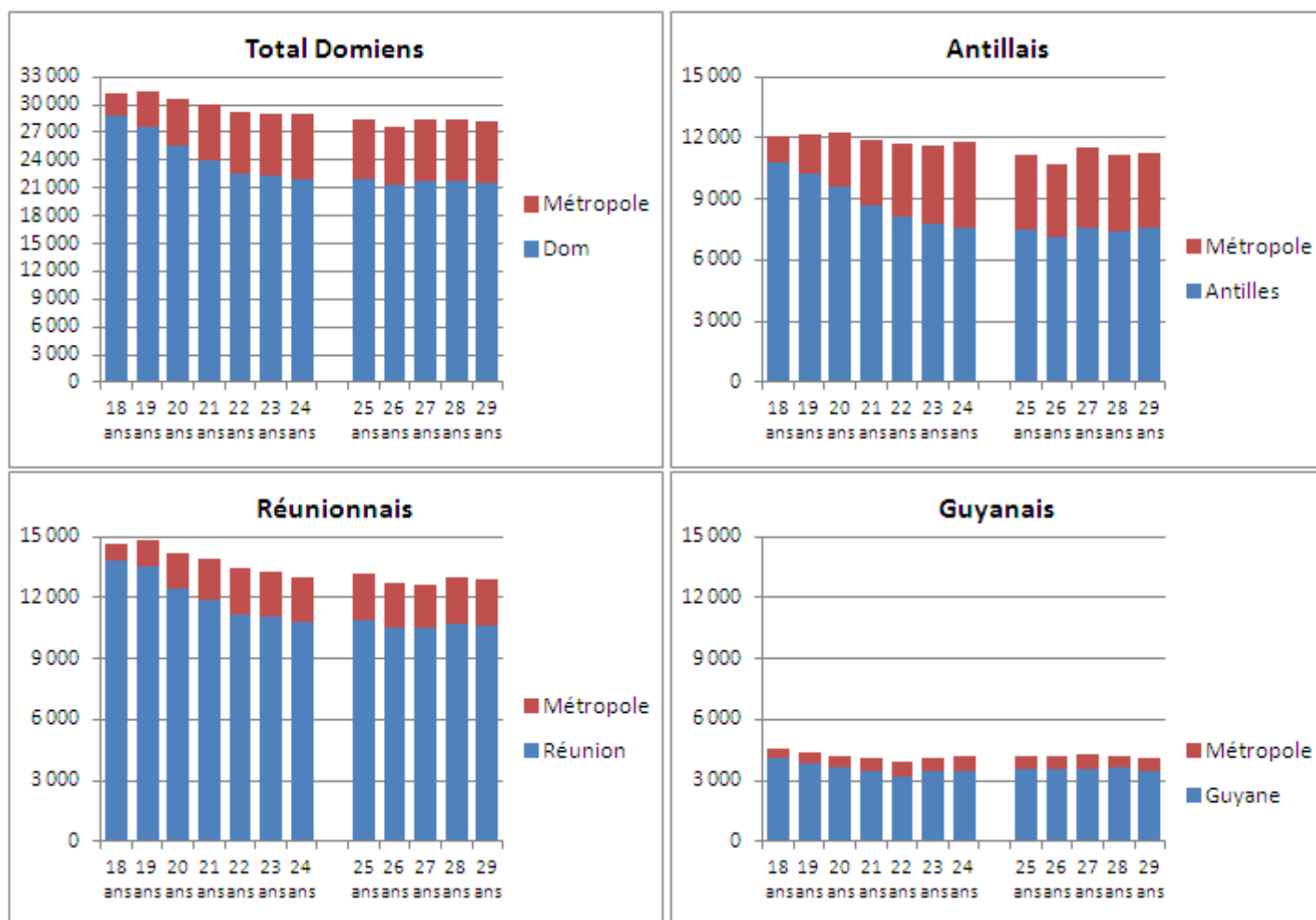
\* Jeunes résidant dans un DOM, quel que soit son lieu de naissance

##### **Domiens en métropole\*\***

| Lieu de naissance | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | <b>18-24 ans</b> |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------|
| Antillais         | 1 273  | 1 943  | 2 645  | 3 182  | 3 641  | 3 809  | 4 189  | <b>20 682</b>    |
| Réunionnais       | 804    | 1 248  | 1 777  | 2 099  | 2 342  | 2 216  | 2 238  | <b>12 724</b>    |
| Guyanais          | 411    | 547    | 566    | 643    | 678    | 626    | 669    | <b>4 140</b>     |
| Total             | 2 487  | 3 738  | 4 988  | 5 924  | 6 661  | 6 651  | 7 096  | <b>37 545</b>    |

\*\* Jeunes nés dans les DOM et résidant sans leurs parents en métropole

**A1bis - Graphique 2 : Effectifs de jeunes Domiens, dans les DOM et en métropole**



Lecture : Il y a 28.800 jeunes de 18 ans qui résident dans les DOM et 2.500 jeunes nés dans les DOM qui résident en métropole sans leurs parents, soit au total 31.300 jeunes « Domiens » de 18 ans.

Source : Recensement de la population - 2012, Insee

### C ) Part des étrangers

Plus du tiers des jeunes de 18 à 24 ans qui résident en Guyane sont nés à l'étranger (tableau 2). Ce trait tout à fait caractéristique de la Guyane est fondamental pour interpréter les résultats en termes de scolarisation, niveau de diplôme, d'emploi etc.

**A1bis - Tableau 2 : Répartition par lieu de naissance des jeunes de 18 à 24 ans, selon leur lieu de résidence**

| Lieu de résidence | Lieu de naissance |           |          |       |
|-------------------|-------------------|-----------|----------|-------|
|                   | DOM               | Métropole | Etranger | Total |
| Antilles          | 83%               | 13,5%     | 3,5%     | 100%  |
| Réunion           | 87%               | 10%       | 3%       | 100%  |
| Guyane            | 57%               | 6%        | 37%      | 100%  |
| Métropole         | 1%                | 91%       | 8%       | 100%  |

Lecture : 3,5 % des jeunes qui résident aux Antilles sont nés à l'étranger.

Source : Recensement de la population - 2012, Insee

### III – Répartition par type d'activité (études, emploi, chômage, inactivité)

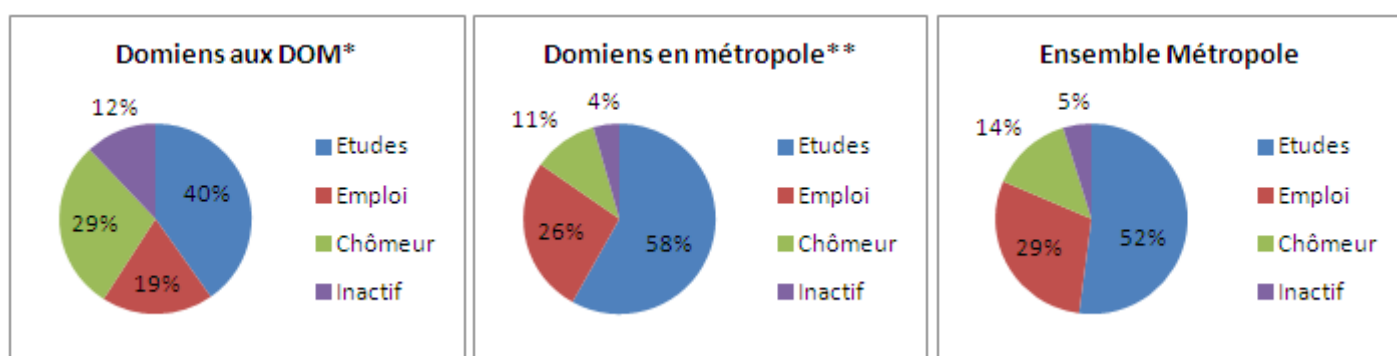
#### A ) Situation en 2012

Les jeunes Domiens des DOM sont moins souvent étudiants ou en emploi que les Domiens en métropole. Ils sont en revanche plus souvent au chômage ou inactifs (graphique 3, tableau 3). Les Domiens aux Dom et ceux en métropole ne se ressemblent donc pas.

Les Domiens en métropole ressemblent en revanche assez aux autres jeunes de métropole (graphique 3). Cela reste vrai quel que soit leur département d'outremer de naissance.

Il n'y a pas de différence flagrante entre les jeunes femmes et les jeunes hommes : les femmes sont seulement un peu moins en emploi et un peu plus souvent inactives ou en situation d'études. Et cela, pour les jeunes domiens des DOM comme pour ceux de métropole.

#### A1bis - Graphique 3 : Répartition par activité des jeunes de 18 à 24 ans, selon le lieu de résidence



\* Jeunes résidant dans un DOM, quel que soit son lieu de naissance.

\*\* Jeunes nés dans les DOM et résidant en métropole sans leurs parents.

Lecture : 29% des jeunes Dominiens des DOM sont au chômage. C'est beaucoup plus que pour les Dominiens en métropole (11%), dont la répartition par activité ressemble à celle de l'ensemble des métropolitains (14%).

Source : Recensement de la population - 2012

#### A1bis - Tableau 3 : Répartition par type d'activité des jeunes de 18 à 24 ans, par département

| Dominiens aux DOM* | Département de résidence |            |        |              | 2012        |
|--------------------|--------------------------|------------|--------|--------------|-------------|
|                    | Antilles                 | La Réunion | Guyane | Ensemble DOM | (Effectifs) |
| Etudes             | 46%                      | 37%        | 35%    | 40%          | 69 483      |
| Emploi             | 18%                      | 20%        | 19%    | 19%          | 32 802      |
| Chômage            | 25%                      | 33%        | 22%    | 29%          | 49 751      |
| Inactivité         | 11%                      | 9%         | 24%    | 12%          | 20 910      |
| Total              | 100%                     | 100%       | 100%   | 100%         | 172 942     |

| Dominiens en Métropole** | Département de naissance |            |        |              | 2012        |
|--------------------------|--------------------------|------------|--------|--------------|-------------|
|                          | Antilles                 | La Réunion | Guyane | Ensemble DOM | (Effectifs) |
| Etudes                   | 60%                      | 56%        | 54%    | 58%          | 21 856      |
| Emploi                   | 25%                      | 28%        | 27%    | 26%          | 9 913       |
| Chômage                  | 10%                      | 12%        | 13%    | 11%          | 4 113       |
| Inactivité               | 4%                       | 5%         | 5%     | 4%           | 1 664       |
| Total                    | 100%                     | 100%       | 100%   | 100%         | 37 545      |

\*Jeunes de 18 à 24 ans qui résident dans le département en question.

\*\*Nés dans le département en question, et qui résident en métropole, sans leurs parents.

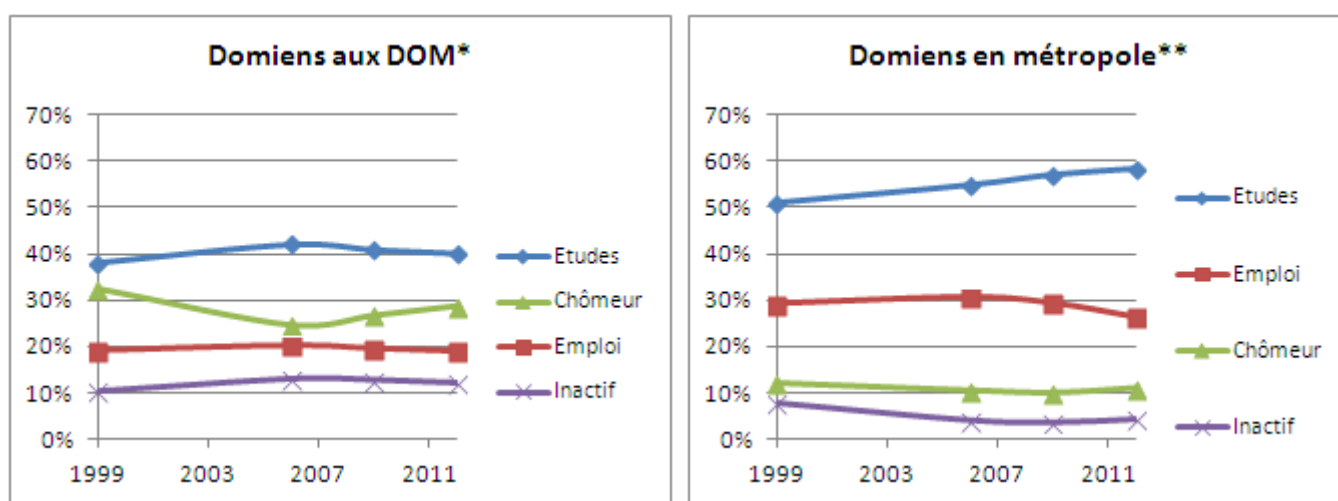
## B ) Evolution depuis 1999

La proportion de jeunes Domiens en études a stagné. Ce n'est pas le cas pour les jeunes qui résident en métropole : leur proportion augmente continument (graphique 4).

Le chômage augmente pour les Domiens d'outremer ces dernières années tandis qu'il stagne pour les Domiens de métropole.

Ces dernières années, la part des jeunes Domiens en emploi baisse en métropole.

A1bis - Graphique 4 : Evolution de la répartition des jeunes par activité, selon le lieu de résidence



\* Jeunes résidant dans un DOM, quel que soit son lieu de naissance.

\*\* Jeunes nés dans les DOM et résidant en métropole sans leurs parents.

Lecture : En 1999, 32% des jeunes étaient au chômage dans les DOM. 12% des jeunes Domiens qui résidaient en 1999 en métropole étaient au chômage.

Source : Recensements de la population – Insee.

## **IV – Répartition par diplôme des jeunes de 18 à 24 ans**

### **A ) Les diplômes des jeunes en emploi**

#### **1 ) Situation en 2012**

Un quart des jeunes de 18 à 24 ans qui travaillent dans les DOM n'ont pas de diplôme (graphique 5). En Guyane, cette part de travailleurs non-diplômés atteint même un tiers, du fait de la très forte proportion de jeunes nés à l'étranger. C'est beaucoup plus qu'en métropole où « seulement » 14% des jeunes travailleurs sont non-diplômés.

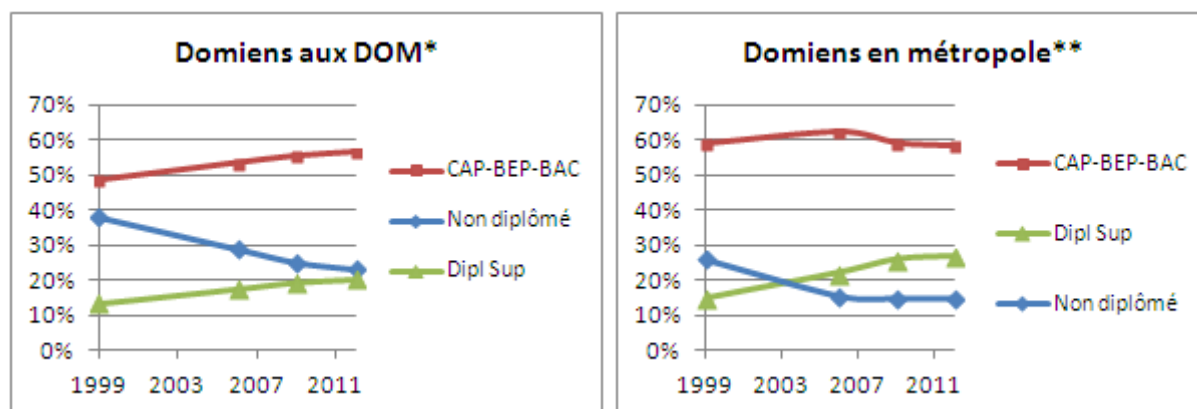
Les Domiens qui travaillent en métropole sont en revanche autant diplômés que les autres jeunes travailleurs de métropole, et cela pour tous les départements de naissance, même la Guyane. Comme pour la situation vis-à-vis de l'activité (emploi, chômage, etc.), les Domiens en métropole ressemblent donc plus aux jeunes de métropole qu'aux Domiens dans les DOM.

#### **2 ) Evolution depuis 1999**

La part des travailleurs non-diplômés a pourtant considérablement baissé dans les DOM : elle était de 38 % en 1999 (et de 23 % en 2012). En contrepartie, la part des jeunes travailleurs diplômés a augmenté, que ce soit des diplômés du secondaire (CAP, BEP, BAC) ou du supérieur (graphique 5).

Pour les Domiens qui travaillent en métropole, l'évolution a été un peu différente : seule la part des travailleurs diplômés du supérieur a réellement augmenté.

**A1bis - Graphique 5 : Répartition par diplôme des jeunes travailleurs de 18 à 24 ans (1999-2012)**



\* Jeunes résidant dans un DOM, quel que soit son lieu de naissance.

\*\* Jeunes nés dans les DOM et résidant en métropole sans leurs parents.

Lecture : En 1999, 49% des jeunes de 18 à 24 ans qui travaillaient aux DOM étaient diplômés d'un CAP, BEP ou BAC.

Source : Recensements de la population – Insee.

## B ) Les diplômes des jeunes au chômage

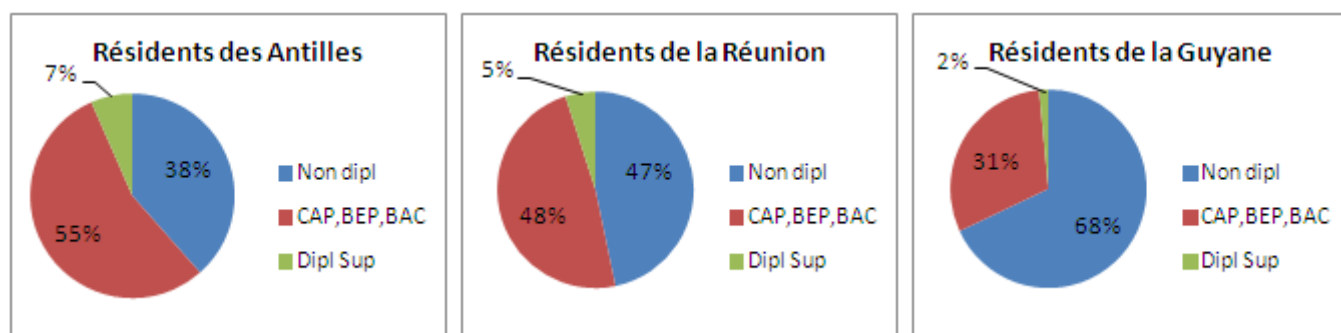
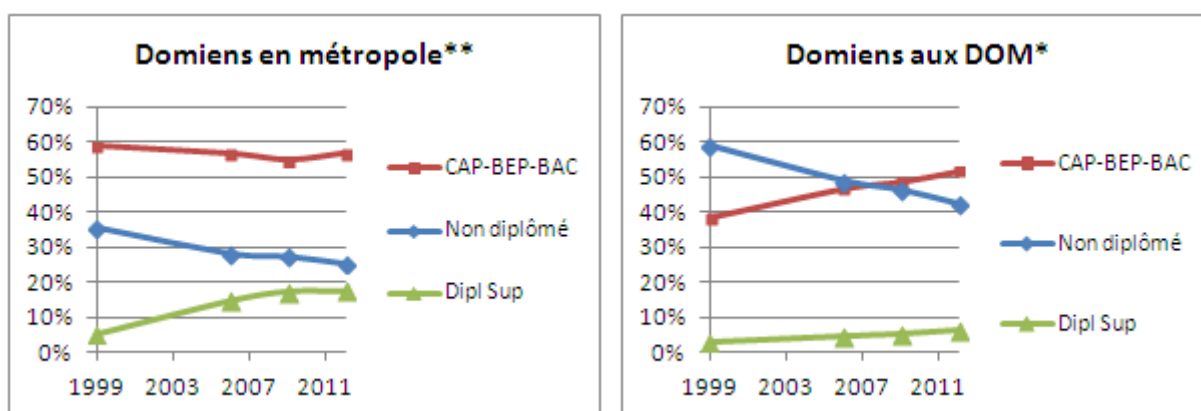
- En métropole, la ressemblance entre les Domiens en métropole et les autres résidents de métropole que l'on a observée sur les jeunes travailleurs est moins nette pour les jeunes au chômage.

Il y a notamment beaucoup plus de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur parmi les chômeurs domiens (18 %) que sur l'ensemble des jeunes chômeurs métropolitains (13 %). C'est le signe qu'en métropole, les diplômés du supérieur nés dans les DOM ont tendance à moins trouver du travail que les métropolitains. Il n'y a pas de différence flagrante selon le département de naissance (Antilles, La Réunion, Guyane).

Cette situation s'est dégradée depuis 1999 : la part des diplômés parmi les chômeurs domiens en métropole est en fort accroissement (graphique 6)

- Dans les DOM, les chômeurs qui résident dans les DOM sont en revanche très nettement moins diplômés qu'ailleurs. En Guyane notamment, 68% des chômeurs de 18 à 24 ans sont non-diplômés (graphique 6).

**A1bis - Graphique 6 : Répartition par diplôme des jeunes chômeurs de 18 à 24 ans (1999-2012)**



\* Jeunes résidant dans un DOM, quel que soit son lieu de naissance.

\*\* Jeunes nés dans les DOM et résidant en métropole sans leurs parents.

Lecture : En 1999, 49% des jeunes de 18 à 24 ans qui travaillaient aux DOM étaient diplômés d'un CAP, BEP ou BAC.

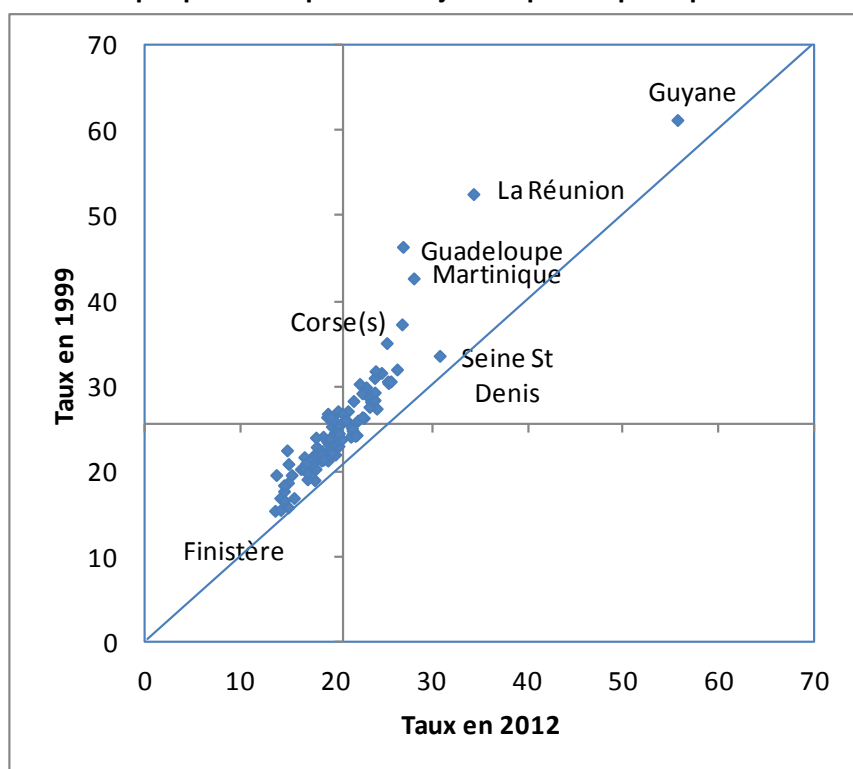
Source : Recensements de la population – Insee.

### C ) Evolution de la part des non diplômés (tous types d'activités confondus)

Au cours des années 2000, la situation en termes de jeunes sortis du système éducatif sans diplômes<sup>40</sup> s'est améliorée dans les DOM. Elle s'est davantage améliorée dans les DOM qu'en métropole.

C'est le cas en particulier aux Antilles. Cette part de non-diplômés se situait en effet autour de 45% en 1999, très au dessus de la moyenne métropolitaine. Elle a ensuite diminué et se situe désormais au niveau de certains départements métropolitains (graphique 7 : les départements qui se situent le plus loin de la diagonale – et au-dessus d'elle – sont ceux où la situation s'est le plus améliorée entre 1999 et 2012).

A1bis - Graphique 7 : Proportion de jeunes peu ou pas diplômés en 1999 et en 2012



Lecture : en 1999, 53% des jeunes de La Réunion étaient sortis du système éducatif peu ou pas diplômés ; en 2012 cette part n'est plus que de 34%. Les départements qui se situent le plus loin de la diagonale (et au-dessus d'elle) sont ceux où la situation s'est le plus améliorée entre 1999 et 2012.

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2012.

<sup>40</sup> Définis comme sortis du cursus scolaire, et non titulaires, au minimum, d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.

## **V – Diplômes et difficultés de lecture des jeunes de 18 à 24 ans**

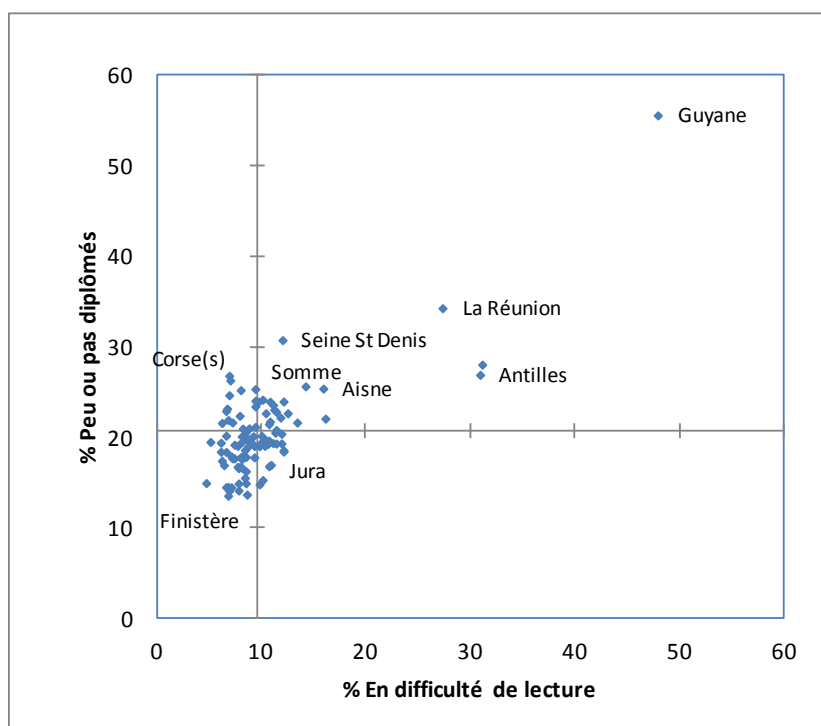
Dans chaque département, les caractéristiques en termes de diplômes peuvent être comparées avec les difficultés de lecture des jeunes<sup>41</sup>. La Drees et l'Insee ont élaboré en commun une batterie de 79 indicateurs sociaux départementaux produits par des organismes divers, dont 53 sont mis à disposition sur leurs sites internet<sup>42</sup>.

En métropole il n'y a pas de corrélation entre la proportion de jeunes peu ou pas diplômés et la proportion de jeunes en difficulté de lecture, ce qui s'explique en réalité par les très faibles disparités d'un département à l'autre sur ces sujets (graphique 8).

Les départements d'outremer cumulent en revanche les deux difficultés, mais dans des proportions variables.

- Les départements antillais ont une part de jeunes peu ou pas diplômés semblable à celle des départements les plus en difficulté à cet égard en métropole, à savoir la Seine-Saint-Denis, les départements de la Corse et de la Picardie ; mais ils enregistrent des difficultés de lecture bien supérieures à celles de ces départements métropolitains (graphique 8).
- La Guyane possède un taux de non-diplômés hors norme (plus de la moitié des jeunes), et des difficultés de lecture en conséquence.

**A1bis - Graphique 8 : Part des jeunes peu ou pas diplômés et part des jeunes en difficulté de lecture**



Lecture : à La Réunion, 27% des jeunes sont en difficulté de lecture en 2014 selon l'évaluation des Journées Défense et Citoyenneté ; et 34 % sont peu ou pas diplômés (et sortis du système scolaire) en 2012.

Source : Journée Défense et Citoyenneté 2014 (Depp), Recensement de la population 2012 (Insee).

<sup>41</sup> Evaluées dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

<sup>42</sup> <http://www.drees.sante.gouv.fr/les-indicateurs-sociaux-departementaux,8626.html>



## **VI – Cohabitation avec les parents, Parentalité des jeunes de 18 à 24 ans**

### **A ) Les jeunes des DOM résident plus souvent chez leurs parents que ceux de métropole**

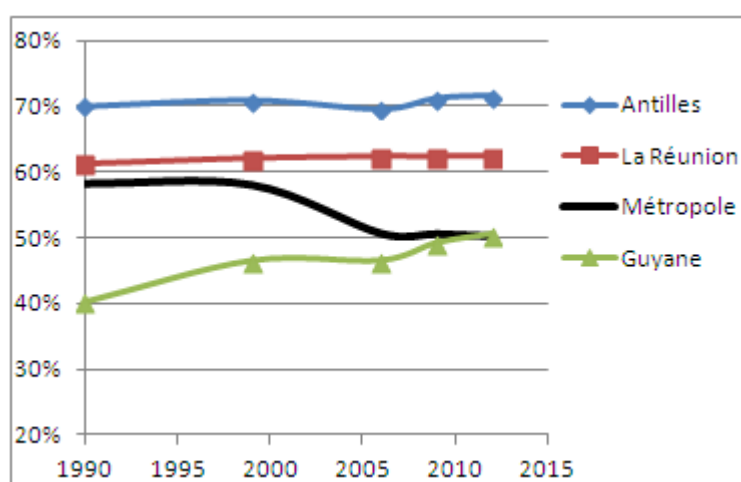
En 2012, près des trois quarts des jeunes Antillais vivent chez leurs parents (72%). Cette proportion est globalement stable depuis 1990 (graphique 9).

Les Jeunes Réunionnais résident un peu moins souvent chez leurs parents que les Antillais : 62%, proportion stable aussi depuis 1990.

En Guyane au contraire, beaucoup moins de jeunes habitent chez leurs parents, même si cette proportion augmente fortement depuis 1990 : 40% en 1990 et 51% en 2012, plus qu'en métropole (50%) pour la première fois.

Aucun département d'outremer n'a donc connu la vague de décohabitation que la métropole a connu au début des années 2000 (graphique 9). Cette vague de décohabitation en métropole a marqué le pas après la crise de 2008, du fait d'une cohabitation plus tardive ou d'un retour chez leurs parents des chômeurs et des inactifs (voir la partie I du rapport).

#### **A1bis - Graphique 9 : Part des jeunes qui habitent chez leurs parents**



Lecture : En 1990, 70% des jeunes Antillais de 18 à 24 ans habitent chez leurs parents.

Source : Recensements de la population – Insee.

### **B ) Deux fois plus de parents parmi les jeunes dans les DOM qu'en métropole**

Les jeunes des DOM sont deux fois plus souvent parents que les jeunes de métropole. Dans les DOM, 12% des jeunes de 18 à 24 ans ont en effet un enfant en 2012 contre 6% en métropole.

C'est le cas pour 9% des jeunes antillais, 13% des jeunes réunionnais et 16% des jeunes en Guyane.

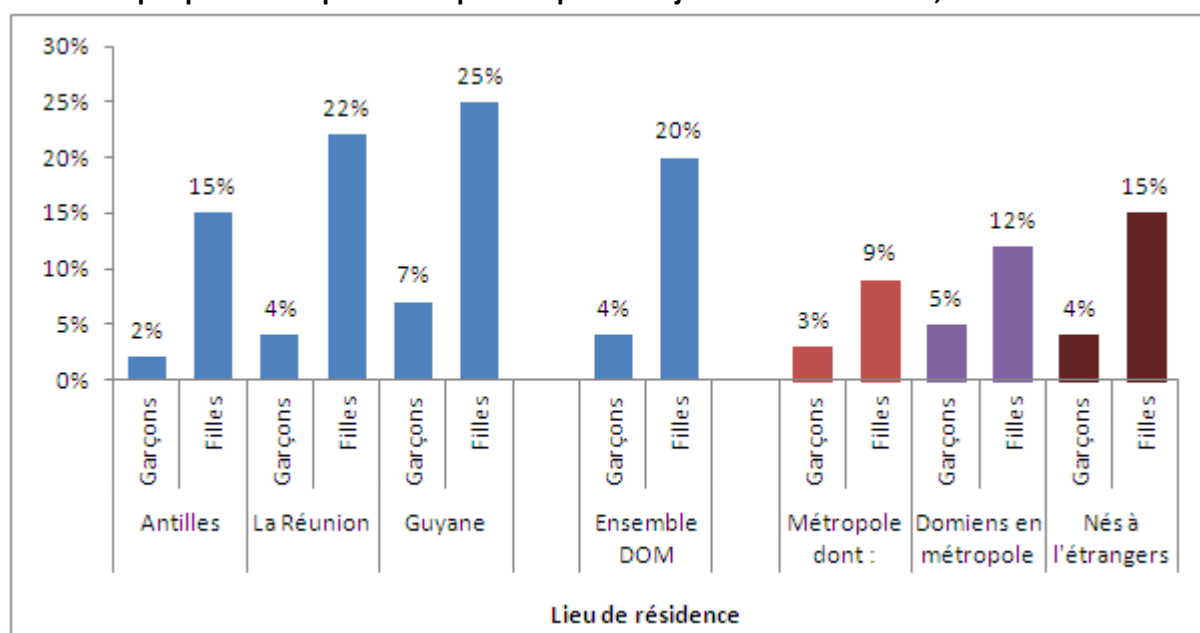
Les jeunes nés en métropole sont moins souvent parents que ceux qui sont nés dans les DOM. Ce n'est pas forcément le signe d'une plus grande fécondité (qui se mesure à la fin de la vie

féconde) pour les Domiens. Mais les jeunes domiens deviennent parents assurément plus tôt que les métropolitains (tableau 4)<sup>43</sup>.

A leur tour, les jeunes Domiens sont moins souvent parents que les jeunes nés à l'étranger. La différence est très marquée aux Antilles et en Guyane. En revanche à la Réunion la proportion de jeunes parents est forte pour tout le monde.

Les jeunes femmes de 18 à 24 ans sont beaucoup plus souvent parents que les hommes du même âge (graphique 10)<sup>44</sup>. D'une part elles peuvent vivre avec un homme de plus de 24 ans, donc non pris en compte dans nos tableaux ; d'autre part, elles peuvent élever seules leur enfant.

**A1bis - Graphique 10 : Proportion de parents parmi les jeunes de 18 à 24 ans, selon le sexe**



Lecture : Aux Antilles, 2% des jeunes hommes de 18 à 24 ans vivent avec leur enfant.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

**A1bis - Tableau 4 : Proportion de parents parmi les jeunes, selon l'âge et le lieu de résidence**

|                | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 18-24 ans |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Antilles       | 2%     | 4%     | 6%     | 8%     | 12%    | 15%    | 19%    | 9%        |
| La Réunion     | 3%     | 5%     | 9%     | 13%    | 18%    | 23%    | 26%    | 13%       |
| Guyane         | 6%     | 7%     | 12%    | 17%    | 19%    | 25%    | 31%    | 16%       |
| DOM            | 3%     | 5%     | 8%     | 12%    | 16%    | 21%    | 24%    | 12%       |
| Métropole      | 1%     | 1%     | 3%     | 4%     | 7%     | 10%    | 14%    | 6%        |
| Dont : Domiens | 2%     | 2%     | 4%     | 7%     | 8%     | 13%    | 14%    | 8%        |

Lecture : Aux Antilles, 2% des jeunes de 18 ans vivent avec leur enfant.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

<sup>43</sup> Voir aussi : « Les modèles familiaux dans les DOM : entre bouleversements et permanence » ; Cl.-V. Marie et D. Breton, *Politiques sociales et familiales* n°119 – mars 2015, CNAF.

<sup>44</sup> La part des maternités précoces est particulièrement élevée dans les DOM : 10% des femmes nées entre 1980 et 1989 ont eu leur premier enfant avant vingt ans en Guadeloupe, 11% en Martinique, 23% à La Réunion et 27% en Guyane (3% en métropole).

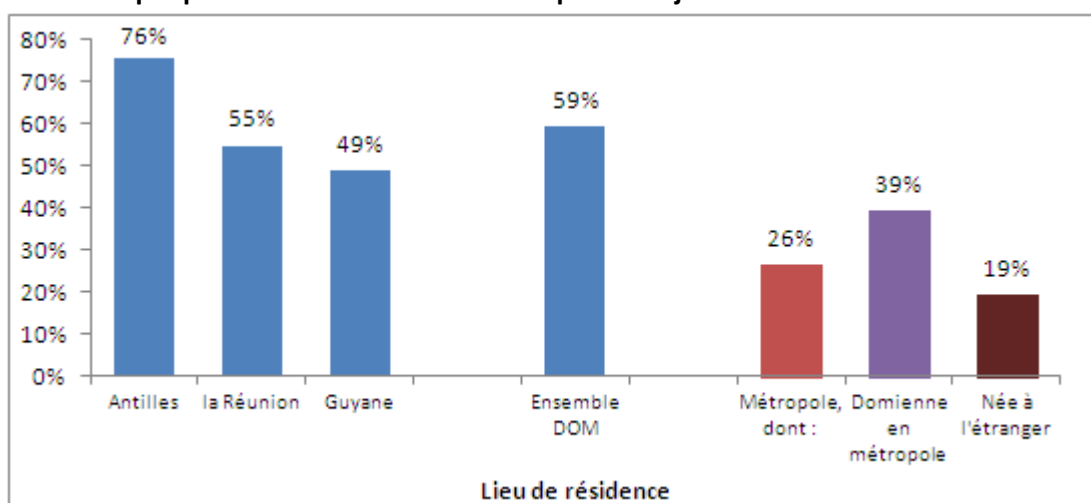
### C ) Proportion de parents isolés parmi les parents

1 ) En 2012, dans les DOM, 59% des mères de 18 à 24 ans élèvent seules leurs enfants (graphique 11). Aux Antilles, c'est même le cas de plus de trois jeunes mères sur quatre.

La monoparentalité est plus forte pour les jeunes femmes de 18 à 24 ans nées dans les DOM que pour celles nées en métropole.

Elle est la plus faible pour les jeunes femmes nées à l'étranger, qui élèvent plus souvent leurs enfants en couple (graphique 11).

**A1bis - Graphique 11 : Part des mères isolées parmi les jeunes mères**



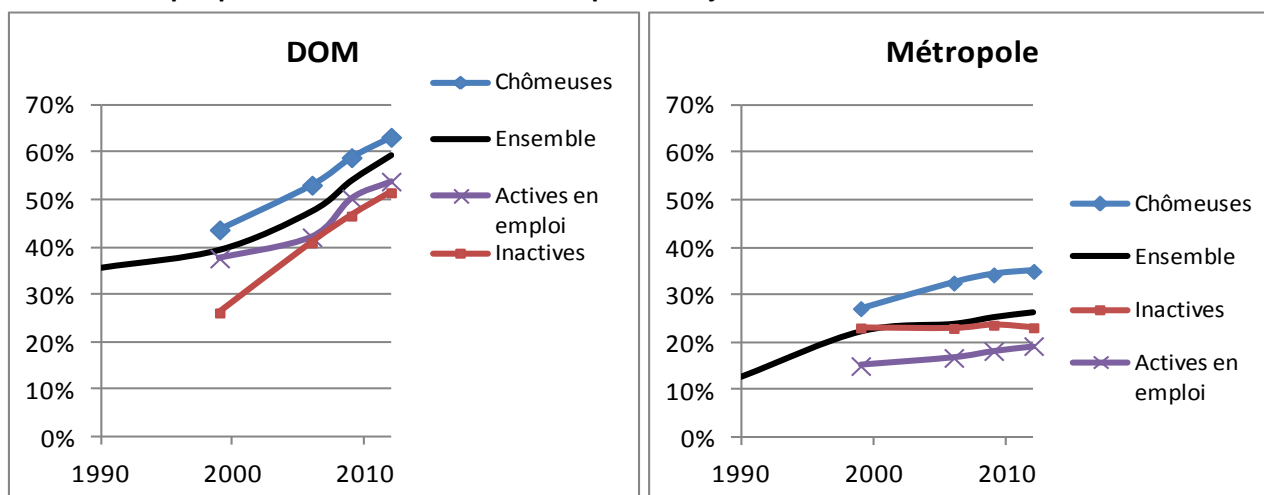
Lecture : Aux Antilles, 76% des jeunes mères de 18 à 24 ans élèvent seules leurs enfants.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

2 ) Depuis 1990, la part des mères isolées progresse très vite dans les DOM, pour toutes les catégories de jeunes mères, qu'elles soient chômeuses, en emploi ou inactives<sup>45</sup>. En métropole, l'augmentation est beaucoup plus modérée et s'observe surtout chez les mères qui travaillent.

<sup>45</sup> Cette forte progression de la monoparentalité dans les DOM s'expliquerait en partie par un changement de comportement de déclaration (lié à un effet d'aubaine). Voir sur ce point « *Les modèles familiaux dans les DOM : entre bouleversements et permanence* » ; Cl.-V. Marie et D. Breton, *Politiques sociales et familiales* n°119 – mars 2015, CNAF.

**A1bis - Graphique 12 : Part des mères isolées parmi les jeunes mères.**



Lecture : En 1999 dans les DOM, parmi les chômeuses de 18 à 24 ans qui avaient un enfant, 44 % l'élevaient seules.

Source : Recensements de la population, Insee.

## **VII – Les jeunes en difficulté d'insertion (ESL, NEET)**

### **A ) Définitions de la non-insertion (voir aussi la partie I-C-5 du Tome 1)**

La part des jeunes potentiellement en difficulté d'insertion est parfois mesurée par la proportion de jeunes sortis du système éducatif sans aucun diplôme ; on les appelle « sortants précoces » ou encore « ESL », de l'anglais « Early School Leavers ». Autre approche parfois utilisée, les jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation ; on les appelle les « NEET », de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ».

### **B ) Les jeunes sortis précocement du système éducatif (ESL).**

#### **1 ) Les jeunes ESL dans les DOM**

Un « sortant précoce » est un jeune qui n'est plus en étude ni en formation, et qui n'a aucun diplôme. Il peut être au chômage, en emploi ou inactif. Par ailleurs il peut habiter chez ses parents ou vivre en couple. Ses conditions de vie ne sont alors pas les mêmes selon toutes ces situations.

23% des jeunes des DOM peuvent être qualifiés de sortants précoces (tableau 5). C'est deux fois plus que sur l'ensemble du territoire français (11,5%).

19% des jeunes sont, de plus, sans emploi (7% pour la France entière).

A la différence de la métropole, un grand nombre de jeunes résident chez leurs parents, et beaucoup de jeunes sont en couple (avec un enfant notamment). Seulement 7% de sortants précoces ne résident alors ni chez leurs parents ni en couple.

Parmi eux 6% sont sans emploi (contre 2% France entière)

## 2 ) Les Domiens ESL en métropole

La part très importante de sortants précoces dans les DOM est influencée par le fait que nombre de jeunes vont en métropole pour faire leurs études. Pour avoir une vision plus juste des jeunes Domiens vis-à-vis des études et des diplômes, il faut alors intégrer les jeunes Domiens de métropole dans l'analyse (tableau 5).

La part des jeunes ESL est de fait beaucoup moins importante chez les Domiens de métropole : 8%, inférieure donc à la moyenne française des jeunes de 18 à 24 ans (11,5%).

Parmi eux, la moitié sont sans emploi (4% des jeunes Domiens de métropole, contre 7% France entière).

Très peu vivent en couple et aucun chez leurs parents (par convention à propos des Domiens de métropole, voir les définitions en I-B), et finalement 3% des jeunes Domiens de métropole sont sortis du système éducatif sans diplôme, sont de plus sans emploi et ne résident ni chez leurs parents ni en couple (contre 1,9% des jeunes France entière).

## 3 ) L'ensemble des Domiens ESL

En réintégrant les Domiens de métropole, plus souvent en études et plus diplômés que les autres jeunes, la situation apparemment très dégradée des DOM vis-à-vis de l'insertion sociale s'atténue, mais reste tout de même largement plus défavorable que celle des autres jeunes de métropole (tableau 5). Au total :

21% des Domiens sont sortis précocement du système éducatif sans diplôme.

16% sont de surcroît sans emploi.

Par ailleurs, parmi les sortants précoces, 7% ne résident ni chez leurs parents ni en couple.

5% sont de surcroît sans emploi.

### A1bis - Tableau 5 : Part de sortants précoces (ESL\*) dans les DOM

| (en % de leur population) | Sortant précoces | dont sans emploi | dont ni en couple ni chez les parents |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------------------------|
| DOM                       | 23,3%            | 18,9%            | 5,8%                                  |
| <i>Dont : Antilles</i>    | 16,6%            | 13,2%            | 3,7%                                  |
| <i>La Réunion</i>         | 23,9%            | 19,3%            | 5,0%                                  |
| <i>Guyane</i>             | 38,3%            | 32,0%            | 13,8%                                 |
| Dominiens de métropole    | 8,1%             | 4,3%             | 2,8%                                  |
| <b>Ensemble Dominiens</b> | <b>20,6%</b>     | <b>16,3%</b>     | <b>5,3%</b>                           |
| <i>France métro + DOM</i> | 11,5%            | 7,2%             | 1,9%                                  |

\*ESL : Sortis du système éducatif ou de formation sans diplôme (Early School Leavers)

Lecture : sur 100 jeunes de 18 à 24 ans résidant dans les DOM, 23,3% sont sortis du système éducatif et n'ont pas de diplôme. 18,9% sont de surcroît sans emploi.

Source : Recensement de la population 2012.

## **C ) Les jeunes NEETs dans les DOM**

Il s'agit de jeunes qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Il n'y a pas ici de notion de diplôme pour définir le jeune en difficulté.

### 1 ) Les jeunes NEETs dans les DOM

Comme pour la part des sortants précoces, la part des NEETs est deux fois plus élevée dans les Dom qu'elle ne l'est sur l'ensemble du territoire : 41%, contre 19% France entière (tableau 6).

Une part très importante de ces jeunes est au chômage. Celle qui est sans chômage (donc inactifs, en plus d'être ni en étude ni en formation) n'est que de 12%, soit quasiment le même taux que France entière (11%).

La part des jeunes qui sont NEET et de surcroît sans diplôme est de 19%, ce qui signifie que la moitié des NEETs des DOM possède un diplôme. Cette notion de NEET sans diplôme est équivalente à celle des sortants précoces sans emploi, à savoir les jeunes sortis du système éducatif, sans diplôme et sans emploi.

### 2 ) Les Domiens NEETs en métropole

Plus souvent en études et diplômés, la part des NEETs parmi les Domiens de métropole n'est que de 15%. C'est donc moins que pour l'ensemble des jeunes (19,3%).

La part de ceux qui sont sans diplôme n'est que de 4% (contre 7,2% France entière).

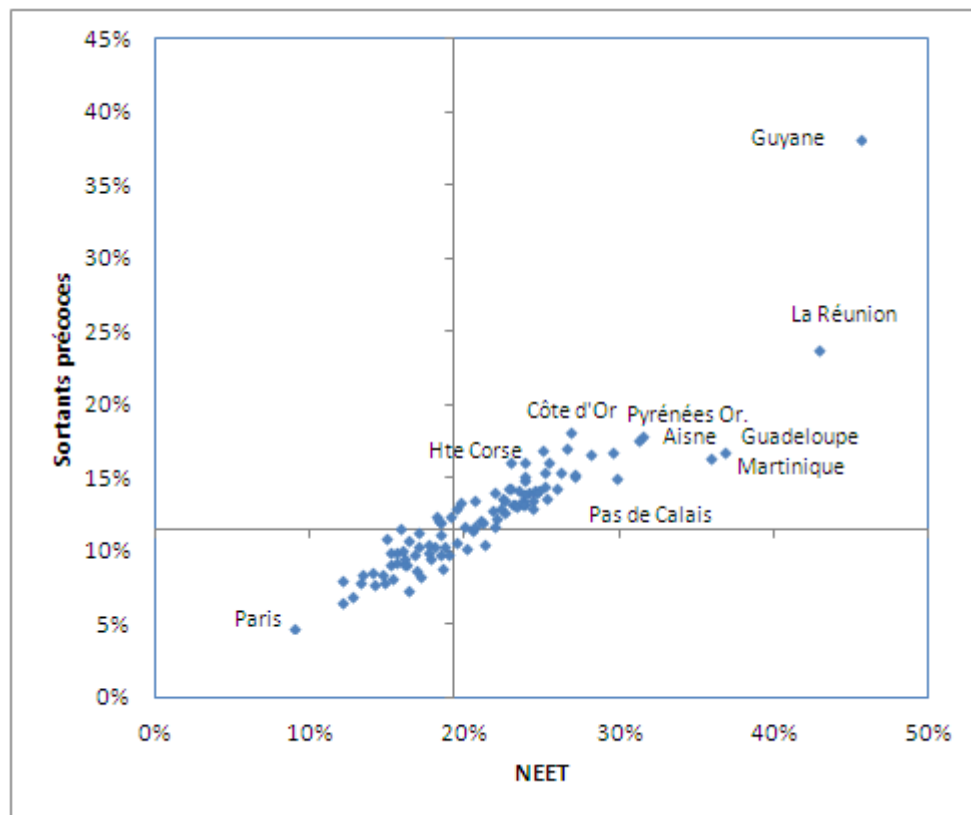
### 3 ) L'ensemble des Domiens NEET

Pris ensemble, y compris les jeunes Domiens qui vivent en métropole, la part de jeunes Domiens en situation de « NEET » est de 36%. La part de ceux qui sont de surcroît sans diplôme est de 16% (contre 7,2% France entière).

Le décrochage entre la Guyane et les autres départements d'outremer est flagrant dès lors qu'on ne considère pas l'ensemble des jeunes NEET mais seulement ceux qui, parmi les NEETs, ne sont pas au chômage ou qui n'ont aucun diplôme.

Au niveau départemental il y a une corrélation très forte entre le concept de NEET et de sortant précoce (graphique 13).

**A1bis - Graphique 13 : Proportion de jeunes de 18 à 24 ans « NEET\* » et de « Sortants précoces (ESL) »**



\*NEET : ni en études, ni en formation, ni en emploi (Not in Education, Employment or Training).

Lecture : en Guadeloupe, 36% des jeunes de 18 à 24 ans sont NEET au sens large, c'est-à-dire ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ils sont 16% de sortants précoces, c'est-à-dire sortis du système éducatif (études ou formation) et sans diplôme.

Source : Recensement de la population 2012, Insee.

**A1bis - Tableau 6 : Part de NEETs dans les DOM (en % de leur population)**

|                           | NEET         | NEET sans chômage | NEET sans diplôme |
|---------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| DOM                       | 40,9%        | 12,1%             | 18,9%             |
| <i>Dont : Antilles</i>    | 36,4%        | 11,1%             | 13,2%             |
| <i>La Réunion</i>         | 42,8%        | 9,3%              | 19,3%             |
| <i>Guyane</i>             | 45,6%        | 23,8%             | 32,0%             |
| Dominiens de métropole    | 15,4%        | 4,4%              | 4,3%              |
| <b>Ensemble Dominiens</b> | <b>36,3%</b> | <b>10,7%</b>      | <b>16,3%</b>      |
| <i>France métro + DOM</i> | 19,3%        | 5,1%              | 7,2%              |

Lecture : sur 100 jeunes de 18 à 24 ans résidant dans les DOM, 23,3% sont sortis du système éducatif et n'ont pas de diplôme. 18,9% sont de surcroît sans emploi.

Source : Recensement de la population 2012.

## VIII - Evolution de la législation familiale dans les DOM depuis 1945<sup>46</sup>

**A1bis - Tableau 7 : Spécificités réglementaires des prestations familiales et sociales dans les DOM**

|                                                                                     | Situation en 1992                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Situation en 2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestations <u>identiques</u>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocation aux adultes handicapés (AAH)</li> <li>. allocation de rentrée scolaire (ARS)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocation aux adultes handicapés (AAH)</li> <li>. allocation de rentrée scolaire (ARS)</li> <li>. allocation de soutien familial (ASF)</li> <li>. allocation d'éducation spéciale (AES)</li> <li>. allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH)</li> <li>. prêts à l'amélioration de l'habitat</li> <li>. forfait allocations familiales</li> <li>. allocation journalière de présence parentale (AJPP)</li> <li>. prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)</li> <li>. revenu de solidarité active (RSA)</li> </ul> |
| Conditions d'ouverture des droits <u>identiques</u> mais montants <u>différents</u> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocation de soutien familial (ASF)</li> <li>. allocation d'éducation spéciale (AES)</li> <li>. allocation de parent isolé (API)</li> <li>. prime de déménagement familial</li> <li>. allocation de logement sociale (ALS)</li> </ul>                                                                                   | <p>(API intégrée dans le RSA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocation de logement sociale (ALS)</li> <li>. allocation de logement à caractère familial (ALF)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Conditions d'ouverture des droits <u>différents</u> et montants <u>différents</u>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocations familiales et majorations pour âge</li> <li>. complément familial (CF)</li> <li>. allocation de logement à caractère familial (ALF)</li> <li>. aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée</li> <li>. assurance vieillesse des parents au foyer et l'assurance personnelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. allocations familiales et majorations pour âge</li> <li>. complément familial (CF)</li> <li>. assurance vieillesse des parents au foyer et l'assurance personnelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prestations <u>pas versées dans les DOM</u>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>. aide personnalisée au logement (APL)</li> <li>. tutelle aux prestations sociales</li> <li>. allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)</li> <li>. allocation parentale d'éducation (APE)</li> <li>. allocation pour jeune enfant (APJE)</li> <li>. prêts à l'amélioration de l'habitat</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>. aide personnalisée au logement (APL)</li> <li>. tutelle aux prestations sociales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Prestations <u>spécifique aux DOM</u>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>. prime de protection de la maternité</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. revenu de solidarité outre-mer (RSO)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

<sup>46</sup> Source : CNAF, Prestations familiales et sociales 2012- Statistiques nationales. Catherine Boissières.

[https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/donnees\\_tous\\_regimes/Brochure Prestations Familiales et Sociales 2012 Statistiques nationales\\_140129.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/donnees_tous_regimes/Brochure_Prestations_Familiales_et_Sociales_2012_Statistiques_nationales_140129.pdf)



### A1bis - Tableau 7 bis : Evolution chronologique de la législation familiale dans les DOM

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Particularités générales</b>                           | <p>- Alors que les prestations métropole étaient généralement calculées en fonction de la base mensuelle de calcul des allocations familiales, les prestations dans les Dom faisaient le plus souvent référence à une base de calcul égale à vingt-cinq fois le montant journalier des allocations familiales pour deux enfants dans les Dom.</p> <p>. Les prestations étaient attribuées en fonction du nombre de journées de travail d'au moins six heures dans la limite de vingt-cinq allocations journalières par mois.</p> <p>. Les Caf versent les prestations aux salariés agricoles, aux marins-pêcheurs non salariés depuis 1961, aux exploitants agricoles à compter de 1970, à l'exclusion des employeurs et des travailleurs indépendants jusqu'en décembre 1992. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, le versement des prestations familiales est effectué sous réserve du paiement préalable des cotisations d'Af et de la Csg.</p> <p>Il n'y a pas de tutelle aux prestations sociales.</p> |
| <b>Situation en 1946</b>                                  | <p>En 1946, les prestations versées sont :</p> <p>. les prestations du fonds d'action sociale obligatoire (<b>Faso</b>)..</p> <p>les <b>allocations familiales</b> (créées en 1938). A la différence de la métropole, les allocations familiales sont dues <b>dès le premier enfant</b>.</p> <p>Une condition d'activité professionnelle est exigée jusqu'en 1988.</p> <p>Les filles aînées restant au foyer sont exclues du bénéfice des prestations familiales ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Septembre 1963</b>                                     | <p>- Majoration et uniformisation des taux des <b>allocations familiales</b> dans l'ensemble des départements d'outre-mer.</p> <p>- Les limites d'âge fixées pour l'attribution des prestations sont alignées sur celles de la métropole.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Avril 1965</b><br>(comme en métropole)                 | <p>- Application dans les Dom de la législation relative au <b>congé de naissance</b> en vigueur en métropole.</p> <p>- Application dans les Dom de la législation relative aux <b>majorations des allocations familiales</b> pour enfant de plus de 10 ans en vigueur en métropole.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Janvier 1971</b><br>(comme en métropole)               | <p>. Création de l'<b>allocation orphelin</b>. Les montants diffèrent de ceux de la métropole ; ils sont majorés en janvier 1978, en juillet 1981.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Février 1972</b><br>(comme en métropole)               | <p>. Création des <b>allocations aux mineurs et aux adultes handicapés</b>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Rentrée 1974</b><br>(comme en métropole)               | <p>- Création de l'<b>allocation de rentrée scolaire</b>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Octobre 1975</b><br>(comme en métropole)               | <p>- Création de l'<b>allocation d'éducation spéciale</b>. <i>Le montant de la prestation perçue est différent (mais proche) dans les Dom et en métropole. Il a été majoré en 1981. Une activité professionnelle est exigée, sauf dans le cas des femmes seules. Cette prestation remplace l'allocation d'éducation spécialisée et l'allocation aux mineurs handicapés.</i></p> <p>- Création de l'<b>allocation aux adultes handicapés</b>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>1976</b><br>(contre 1948 en métropole)                 | <p>- Création de l'<b>allocation de logement familial</b>. <i>Par rapport à la métropole :</i></p> <p>. les surfaces exigées sont plus restreintes (ce qui est favorable à l'allocataire) ;</p> <p>. il n'est pas tenu compte des enfants ou personnes à charge au-delà de six dans les différents paramètres qui évoluent selon la taille de la famille : loyers-plafonds, forfait charges, nombre de parts et mensualités plafonds ;</p> <p>. les coefficients et les valeurs utilisés dans la formule de calcul sont moins favorables.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Janvier 1978</b><br>(contre octobre 1976 en métropole) | <p>- Mise en place de l'<b>allocation de parent isolé</b> dans les Dom. <i>Le montant de la prestation perçue dans les Dom est nettement inférieur à celui de la prestation en métropole. Le montant est majoré en juillet 1981.</i></p> <p>- Maintien des prestations familiales aux personnes ayant perdu involontairement leur emploi sous certaines conditions d'activité antérieures.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>1978</b><br>(comme en métropole)                       | <p>- Prise en charge des <b>cotisations maladie</b> des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mai 1978</b>                                           | <p>- Création de la <b>prime de protection de la maternité</b> afin d'inciter les futures mères et les mères à passer les examens médicaux.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Juillet 1978</b><br>(contre juillet 1972 en métropole) | <p>- Mise en place de l'assurance vieillesse des mères au foyer (avec une législation différente de celle de la métropole).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Octobre 1978</b>                                       | - Mise en place du <b>complément familial</b> avec des conditions d'attribution autres que celles applicables en métropole. Le plafond applicable est celui de l'Ars. Le montant de la prestation est majoré en 1979 et en 1981.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Décembre 1979</b>                                      | - Les allocations sont versées :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• tant que dure l'obligation scolaire ;</li> <li>• jusqu'à 17 ans pour l'enfant à charge non salarié ;</li> <li>• jusqu'à 20 ans pour les enfants placés en apprentissage, les enfants suivant un stage de formation professionnelle, les enfants qui poursuivent leurs études, pour ceux qui, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, sont dans l'impossibilité de se livrer à une activité professionnelle, et pour ceux qui ouvrent droit à l'allocation d'éducation spéciale. (<i>Antérieurement, les limites d'âge étaient de 14 ans, de 15 ans en Guyane, de 16 ans en cas d'apprentissage, de 17 ans en Guyane et de 20 ans en cas de poursuite d'études ou de maladie constatée</i>).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes de 16 à 20 ans cessent d'être considérés comme enfants à charge lorsque leur rémunération dépasse 55 % du Smic en vigueur dans le département considéré. (<i>Antérieurement, le salaire des intéressés ne devait pas dépasser le montant de la base mensuelle de calcul en vigueur en métropole au cours de la période d'exercice de l'activité professionnelle</i>).</li> </ul> |
| <b>Janvier 1980</b>                                       | - Le droit aux prestations familiales est annualisé pour les allocataires ayant eu une activité égale ou supérieure à quatre-vingt-dix jours dans une année civile. <i>Pour les autres, le droit continue à s'apprécier mensuellement. Mais dès lors que l'activité au cours d'un mois est égale à dix jours, les prestations sont égales pour ce mois à vingt-cinq allocations journalières...</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Octobre 1980</b><br>(contre juillet 1971 en métropole) | - Création de l' <b>allocation de logement sociale</b> (la formule de calcul est identique mais les coefficients sont moins favorables).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Janvier 1981</b><br>(comme en métropole)               | - Création du <b>supplément de revenu familial</b> . Le barème du Surfrete inchangé jusqu'à sa disparition en 1990 : le plafond de ressources est égal à 2 340 euros et le montant de la prestation est de 15 euros.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>1981</b><br>(comme en métropole)                       | - Prise en charge des <b>cotisations d'assurance personnelle</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Juin 1985</b><br>(comme en métropole)                  | - Création de l' <b>allocation de soutien familial</b> . Une activité professionnelle est exigée. Le montant de la prestation perçue dans les Dom est nettement inférieur à celui de la prestation en métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>1989</b><br>(1978 en métropole)                        | - Suppression de la <b>condition d'activité professionnelle</b> pour l'ouverture du droit aux prestations familiales. Avant cette date, cette condition était exigée pour bénéficier des allocations familiales, du complément familial, de l'allocation de soutien familial, de l'allocation d'éducation spéciale (sauf pour les femmes seules)... Cette condition avait été supprimée pour les seules Af dès mars 1988 (décret 88-191 et 192 du 26 février 1988) et dès juillet 1986 pour l'allocation logement familiale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Décembre 1988</b>                                      | - Instauration du <b>revenu minimum d'insertion</b> d'un montant inférieur de 20 % au barème métropolitain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>1989</b><br>(comme en métropole)                       | - Création du <b>revenu minimum d'insertion</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Juillet 1990</b>                                       | - <b>Versement jusqu'à 18 ans</b> des prestations familiales aux enfants non salariés au lieu de 17 ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Août 1990</b><br>(comme en métropole)                  | - Suppression du <b>supplément de revenu familial</b> .<br>- Versement de l' <b>allocation de rentrée scolaire</b> jusqu'à 18 ans. Extension du bénéfice de l'Ars aux familles qui perçoivent uniquement du Rmi ou l'Aah.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Janvier 1991</b><br>(comme en métropole)               | - Entrée en vigueur de l' <b>aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle Agréée</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Juillet 1991</b>                                       | - Application aux Dom de la <b>Bmaf (base mensuelle de calcul des allocations familiales)</b> de la métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>1991-1995</b>                                          | - Début de l'alignement progressif des prestations des Dom sur celles de la métropole jusqu'à l'horizon 1995 avec comme objectif la suppression du fonds d'action sociale obligatoire ( <b>Faso</b> ).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Janvier 1993</b><br>(comme en métropole)               | - Création du <b>complément d'allocation aux adultes handicapés</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Juillet 1994</b>                                       | - Alignement du régime des <b>allocations familiales</b> versées aux familles de deux enfants et plus sur celui de la métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Janvier 1995</b><br><i>(comme en métropole)</i>              | - Création d'une <b>allocation d'adoption</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Janvier 1995</b><br><i>(1987 en métropole)</i>               | - Instauration de l' <b>allocation garde d'enfant à domicile</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Avril 1995</b><br><i>(avant la métropole)</i>                | - L'âge limite de prise en compte des <b>enfants à charge</b> pour le calcul de l'allocation logement a été porté de 20 à 22 ans dans les Dom pour les enfants qui poursuivent leurs études, sont en apprentissage, en stage de la formation professionnelle ou malades, alors qu'il était de 20 ans en métropole dans ces différents cas jusqu'en janvier 2000.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Septembre 1995</b>                                           | - Alignement du montant de l' <b>allocation de soutien familial</b> sur celui de la métropole et harmonisation du mode de calcul et du montant de la prime de déménagement sur celui de la métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Janvier 1996</b><br><i>(1985 en métropole)</i>               | - Instauration de l' <b>allocation pour jeune enfant</b> : <i>le montant de l'allocation pour jeune enfant est celui en vigueur en métropole, mais le plafond de ressources est inférieur (identique à celui du complément familial dans les Dom).</i><br>- Instauration de l' <b>allocation parentale d'éducation</b> . <i>En 2002, les montants pour la validation des trimestres d'activité de l'Ape seront totalement harmonisés entre les Dom et la métropole (cf. T1PF 738) ; auparavant, les montants plus faibles pour les Dom étaient favorables aux allocataires des Dom.</i><br>- Dans les Dom, l'allocation pour jeune enfant et l'allocation parentale d'éducation n'ouvrent pas droit à l'assurance vieillesse des parents au foyer. |
| <b>Juillet 1996</b>                                             | - Suppression de la <b>prime de protection de la maternité</b> <i>(suite à la réforme de janvier)</i> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>1998-2006</b>                                                | - Extension du dispositif d'intéressement lié au <b>Rmi</b> . Lissage des effets de seuil au sortir du Rmi pour la taxe d'habitation (2000) et pour les allocations logement (2001). Forte revalorisation du Smic de 2001 à 2006 (+ 24 %) associée à la loi sur les 35 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Janvier 2001</b><br><i>(comme en métropole)</i>              | - Création de l' <b>allocation de présence parentale</b> (App).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Janvier 2001 – 2007</b>                                      | - Harmonisation, prévue sur sept ans à compter de janvier 2001, du montant de l' <b>allocation de parent isolé</b> par rapport à celui de la métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Décembre 2001</b>                                            | - Mise en place du <b>revenu de solidarité outre-mer (Rso)</b> : sont éligibles les bénéficiaires du Rmi depuis plus de deux ans qui résident dans les Dom, sont âgés d'au moins 50 ans et n'exercent pas d'activité professionnelle. L'ouverture du droit à ce revenu met fin au droit au Rmi. Son montant n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>2001</b>                                                     | - Mise en oeuvre de la <b>prime pour l'emploi</b> , au début ciblée sur le Smic à temps plein, progressivement étendue aux durées d'emploi incomplètes sur l'année (temps partiels, Cdd au Smic).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Janvier 2002</b>                                             | - Alignement du montant du <b>Rmi</b> des Dom sur celui de la métropole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Juillet 2002</b>                                             | - Alignement des loyers plafonds des familles sur ceux de la zone 2 de métropole pour le calcul de l' <b>allocation de logement familiale</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>2003</b>                                                     | - Durcissement de l'indemnisation du chômage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Juillet 2003</b><br><i>(comme en métropole)</i>              | - Création d'une allocation forfaitaire <b>allocations familiales</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Septembre 2003</b>                                           | - Libre choix de l'allocataire (père ou mère).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Janvier 2004</b><br><i>(à la différence de la métropole)</i> | - Comme pour l'Ape et l'Apje, la Paje n'ouvre pas droit à l'assurance vieillesse des parents au foyer dans les Dom où l' <b>Avpf</b> n'est due qu'au titre du handicap (enfant ou adulte).<br>- Réforme du <b>revenu de solidarité</b> (Rso, créé en 2001), versé aux bénéficiaires du Rmi âgés d'au moins 50 ans qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail et de l'insertion après avoir été depuis 2 ans au moins bénéficiaires du Rmi. Le Rso est versé à un seul membre du foyer et jusqu'à ce que l'intéressé bénéficie d'une retraite à taux plein et au plus tard à 65 ans.                                                                                                                                              |
| <b>Janvier 2004</b><br><i>(comme en métropole)</i>              | - Création du <b>contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (Cirma)</b> et <b>décentralisation du Rmi</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Juillet 2004</b><br><i>(comme en métropole)</i>              | - Deux mois de chômage indemnisé consécutifs de date à date sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un abattement de ressources pour <b>chômage</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>2005-2006</b>                                                | - Création de dispositifs incitatifs à la reprise d'activité. Plan d'accompagnement à la recherche d'un emploi (Pare) étendu en 2006.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Janvier 2009</b>                                             | - Revalorisation de 30 % supplémentaire du montant du forfait charge spécifique aux Dom pour le calcul de l' <b>allocation de logement</b> . Comme en métropole, l'exercice de paiement débute désormais le 1 <sup>er</sup> janvier au lieu du 1 <sup>er</sup> juillet, en retenant les ressources de N – 2 du fait de la mise en oeuvre de l'acquisition des ressources auprès de l'administration fiscale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Juillet 2009</b><br>(à la différence de la métropole) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>revenu de solidarité active</b> (Rsa, expérimenté en 2008, généralisé en juin 2009 en métropole) devrait entrer en vigueur au plus tard en 2011 dans les Dom.</li> <li>- Le <b>revenu supplémentaire temporaire d'activité</b> (Rsta) est versé à certains salariés aux revenus modestes (versement en juillet, pour les droits couvrant les mois de mars, avril et mai). D'un montant de 100 euros bruts par mois pour un temps plein, le Rsta est institué dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Rsta constitue un revenu non imposable, non pris en compte pour la détermination des droits à l'ensemble des prestations soumises à condition de ressources annuelles.</li> </ul> <p><i>Revalorisation de 56 % des forfaits charges pour tous les logements applicables dans les Dom et dans les Com de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour le calcul des allocations de logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'augmentation prévue par le projet d'arrêté portera ainsi les montants à hauteur de près de 70 % de ceux de la métropole, la différence se justifiant par l'absence de frais de chauffage dans ces départements.</i></p>                                                                                                                                                                   |
| <b>Avril 2010</b>                                        | - <b>Prime de vie chère</b> versée, dans les Dom uniquement, aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Septembre 2010</b>                                    | - Mise en oeuvre du <b>revenu de solidarité active jeunes</b> . Le Rsa est ouvert aux jeunes âgés entre dix-huit et moins de vingt-cinq ans, sous réserve d'avoir exercé préalablement au moins 3 214 heures de travail au cours des trois ans précédant le dépôt de la demande. Un étudiant salarié doit avoir un revenu d'activité d'au moins 500 euros par mois pour bénéficier du Rsa.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Janvier 2011</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du <b>revenu de solidarité active</b> (Rsa) dans les Dom avec maintien du revenu supplémentaire temporaire d'activité (Rsta) jusqu'en février 2012 avec droit d'option pour les primo-demandeurs Rsa.</li> <li>Les bénéficiaires du Rmi ou de l'Api (hors prime forfaitaire mensuelle, Pfm) basculent automatiquement dans le Rsa au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les bénéficiaires du Rmi ou de l'Api bénéficiaires de la Pfm basculent dans le Rsa au terme de la Pfm.</li> <li>- L'ouverture de droit au <b>revenu de solidarité</b> (Rso) ne devient possible qu'à partir de 55 ans et non plus 50 ans.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Mars 2011</b>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire de <b>Mayotte</b> devient le 101<sup>e</sup> département français (cf. note 73/DSPA, F. Mathieu du 15 juin 2011). 17 765 foyers mahorais perçoivent une prestation en mars, 80 654 personnes sont couvertes.</li> <li>La mise en place d'un système de prestations familiales a été progressive : <ul style="list-style-type: none"> <li>. en mars 2002, pour les allocations familiales. Les Af sont versées dès le premier enfant à charge. Le montant attribué est spécifique : 57,28 € pour un seul enfant, 91,65 € pour deux enfants, 18,29 € par enfant supplémentaire, depuis janvier 2011. Le mécanisme des majorations pour âge n'existe pas ;</li> <li>. depuis la rentrée scolaire 2002, pour l'allocation de rentrée scolaire. L'attribution de l'Ars fait référence au type d'établissement fréquenté par l'enfant et non à son âge. Par ailleurs, en cas de scolarisation dans le secondaire, une partie de l'allocation est versée directement à l'établissement scolaire. Son montant est spécifique (106,33 € par enfant en primaire et 248,08 € par enfant dans le secondaire à la rentrée 2010) ;</li> <li>. en juillet 2003, pour l'allocation aux adultes handicapés (Aah) d'un montant sensiblement plus faible (227,88 € depuis janvier 2008) ;</li> <li>. en janvier 2004, pour l'allocation logement à caractère familial. L'Alf concerne les foyers ayant des enfants à charge pour lesquels des prestations familiales sont servies.</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Août 2011</b>                                         | - A compter de la rentrée scolaire 2011, l'intégralité du montant de l'Ars <b>Mayotte</b> est servie sur le compte de l'allocataire, y compris pour les enfants inscrits au collège ou au lycée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Septembre 2011</b>                                    | - Mise en place de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à <b>Mayotte</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Janvier 2012</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du <b>revenu de solidarité active à Mayotte</b>. Le Rsa majoré pour personne isolée et le Rsa jeune ne sont pas applicables à Mayotte. Non-application de la subsidiarité des créances d'aliments. Montant du Rsa minoré par rapport à celui qui est servi en métropole et dans les autres Dom.</li> <li>- Extension du prêt à l'amélioration de l'habitat (<b>Pah</b>) et du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil pour les assistants maternels (<b>Pala</b>) aux Dom. Pour le Pah, seuls les allocataires bénéficiaires d'une prestation familiale peuvent solliciter un Pah. En sont donc exclues les personnes bénéficiaires uniquement de l'Als, de l'Aah et du Rsa (à l'exception du Rsa majoré).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Août 2012</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revalorisation de 25 % du montant de l'allocation de rentrée scolaire comme en métropole.</li> <li>- A <b>Mayotte</b>, à compter de la rentrée scolaire 2012, pour l'Ars : <ul style="list-style-type: none"> <li>. le taux pour les enfants fréquentant l'école primaire s'aligne progressivement sur le taux de l'Ars en vigueur dans les autres Dom pour les enfants âgés de 6 à 10 ans ;</li> <li>. le taux pour les enfants fréquentant le collège s'aligne progressivement sur le taux de l'Ars en vigueur dans les autres Dom pour les enfants âgés de 11 à 14 ans ;</li> <li>. le taux pour les enfants fréquentant le lycée s'aligne progressivement sur le taux de l'Ars en vigueur dans les autres Dom pour les enfants âgés de 15 à 18 ans.</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Janvier 2013</b> | - Alignement de l'allocation de logement familiale et extension de l'allocation de logement sociale à <b>Mayotte</b> selon les règles applicables en métropole et dans les autres départements d'outre-mer avec toutefois certaines adaptations compte tenu des spécificités de ce département.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Avril 2014</b>   | - <i>Le complément familial est majoré pour les familles dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond comme en métropole.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

**A1bis - Tableau 7 ter : Création, modification et suppression des principales prestations**

| Prestations                                                                 | Date d'application |                  | Suppression ou remplacement                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                                                                             | En métropole       | Dans les DOM     |                                                                      |
| Allocations familiales                                                      | 1932               | 1938             |                                                                      |
| Allocation salaire unique                                                   | 1946               |                  | Devient Complément familial en 1978                                  |
| Congé de naissance                                                          | 1946               | Avril 1965       | Supprimé en 1987                                                     |
| Allocations prénatales                                                      | 1946               |                  | Intégré à l'allocation jeune enfant (AJE) en 1985                    |
| Fonds d'action sociale obligatoire (Faso)                                   |                    | 1946             |                                                                      |
| Allocation logement familiale (ALF) et prime de déménagement                | 1948               | 1976             |                                                                      |
| Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH)                                    | 1950               | 2012             |                                                                      |
| Majoration AF pour enfant (10-15 ans)                                       | 1955               | 1967             | 11-16 ans en 1999. Fusion avec majoration des plus de 14 ans en 2008 |
| Allocation logement sociale (ALS)                                           | 1971               | 1980             |                                                                      |
| Allocation orphelin (puis Allocation de soutien familial) (ASF)             | 1971 (puis 1985)   |                  |                                                                      |
| Allocation handicapés : mineurs (AEEH) et adultes (AAH)                     | 1972 et 1975       |                  |                                                                      |
| Assurance vieillesse mères de famille (AVPF)                                | 1972               | 1978             |                                                                      |
| Allocation pour frais de garde                                              | 1972               |                  | Devient Complément familial en 1978                                  |
| Allocation de rentrée scolaire (ARS)                                        | 1974               |                  |                                                                      |
| Allocations postnatales                                                     | 1975               |                  |                                                                      |
| Prêts aux jeunes ménages                                                    | 1975               |                  |                                                                      |
| Allocation de parent isolé (API)                                            | 1976               | 1978             |                                                                      |
| Aide personnalisée au logement (APL)                                        | 1977               |                  |                                                                      |
| Prime de protection de la maternité                                         |                    | 1978             | Supprimé en 1996                                                     |
| Complément familial (CF)                                                    | 1978               | 1978 (différent) | Intégré partiellement à l'allocation jeune enfant (AJE) en 1985      |
| <i>Complément familial majoré</i>                                           | 2014               |                  |                                                                      |
| Supplément de revenu familial                                               | 1981               |                  | Supprimé en 1990                                                     |
| Allocation jeune enfant (AJE puis APJE)                                     | 1985               | 1996 (différent) | Intégré à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004     |
| Allocation parentale d'éducation (APE)                                      | 1985               | 1996 (différent) | Intégré à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004     |
| Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)                              | 1987               | 1995             | Intégré à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004     |
| Revenu minimum d'insertion (RMI)                                            | 1988               |                  | Intégré au RSA en 2009                                               |
| Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) | 1991               |                  | Intégré à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004     |
| Allocation d'adoption                                                       | 1995               |                  | Intégré à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004     |
| Allocation journalière de présence parentale (AJPP)                         | 2001               |                  |                                                                      |
| Revenu de solidarité outre-mer (RSO)                                        |                    | 2001             |                                                                      |
| Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)                                 | 2004               |                  |                                                                      |
| Revenu de solidarité active (RSA)                                           | 2009               | 2011             |                                                                      |
| RSA jeunes                                                                  | 2010               |                  |                                                                      |

## **Annexe 1 ter : Jeunes immigrés, jeunes enfants d'immigrés**

### Résumé

1 ) Les jeunes immigrés<sup>47</sup> représentent 6% des jeunes de 18 à 24 ans. Les enfants d'immigrés sont deux fois plus nombreux (13% des jeunes) et n'ont pas exactement les mêmes pays d'origine : les jeunes immigrés sont issus de vagues d'immigration récentes, en provenance de l'Afrique subsaharienne, des pays de l'Europe de l'Est, ou de Chine ; les enfants d'immigrés ont des parents issus de vagues plus anciennes et qui proviennent plutôt du Maghreb, de l'Europe du Sud et de l'Asie du Sud-est.

2 ) Les caractéristiques familiales et les structures d'activité de ces deux groupes ne se ressemblent pas, et ne ressemblent pas non plus à celles des jeunes de la population dite « majoritaire » (qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés). Il n'y a pas non plus toujours continuité dans les comportements : les enfants d'immigrés ne sont pas toujours plus proches de la population majoritaire.

Ainsi, les immigrés habitent moins souvent chez leurs parents, sont plus souvent parents eux-mêmes, sont plus souvent en couple. Les enfants d'immigrés se situent à l'opposé (ils résident beaucoup plus souvent chez leurs parents, sont moins souvent parents, sont moins souvent en couple) et la population « majoritaire » se situe entre les deux.

3 ) Ces caractéristiques doivent être mises en relation avec celles au regard de l'activité : les immigrés sont moins souvent en emploi, moins souvent apprentis et plus souvent inactifs. Les jeunes de la population majoritaire sont plus souvent en emploi ou apprentis, et moins souvent étudiants et inactifs. Les enfants d'immigrés se situent entre les deux.

4 ) Les enfants d'immigrés comptent parmi les élèves qui encourent les plus grands risques de difficultés ou d'échec scolaires, d'orientation vers les filières peu prestigieuses ou de sortie précoce du système éducatif. Lorsqu'on tient compte de ce qui relève des caractéristiques du milieu familial et social, cette conclusion doit être renversée : au sein des populations défavorisées, les enfants d'immigrés sont en moyenne inscrits dans des trajectoires scolaires plus positives que les autres élèves. L'explication peut être recherchée dans les aspirations éducatives plus fortes et les demandes plus ambitieuses dans les orientations qu'expriment les familles immigrées, comparativement aux autres familles dotées des mêmes ressources matérielles et culturelles.

5 ) Contrairement au système scolaire, qui ne crée pas de handicap spécifique en plus de ceux liés aux caractéristiques sociales et familiales des jeunes, le marché du travail est moins favorable aux enfants d'immigrés, et plus particulièrement à ceux dont les parents sont originaires d'Afrique. Cette dégradation de leur situation entre la scolarité et l'entrée dans la vie active, est alors susceptible d'engendrer de la frustration chez ces jeunes.

---

<sup>47</sup> Immigré = né étranger dans un pays étranger, selon la recommandation du Haut Conseil à l'Intégration.

\*

\*      \*

L'étude des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes ne s'est pas systématiquement attardée sur la façon dont les jeunes se répartissent entre immigrés, enfants d'immigrés et autres jeunes<sup>48</sup>. De fait, les prestations familiales, les bourses, les dispositifs fiscaux ne changent pas selon que les jeunes sont immigrés ou non, a fortiori selon qu'ils sont enfants d'immigrés ou non.

L'analyse des compositions familiales dans le Tome 1 du rapport a parfois mentionné certaines différences entre les familles d'immigrés et les autres : les couples d'immigrés ont des enfants plus rapidement, il y a moins de familles monoparentales, il y a plus de couples composés d'un homme actif et d'une femme inactive. Au regard de l'activité, il y a plus de chômeurs ou d'inactifs parmi les jeunes immigrés. Le niveau de diplôme est inférieur à celui des autres jeunes et les études suivies ne sont pas les mêmes.

Ces résultats s'atténuent parfois mais ne disparaissent pas totalement pour les enfants d'immigrés, pour qui les problèmes de maîtrise de la langue et des codes sociaux sont pourtant plus facilement résolus.

Ce sont des résultats connus et qui sont largement influencés par les structures sociales de ces familles, beaucoup plus souvent modestes que les autres familles.

Il est alors nécessaire, dans l'analyse des comportements démographiques comme dans l'analyse de la formation et de l'insertion dans la vie professionnelle, de bien distinguer ce qui relève des structures sociales et familiales et ce qui relève du caractère proprement lié aux migrations ou à l'origine migratoire du jeune en question.

Après un cadrage qui rappelle et détaille ces principales différences de structures familiales et d'activité, cette fiche fait état des différences dans la scolarité et dans l'insertion dans la vie active entre les enfants d'immigrés et les autres jeunes.

---

<sup>48</sup> Voir infra pour les définitions détaillées de ces termes.



## **I – Cadrage statistique**

### **A – Définitions**

Est définie comme « immigrée », une personne qui est née à l'étranger, et qui était de nationalité étrangère lors de sa naissance<sup>49</sup>. Cette définition est précise et rigoureuse, mais n'empêche pas toujours certaines confusions, et il faut bien garder en tête que :

- Tous les immigrés ne sont pas étrangers. Ils peuvent devenir Français au cours de leur vie. Un immigré peut donc être étranger comme il peut être Français. Sa nationalité peut changer, pas le fait d'être immigré.
- Toutes les personnes nées à l'étranger ne sont pas forcément des immigrées : on peut naître à l'étranger mais être de nationalité française lors de cette naissance (car issu de parents Français).
- Enfin, les enfants nés sur le sol français de deux parents étrangers ne sont pas de nationalité française à leur naissance. Ils peuvent la prendre à 18 ans en faisant la démarche administrative, ou rester de nationalité étrangère. Nés en France, ils ne sont de toute façon pas des immigrés.

Un enfant d'immigré est un individu dont au moins un des deux parents est immigré. Pour la moitié d'entre eux, un seul des deux parents est immigré ; pour l'autre moitié les deux le sont.

Un enfant d'immigré peut lui-même avoir migré, par exemple s'il est venu en France en même temps que ses parents. Cette distinction est importante car les résultats sont en général très différents, selon que ces descendants d'immigrés sont eux-mêmes ou non des immigrés.

Dans les tableaux statistiques, ces enfants d'immigrés qui ont eux-mêmes migrés (à savoir un quart d'entre eux) seront regroupés avec les autres immigrés, par convention et pour plus de clarté. C'est aussi le cas de la majeure partie des publications statistiques sur ces sujets.

### **B – Dénombrement par pays de naissance**

La France est un des rares pays d'Europe où le nombre d'enfants d'immigrés est très supérieur à celui des immigrés. Dans les pays où l'immigration a été très forte au début des années 2000, comme l'Espagne ou l'Allemagne, il y a plus d'immigrés que d'enfants d'immigrés (qui proviennent de vagues d'immigration plus anciennes, plus faibles).

Si le nombre de migrants a assez peu varié d'une année sur l'autre en France, la composition de ces flux s'est en revanche sans cesse modifiée : au cours du XXe siècle se sont succédées

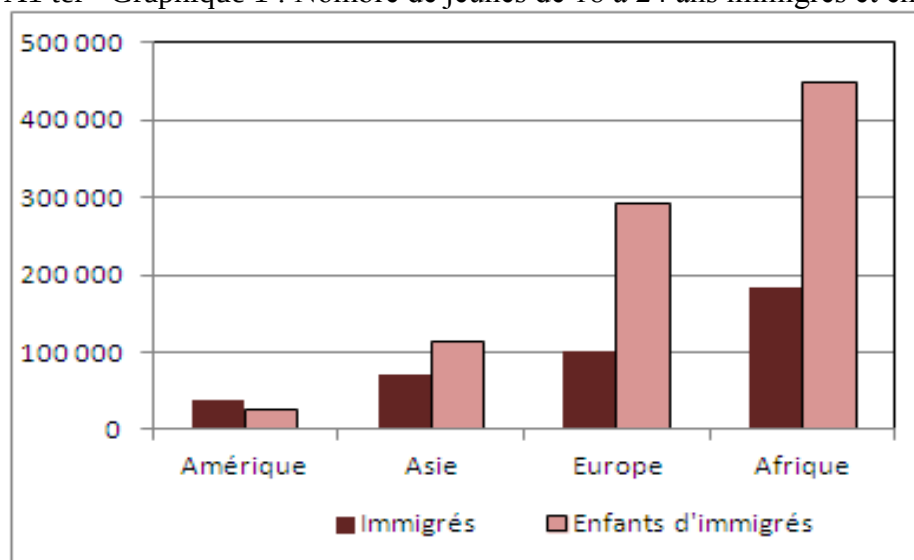
---

<sup>49</sup> On prend ici la définition recommandée par Haut Conseil à l'Intégration (HCI) et usuellement retenue pour les études françaises : immigré = né étranger dans un pays étranger. Voir pour plus de détails la publication de l'Insee « Immigrés et descendants d'immigrés en France », Collection Insee référence, 2012.

les vagues d'immigrations polonaises, italiennes, espagnoles, algériennes, asiatiques, portugaises, marocaines et enfin de l'Afrique sub-saharienne. La composition par pays d'origine des immigrés et des enfants d'immigrés va être influencée par cette succession.

Décomposée par continent (Afrique, Asie, Europe), la structure par pays d'origine des immigrés est pourtant assez semblable à celle des enfants d'immigrés (tableau 1 et graphique 1). Dans les deux cas, les jeunes d'origine africaine sont majoritaires, puis viennent ceux des pays d'Europe, puis asiatiques. A chaque fois, le nombre d'enfants d'immigrés est supérieur à celui des jeunes immigrés.

A1 ter - Graphique 1 : Nombre de jeunes de 18 à 24 ans immigrés et enfants d'immigrés



A1 ter - Tableau 1: Nombre de jeunes de 18 à 24 ans immigrés et enfants d'immigrés

|                  |                      | Enfants d'immigrés | Immigrés       | Enfants d'immigrés | Immigrés   |
|------------------|----------------------|--------------------|----------------|--------------------|------------|
| Afrique          | Algérie              | 153 600            | 42 000         | 17%                | 11%        |
|                  | Maroc                | 133 300            | 50 000         | 15%                | 13%        |
|                  | Tunisie              | 57 600             | 14 000         | 7%                 | 4%         |
|                  | Autres Afrique       | 104 000            | 78 000         | 12%                | 20%        |
|                  | <i>Total Afrique</i> | <i>448 500</i>     | <i>184 000</i> | <i>51%</i>         | <i>47%</i> |
| Europe           | Portugal             | 130 500            | 20 000         | 15%                | 5%         |
|                  | Espagne              | 52 200             | 6 000          | 6%                 | 2%         |
|                  | Italie               | 44 000             | 5 000          | 5%                 | 1%         |
|                  | Autre Europe         | 65 800             | 70 000         | 7%                 | 18%        |
|                  | <i>Total Europe</i>  | <i>292 500</i>     | <i>101 000</i> | <i>33%</i>         | <i>26%</i> |
| Asie             | Asie Sud Est         | 43 200             | 6 000          | 5%                 | 2%         |
|                  | Turquie              | 36 800             | 17 000         | 4%                 | 4%         |
|                  | Autres Asie          | 32 800             | 49 000         | 4%                 | 12%        |
|                  | <i>Total Asie</i>    | <i>112 800</i>     | <i>71 000</i>  | <i>13%</i>         | <i>18%</i> |
| Amérique-Océanie |                      | 24 600             | 38 000         | 3%                 | 10%        |
| Total            |                      | 878 400            | 394 000        | 100%               | 100%       |

Source : Recensement 2012 (immigrés), Enquête Trajectoire et Origines (TeO) - 2008 (enfants d'immigrés).

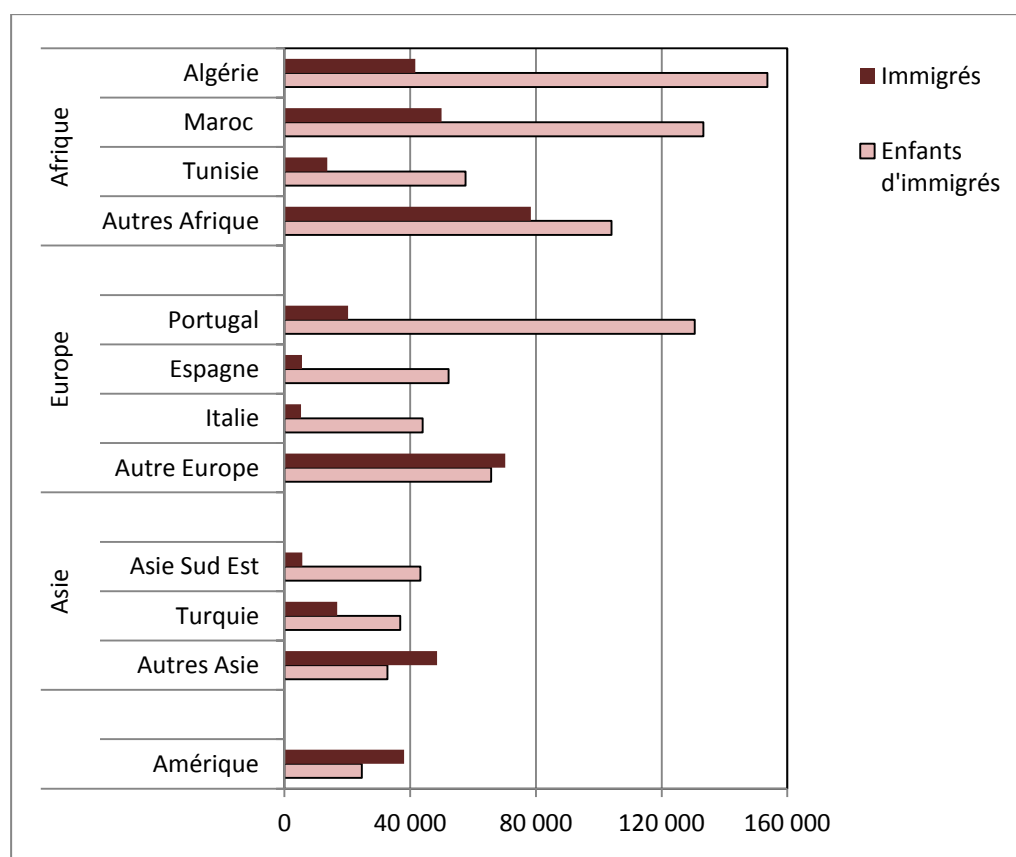
Quand on décompose plus en détail les pays d'origine, la différence est en revanche flagrante (tableau 1 et graphique 2). Les jeunes immigrés de 18 à 24 ans appartiennent aux vagues récentes tandis que les enfants d'immigrés ont comme pays d'origine celui de leurs parents, donc appartenant à des vagues d'immigration plus anciennes.

Pour les pays d'Afrique, les enfants d'immigrés ont ainsi des parents plutôt Maghrébins tandis que les jeunes immigrés sont majoritairement issus de pays d'Afrique Noire.

De même, les enfants d'immigrés européens sont d'origine portugaise, espagnole ou italienne, tandis que les jeunes immigrés européens proviennent des autres pays d'Europe, et en particulier de l'Europe de l'Est.

Enfin en ce qui concerne l'Asie, les enfants d'immigrés sont originaires d'Asie du Sud-est (Viêt-Nam, Cambodge, Laos) tandis que les jeunes immigrés sont plutôt Chinois.

A1 ter - Graphique 2 : Nombre de jeunes de 18 à 24 ans immigrés et enfants d'immigrés (détail)



Source : Recensement 2012 (immigrés), Enquête Trajectoire et Origines (TeO) - 2008 (enfants d'immigrés).

## C – Compositions familiales

Les compositions familiales des jeunes immigrés sont très spécifiques : ils habitent beaucoup moins souvent chez leurs parents (31%), sont plus souvent parents eux-mêmes (14%) et plus souvent en couple (26%) que les autres jeunes.

Les enfants d'immigrés sont à l'opposé. Ils résident avant tout chez leurs parents (67%), sont très rarement eux-mêmes parents (5%) et peu en couple (13%).

Les jeunes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés se situent entre les deux (tableaux 2). En ce qui concerne les compositions familiales, il n'y a donc pas progression continue entre les immigrés, les enfants d'immigrés et les autres jeunes (ni immigrés ni enfants d'immigrés).

A1 ter - Tableaux 2 : Compositions familiales des jeunes de 18 à 24 ans

|                                   | <b>Chez les parents</b> | dont :<br><i>chez les deux parents</i> | <i>chez parent isolé</i> | <b>Décohabitants</b> | Total |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------|
| Immigrés                          | <b>31%</b>              | 24%                                    | 8%                       | <b>69%</b>           | 100%  |
| Enfants d'immigré s               | <b>67%</b>              | 50%                                    | 17%                      | <b>33%</b>           | 100%  |
| Ni immigrés ni enfants d'immigrés | <b>51%</b>              | 38%                                    | 14%                      | <b>49%</b>           | 100%  |
| Ensemble                          | 52%                     | 38%                                    | 14%                      | 48%                  | 100%  |

|                                   | <b>Jeune parent</b> | dont :<br><i>En couple</i> | <i>Parent isolé</i> | <b>Sans enfant</b> | Total |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|--------------------|-------|
| Immigrés                          | <b>14%</b>          | 11%                        | 2%                  | <b>86%</b>         | 100%  |
| Enfants d'immigré s               | <b>5%</b>           | 4%                         | 1%                  | <b>95%</b>         | 100%  |
| Ni immigrés ni enfants d'immigrés | <b>6%</b>           | 5%                         | 1%                  | <b>94%</b>         | 100%  |
| Ensemble                          | 6%                  | 5%                         | 1%                  | 94%                | 100%  |

|                                   | <b>En couple</b> | dont :<br><i>Sans enfant</i> | <i>Avec enfant</i> | <b>Sans conjoint</b> | Total |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------|--------------------|----------------------|-------|
| Immigrés                          | <b>26%</b>       | 15%                          | 11%                | <b>74%</b>           | 100%  |
| Enfants d'immigré s               | <b>13%</b>       | 9%                           | 4%                 | <b>87%</b>           | 100%  |
| Ni immigrés ni enfants d'immigrés | <b>20%</b>       | 15%                          | 5%                 | <b>80%</b>           | 100%  |
| Ensemble                          | 19%              | 14%                          | 5%                 | 81%                  | 100%  |

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Enquête Famille et Logement – 2011, Insee.

## D – Situation au regard de l'activité

Les contrastes entre jeunes immigrés, enfants d'immigrés et le reste des jeunes au regard de l'activité principale (études, emploi, chômage, inactivité) sont beaucoup moins marqués que ceux que l'on a observés au regard de leurs compositions familiales.

Ainsi, la proportion d'étudiants parmi les immigrés (52% inscrits en établissement d'enseignement, dont seulement 3% d'apprentis) est très proche de la moyenne (51%). Les enfants d'immigrés le sont juste un peu plus souvent (54%, dont 4% d'apprentis). Ceux qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés le sont un peu moins (50%, dont 6% d'apprentis). On note donc que ceux qui sont le plus souvent étudiants sont les enfants d'immigrés, et qu'il n'y a donc pas de continuité à cet égard entre les immigrés, les enfants d'immigrés, et les jeunes de la population « majoritaire » (ni immigré ni enfants d'immigrés).

En ce qui concerne l'emploi, il y a en revanche plus d'écart et une certaine progressivité : 21% de jeunes en emploi parmi les immigrés, 24% parmi les enfants d'immigrés (qui ne sont pas eux-mêmes immigrés) et 31% pour les autres jeunes.

Situation que l'on retrouve en miroir dans l'inactivité : 17% parmi les immigrés, 8% parmi les enfants d'immigrés et 6% pour les autres jeunes.

Les écarts en termes de nombre de chômeurs parmi les jeunes ne sont en revanche pas aussi marqués : 11% pour les immigrés contre 13% pour les ni immigrés ni enfants d'immigrés.

Le contraste le plus tranché se situe donc en définitive entre :

- d'une part les immigrés, moins souvent en emploi, moins souvent apprentis, et plus souvent inactifs,
- et d'autre part les ni immigrés ni enfants d'immigrés, qui sont plus souvent en emploi, plus souvent apprentis, et moins souvent inactifs.

A1 ter - Tableau 3 : Répartition des jeunes selon leur activité principale

|                                   | Etudiants | Apprentis | Emploi | Chômeurs | Inactifs | Total |
|-----------------------------------|-----------|-----------|--------|----------|----------|-------|
| Immigrés                          | 49%       | 3%        | 21%    | 11%      | 17%      | 100%  |
| Enfants d'immigré s               | 50%       | 4%        | 24%    | 14%      | 8%       | 100%  |
| Ni immigrés ni enfants d'immigrés | 44%       | 6%        | 31%    | 13%      | 6%       | 100%  |
| Ensemble                          | 45%       | 6%        | 29%    | 13%      | 7%       | 100%  |

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Enquête Famille et Logement – 2011, Insee.

## **E – la scolarisation des enfants d’immigrés<sup>50</sup>**

Les enfants d’immigrés comptent parmi les élèves qui encourent les plus grands risques de difficultés ou d’échec scolaires, d’orientation vers les filières peu prestigieuses ou de sortie précoce du système éducatif.

Lorsqu’on tient compte de ce qui relève des caractéristiques du milieu familial et social, cette conclusion doit être renversée : au sein des populations défavorisées, les enfants d’immigrés sont en moyenne inscrits dans des trajectoires scolaires plus positives que les autres élèves.

L’explication peut être recherchée dans les aspirations éducatives plus fortes et les demandes plus ambitieuses dans les orientations qu’expriment les familles immigrées, comparativement aux autres familles dotées des mêmes ressources matérielles et culturelles.

1 ) A l’école élémentaire, les enfants d’immigrés connaissent plus souvent une scolarité difficile. Pour ceux dont les parents sont les plus éloignés des structures culturelles françaises (nationalité, ancienneté en France, utilisation de la langue française), le redoublement est même ce qui a constitué la situation majoritaire (plus de la moitié de ces jeunes).

Lorsque l’on prend en compte les différences de positions sociales des familles, de niveau d’éducation des parents et de nombre d’enfants, d’autres conclusions doivent être tirées : ni la nationalité étrangère, ni l’ancienneté en France des parents, ni l’utilisation d’une autre langue que le français dans la famille ne forment des facteurs qui ont contrarié le bon déroulement de la scolarité à l’école élémentaire.

En revanche, c’est la migration elle-même qui a un effet négatif : toutes autres choses égales par ailleurs, les élèves nés à l’étranger et surtout ceux qui ont passé plus de deux années de leur scolarité hors de France ont plus souvent redoublé en France.

2 ) A la fin de l’école élémentaire, lors de l’orientation en 6<sup>ème</sup>, les enfants d’immigrés sont plus souvent que les autres orientés vers les sections d’éducation spécialisée (SES).

Là encore, les structures sociales et familiales expliquent la plus grande partie des écarts. Une fois ces structures prises en compte, ni la naissance à l’étranger, ni la nationalité étrangère n’ont d’influence.

En revanche, le fait d’être parvenu en France en cours de scolarité élémentaire a favorisé l’orientation vers la SES, signe que l’enseignement spécial a pu parfois être détourné de sa vocation initiale pour scolariser des enfants que l’on ne savait scolariser ailleurs.

---

<sup>50</sup> Voir notamment les travaux publiés par Jean-Paul Caille et Louis-André Vallet à partir de panels d’élèves suivis tout au long de leur scolarité, élaborés par le ministère de l’éducation (DEPP).

3 ) Lors de l'entrée en sixième, les enfants d'immigrés obtiennent de moins bonnes performances aux épreuves standardisées de français et de mathématiques.

Ces écarts entre enfants d'immigrés et autres enfants ne sont pas parmi les plus grands que l'on puisse observer : ils sont par exemple moins grands que ceux qu'on peut constater entre un enfant de mère bachelière et un enfant de mère qui n'a aucun diplôme, ou entre un enfant de famille nombreuse et un enfant unique.

La durée de la présence en France supprime progressivement les écarts de performances scolaires : à situations familiales et sociales comparables, il n'y a par exemple plus de différence entre les enfants dont la famille réside en France au moins cinq ans et ceux dont l'un des parents y a toujours vécu. Un handicap en français subsiste en revanche pour les élèves ayant connu eux-mêmes la migration.

4 ) Au cours de la scolarité au collège, les écarts non seulement disparaissent, mais certains résultats s'inversent même en faveur des enfants d'immigrés.

Après quatre années au collège, et en comparaison des autres élèves dotés des mêmes caractéristiques sociodémographiques, les enfants d'immigrés ont ainsi plus souvent reçu de proposition d'orientation en filière générale et technologique. Deux explications peuvent expliquer ces propositions favorables de la part des conseils de classe.

D'une part, le système scolaire constituerait, pour les familles d'immigrés, une instance importante de leur acculturation à la société française : au fil des années et de la fréquentation scolaire, les performances de ces élèves s'améliorent.

D'autre part, les familles immigrées percevraient l'investissement dans le système éducatif comme la voie principale de mobilité sociale qui leur est accessible. Ces familles se caractérisent par des aspirations plus fortes en matière d'études longues et expérimentent, pour leurs enfants, des souhaits d'orientation plus ambitieux (comparativement aux autres familles dotées des mêmes ressources matérielles et culturelles).

Cette aspiration à des études longues est particulièrement marquée chez les familles originaires d'Afrique (du nord ou d'ailleurs), elle est plus faible parmi les familles de Turquie et d'Europe du Sud, portugaises en particulier, mais reste tout de même supérieure à l'ambition scolaire exprimée par les parents d'élèves français, de mêmes caractéristiques.

5 ) En ce qui concerne l'obtention du baccalauréat général et technologique, le rôle des aspirations dans l'explication de la réussite scolaire des enfants d'immigrés est confirmé. On peut y ajouter celui de la persévérance dans les choix d'études longues : confrontés à des difficultés scolaires ou des parcours atypiques, les enfants d'immigrés persèverent davantage que les autres.

En conclusion, le fonctionnement de l'école française ne crée pas, pour les enfants d'immigrés, un handicap spécifique en plus de celui, considérable, qu'ils doivent aux caractéristiques socio-économiques et culturelles de leur milieu familial.

Cela n'est pas forcément le cas dans d'autre pays. En Allemagne par exemple, une recherche comparable à celles menées en France depuis les années 1990 a mis en évidence que, par rapport aux jeunes Allemands de caractéristiques socio-démographiques identiques, les enfants italiens, turcs et yougoslaves fréquentent plus souvent la filière de scolarisation la moins valorisée, quittent plus souvent cette voie du système éducatif sans y avoir obtenu de diplôme d'apprentissage et effectuent moins souvent leurs études secondaires dans un lycée.

## **F – L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des enfants d'immigrés**

Comme pour l'étude des trajectoires scolaires, les trajectoires professionnelles sont mieux étudiées à l'aide d'un panel d'individus suivis après leur sortie du système éducatif que par des enquêtes qui posent à des individus de tous âges des questions rétrospectives sur leur parcours.

Les enquêtes de suivi longitudinal « Génération » du Cereq permettent de tels suivis. Elles sont renouvelées périodiquement (1998, 2004, 2010). Chaque enquête suit une « génération » de sortants du système éducatif et les interroge au moment de leur sortie (avec ou sans diplôme) puis trois ans après, puis cinq ans après. Les résultats confirment ceux tirés d'autres dispositifs comme l'enquête Emploi, l'enquête « Famille et Logement » couplée au recensement, ou l'enquête « Trajectoire et origine » (TeO).

Pour mesurer l'insertion des enfants d'immigrés, on se limite aux enfants qui n'ont pas eux-mêmes migré. Cela permet d'éviter d'intégrer dans les analyses un biais que l'on a mis en évidence dans les études sur la scolarisation : possibles problèmes d'adaptation, du déficit potentiel de réseaux facilitant l'insertion, des difficultés à faire reconnaître les diplômes obtenus à l'étranger, etc.).

Contrairement au système scolaire, qui ne crée pas de handicap spécifique en plus de ceux liés aux caractéristiques sociales et familiales des jeunes, le marché du travail est moins favorable aux enfants d'immigrés, et plus particulièrement à ceux dont les parents sont originaires d'Afrique ou d'outre-mer. Cette dégradation de leur situation entre la scolarité et l'entrée dans la vie active, est susceptible d'engendrer de la frustration de la part de ces jeunes.

### 1 ) Plus forte sensibilité des descendants d'immigrés d'Afrique à la conjoncture économique

Les premiers pas des jeunes de la « génération 1998 » sur le marché du travail s'étaient accomplis dans un contexte économique assez favorable.

Lorsqu'elle quitte le système éducatif, la « génération 2004 » arrive en revanche sur un marché du travail dégradé et les écarts entre les descendants d'immigrés d'Afrique et les



autres jeunes sont beaucoup plus importants que pour leurs prédécesseurs. Les descendants d'Europe du Sud ne se distinguent en revanche pas des « descendants de natifs ».

Il semblerait donc que les variations de conjoncture économique n'affectent pas de la même façon les jeunes issus de l'immigration et les autres jeunes.

Cette hypothèse est confirmée lors du retournement conjoncturel de 2008 : cinq ans après leur sortie du système éducatif, tous les jeunes de la génération 2004 n'ont pas subi le choc de la même façon :

- pour les descendants de natifs ou d'immigrés d'Europe du Sud, la proportion de jeunes ayant un emploi continue de progresser lentement (82%) et celle de jeunes au chômage est stable (11%) ;
- en revanche, pour les descendants d'immigrés d'Afrique, le taux d'emploi stagne (61%) et la proportion de chômeurs progresse (29%).

## 2 ) Emploi plus précaire pour les descendants d'immigrés africains

Cinq ans après la sortie des études, la proportion de cadres est à peu près la même pour les jeunes diplômés qui descendent d'une famille immigrée d'Afrique, d'Europe du Sud ou d'une famille native de France. La proportion d'ouvriers est en revanche plus importante pour les premiers, la différence se faisant sur la proportion d'emplois intermédiaires, moins fréquents pour les enfants d'immigrés d'Afrique.

Mais les différences les plus marquées concernent le statut de ces emplois.

Les descendants d'immigrés d'Afrique ont plus souvent des contrats courts, des missions d'intérim ou des contrats à durée déterminée. A chaque étape de la sortie des études (premier contrat, chômage éventuel, reprise d'emploi, premier emploi stable), les descendants d'immigrés d'Afrique sont plus exposés à la précarité : au bout de cinq ans par exemple, 75% des descendants d'immigrés d'Afrique ont été au moins un mois au chômage, contre seulement 58% des descendants de natifs.

Le suivi mois après mois de la situation des jeunes sur le marché de l'emploi permet de construire une typologie des trajectoires possibles après la sortie des études, en fonction des caractéristiques de ces emplois et de ces périodes de recherche d'emploi. 60% des descendants d'immigrés d'Europe du Sud ou des descendants de natifs ont ainsi connu un accès durable et rapide à l'emploi. L'image fréquente dans le débat public d'une jeunesse connaissant des difficultés durables à s'insérer sur le marché du travail est donc loin de refléter la réalité. Sauf pour les jeunes dont au moins l'un des parents a émigré d'Afrique : ils ne sont que 40% à connaître ce type de trajectoire. D'autres travaux ajoutent les enfants de migrants originaires des DOM dans cette catégorie de jeunes défavorisés.

Dans la population féminine, ce sont surtout les descendantes de l'immigration turque et algérienne, et aussi les jeunes femmes originaires de l'outre-mer, qui peinent à s'insérer professionnellement. Dans tous les autres cas, les femmes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à occuper un emploi dès la première année de vie active, effet d'un niveau d'éducation en moyenne supérieur à celui des jeunes hommes.

### 3 ) L'importance du diplôme

Dans le contexte français, il vaut mieux, pour aborder le marché du travail dans de bonnes conditions, d'abord détenir un diplôme puis, pour les diplômés, certains types de diplômes, plutôt que d'autres.

Au sein de la « génération 2004 », 30% des descendants d'immigrés d'Afrique sont sortis de formation initiale sans aucun diplôme, soit deux fois plus que les descendants de natifs ou d'immigrés d'Europe du Sud. A l'autre bout de l'échelle des diplômes, lorsqu'ils intègrent l'enseignement supérieur les descendants d'immigrés d'Afrique sont également plus souvent en échec. Généralement titulaires d'un bac pro ou technologique, ils éprouvent de plus grandes difficultés à réussir dans les filières générales. Deux fois plus de descendants d'immigrés d'Afrique que de descendants de natifs sont sortis du supérieur sans le diplôme escompté.

### 4 ) Le poids des origines sociales

Les inégalités sociales conduisent à des inégalités de qualifications des jeunes à la sortie du système éducatif que le système scolaire ne parvient pas à réduire. Et de fait, plus souvent ouvriers ou employés, les parents immigrés d'Afrique sont également plus souvent que les autres en situation de retrait du marché du travail : la situation où les deux parents travaillent est deux fois moins fréquente chez eux que chez les parents immigrés d'Europe du Sud, et 2,5 fois moins que chez les parents de natifs. La situation où le père est chômeur et la mère au foyer est dix fois plus fréquente chez les parents immigrés d'Afrique que chez les autres parents.

Outre les conséquences financières et leurs répercussions par exemple sur le lieu de résidence, l'activité des parents contribue alors aussi (en partie) à constituer un réseau de relations sociales qui aide les enfants à rechercher un premier emploi.

### 5 ) D'autres facteurs expliquant les écarts d'insertion sur le marché du travail

Toutes ces différences d'origines sociales, de contexte familial ou résidentiel, de parcours scolaire et de plus haut diplôme obtenu n'expliquent que la moitié de l'écart dans le retard à l'accès au premier emploi des jeunes issus de l'immigration.

Dans la mesure où comme on l'a vu, les parents immigrés d'Afrique ont plus d'ambition pour leurs enfants que les autres parents, l'échec dans l'insertion au travail peut être source de frustration pour leurs enfants.

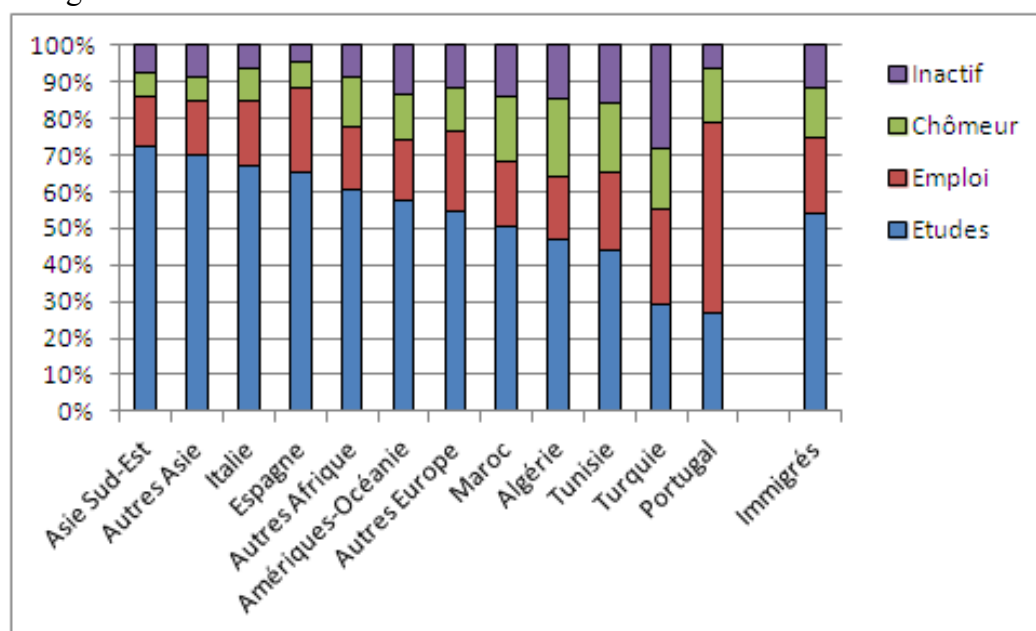
Traditionnellement, deux types d'explications tentent de résoudre cet écart inexpliqué : d'une part les personnes en question font l'objet de discrimination, ce que confirment certaines expériences de testing ; d'autre part, toutes les variables contextuelles n'ont pas été prises en compte dans les modèles qui tentent d'expliquer les écarts d'accès à l'emploi.

De fait, pour les enfants d'immigrés d'Europe du Sud, l'écart de taux d'emploi inexpliqué par les structures sociales n'existe pas. Il est même négatif pour les titulaires d'un diplôme. Autrement dit, cinq ans après la sortie du système éducatif, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud ont plus souvent un emploi que les descendants de natifs ayant des caractéristiques comparables. Parmi les immigrés européens, les Portugais se distinguent par exemple, à travers leurs pratiques sociales et familiales, par une dimension communautaire plus présente que chez les autres, dimension difficile à prendre en compte dans la majorité des modélisations, faute d'informations facilement objectivables en la matière.

Pour les jeunes garçons issus de l'immigration turque, la probabilité qu'ils effectuent des démarches personnelles auprès d'employeurs, de passer une annonce ou de recourir à l'ANPE est moindre que celle des autres jeunes. Ils ont en revanche une plus forte probabilité de s'installer à leur compte et compensent leur faible niveau de diplôme par les réseaux de relations. Les jeunes femmes issues de l'immigration turque se situent beaucoup plus en retrait du monde du travail que les autres jeunes femmes de caractéristiques semblables.

On retrouve d'ailleurs des originalités de ce type dans la structure de l'activité chez les jeunes immigrés selon leur pays d'origine : les jeunes immigrés Portugais sont ceux qui sont le plus en emploi et le moins en études (graphique 3).

A1 ter - Graphique 3 : Activité principale des jeunes immigrés de 18 à 24 ans selon leur pays d'origine



Lecture : Sur 100 jeunes de 18 à 24 ans immigrés d'Asie du Sud-Est, 73 sont élèves ou étudiants, 14 sont en emploi, 6 chômeurs et 8 inactifs.

Champ : France métropolitaine + DOM, tous types de ménages.

Source : Insee, recensement de la population – 2012.

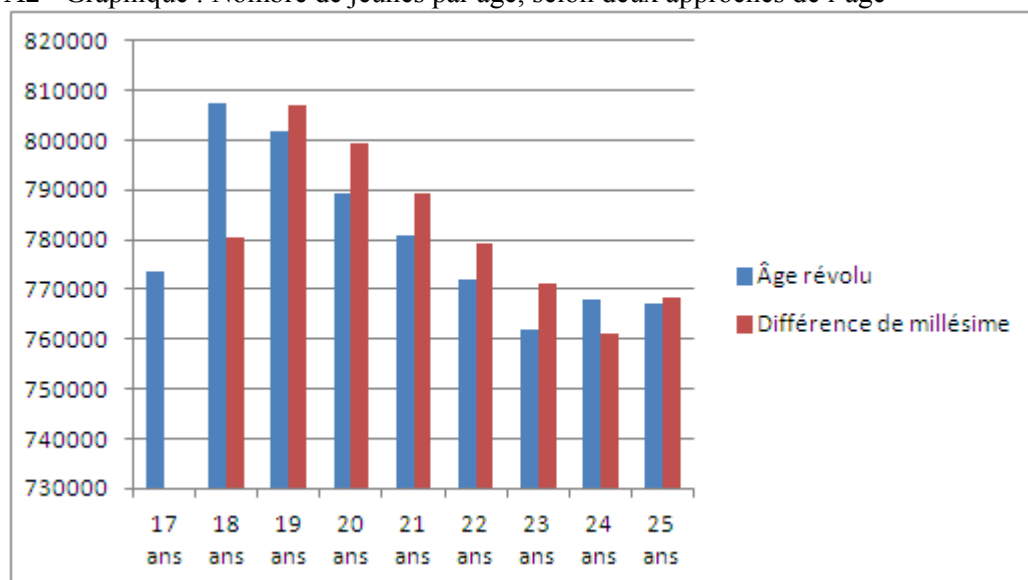
## **Annexe 2 : Avoir entre 18 et 25 ans : à quelle date ? Age révolu ou âge dans l'année ?**

Dans la mesure où pour les jeunes la situation vis-à-vis de l'emploi et vis-à-vis du logement change très vite à chaque âge, la façon dont on mesure cet âge a encore plus d'importance pour l'étude des jeunes que pour l'étude des autres populations.

Le recensement se déroule au début de chaque année. Deux façons de mesurer les âges y sont proposées : en âge révolu (âge au dernier anniversaire) et en différence de millésime (année de naissance moins année du recensement) ; le recensement se déroulant au début d'année, il y a donc quasiment une année de décalage entre les deux méthodes. Lorsque les générations sont de tailles différentes, l'écart peut devenir assez sensible puisque le nombre de jeunes d'âge N en âge révolu devient avec l'autre méthode proche du nombre de jeunes d'âge N-1 (graphique)<sup>51</sup>.

Pour ces âges où les situations changent vite, le choix méthodologique est alors assez crucial. Par exemple, la répartition étudiants / non étudiants s'inverse selon la notion retenue : 45% / 55% en 2009 avec l'âge révolu, 55% / 45% en différence de millésime. Nous retenons dans ce portrait l'âge révolu au moment du recensement (l'âge « au dernier anniversaire »).

A2 - Graphique : Nombre de jeunes par âge, selon deux approches de l'âge

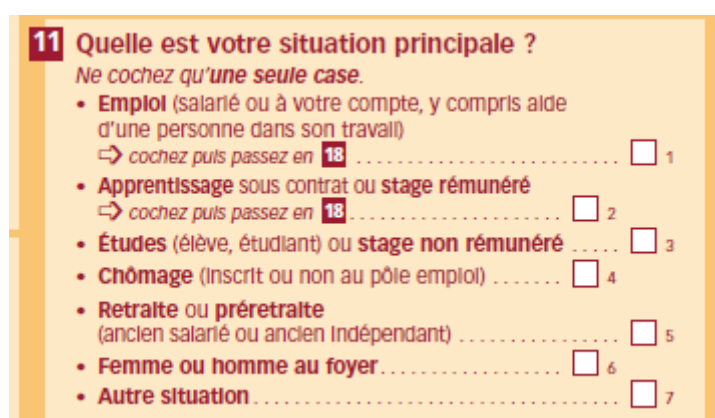


Source : Recensement de la population 2009, France métropolitaine, Insee.

<sup>51</sup> Une enquête qui se déroulerait en fin d'année permettrait de réduire ces écarts.

### Annexe 3 : Qu'est-ce qu'un étudiant ? Qu'est-ce qu'un chômeur ?

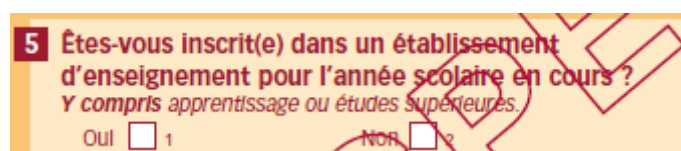
Le recensement de la population demande à chaque personne qui habite le logement recensé sa « situation principale » (cf. ci-dessous). Une seule réponse est admise, et on ne peut donc, au sens du recensement, être à la fois en emploi et en études. Un étudiant qui travaille à côté de ses études (même très temporairement) peut cocher la première ligne du bloc consacré à ce sujet dans le bulletin du recensement (« Emploi ») sans réaliser qu'il s'agit de décrire sa situation principale. Il enchaîne alors sur les questions consacrées à cet emploi et sera un actif en emploi dans les fichiers statistiques du recensement. Et de fait, la comparaison du nombre d'étudiants fourni par cette variable du recensement et celui publié par le ministère de l'enseignement supérieur laisse penser qu'un grand nombre d'étudiants se sont placés dans ce cas.



**11 Quelle est votre situation principale ?**  
*Ne cochez qu'une seule case.*

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail) ..... ☐ 1  
⇒ cochez puis passez en **18**
- **Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré** ..... ☐ 2  
⇒ cochez puis passez en **18**
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** ..... ☐ 3
- **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) ..... ☐ 4
- **Retraite ou préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) ..... ☐ 5
- **Femme ou homme au foyer** ..... ☐ 6
- **Autre situation** ..... ☐ 7

Pour notre description démographique et sociale des jeunes de 18 à 24 ans, nous préférons utiliser la variable du recensement qui nous renseigne sur l'inscription (ou non) de l'individu dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours, (ci-dessous).



**5 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?**  
*Y compris apprentissage ou études supérieures.*

Oui ☐ 1      Non ☐ 2

En combinant ces deux variables, inscription et situation principale, on peut distinguer d'une part les étudiants (les inscrits) et d'autre part les non étudiants (non inscrits) en ventilant dans chacune de ces populations ceux qui sont en emploi, au chômage ou en apprentissage. Comme il n'y a pas d'enquêteurs pour guider les réponses de la personne recensée lorsqu'il remplit son bulletin, il peut y avoir des cas problématiques pour le statisticien et nous retenons donc une règle raisonnable pour simplifier l'analyse :

- « Etudes » signifie que le jeune est inscrit dans un établissement. Il peut être en apprentissage ou non (selon la situation principale déclarée : « Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré »), et dans les tableaux on séparera les deux cas. On regroupe ici les jeunes de 18 à 24 ans inscrits dans l'enseignement supérieur mais aussi ceux – nombreux – encore inscrits dans le secondaire ; « Etudiants » ne signifie donc pas ici étudiants de l'enseignement supérieur, mais tous les élèves et les étudiants. Tous les jeunes sont pris en compte, y compris ceux qui résident en internat, en résidence universitaire ou en foyer de travailleur, à partir du moment où ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Les étudiants étrangers sont inclus à partir du moment où ils résident en France.

- « Hors études » signifie que le jeune n'est pas inscrit dans un établissement d'enseignement. On présente alors le dénombrement de ceux qui sont actifs en emploi ou au chômage (déclarés comme tels en situation principale, inscrits ou non au pôle Emploi). Il ne s'agit pas ici du chômage au sens du BIT, le recensement ne contrôlant pas si l'individu a travaillé au moins une heure ou s'il a fait des recherches actives d'emploi. Les autres cas sont regroupés dans la catégorie des inactifs (« au foyer », « retraité ou préretraité » – a priori rarissimes... , « études ou stage non rémunéré » - a priori en contradiction avec la non inscription dans un établissement, mais cela peut correspondre à un stage non rémunéré hors contexte d'éducation, « autre situation »). Dans notre description, la situation de chômage (inscrit ou non au pôle Emploi) sera donc considérée seulement parmi les personnes « hors études ».

Si on le souhaite, on peut décomposer le type d'emploi occupé selon les propositions du cadre consacré à l'emploi salarié (cf. ci-dessous), en regroupant sous le terme « emploi précaire » les emplois intérimaires, les stages rémunérés en entreprise et les emplois aidés (cf. graphique 2) :

**28 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?**

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique ..... ☐ 1
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation... ☐ 2
- Placé par une agence d'intérim ..... ☐ 3
- Stage rémunéré en entreprise..... ☐ 4
- Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.) ..... ☐ 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc.... ☐ 6

#### **Annexe 4 - Que signifie « résider chez ses parents » ?**

Le lieu de résidence et le mode de cohabitation peut apparaître comme un facteur déterminant pour évaluer les ressources financières des jeunes. Quand il réside chez ses parents, le jeune bénéficie en effet gratuitement d'une partie du logement, de l'alimentation et de l'usage des équipements du logement mis en commun ; lorsqu'il réside dans un logement autonome, il doit payer ces services, ou se faire aider pour le faire. Pour bénéficier de mêmes conditions de vie, les ressources des jeunes qui corésident avec leurs parents n'ont donc a priori pas besoin d'être les mêmes que les décohabitants car les charges ne sont pas les mêmes. Il est donc essentiel de bien mesurer la décohabitation si l'on veut apprécier correctement les ressources, le niveau de vie et les conditions de vie des jeunes.

Le recensement permet de couvrir le champ exhaustif des modes de résidence des jeunes, y compris les logements collectifs (foyers d'étudiant, résidences universitaires, internat, etc.), de couvrir les outremer et de distinguer cette situation âge par âge. C'est donc un instrument puissant, mais dont la mesure est en contrepartie assez fruste : pas d'enquêteur pour aider le jeune à remplir le bulletin, très peu de place sur le questionnaire pour prendre en compte les cas complexes de multirésidence. D'autres sources statistiques permettent de mieux mesurer les subtilités et la complexité des résidences mais couvrent un champ moins large (pas les logements collectifs, pas les DOM) et ne permettent pas de détailler finement la situation âge par âge faute d'effectifs suffisants pour fournir des statistiques robustes.

Dans le recensement, le mode de cohabitation est codé à partir de la feuille de logement. Cette feuille décrit les personnes « vivant habituellement dans le logement ». Comme première consigne, il y est indiqué qu'il ne faut pas inscrire les personnes de passage lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (donc celles en visite, ou en vacances). Il y a ensuite trois listes pour décrire les personnes vivant habituellement ici, trois listes différentes qui regroupent chacune trois cas différents de résidence « habituelle » :

- La liste A décrit les « habitants permanents du logement ». Les consignes sont détaillées et précises, mais assez complexes (cf. page suivante).

- La liste B décrit « les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études ». Il est précisé ensuite qu'il s'agit des enfants qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends (cf. page suivante). Pour ces personnes, on ne remplit pas de bulletin individuel, elles ne sont pas comptées comme résidant dans le logement.

- La liste C décrit les autres personnes du logement, et pour lesquelles il ne faut pas non plus remplir de bulletin individuel (et qui ne sont donc pas comptées dans le logement). Les consignes sont précises et détaillées, et là aussi assez complexes (cf. page suivante).

Si les consignes sont respectées, le partage est clair : les étudiants majeurs logés dans un logement indépendant ne sont pas considérés comme corésidant avec leurs parents. Ils sont recensés dans leur logement autonome (en janvier).

# Personnes vivant habituel

**Inscrivez** soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C  
chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.  
N'oubliez pas de vous inscrire !



Puis, **remplissez** un bulletin  
inscrite ou dénombrée en liste  
individuel pour les personnes

## Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chaque

### Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.);
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité;
  - les sous-locataires et colocalitaires occupant une partie du logement.

### Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

**N'inscrivez pas** les personnes à lister en liste B ou en liste C.

|   | Nom<br>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN) | Prénom |
|---|-----------------------------------------|--------|
| 1 |                                         |        |
| 2 |                                         |        |
| 3 |                                         |        |
| 4 |                                         |        |
| 5 |                                         |        |
| 6 |                                         |        |
| 7 |                                         |        |
| 8 |                                         |        |

S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires →

## Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin

### Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, Internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

|   | Nom | Prénom | Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A |
|---|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 |     |        |                                                                                           |
| 2 |     |        |                                                                                           |
| 3 |     |        |                                                                                           |

## Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

### Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

→ C1

### Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

→ C2



## **Annexe 5 : Revenus, niveaux de vie, pauvreté – définitions et sources**

L'enquête Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV) interroge les personnes enquêtées sur leurs ressources individuelles constituées :

- des revenus salariés. Ils sont récupérés des fichiers fiscaux et sociaux appariés à l'enquête, sauf pour les jeunes décohabitants, à qui l'enquêteur demande les revenus. C'est un des grands avantages de l'enquête SRCV : elle tient compte des revenus des jeunes mieux que ne le font les dispositifs qui ne s'appuient que sur les revenus déclarés ou imposables.
- les rémunérations « annexes » qui n'ont pas à être déclarées aux impôts (baby-sitting, revenus « de vacances », pourboires etc.),
- les avantages en nature (dans le cadre d'activités salariées) : chèques déjeuners, ticket restaurant, chèques vacances, loyer du logement à la charge de l'employeur,
- les revenus d'indépendants non salariés,
- les allocations chômage, indemnités de licenciement, aide sociale (RSA, aides municipales-départementales), bourses à titre personnel
- et enfin les revenus d'indemnisation : indemnités maladie ou maternité, accident du travail, invalidité-handicap.

Ces montants sont récupérés dans des sources administratives ou déclarés dans le questionnaire consacré à l'individu.

L'individu enquêté vit au sein d'un ménage (qui peut se réduire à sa propre personne). Le revenu de ce ménage est constitué :

- des revenus individuels des membres du ménage
- auxquels s'ajoutent les ressources versées au ménage : prestations familiales (allocations familiales, complément familial, rentrée scolaire, soutien familial, enfant handicapé, PAJE), aides au logement,
- les aides financières *régulières* reçues des parents, famille ou amis (y compris loyer),
- les pensions alimentaires.

Ces montants sont déclarés dans le questionnaire consacré au ménage

Le spectre des revenus relevés est donc très complet, sauf en ce qui concerne les aides financières *occasionnelles* et les aides en nature, qui peuvent être très importantes pour les jeunes.

L'enquête SRCV interroge 2 500 jeunes de 18 à 25 ans chaque année. Les études présentées ici, et tirées de cette enquête, détaillent les revenus des jeunes selon leur situation vis-à-vis du logement (corésidence avec les parents, décohabitation) et vis-à-vis de leur scolarité (étudiants, non-étudiants). Le cumul de plusieurs années d'enquêtes est alors nécessaire pour rendre robustes de telles estimations et le suivi annuel n'est pas possible avec cette source.

### L'enquête Revenu Fiscaux et Sociaux (ERFS)

L'enquête est constituée par les ménages enquêtés par l'enquête Emploi de l'Insee au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année (57 800 ménages). Sont inclus les individus appartenant à ces ménages, même s'ils n'ont pas répondu à l'enquête Emploi, ainsi que les individus rattachés qui considèrent ce logement comme leur résidence principale (en général, des jeunes). L'appariement des réponses à cette enquête avec les fichiers fiscaux a pour but de trouver les déclarations fiscales de toutes ces personnes, foyer fiscal par foyer fiscal.

Remarque importante : dans les publications, les ménages dont le chef est un étudiant de moins de 26 ans sont toujours exclus des analyses sur les revenus et le niveau de vie. Leurs déclarations fiscales sont en effet très rarement trouvées lors de l'appariement de l'enquête avec les fichiers fiscaux, car ils sont très souvent rattachés à leurs parents. Ces ménages ne sont pas exclus des fichiers de l'enquête mais le sont lors des exploitations sur les niveaux de vie et sur la pauvreté.

Les transferts familiaux, aides, cadeaux etc. n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

Le dispositif ERFS présente donc les mêmes insuffisances que SRCV en ce qui concerne la prise en compte des aides ponctuelles ou en nature de la part des parents, mais à cela s'ajoute donc :

- la non-déclaration d'une partie des ressources des étudiants (petits jobs occasionnels, baby-sitting),
- leur absence dans les fichiers fiscaux due à leur non-imposition (jusqu'à trois fois le montant du SMIC mensuel, soit 4 336 € en 2015),
- l'agrégation des ressources au sein du budget familial des étudiants qui sont rattachés au foyer de leurs parents et la difficulté du repérage de ceux qui sont déclarés à part.

Les études tirées d'ERFS ne sont donc pas appropriées pour étudier les revenus, les niveaux de vie et la pauvreté des jeunes, contrairement à l'enquête SRCV.

A minima, il faudrait analyser les niveaux de vie des jeunes décohabitants au sein d'un « ménage élargi », constitué d'eux-mêmes et des parents auxquels ils sont fiscalement rattachés ou dont ils touchent une pension alimentaire, quand c'est le cas. Même si l'étudiant a acquis son autonomie résidentielle, il est fait masse de ses ressources propres et de celles de ses parents et son niveau de vie est évalué à partir des ressources totales de ce « ménage élargi ». Cela rapproche l'analyse des jeunes décohabitants de celle des corésidents, en ce sens que les revenus des parents sont aussi pris en compte. Les économies d'échelle dans l'utilisation du logement ou de ses équipements en sont ne revanche pas du tout les mêmes (puisque le jeune ne réside pas chez ses parents) et les poids attribués aux membres de ce « ménage élargi » doivent donc être différents de ceux utilisés pour les niveaux de vie d'un ménage simple. On peut par exemple attribuer un poids de 0,75 au jeune adulte décohabitant, au lieu de 0,5 attribué habituellement.

## **Annexe 6 : Les reprises d'études ou de formation des bacheliers**

Nous disposons d'éléments sur les bacheliers dans une étude du Céreq qui repose sur les enquêtes « Générations ».

Ces enquêtes suivent les jeunes qui sont sortis du système éducatif, et les réinterrogent trois ans, cinq ans et sept ans après leur sortie (voir tome I). Elles sont renouvelées tous les quatre ans et permettent de suivre des générations différentes (2004, 2008, etc.). D'après ces enquêtes, reprendre le chemin des études après les avoir quittées devient de plus en plus fréquent : à la fin des années 1990, parmi les bacheliers qui avaient mis en terme à leur formation, 15% avaient repris des études. Cette proportion est maintenant de 30%. Ces retours en études aboutissent la plupart du temps à un nouveau diplôme et, parmi les jeunes qui ont quitté le système éducatif avec leur seul baccalauréat en 2004, 25% ont obtenu un nouveau diplôme au bout de sept ans<sup>52</sup>.

Les retours en formation débutent le plus souvent de façon précoce, dans les trois premières années qui suivent la formation initiale. Il ne s'agit pas pour tous les bacheliers de reprendre un cursus dans le supérieur qui aurait été interrompu un peu rapidement : moins de 60% seulement des nouveaux diplômes des bacheliers de 2004 relèvent de l'enseignement supérieur. Un peu plus de 20% sont en fait de niveau bac (un brevet professionnel, un bac pro) et un autre cinquième sont de niveau CAP-BEP. Ces diplômes ont donc une vocation professionnalisante ouvrant bien plus sur la vie active que sur d'éventuelles poursuites d'études.

Les bacheliers généraux sont plus concernés par la reprise d'études que les bacheliers technologiques, eux-mêmes plus concernés que les bacheliers professionnels.

Les types de formation qui conduisent les bacheliers à obtenir ces nouveaux diplômes sont variés :

- un premier tiers relève de reprises d'études classiques, à temps plein, en établissement scolaire ou universitaire ;
- un autre tiers est constitué de formation en alternance (y compris les formations d'infirmier et d'aide soignante) ;
- un cinquième des diplômes est obtenu à l'issue de formations délivrées par l'AFPA<sup>53</sup>, le GRETA<sup>54</sup> ou d'autres organismes de formation (cours du soir, internet etc.) ;
- le reste a été obtenu à partir de situations d'emploi (formation continue, VAE/VAP<sup>55</sup>, gré-à-gré au moment de l'embauche).

---

<sup>52</sup> Voir pour plus de détails la publication de Virginie Mora (Cereq) : « Quand les bacheliers reprennent les études – Qui, pourquoi, comment, quels effets sur l'insertion ? », *Net.Doc n°127*, novembre 2014, Cereq.

<sup>53</sup> Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.

<sup>54</sup> Groupements d'Etablissements pour la Formation Continue.

En ce qui concerne la qualité de l'insertion dans la vie professionnelle et le profil des étudiants, on peut distinguer :

- Les contrats en alternance, qui sont des contrats de travail ; ils sont prisés, en particulier ceux qui délivrent des diplômes du supérieur. Les diplômes du supérieur obtenus ainsi fournissent l'assurance de meilleures conditions d'emploi : la proportion d'emplois de cadre passe de 34% pour ceux qui sont restés bacheliers, à 67% pour ceux ayant obtenu un diplôme du supérieur en alternance.
- les diplômes du secondaire, dont le pouvoir en termes d'insertion dans le monde du travail paraît moins puissant. Même en corrigeant les effets de structure sociale de la population des étudiants qui suivent une telle voie (ils sont en général de milieu moins favorisé que les autres), l'impact sur la situation du jeune est moins forte que pour les autres diplômes ; mais il reste tout de même positif.

Les auteurs de l'étude du CEREQ sur la reprise d'études par les bacheliers, concluent que « pour que les retours sur la voie des diplômes améliorent aussi la démocratisation de l'enseignement supérieur, un effort devrait en définitive être porté sur les processus d'auto-sélection, sur l'orientation, les conditions d'accès à l'alternance dans le supérieur, tous éléments susceptibles de perpétuer les ségrégations déjà existantes ».

Au total, qu'on les approche en tant que « décrocheurs », « sortants précoces » ou « jeunes sans qualification », encore proches de leur formation initiale (et sans doute, pour une partie d'entre eux, de leur famille) au moment où ils « décrochent », ils sont en risque de graves difficultés par la suite. Ils constituent le public cible « privilégié » de l'ensemble des dispositifs de l'accompagnement examinés au chapitre précédent, tout comme les NEETs que nous décrivons dans le paragraphe suivant.

---

<sup>55</sup> Validation des Acquis de l'Expérience/ Validation des Acquis Professionnels.

**Annexe 7 : Diaporama - Olivier GALLAND - La politique française envers les 18-25 ans  
quel bilan ?**

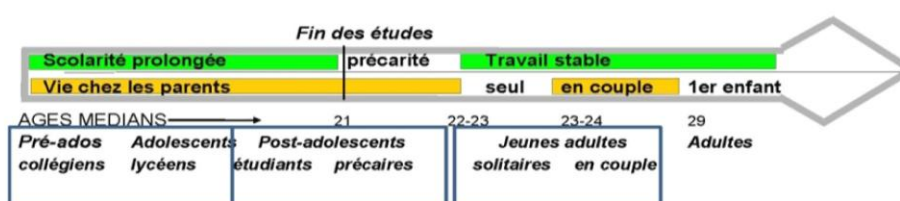
# La politique française envers les 18-25 ans Quel bilan ?

Olivier Galland  
GEMASS

Université Paris Sorbonne - CNRS

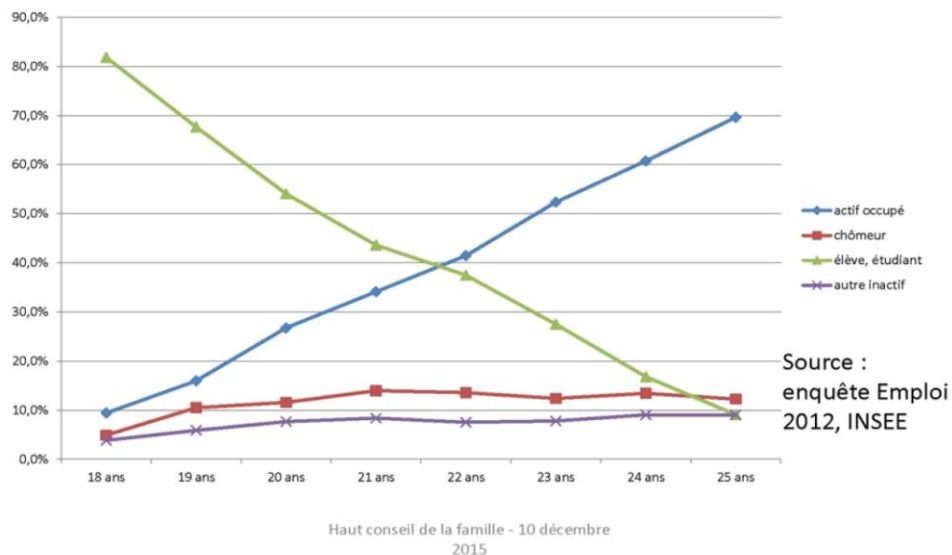
Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

## Les phases de la jeunesse

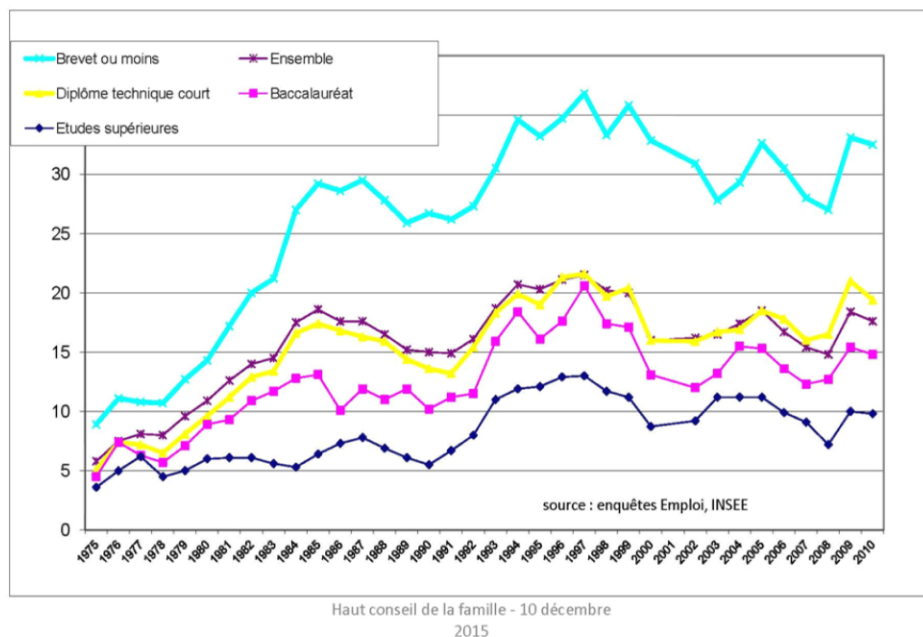


Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

## L'évolution de la position à l'égard des études et de l'emploi de 18 ans à 25 ans



## Evolution du taux de chômage des 15-29 ans selon le diplôme



## Les disparités d'insertion professionnelles entre diplômés se creusent

Situations des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif (enquêtes générations CEREQ) (en %)

|                | Taux de chômage <sup>1</sup> |        | Emploi à durée indéterminée <sup>1</sup> |       | Éloignés de l'emploi (< 10% du temps) <sup>2</sup> |        |
|----------------|------------------------------|--------|------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|--------|
|                | 2004                         | 2010   | 2004                                     | 2010  | 2004                                               | 2010   |
| Non diplômés   | 32                           | +16 48 | 48                                       | -8 40 | 22                                                 | +14 36 |
| Supérieur long | 6                            | +3 9   | 82                                       | -2 80 | 2                                                  | 0 2    |

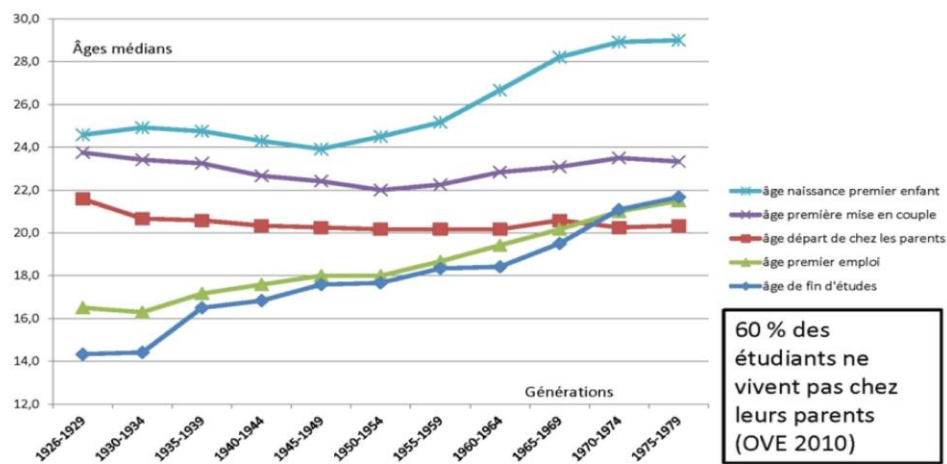
<sup>1</sup> trois ans après la fin des études

<sup>2</sup> ont été en emploi moins de 10% du temps entre 2004 et 2007 ou entre 2010 et 2013

Haut conseil de la famille - 10 décembre 2015

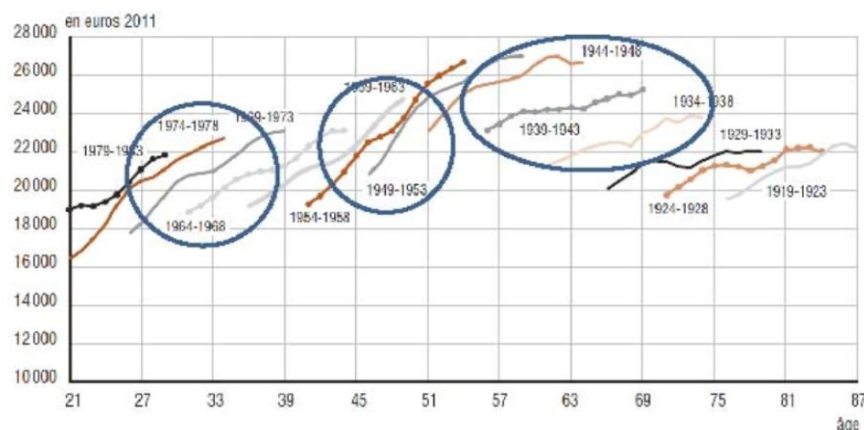
## Les âges de franchissement des étapes

Source : INED enquête ERFI



Haut conseil de la famille - 10 décembre 2015

## Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2011 (en euros 2011)



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948 qui ont en 1996 entre 46 et 52 ans et en 2011 entre 63 et 67 ans, disposent à 63 ans en moyenne (62 à 64 ans) d'un niveau de vie moyen de 26 630 euros.  
Sources : Insee ; DSI : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

## L'évaluation des politiques d'emplois aidés (1)

- Les nombreuses études européennes réalisées au cours des 20 dernières années montrent un effet nul voire négatif du passage en contrat aidé dans le secteur non marchand
- Les études françaises (souvent menées sur les jeunes) confirment ce résultat (Fougère, Crépon etc..)
- Une étude récente menée par la DARES le confirme à nouveau
  - Personnes entrées en contrats aidés entre 2005 et 2007 et interrogées fin 2008 et fin 2009, avec un échantillon témoin de personnes comparables non entrées en contrats aidés
  - Secteur non marchand : CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) et CAV (Contrat d'avenir)
  - Secteur marchand : CIE (contrat initiative emploi) et CI-RMA (contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité)

Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015



## L'évaluation des politiques d'emplois aidés (2)

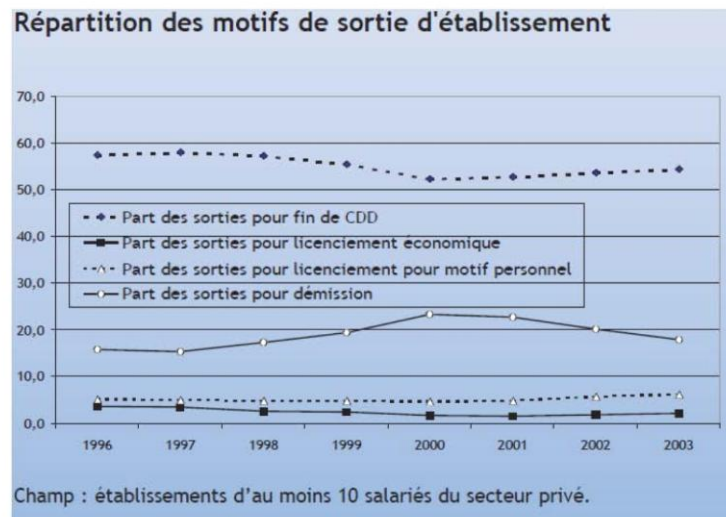
- Les résultats :
  - Secteur non marchand (=création d'emplois publics temporaires) : effet négatif = bénéficiaires ont une probabilité plus faible que celle du groupe témoin d'être en emploi non aidé 2,5 ans après l'entrée en contrat (- 5 points CAE, - 12 points CAV)
  - Secteur marchand (=subvention à l'embauche) : effet significativement positif ( + 23 points CIE)
  - Nuance : les 2 secteurs ne sont pas directement comparables (public non marchand beaucoup plus éloigné de l'emploi)
- Raisons possibles de l'impact nul ou négatif des contrats aidés dans le secteur non marchand :
  - Effet « d'enfermement » : emplois aidés trop éloignés des emplois privés => confinement dans les emplois publics sans perspective
  - Effet de stigmatisation : signal négatif pour les employeurs
- Ce qui peut limiter cet impact négatif :
  - L'importance de la formation (suffisamment longue et contenu substantiel)
  - Un accompagnement + individualisé et intense favorise le retour à l'emploi
  - Fonction d'insertion sociale (se sentir utile, reprendre confiance)

Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

## Deux causes structurelles aux difficultés d'accès à l'emploi des jeunes Français

- L'échec scolaire et le mauvais fonctionnement du système éducatif
- Le clivage du marché du travail

Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015



Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

Source : DARES

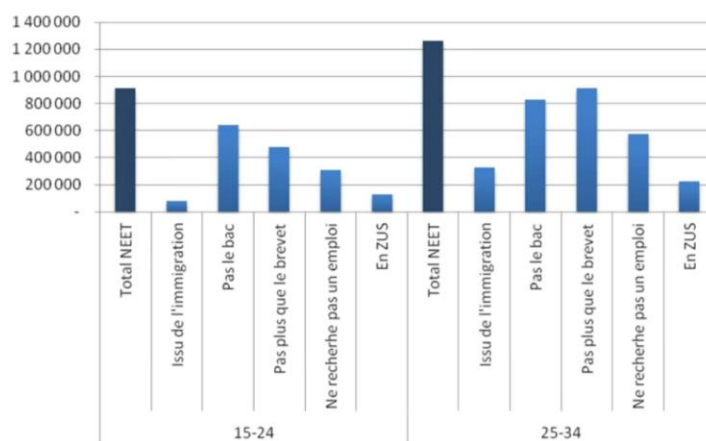
Quelques leçons des expériences étrangères, des évaluations de politique publique et des commissions de concertation

- Développer et réorienter l'apprentissage
- Une obligation de proposition de formation par le service public de l'emploi
- Un accompagnement plus intense
- Améliorer l'information et l'orientation

Haut conseil de la famille - 10 décembre  
2015

## Qui sont les NEET ?

Décomposition du nombre de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, par tranche d'âge en 2011



Source : Enquête Emploi, 2011

Haut conseil de la famille - 10 décembre 2015

**Annexe 8 : Diaporama – Olivier THEVENON - Les politiques d'aides aux jeunes adultes en Europe – OCDE/INED**



**Pourquoi s'intéresser aux politiques en direction des jeunes?**

| Pays        | Age moyen au départ du logement parental | Pourcentage des jeunes de 15-29 ans vivant indépendamment | Taux de fécondité |           |
|-------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|-----------|
|             |                                          |                                                           | 20-24 ans         | 25-29 ans |
| Allemagne   | 23,8                                     | 33,1                                                      | 0,036             | 0,078     |
| Danemark    | 21,1                                     | 63,2                                                      | 0,037             | 0,112     |
| France      | 23,5                                     | 49,4                                                      | 0,060             | 0,131     |
| Grèce       | 29,1                                     | 24,3                                                      | 0,033             | 0,077     |
| Hongrie     | 28,7                                     | 21,2                                                      | 0,042             | 0,078     |
| Irlande     | 25,4                                     | 29,0                                                      | 0,051             | 0,088     |
| Italie      | 29,7                                     | 19,7                                                      | 0,033             | 0,073     |
| Pologne     | 28,5                                     | 25,7                                                      | 0,051             | 0,089     |
| Royaume-Uni | 23,9                                     | 41,0                                                      | 0,069             | 0,104     |
| Suède       | 19,9                                     | 59,2                                                      | 0,047             | 0,112     |
| Moyenne UE  | 26,7                                     | 33,7                                                      | 0,049             | 0,097     |

03/07/2014 Les rencontres de la Démonstration

2



| Pays        | Taux de chômage des moins de 25 |                              | Pourcentage de "NEETs" | Taux de pauvreté des jeunes vivant sans leurs parents |
|-------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|
|             | 2013                            | Evolution entre 2007 et 2013 |                        |                                                       |
| Allemagne   | 7,9                             | -4                           | 8,7                    | 53                                                    |
| Danemark    | 13,0                            | +5,7                         | 7,5                    | 64                                                    |
| France      | 24,8                            | +5,3                         | 13,8                   | 32                                                    |
| Grèce       | 58,3                            | +35,6                        | 28,9                   | 40                                                    |
| Hongrie     | 27,2                            | +9,1                         | 18,8                   | 41                                                    |
| Irlande     | 26,8                            | +17,7                        | 18,6                   | 32                                                    |
| Italie      | 40,0                            | +19,7                        | 15,6                   | 49                                                    |
| Pologne     | 27,3                            | +5,7                         | 16,7                   | 27                                                    |
| Royaume-Uni | 20,5                            | +6,2                         | 19,0                   | 39                                                    |
| Suède       | 23,6                            | +4,4                         | 15,9                   | 46                                                    |
| Moyenne UE  | 25,2                            | +10,6                        | 15,5                   | 38,0                                                  |

03/07/2014 Les rencontres de la D mo



## Des philosophies diff rentes

- Monde « lib ral »
  - L'individu acquiert son autonomie en devenant  conomiquement « responsable » le plus t t possible
    - Cumul emploi pendant les  tudes
    - pr t pendant les  tudes
  - Redistribution « cibl e » en direction des jeunes, vers ceux qui le m ritent en raison de « d faillance » familiale ou d' chec de march .
  - Politiques « pr ventive » et de dotation en capital
    - Importants investissements pour l' ducation initiale compl tant les investissements priv s
  - Assistance sociale « r siduelle » et visant l'insertion dans l'emploi

03/07/2014 Les rencontres de la D mo



## Monde « social-démocrate »

- Le citoyen doit pouvoir s'émanciper de sa famille et des inégalités engendrées par le marché
- Jeunesse conçue comme une période « d'expérimentation », durant laquelle sont permises essais, erreurs, voire retour en arrière tant du point de vue des études que de la vie personnelle.
- Aide publique doit permettre aux jeunes de concilier simultanément les différents types de transitions qu'implique l'entrée dans la vie adulte: sortie du foyer parental, transition des études à l'emploi, acquisition d'une indépendance économique
  - Soutien *direct* aux jeunes en vue d'une indépendance accessible dès la majorité.
  - Soutien de l'accès (universel) à l'éducation par des bourses et des frais d'inscription minimaux; aides en matière de logement.
- L'emploi est le vecteur d'indépendance
  - L'alternance étude/emploi est gage d'une bonne insertion dans l'emploi
- Égalité hommes/femmes constitutive de l'accès à l'indépendance
  - Aide en matière de garde d'enfant pour les étudiants, les chômeurs, etc.



## Monde « familialiste »

- Jeunesse est vue comme une succession de périodes distinctes: transition vers l'emploi; puis départ du foyer parental et formation de la famille.
- Principe de subsidiarité: c'est la famille qui doit préparer les jeunes à la vie adulte
  - Confiance dans les transferts intra-familiaux (et obligations légales familiales)
  - Aide de l'Etat « indirecte » aux jeunes, transitant par les parents?
- L'Etat est avant tout le garant du maintien des statuts
  - Les jeunes ne sont pas une priorité de l'Etat Social;
  - priorité aux systèmes de retraites qui doit « libérer » les ressources pour encourager les parents à « investir » pour leurs enfants.

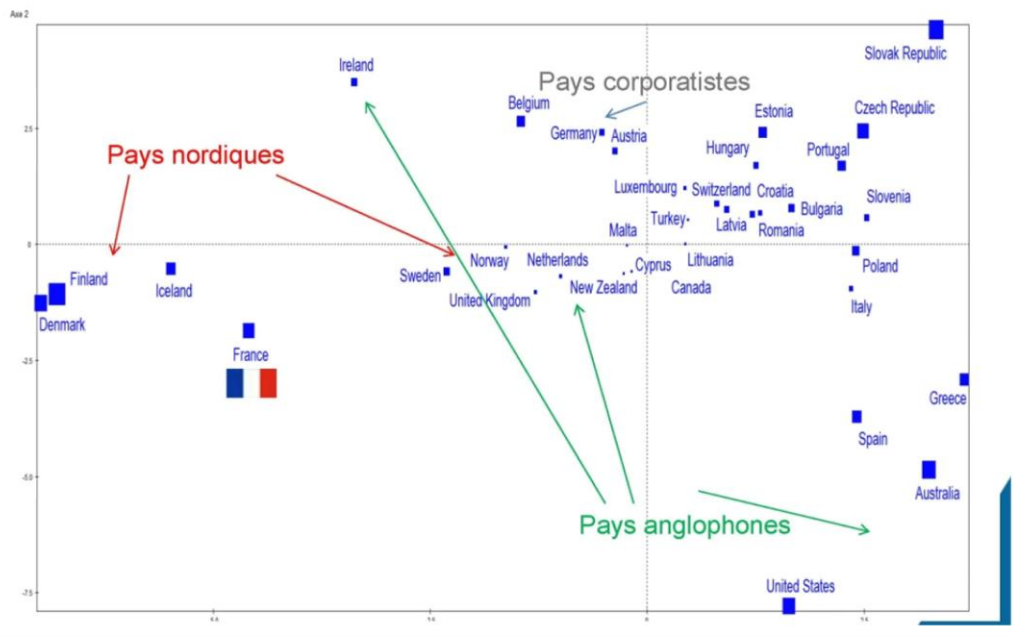


## La philosophie, c'est bien... mais quelle(s) réalité(s)?

- Analyse d'indicateurs sur:
  - Le financement des études, l'octroi de bourses, de prêts, etc.
  - Les aides en matière de logement
  - L'insertion dans l'emploi
  - Aide sociale (indemnisation chômage, prestations familiales, assistance sociale)



## Réalités européennes plus diverse que la philosophie....



## Qu'est-ce qui structure ces différences?

- Niveau et modalités de le financement des études
- Aides en matière de logement et d'indemnisation chômage
- Couverture par les aides sociales des jeunes ni en formation, ni en emploi (les NEETs – « décrocheurs »)
- Aides « directes » versus aides via la famille d'origine (allocations familiales perçues dans les ménages avec jeune adulte (?) et par des transferts privés).





## Pays nordiques

- Points communs: part importante des dépenses d'éducation en % du PIB, et des dépenses par étudiant du supérieur.
- Danemark, Finlande: bourse universelle; pas de frais d'inscription; prêts d'Etat, majorés en fonction de la situation familiale; fréquence plus importante de l'indemnisation chômage et des allocations logement
- Suède, Norvège: moindre couverture des bourses (55 à 2/3 des étudiants); priorité aux prêts en Norvège.
- Suède! Proportion importante de NEETs sans aucune aide sociale

03/07/2014



## France

### Point de convergence avec les pays nordiques:

- financement de l'éducation, la France dépense en moyenne par étudiants du supérieur beaucoup plus (11,605 USD) que les autres pays dits conservateurs et que la moyenne (9,485 USD), même si elle reste encore en deçà des pays nordiques (15,068 USD en Suède) – et bien que cette moyenne masque de fortes disparités selon les types d'enseignement supérieurs suivis.
- Octroi de bourses préféré aux politiques généralisées de prêt.
- Les jeunes sont aussi porteurs de quelques droits propres, comme la couverture maladie universelle (CMU) ou certaines aides financières personnalisées en matière de logement (bénéfice d'une allocation logement plus fréquente (36% contre 9% en moyenne) – particulièrement pour les NEETs.)
- Part des jeunes adultes vivant hors du foyer parental plus élevé que la moyenne (49% contre 34).

03/07/2014



### Une protection sociale plus importante que la moyenne:

- Indemnisation chômage plus fréquente (conditions d'éligibilité moins restrictives)
- Faible proportion de NEETs ne percevant aucune aide (10% contre 25% en moyenne).

### Héritage familialiste:

- Familialisation des aides, notamment via le système fiscal qui accorde des réductions d'impôts aux familles comptant de jeunes adultes
- Jeunes de moins de 25 ans ne bénéficient pas d'un revenu minimum d'insertion
- => citoyenneté civique et sociale (acquise à 18 ans), et citoyenneté économique sont clairement découplées en France, comme dans d'autres pays d'Europe continentale.

13/11/2015

12



- Dans contexte, les jeunes français sont souvent maintenant maintenus dans une dépendance vis-à-vis de leur famille d'origine, ce qui entretient de fortes inégalités d'accès à une certaine autonomie économique (Portella et al. 2014) : il existe certes une jeunesse indépendante détachée de toute aide parentale, mais une majorité bénéficie fortement de l'aide des parents.
- Pour certains, l'indépendance relative est procurée par le soutien de l'Etat en complément de l'aide parentale (bourse et allocation logement). Pour d'autres, la dépendance vis-à-vis des parents est assumée, dans une logique de sécurisation du parcours d'insertion sociale et professionnelle. Mais pour d'autres, cette dépendance est subie, faute de perspective de formation ou d'insertion professionnelle.

13/11/2015

13



## Pays anglophones

- Irlande:

- fort ciblage des aides vers les NEETs (seul 7-9% des NEETs non couverts par les aides)
- Faibles aide directe en matière de logement et d'assistance sociale, et forte aide indirecte via les allocations familiales perçues par le famille.

- Royaume-Uni:

- Bcp plus forte proportion de jeunes vivant hors du foyer parental (41% contre 29% en Irlande);
- aide sociale et logement plus fréquente pour les NEETs

- Australie, Etats-Unis: des trous dans le filet! aide sociale moins répandue et proportion bcp plus importante de NEETs non couvert par aucune aide sociale (36% pour les jeunes « seuls » en Australie, et 45% pour ceux vivant avec leurs parents!)

03/07/2014



## Allemagne: persistance du familialisme

- Proportion de jeunes vivant hors du foyer parental plus faible que dans les autres pays
- Proportion beaucoup plus importante de jeunes vivant dans un ménage percevant des allocations familiales => (pour les ménages avec un jeune étudiant de moins de 25 ans)
- Faible proportion de NEETs bénéficiaire d'aucune prestation.

03/07/2014

Les rencontres de la D mo



## Conclusions- Perspectives

- Différentes approches des aides aux jeunes qui ne recouvrent pas les divisions géographiques.
- Aide à une indépendance « précoce » (pays nordiques) se fait au prix d'une pauvreté plus fréquente
- France: système d'aides qui, comparativement protège assez bien les jeunes adultes, mais:
  - Une familialisation des aides avec des conséquences inégalitaires
  - Insertion dans l'emploi qui est le principal problème? (très forte hausse de l'emploi temporaire parmi les jeunes depuis 2007)
- Comment faciliter l'autonomisation des jeunes?

03/07/2014 Les rencontres de la Dêmo



## Aides en matière de logement fortement mises en débat par le CESE

- En France, les jeunes adultes quittent relativement tôt le domicile parental, notamment en raison de l'éloignement des formations et des lieux d'emploi; mais la décohabitation est néanmoins très sélective, selon le niveau de vie, les difficultés rencontrées sur le marché du travail (Solard et Coppoletta, 2014), et les aides provenant des parents (Laferrère, 2005).
- Limites des aides personnalisées au logement; contraintes d'offre: les jeunes recherchent généralement des logements plus petits que ceux du reste de la population, dans des positions géographiques centrales (Guichet, 2013 ; Dulin, 2015).
- Favoriser l'accès au logement (et la mobilité) dans les zones d'emploi plus dynamiques (à loyer aussi plus élevé) (Eyméoud et Wasmer, 2015) ≠ emploi aidés dans les zones peu dynamiques.

13/11/2013

18



## Revoir les aides financières en direction des jeunes de moins de 25 ans?

- L'ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 24 ans: 7,400 jeunes bénéficiaires (dont 2,000 bénéficiant du RSA socle) en 2014, ce qui est sans commune mesure avec les 160,000 bénéficiaires initialement prévus.
- Une majorité de pays européens (y compris l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni ou la Suède) octroie un revenu minimum aux jeunes vivant en dehors du foyer parental et s'ils ne sont pas étudiants.
- le Danemark, la Finlande, et les Pays-Bas garantissent un revenu minimum aux jeunes non-étudiants mais *résidant* chez leur parents, dès lors que leurs propres ressources sont en dessous d'un certain plafond.
- Thélot et Villac (1998) suggèrent qu'il est possible d'envisager un redéploiement des masses financières visant les familles où résident avec jeunes adultes pour les convertir en aides personnalisées directement versées aux jeunes, dès l'acquisition de leur majorité civile.

13/11/2015

17